



Thèse

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN DROIT

*Histoire du droit des institutions et des faits sociaux*

Zedet TEMUR

***L'université francophone de Galatasaray à Istanbul***

Le 24 juin 2011 à 14h30

Mme Nicole **DOCKÈS-LALLEMENT**, Professeur émérite à l'Université Jean  
Moulin Lyon 3, **directeur de thèse.**

JURY

M. **Louis-Augustin BARRIÈRE**, Doyen de la faculté de droit à l'Université Jean-Moulin  
Lyon 3.

M. **Christian CHÊNE**, Professeur à l'Université René Descartes Paris V, **rapporteur.**

Mme **Nicole DOCKÈS-LALLEMENT**, Professeur émérite à l'Université Jean Moulin  
Lyon 3, **directeur de thèse**

M. **Éric GASPARINI**, Professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III,  
**rapporteur.**

M. **Niyazi ÖKTEM**, Professeur à l'Université Doğuş Istanbul.

Thèse

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN DROIT

*Histoire du droit des institutions et des faits sociaux*

Zedet TEMUR

*L'université francophone de Galatasaray à Istanbul*

Le 24 juin 2011 à 14h30

Mme **Nicole DOCKÈS-LALLEMENT**, Professeur émérite à l'Université Jean  
Moulin Lyon 3, **directeur de thèse.**

JURY

M. **Louis-Augustin BARRIÈRE**, Doyen de la faculté de droit à l'Université Jean-Moulin  
Lyon 3.

M. **Christian CHÊNE**, Professeur à l'Université René Descartes Paris V, **rapporteur.**

Mme **Nicole DOCKÈS-LALLEMENT**, Professeur émérite à l'Université Jean Moulin  
Lyon 3, **directeur de thèse**

M. **Éric GASPARINI**, Professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III,  
**rapporteur.**

M. **Niyazi ÖKTEM**, Professeur à l'Université Doğuş Istanbul.

*À mes parents*

*Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à ma Directrice de thèse, Madame le Professeur émérite Nicole Dockès-Lallement, sans laquelle cette thèse ne serait aujourd'hui achevée. Sa patience, sa disponibilité et ses précieux conseils m'ont été d'une grande aide et d'un soutien inestimable.*

*Je remercie également, Messieurs les Professeurs Louis-Augustin Barrière, Christian Chêne, Éric Gasparini et Niyazi Öktem, pour l'honneur qu'ils me font de bien vouloir former le jury auquel je sou mets cette thèse.*

*Je tiens à exprimer ma reconnaissance à Mademoiselle Özge Erin ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'université de Galatasaray pour leur amabilité et leur disponibilité.*

*Je remercie vivement Caroline Marque pour son aide précieuse en informatique.*

*J'adresse enfin mes remerciements à tous ceux qui tout au long de ces années de recherche m'ont soutenue, en particulier ma famille, mes amis.*

*L'Université Jean Moulin Lyon 3, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.*

« Galatasaray, université turque francophone créée en 1992, est le fruit de deux folies : celle des Français qui croient en la culture, dans ce qu'elle a aujourd'hui de plus dynamique, celles des Turcs, capables de se fixer un objectif, même sans bien savoir comment ils l'atteindront. Mais sûrs de l'atteindre ».

**Pierre Dumont**

Linguiste et spécialiste de la Francophonie en Afrique, recteur adjoint de l'université de Galatasaray de 1995 à 1998.

La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie, Paris, L'Harmattan, 1999.

# **INTRODUCTION**

La Turquie est un pays encore mal connu en Europe et dans le monde malgré les richesses de son passé historique et sa situation géostratégique sur la scène internationale. Ce pays en « voie de développement », à la croisée des religions et des continents est candidat à l'entrée dans l'Union européenne depuis plus d'une vingtaine d'années. À 99% musulmane<sup>1</sup> et victime de préjugés néfastes, profondément enracinés dans l'esprit des européens, la Turquie est un pays qui fait peur. Elle est appréhendée à travers différentes qualifications plus ou moins élogieuses. En référence notamment à l'histoire du pays, on trouve des expressions telles que : « tête de Turc », « fort comme un Turc », « à la Turquie », « barbares » en rapport avec les conquêtes ottomanes et la crainte d'une éventuelle invasion turque qui a marqué l'Europe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ou bien on l'évoque à travers les célèbres spécialités culinaires du pays telles que : les *kebabs*, *loukoums*... D'une manière générale, la perception occidentale de la chose turque reste assez superficielle, et vraisemblablement les Occidentaux n'ont pas une connaissance objective de la Turquie, même à l'époque contemporaine.

À cheval entre l'Europe et l'Asie, la situation géopolitique de la Turquie témoigne de ses contradictions et de ses enjeux au niveau mondial, et en fait un pays aux caractères uniques. Empreinte de cultures multiples grâce à une histoire tumultueuse, et carrefour d'influences, la Turquie tente de conserver cette originalité qui a contribué à sa renommée sur le plan international.

Sous tous ces aspects, elle constitue un sujet qui a fait et qui continue à faire couler beaucoup d'encre. Mais, au regard des progrès notables réalisés en matière de démocratie, des droits de l'Homme et au niveau économique, la Turquie s'engage sur la voie d'être une nouvelle puissance montante de l'Europe en dépit des difficultés auxquelles elle doit faire face, en raison de ses caractéristiques sociopolitiques.

---

<sup>1</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/turquie\\_242/presentation-turquie\\_1331/presentation\\_1139.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/turquie_242/presentation-turquie_1331/presentation_1139.html)



Déjà, en 1954, George Duhamel avait une vision optimiste de l'avenir de ce pays et selon lui : «(...) sur les cendres de l'Empire ottoman, une nation toute nouvelle s'est dressée, ... cette nation dispose d'un territoire assez grand et pourtant non démesuré, ... cette nation est saine, courageuse, ... détient de notables richesses naturelles et ... sait les utiliser, ... elle est animée tout entière par une force très pure en ce sens qu'elle ne vise pas à la conquête des nations voisines mais à son élévation par le savoir et le travail(...)».

*Les hommes qui n'acceptent pas le désespoir comme une solution savent que la Turquie nouvelle, représente un poids considérable dans les balances de la destinée. Et comme on pourrait le dire autant pour Istanbul que pour le pays tout entier il est le point cardinal entre l'Occident et l'Orient »<sup>2</sup>.*

Cette analyse et prédiction laudative remonte à plusieurs décennies et, est, semble-t-il, pertinente pour la Turquie d'aujourd'hui, pays engagé sur la voie de la modernité et de l'ouverture à l'extérieur, désireux de jouer un rôle actif sur le plan international. Afin d'appréhender de manière claire ce pays si controversé, un bref retour sur son passé historique s'avère nécessaire. Nous nous pencherons dans un premier temps sur les origines de la Turquie contemporaine (§ 1) pour cerner au mieux les spécificités de ce pays, puis dans un deuxième temps sur l'histoire d'Istanbul (§2), ville d'une grande importance pour l'ouverture du pays sur l'Europe, enfin nous brosserons un rapide tableau des relations entre la France et la Turquie depuis leur origine (§3), sujet au cœur de notre recherche.

### **Paragraphe 1: Les origines de la Turquie contemporaine.**

Les origines de la Turquie contemporaine remontent à quelques millénaires avant Jésus-Christ avec une des premières grandes civilisations qui nous aient laissé des textes écrits, la civilisation hittite. Les recherches se firent par étapes discontinues en raison de la difficulté à rattacher les découvertes à quoi que ce soit de connu<sup>3</sup>.

Le nom des Hittites nous est transmis par l'Ancien Testament : deuxième livre des Rois chapitre 7, verset 6 « (...) "Le roi d'Israël a pris à sa solde contre nous les rois des Hittites et les rois d'Égypte, pour qu'il marche contre nous" »<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Georges DUHAMEL, *La Turquie nouvelle, puissance d'occident*, Paris, Mercure de France, 1954, p. 8-9.

<sup>3</sup> Isabelle KLOCK-FONTANILLE, *Les Hittites*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1998, p. 3.

<sup>4</sup> Isabelle KLOCK-FONTANILLE, *op. cit.*, p. 3.

Alors que la Bible met sur un plan égalité, les rois d'Égypte et les rois des Hittites, ces derniers ne connaissent pas la même postérité<sup>5</sup>.

Les Hittites, peuple indo-européen, envahirent par vagues successives l'Anatolie centrale et réussirent à s'imposer auprès du peuple autochtone les Hattis sur lequel les historiens ne savent pas grand' chose. Ils n'étaient ni indo-européens, ni sémitiques et leur langue n'appartient à aucune des formes linguistiques connues pour cette époque<sup>6</sup>. Les Hittites cohabitèrent ainsi longtemps avec ce peuple auquel ils empruntèrent nombre de croyances et coutumes<sup>7</sup>. Polythéistes, ils furent une peuplade de guerriers et de montagnards et laissèrent des écrits dans la pierre et sur des tablettes d'argile, formés de signes qui ressemblent à des empreintes de pattes d'oiseaux<sup>8</sup>. Les premiers peuples connus dans l'histoire sous le nom de Turcs sont appelés par les historiens chinois les *T'ou-kiu*, transcription de « *türük* » (fort)<sup>9</sup>.

Toutefois, notre regard historique sur la Turquie s'attardera plus précisément aux siècles qui suivirent les périodes hellénistiques et romaines. La période ottomane fut non seulement la plus faste, mais également la plus importante de toute l'histoire de la Turquie tant elle contribua à forger le visage actuel. Avant toute analyse de cette brillante période, il serait plus sage de rappeler le contexte historique de l'arrivée des Turcs de l'Altaï en Asie Mineure, autrefois terres perses, grecques puis romaines et de la fondation de l'Empire ottoman. Un empire dont le déclin annonça la naissance d'une république grâce au renouveau kémaliste.

### **A. Les Perses, les Grecs et les Romains**

L'Asie Mineure, également appelée Anatolie, constitue la région dans laquelle naquit réellement la civilisation turque. Théâtre de nombreuses guerres, le sol de cette région fut foulé par une multitude de peuples ; les empreintes qu'ils y laissèrent influencèrent profondément l'histoire de cette partie du monde.

---

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Isabelle KLOCK-FONTANILLE, *op. cit.*, p. 7.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Jane HERVÉ, *La Turquie*, Paris, Karthala, coll. Méridiens, 1996, p. 14.

<sup>9</sup> Samim AKGÖNÜL, *Religions de Turquie, religion des Turcs*, Paris, L'Harmattan, coll. Compétences Interculturelles, 2005, p. 27.

Territoire très morcelé au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., l'Anatolie s'est construite au fur et à mesure des conquêtes perses entre 558 et 486 avant J.-C., période au cours de laquelle des villes grecques asiatiques, tombèrent sous domination perse, avec Darius et Cyrus<sup>10</sup>. La prospérité de ces dernières favorisa l'hellénisation progressive de la région qui demeura un lieu d'invasions et de conquêtes permanentes. Ce mouvement s'accrut avec l'arrivée d'Alexandre le Grand qui parvint à unir Macédoniens et Grecs contre l'Empire perse. Et en 334 avant J.-C., sa victoire contre les Perses au fleuve Granique lui ouvrit les portes de l'Anatolie<sup>11</sup>. À sa mort, les querelles de succession vont toutefois entraîner un nouveau partage de la région en plusieurs royaumes dont celui de Bithynie au nord-ouest, le royaume du Pont au nord-est, celui des Attalides de Pergame à l'ouest, et celui des Séleucides de Syrie au sud-est<sup>12</sup>.

Ces royaumes subsistèrent jusqu'à la conquête de l'Anatolie par les Romains aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., assurée d'une part par la victoire sur les Séleucides (défaite d'Antioche) puis, par l'annexion de Pergame à la mort du roi Attale III en 133 avant J.-C., et de la Bithynie à la mort du roi Nicomède III en 73 avant J.-C.. Ces deux souverains n'ayant eu aucune descendance léguèrent leur royaume aux Romains<sup>13</sup> à l'exception de Pergame<sup>14</sup>, qui conquiert l'Anatolie entière au I<sup>er</sup> siècle après J.-C.<sup>15</sup>.

L'Asie Mineure fit désormais partie de l'Empire romain. À la mort de l'empereur Théodose I<sup>er</sup> en 395 après J.-C., l'Empire romain se scinda en deux, et l'Anatolie échut naturellement à l'Empire romain d'Orient<sup>16</sup>. Ce dernier perdura en Turquie jusqu'à la prise de Constantinople par les Ottomans, des Turcs venus d'Anatolie en 1453, portant désormais le nom d'Empire byzantin.

---

<sup>10</sup> Encyclopædia Universalis Perse Histoire.

<sup>11</sup> Pierre BRIANT, *Alexandre le Grand*, Paris, 6<sup>e</sup> éd., Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je », 2005, p. 11.

<sup>12</sup> Maurice SARTRE, *L'Anatolie hellénistique : de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., Armand Colin, 2003, p. 60-61.

<sup>13</sup> Maurice SARTRE, *L'Anatolie hellénistique : de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, op. cit., p. 291-292.

<sup>14</sup> Maurice SARTRE, *L'Anatolie hellénistique : de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, op. cit., p. 294.

<sup>15</sup> Maurice SARTRE, *L'Anatolie hellénistique : de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, op. cit., p. 308-309.

<sup>16</sup> Cécile MORRISSON (dir.), « Les événements/ perspective chronologique », in *Le monde Byzantin*, t.1, Paris, Presses universitaires de France, coll. Nouvelle Cléo, 2004, p. 15.

## B. L'arrivée des Turcs en Anatolie et l'Empire ottoman

« La façon dont la dynastie ottomane a surgi pour régner sur une grande partie de l'Europe et de l'Asie, est l'une des aventures les plus remarquables de l'histoire »<sup>17</sup>. En seulement deux siècles, son empire, engloba les anciens territoires byzantins de l'Europe du sud et l'Anatolie, mais également le monde arabe et la Hongrie<sup>18</sup>.

Les origines de l'Empire ottoman remontent à l'arrivée en Anatolie des Turcs, une masse de nomades sous l'autorité d'un « *khan* » chef, qui erraient dans la région montagneuse de l'Altaï, à l'est des steppes de l'Eurasie, au sud du lac Baïkal, sur des terres faisant partie de l'actuelle Mongolie extérieure<sup>19</sup>. Appelés également « *Oğuz* » ou Turcomans, ces nomades, se déplacèrent en direction de l'Europe orientale, du Proche Orient et de l'Asie Centrale<sup>20</sup>. Après avoir surmonté la résistance byzantine, ils s'installèrent en nombre en Asie Mineure<sup>21</sup>. En contact étroit avec les Perses, en tant qu'esclaves ou enrôlés dans leur armée, ils se convertirent à l'islam dès le X<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Ils devinrent assez nombreux et actifs pour fonder de véritables dynasties militaires comme celle des Seldjoukides de *Seldjouk*, chef guerrier éponyme de la dynastie qui naquit au XI<sup>e</sup> siècle.

Les Seldjoukides appartenaient à la branche la plus occidentale des peuples turcs, les *Oghouz*<sup>23</sup>. Devenus extrêmement puissants, ces Turcs seldjoukides envahirent tout le Proche-Orient et s'imposèrent comme protecteurs du califat abbasside. En 1071, à la bataille de Mantzikert<sup>24</sup> sous le commandement du sultan *Alp Arslan*, la victoire des Seldjoukides turcs sur les armées byzantines leur ouvrit les portes de l'Asie Mineure dont la conquête ne se fit pas attendre<sup>25</sup>.

---

<sup>17</sup> Stanford Jay SHAW, *Histoire de l'Empire ottoman et de la Turquie*, traduit de l'anglais par Elizabeth Reyre, Le Coteau, Horvath, 1985, p. 4.

<sup>18</sup> Stanford Jay SHAW, *Histoire de l'Empire ottoman et de la Turquie*, traduit de l'anglais par Elizabeth Reyre, Le Coteau, Horvath, 1985, p. 4.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Stanford Jay SHAW, *op.cit.*, p. 5.

<sup>21</sup> Encyclopædia Universalis Oghouz.

<sup>22</sup> Encyclopædia Universalis Turcs.

<sup>23</sup> Thierry ZARCONI, *La Turquie de l'Empire ottoman à la République d'Atatürk*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes Histoire, 2005, p. 14.

<sup>24</sup> *Malazgirt* en turc.

<sup>25</sup> Les Turcs seldjoukides conquièrent le territoire anatolien en une décennie.

La bataille de Mantzikert au cours de laquelle les Turcs se risquaient pour la première fois à une confrontation directe avec l'ennemi fut l'une des plus mémorables de l'histoire. L'habileté des Turcs et l'efficacité de leurs armes<sup>26</sup> l'emportèrent face à une armée byzantine désunie<sup>27</sup>. L'Anatolie fut désormais un territoire entre les mains des Turcs. Leur extension rapide et massive permit à *Alp Arslan*, le premier sultan turc, de constituer un État, le sultanat seldjoukide de Roum avec pour capitale Konya, et de s'émanciper de l'Empire des Grands Seldjoukides d'Iran<sup>28</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, affaibli par les invasions mongoles, le sultanat seldjoukide se disloqua et l'Anatolie se trouva alors divisée en une pléthore de principautés turques parmi lesquelles s'imposa celle des *Osman Oglu* (fils d'Osman), les futurs Ottomans<sup>29</sup> qui créèrent la dynastie des *Osmanli*<sup>30</sup> (descendants d'Osman).

D'après l'historien américain Stanford Jay Shaw il semblerait qu'il soit impossible d'établir exactement les origines de l'Empire ottoman : « *le problème de l'origine des Ottomans a préoccupé les historiens, mais faute de documents contemporains et parce que les témoignages écrits par la suite ne concordent pas, il semble n'exister aucune possibilité d'établir un jugement définitif* »<sup>31</sup>.

Selon le « récit traditionnel » la dynastie ottomane remonterait à un certain Suleyman Chah, chef de tribu d'une petite région au nord-est de l'Iran à la fin XII<sup>e</sup> siècle. Alors que lui et sa famille fuyaient l'invasion mongole au XIII<sup>e</sup> il se serait noyé en voulant traverser l'Euphrate pour entrer en Syrie. À sa mort, sa famille aurait été séparée en deux. La plus grande partie et deux de ses fils seraient retournés en Iran au service des Mongols ; tandis que le reste de la famille aurait été emmenée jusqu'en Anatolie, par son fils Erthougrul. Ce dernier serait le fondateur de la dynastie des Ottomans et le père du premier sultan turc ottoman, Osman I<sup>er</sup><sup>32</sup>.

---

<sup>26</sup> Arcs et flèches.

<sup>27</sup> Stanford Jay SHAW, *op.cit.*, p. 11.

<sup>28</sup> Thierry ZARCONE, *op. cit.*, p. 14.

<sup>29</sup> Thierry ZARCONE, *op. cit.*, p. 15.

<sup>30</sup> De l'éponyme de leur souverain Orhan I<sup>er</sup> premier sultan ottoman.

<sup>31</sup> Stanford Jay SHAW, *op.cit.*, p. 20.

<sup>32</sup> Stanford Jay SHAW, *op.cit.*, p. 20-21.

D'une manière générale, il existe plusieurs versions quant à la fondation de l'Empire ottoman dont la plus importante, celle qui voudrait que les ancêtres des Ottomans soient arrivés sur le territoire anatolien non pas au XIII<sup>e</sup> siècle à cause des invasions mongoles mais plutôt dès le XI<sup>e</sup> siècle, avec les Turcomans<sup>33</sup> répandus dans le pays à la suite de la bataille de Mantzikert.

D'après ces récits, les Ottomans auraient été des nomades sans attaches au service des plus offrants, ce qui évidemment, remettait en question leurs prétendus liens avec les Seldjoukides<sup>34</sup>. Ce serait plus tard, après la fondation de l'empire, que les *Osmanli* répandirent l'idée que leurs ancêtres étaient venus sur les territoires anatoliens comme chefs guerriers, sous la houlette des Seldjoukides et non pas de simples nomades, dans le but de justifier leurs prétentions au pouvoir<sup>35</sup>. Une chose est pourtant sûre, les Ottomans à proprement parler, naquirent bien avec le sultan Osman I<sup>er</sup>.

Osman I<sup>er</sup> engagea une guerre de conquête contre l'Empire byzantin cantonné, sur les côtes et la partie occidentale du territoire<sup>36</sup>. Son fils, le sultan Orhan (1326-1359) s'empara de Brousse et de Nicée en 1326 et 1331, domina le nord-ouest ; il mit ainsi un pied en Europe et jeta les bases d'un grand empire européen. Les Ottomans mirent en place un système de gouvernement des terres annexés qui permit aux princes chrétiens de ces derniers, de conserver leur position et territoires en contrepartie de la reconnaissance de la souveraineté ottomane et la fourniture de soldats et d'argent<sup>37</sup>. Les Ottomans menèrent alors une guerre sainte au nom de l'islam et colonisèrent une partie de l'Europe dont la Bulgarie, la Serbie et la Thrace.

Dans les récits de l'époque, on retrouve la matrice « foi » dans l'ascension fulgurante des Ottomans : « *c'est au nom de la foi catholique que les Latins retardent leur aide aux Byzantins ; c'est au nom de la foi orthodoxe que ces derniers refusent leurs propositions pour aller préférer le turban à la tiare, et c'est au nom de la foi musulmane que les Ottomans se lancent à l'assaut des territoires byzantins* »<sup>38</sup>. Toutefois, la réalité énonce les faits autrement notamment la primauté de l'intérêt sur la foi.

---

<sup>33</sup> Des Turkmènes Turcs Oghouz.

<sup>34</sup> Stanford Jay SHAW, *op.cit.*, p. 21.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> Encyclopædia Universalis Empire ottoman.

<sup>37</sup> Stanford Jay SHAW, *op. cit.*, p. 19.

<sup>38</sup> Irène BELDICEANU, « Les débuts Osmân et Orkhan », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard 1<sup>e</sup> éd. 1989, p. 34-35.

Dans un cadre d'insécurité, de méfiance et des lendemains incertains, prime l'instinct de survie, et les alliances et unions ne sont plus motivées par la croyance mais plutôt par les nécessités du moment<sup>39</sup>.

La méfiance est de mise autant face aux gens de religions différentes que face aux coreligionnaires<sup>40</sup>. « *C'est, dans cet environnement que se situe la naissance de l'État ottoman. Placés à la périphérie du monde musulman et face à un monde chrétien désuni, Osman et Orkhân ont su conjuguer chance, intelligence et capacité militaire pour se hisser sur la scène de l'Histoire* »<sup>41</sup>.

Les Ottomans, dominèrent la partie asiatique de la Turquie. Sous la houlette de Bayezid I<sup>er</sup> surnommé « la foudre »<sup>42</sup> en raison de sa rapidité de décision, de sa détermination et de sa brutalité ; ils étendirent leurs territoires aux Balkans et se posèrent maître de cette région<sup>43</sup>. Mais en 1399, une nouvelle invasion mongole, dirigée par Tamerlan, mit un frein à leur expansion<sup>44</sup>. Malgré des débuts triomphants, la puissance ottomane connut un rapide déclin. Après une victoire sur les Croisés occidentaux à Nicopolis, Bayezid I<sup>er</sup>, à la tête de l'Empire ottoman depuis 1389, fut battu à Ankara par Tamerlan<sup>45</sup> en 1402. Après une bataille rude et longue il parvint à vaincre l'armée des *Osmanli* et emprisonna Bayezid I<sup>er</sup> jusqu'à la fin de sa vie<sup>46</sup>. Conquérant turc venu d'Asie centrale, durant un tiers de siècle, Tamerlan détruisit tout sur son passage, ne laissant derrière lui que ruine. Redoutable guerrier et génie, il déploya un caractère à la fois héroïque et monstrueux<sup>47</sup>. Cependant l'intervention des Mongols sous la direction de Tamerlan fut conséquente quant à l'histoire de l'Empire byzantin. Le triomphe de Tamerlan sur la puissance ottomane prolongea d'un demi-siècle la vie de l'Empire byzantin<sup>48</sup>.

---

<sup>39</sup> Irène BELDICEANU, « Les débuts Osmân et Orkhan », p. 35.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Yıldırım* en turc.

<sup>43</sup> Henry LAURENS, John TOLAN, Gilles VEINSTEIN, *L'Europe et l'Islam : quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2009, p. 135.

<sup>44</sup> Thierry ZARCON, *op. cit.*, p. 16.

<sup>45</sup> Timur en turc.

<sup>46</sup> Georges OSTROGORSKY, *Histoire de l'Etat byzantin*, Lausanne, Payot Histoire, 1996, p. 578.

<sup>47</sup> Jean-Paul ROUX, *Histoire des Turcs Deux mille ans du Pacifique à la Méditerranée*, Paris, Fayard, 2005, p. 264.

<sup>48</sup> Georges OSTROGORSKY, *op. cit.*, p. 579.

Le sultan Bayezid I<sup>er</sup> vaincu, les rivalités entre ses fils entraînent le morcellement de l'Empire ottoman, mais ce déclin temporaire ne permit pas aux Européens de reconquérir les terres perdues et l'unité ottomane fut reconstituée avec l'arrivée au pouvoir de Mehmed I<sup>er</sup><sup>49</sup>.

Ce dernier parvint à maintenir la paix avec l'Empire byzantin et les Grecs jusqu'à sa mort en 1421, malgré que le passage des détroits étaient aux mains des Grecs aidés des Vénitiens et Génois<sup>50</sup>. Son fils Murad II lui succéda et resta au pouvoir jusqu'en 1451. À sa mort il laissa à son tour le trône, à son fils Mehmed II dont le dessein était de faire de Constantinople la capitale de l'islam<sup>51</sup>. Dès le 28 août 1452 les troupes du sultan Mehmed II petit fils de Mehmed I<sup>er</sup> stationnaient devant les murs de la ville et se préparaient à l'assaut<sup>52</sup>. Le 29 mai 1453, Mehmed II dit plus tard le Conquérant<sup>53</sup>, s'empara de la ville de Constantinople et mit un terme à l'Empire byzantin, réduit de manière considérable par les conquêtes ottomanes. Par cette victoire, il accomplit le rêve des Ottomans : la prise de Constantinople et la disparition de l'Empire byzantin de la carte de l'Asie, dont la nouvelle ébranla le monde chrétien<sup>54</sup>.

La prise de Constantinople, rebaptisée par les Ottomans Istanbul, fut l'événement qui inaugura officiellement la grande période ottomane en Turquie<sup>55</sup>. convoitées par de nombreuses puissances, la conquête de cette ville était également au centre des ambitions turques certes mais musulmanes d'une manière générale.

D'ailleurs un hadith du prophète Mohamed admis comme authentique, fait référence à la conquête de Constantinople par un merveilleux commandant<sup>56</sup>. « *Le conquérant de Constantinople s'imposerait comme le champion des "combattants de la foi", le gazi des gazis* »<sup>57</sup>. Les possessions turques regroupaient ainsi l'Anatolie, la côte égéenne et le royaume de Trébizonde<sup>58</sup>. La conquête de la ville donna une impulsion à la puissance conquérante des

---

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Jacques HEERS, *Chute et mort de Constantinople*, Paris, Pour l'histoire, Perrin, 2005, p. 233.

<sup>51</sup> Jacques HEERS, *op. cit.*, p. 239.

<sup>52</sup> Jacques HEERS, *op. cit.*, p. 239.

<sup>53</sup> *Fatih* en turc.

<sup>54</sup> Thierry ZARCONE, *op. cit.*, p. 16.

<sup>55</sup> L'essentiel sur la période ottomane jusqu'à la République se trouve dans l'œuvre de Thierry ZARCONE, *La Turquie de l'Empire ottoman à la République d'Atatürk*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes Histoire, 2005, pp. 16-44.

<sup>56</sup> <http://www.islamiyet.gen.tr/news.php?readmore=254>

<sup>57</sup> Gazi : combattant de la foi. Henry LAURENS, John TOLAN, Gilles VEINSTEIN, *L'Europe et l'Islam : quinze siècles d'histoire*, *op. cit.*, p. 141.

<sup>58</sup> Cf. annexe 2.



Ottomans et permit de réaliser l'unité de l'empire; Istanbul devint un pont entre les possessions européennes et asiatiques de la puissance ottomane<sup>59</sup>.

À l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman dominait en Asie, l'ensemble de la Turquie et une partie de l'Arménie ; en Europe, il contrôlait la Grèce, et une partie des îles de l'Égée, la Roumélie, l'Albanie, la Serbie jusqu'aux abords de Belgrade, la Valachie et la Moldavie<sup>60</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman atteignit son apogée sous le gouvernement de Soliman I<sup>er</sup>, plus connu sous le nom de Soliman le Magnifique (1520-1566). Comme l'écrit l'historien Gilles Veinstein, le sultan Soliman le Magnifique est sans doute le souverain le plus célèbre de la dynastie ottomane, le seul à être inclus communément, parmi les grandes figures de l'histoire universelle<sup>61</sup>. « (...) *En son temps et jusqu'à nos jours, il fut tant pour l'Occident que l'Orient, le symbole d'une grandeur dont il fut le bénéficiaire autant que l'artisan* »<sup>62</sup>.

À son époque, l'empire annexa l'Arabie, le Yémen et l'Irak ; s'imposa en Afrique en s'emparant de l'Égypte et s'étendit en Europe avec la prise de Belgrade. Toutefois, il assiégea la ville de Vienne en 1529 sans pouvoir s'en emparer. On connaît la crainte et aussi l'admiration qu'entraînèrent ces conquêtes chez les peuples européens. La notoriété et la puissance de l'Empire ottoman en firent un objet d'admiration, d'inquiétude et de questionnement que l'on retrouve dans les ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>.

La conquête de Constantinople par le sultan Mehmed II et les récits rapportés par les témoins de ce terrible événement pour la chrétienté, suscitèrent inéluctablement une peur diffuse des Turcs en Occident. Les nouvelles possessions de l'Empire ottoman en Europe orientale, la conquête par Soliman le Magnifique d'une partie de la Hongrie, ainsi que la marche de ses troupes sur Vienne à deux reprises (1529 et 1532), vinrent conforter cette inquiétude. Erasme, l'un des plus grands humanistes de la Renaissance, brossa un tableau des Turcs, tel qu'ils étaient perçus dans la société européenne du XVI<sup>e</sup> siècle, des barbares sans pitié<sup>64</sup>. Les exactions commises sur leurs passages et la violence de leurs attaques ne laissaient guère de place à une image flatteuse.

---

<sup>59</sup> Georges OSTROGORSKY, *op. cit.*, p. 593.

<sup>60</sup> Bartolomé BENASSAR, « La Méditerranée du premier rang aux seconds rôles », in CARPENTIER (Jean), LEBRUN (François) (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris, Éd. Du Seuil, Coll. Points-Histoire, 1998, p. 213.

<sup>61</sup> Gilles VEINSTEIN, « L'empire dans sa grandeur (XVI<sup>e</sup> siècle) », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard 1<sup>e</sup> éd. 1989, p. 159.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Tels que : *La République des Turcs* de Guillaume POSTEL (1560) où il fait l'éloge des Turcs ; *Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales* de Nicolas NICOLAY (1568) il s'agit d'une mission d'espionnage pour le compte d'Henri II.

<sup>64</sup> Jean-Claude MARGOLIN, *Guerre et paix dans la pensée d'Erasme*, Paris, Aubier-Montaigne, 1973, p. 349.

En effet lors du premier siège de Vienne, « (...) *le manque de ravitaillement et le froid obligent les Turcs à se retirer, non sans piller et massacrer à satiété* »<sup>65</sup>. Théologien de formation, Erasme voyait dans ces Turcs, une malédiction divine s'abattant sur les chrétiens, auxquels il reprochait l'affaiblissement de leur foi, telle la pluie de grenouilles sur les Égyptiens dans le récit biblique<sup>66</sup>.

De plus, le triomphe des Turcs, était selon lui, une volonté divine afin de punir l'indolence des chrétiens<sup>67</sup>. Il dénonçait en effet l'inertie des princes chrétiens trop occupés à s'entre-déchirer pour secourir leurs coreligionnaires en péril, et dont toutes actions collectives restèrent vaines. Cela malgré des projets répétés de croisade qui se limitèrent à des paroles sans suite<sup>68</sup>.

Reflet de l'opinion chrétienne du XVI<sup>e</sup> siècle Erasme dépeignit, les Turcs comme étant une race inhumaine, cruelle, barbare et sanguinaire<sup>69</sup> tout en soulevant l'obscurité de leurs origines, « *d'abord le nom des Turcs est obscur à tel point qu'on a du mal à le trouver chez un auteur ancien (...)* »<sup>70</sup>, afin de souligner leur singularité. Erasme, dénonçait les violences perpétrées par les Turcs, dans une position d'observateur. Toutefois les témoignages d'humanistes victimes de l'invasion de leur pays par les ottomans, vinrent corroborer la vision des Turcs décrite par Erasme. On peut ainsi citer l'humaniste croate Marco Marulić (Marc Marule), qui évoqua dans une lettre « émouvante » les exactions et les atrocités commise par les Turcs<sup>71</sup> et qui tout comme Erasme en appela à l'unification des princes chrétiens pour les combattre<sup>72</sup>. Une union qui pouvait être que salutaire pour la chrétienté.

Cependant le poète Louis Crijévic de Dubrovnik, alors que son pays fut en proie aux nombreuses incursions ottomanes, ce dernier parvint dans une certaine objectivité et avec discernement, à dresser un portrait élogieux du guerrier turc<sup>73</sup>.

---

<sup>65</sup> Jean-Claude MARGOLIN, *Guerre et paix dans la pensée d'Erasme*, op. cit., p. 332.

<sup>66</sup> Lettre d'Erasme adressée à Johan Rinck de Cologne juriste, le 17 mars 1530. Il s'agit en réalité d'une réponse d'Erasme à une « consultation » sollicitée par Rinck au sujet de la menace turque sur la Chrétienté. Jean-Claude MARGOLIN, *Guerre et paix dans la pensée d'Erasme*, op. cit., p. 340.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> Jean-Claude MARGOLIN, *Guerre et paix dans la pensée d'Erasme*, op. cit., p. 329.

<sup>69</sup> Lettre d'Erasme adressée à Johan Rinck de Cologne juriste, le 17 mars 1530. Jean-Claude MARGOLIN, op. cit., p. 343-344.

<sup>70</sup> Lettre d'Erasme adressée à Johan Rinck de Cologne juriste, le 17 mars 1530. Jean-Claude MARGOLIN, op. cit., p. 340.

<sup>71</sup> Charles BÉNÉ, « Erasme et les humanistes dalmates devant l'invasion turque », in Gabriel PEROUSE, André THIERRY, André TOURNON (dir.), *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, Colloque de l'Association d'Études sur la Renaissance, l'Humanisme, et la Réforme, Université de Saint-Étienne, 1992.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> *Ibid.*

Il décrit ainsi leurs qualités, telles que la force de leur caractère, leur sobriété, leur sens de l'honneur, leur capacité de combat, et leur qualité d'âme ; qualités exceptionnelles qui justifient en grande partie les victoires qui donnèrent cette vision d'invincibilité aux Turcs<sup>74</sup>.

Outre la terreur qu'ils éveillaient parmi les populations européennes, l'Empire ottoman suscita également l'admiration de ces derniers en particulier sous le gouvernement du sultan Soliman. En souverain absolu et chef spirituel, il organisa durablement l'empire, notamment dans le domaine de la justice<sup>75</sup>. Il parvint à mettre en place un système judiciaire admiré par l'Europe.

Sous le règne de cet homme éclairé et ouvert, la Turquie connut un niveau culturel et intellectuel sans précédent. L'augmentation des moyens financiers, résultat des conquêtes, permit au sultan d'encourager la littérature et les arts<sup>76</sup>. Naquit durant cette période des talents littéraires, comme l'illustre la création poétique et la publication d'ouvrages d'histoire et de géographie. Istanbul connut l'édification de grandes mosquées qui firent la renommée de l'architecte Sinan, intellectuel, alors que l'art de la céramique atteignit son apogée<sup>77</sup>.

S'ajoutait à cela, le développement exceptionnel de l'architecture par la construction de mosquées imposantes, inspirées par l'art byzantin. L'enseignement des medersas, perfectionné et réorganisé, fut divisé en deux : d'une part l'enseignement des sciences profanes telles que l'histoire, la géographie, la philosophie... et d'autre part les sciences dites religieuses telles que les hadiths, l'étude du Coran, le droit religieux...<sup>78</sup>. Les progrès notables dans ces différents domaines démontrent la place de la culture dans l'Empire ottoman, dont le déclin entraîna sa disparition au profit du renouveau kémaliste.

---

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Harmonisation de la loi religieuse et de la loi coutumière.

<sup>76</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris, Hachette, coll. La vie quotidienne, 1994, p. 239.

<sup>77</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>78</sup> *Ibid.*

### C. Le déclin et le renouveau kémaliste

Après le règne de Soliman, l'empire entra dans une phase de décadence malgré certaines victoires occasionnelles. Après la longue guerre de Crète qui dura 25 ans, et l'échec de la conquête de Vienne en 1683, l'Empire ottoman cessa de faire trembler le monde<sup>79</sup>. Le ralentissement de l'expansion territoriale, voire l'arrêt de celle-ci, entraîna l'essoufflement de l'économie ottomane qui finit par se trouver dépendante de l'Europe. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, déchiré par les conflits internes et externes, l'empire ne pouvait plus s'opposer aux ingérences étrangères. Tout confirmait la formule prononcée par le tsar Nicolas I<sup>er</sup>, en 1853 : « *l'Empire ottoman est l'“homme malade de l'Europe”* »<sup>80</sup>.

La décision de s'allier à l'Allemagne durant la Première Guerre Mondiale, n'arrangea pas les choses pour cette puissance en pleine décadence. Le choix de rompre la neutralité au profit des Allemands se fit discrètement. Les responsables politiques signèrent avec l'Allemagne un traité en secret afin de se préparer à l'entrée en guerre<sup>81</sup>. Le 29 octobre 1914, les Turcs sous les ordres d'un commandant allemand bombardèrent Odessa, Sébastopol et Novorossisk. Par la suite la Russie déclara la guerre à l'Empire ottoman le 2 novembre 1914.

La participation des Turcs au conflit outre le fait qu'elle soit la conséquence d'une propagande allemande efficace, était motivée par la volonté des autorités ottomanes, de récupérer les territoires perdus par l'empire au cours des dernières décennies<sup>82</sup>. Croyant en la supériorité militaire de ses alliés, les Turcs étaient persuadés d'avoir fait le bon choix et s'attendaient à une victoire rapide<sup>83</sup>. Cependant la désillusion ne se fit pas attendre, malgré quelques victoires. La succession des défaites firent capituler les Turcs. Ils signèrent l'armistice de Moudros le 30 octobre 1918<sup>84</sup>.

---

<sup>79</sup> Robert MANTRAN, *L'Empire ottoman, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> administration, économie, société*, Londres, Variorum reprints, 1984, p. 188.

<sup>80</sup> Thierry ZARCONE, *op. cit.*, p. 30.

<sup>81</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Bruxelles, Complexes, 1997, p. 6.

<sup>82</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, op. cit.*, p. 7.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, op. cit.*, p. 14.

Les conséquences de la guerre furent désastreuses pour l'empire. Novembre 1918, Istanbul fut occupée par les puissances de l'Entente dans le but de démanteler l'Empire ottoman au bord du gouffre<sup>85</sup>. En déperdition, la Turquie fut envahie pour la première fois de son histoire par les Anglais, les Français, les Grecs et les Italiens. Cette situation humiliante, provoqua chez les Turcs un regain de révolte. À l'initiative de Mustafa Kemal<sup>86</sup>, ils décidèrent de prendre en main leur destin. Nul ne se doutait que ce dernier deviendrait un jour l'homme qui allait changer la face de la Turquie.

Il serait né le 19 octobre 1881<sup>87</sup> à Salonique « *Je me souviens de ma naissance ; ma mère m'a dit que je suis né au printemps, un jour de mai. Alors pourquoi ma date de naissance ne serait-elle pas le 19 mai ?* »<sup>88</sup>. Il débuta son éducation à l'école de théologie de son quartier selon le souhait de sa mère et sur la volonté de son père<sup>89</sup>. fonctionnaire de l'administration ottomane, il s'inscrivit à l'école d'enseignement laïque Şemsi Efendi<sup>90</sup>. Attiré par l'uniforme, il entra en 1895 à l'École Militaire des Cadets contre le gré de sa mère désormais veuve<sup>91</sup>. Né Mustafa il prit le nom alors, de Kemal qui signifie « perfection » car il excellait en mathématiques<sup>92</sup>. Il poursuivit ses études à l'Académie d'État-Major d'où il sortit avec le grade de capitaine.

Durant ses études militaires il s'intéressait à la politique et était critique sur la façon dont était gouvernée la Turquie. Face à la désintégration de l'empire, ce jeune militaire influencé par les idées libérales découvertes lors de ses brillantes études séculières<sup>93</sup>, poussa la Turquie à la conquête de son indépendance. Pour lui : « *la nation turque doit vivre dans l'honneur et la dignité, condition qui ne peut être remplie que par l'indépendance totale. Peu importe combien riche et prospère une nation peut être ; si elle est privée d'indépendance, aux yeux du monde civilisé elle ne mérite pas un instant d'être regardée comme autre chose qu'un esclave* »<sup>94</sup>. En ranimant l'esprit patriotique, il voulait provoquer un sursaut national.

---

<sup>85</sup> La Turquie subit les conséquences de la défaite austro-allemande malgré une résistance victorieuse face à l'invasion des Anglais et Français sur ses territoires en 1915.

<sup>86</sup> Cf. annexe 8.

<sup>87</sup> La date de naissance exacte de Mustafa Kemal est inconnue.

<sup>88</sup> Mustafa Kemal ATATÜRK, *Mémoires*, Paris, Coda, 2005, p. 5.

<sup>89</sup> Cf. annexe 9.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Mustafa Kemal ATATÜRK, *op. cit.*, p. 5.

<sup>92</sup> Mustafa Kemal ATATÜRK, *op. cit.*, p. 7.

<sup>93</sup> Thierry ZARCONI, *op. cit.*, p. 47.

<sup>94</sup> Mustafa Kemal ATATÜRK, *op. cit.*, p. 62.

Le choix d'un Turc digne et fier, devait se faire entre la mort ou l'indépendance; telle était la devise<sup>95</sup>. Sur ces arguments, au printemps 1919, il engagea son action à Samsun, ville d'Anatolie. Le sultan l'avait chargé au départ, de calmer les esprits dans cette région, or il s'employa à envenimer la situation<sup>96</sup>. Sur pression accrue de l'occupant (anglais), les autorités ottomanes ordonnèrent à Mustafa Kemal de regagner la capitale, ce qu'il refusa<sup>97</sup> entraînant sa révocation.

À partir de là, il appela ouvertement le peuple turc à la rébellion. Déterminé quant à la défense de ses convictions, Mustafa Kemal tenta de mener bataille sur deux fronts ; d'une part contre les occupants du pays depuis la fin de la guerre et d'autre part contre le pouvoir interne, principal responsable de cet asservissement, profonde abjection pour un Turc, dont le nom signifie fort<sup>98</sup>.

Le 23 avril 1920, Mustafa Kemal réunit à Ankara une assemblée nationale qui décida de rompre avec le gouvernement du sultan, ce fut la Grande Assemblée Nationale de Turquie dont la séance fut inaugurée en grande pompe « *véritable débauche de prière et de dévotions* »<sup>99</sup>.

L'objectif de l'ostentation de la dimension religieuse, dans cette entreprise insurrectionnelle, résidait dans la volonté de Mustafa Kemal d'avoir Dieu de son côté, et de montrer son respect de l'islam à ses détracteurs qui l'accusaient d'hostilité envers la religion<sup>100</sup>. Perspicace et fin stratège, il parvint ainsi à rallier à sa cause la majorité de la population turque venant de tout horizon, des plus croyants aux moins croyants, des sceptiques, aux autres. Subsistaient toutefois des opposants, tels que les partisans invétérés du sultanat. L'amour de la patrie et de la liberté permirent à cet homme éclairé, de raviver la flamme éteinte de l'espoir, d'un peuple humilié par l'occupation autrefois présent sur trois continents, et aspirant à être le maître du monde. Entamant le chemin du renouveau et du modernisme dans une certaine spiritualité religieuse, Mustafa Kemal allait une fois élu, s'engager promptement sur le chemin de la séparation de la religion islamique de l'appareil étatique.

---

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, op. cit.*, p. 40.

<sup>97</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, op. cit.*, p. 42.

<sup>98</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, op. cit.*, p. 71.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

Quelques mois plus tard, le 10 août 1920, le sultan Mehmet VI signa le traité de Sèvres, qui prévoyait un démantèlement pur et simple de l'Empire ottoman et réduisait la Turquie à ses seules possessions d'Anatolie centrale<sup>101</sup>. La signature de ce pacte au préjudice du peuple turc discrédita totalement le sultan contre lequel l'opposition était de plus en plus vive. À Ankara, la Grande Assemblée de Mustafa Kemal contesta rapidement ce traité qu'il jugea honteux. « *Jamais, jamais, jamais la nation n'acceptera le diktat de Sèvres* »<sup>102</sup>. Vécu comme une infamie, cet accord exacerba le sentiment national, exalté par Mustafa Kemal et, accéléra le processus de libération du pays. Cependant, pour Mustafa Kemal, le système autocratique sur lequel se reposait le sultan pour « brader » et abandonner le pays était l'objet de tous les maux. La souveraineté nationale devait revenir au peuple ; pour cela l'abolition du sultanat était nécessaire<sup>103</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1922, à 18h30 ce fut chose faite, l'Assemblée nationale abolit le sultanat mais pas le califat<sup>104</sup>. Ce dernier fut maintenu seulement par respect pour une vieille tradition, mais pour Mustafa Kemal la fonction de calife n'avait aucune justification historique, ni même dogmatique<sup>105</sup>. Il préconisait un islam rationnel dans lequel il n'y a pas d'intermédiaire entre Dieu et l'homme.

Dans l'histoire des Turcs en tant que peuple musulman, longtemps, on s'est opposé au progrès culturel et technique (imprimerie par exemple) au nom de la religion islamique. Instrumentalisée elle fut un frein pendant un certain temps à l'évolution du pays. Manifestement, une connaissance éclairée et érudite de l'islam aurait pu prévenir une telle situation, or la faiblesse du niveau d'instruction du peuple, et de ceux qui la professait en était l'une des principales causes.

Lancée dans une guerre d'indépendance, les nombreuses victoires sur l'ennemi comme celle de *Sakarya* et *Inönü*<sup>106</sup> aboutirent au traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923, qui annula celui de Sèvres et reconnut les frontières actuelles de la Turquie (celle de 1914), ainsi que son intégrité nationale<sup>107</sup>. À partir de là, une nouvelle ère commença pour le pays : celle des débuts de la Turquie moderne.

---

<sup>101</sup> Thierry ZARCONÉ, *op. cit.*, p. 47.

<sup>102</sup> Paul DUMONT, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, op. cit.*, p. 81-82.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> Alexandre JEVAKHOFF, *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident*, Paris, Taillandier, 1999, p. 293.

<sup>105</sup> Andrew MANGO, *Mustafa Kemal ATATÜRK*, Paris, Coda, 2006, p. 364.

<sup>106</sup> Thierry ZARCONÉ, *op. cit.*, p. 57.

<sup>107</sup> Alexandre JEVAKHOFF, *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident, op. cit.*, p. 321-322.

Le 13 octobre 1923, à l'initiative d'Ismet İnönü bras droit de Mustafa Kemal la capitale de la Turquie fut déplacée d'Istanbul à Ankara, Kayseri cœur de l'Anatolie avait été également évoquée comme capitale<sup>108</sup>. Notons ici une volonté de rupture avec le passé impérial dans lequel Istanbul fut longtemps la capitale, car Ankara était loin d'être aussi attractive qu'Istanbul berceau des civilisations, et porte de l'Occident. Pourtant, avec les desseins occidentaux de Mustafa Kemal on aurait pu croire le contraire. car Istanbul aurait été davantage en accord avec ses aspirations politiques.

Alors que Mustafa Kemal vouait un véritable culte au système républicain, le 29 octobre 1923 à 20h30 l'Assemblée nationale proclama la République et un quart d'heure plus tard il fut nommé Président de la République à l'unanimité des votants, soit 158 députés sur 333 que comptait l'Assemblée<sup>109</sup>. En avril 1924 une nouvelle Constitution fut adoptée.

Dès 1925, il amorça de nombreuses réformes qui modifièrent en profondeur toute la Turquie. Ainsi paré du prestige de libérateur du pays, de sauveur de la patrie, Mustafa Kemal engagea le pays sur la voie d'une modernisation sans précédent. Son ambition principale était de faire de la Turquie, une république laïque résolument tournée vers l'Occident.

Figure de proue de l'occidentalisation, il s'efforça d'abolir, tout ce qui rattachait le pays à l'Orient et au monde arabo-musulman. En effet « *Mustapha Kémal n'a jamais tenu compte des jugements de valeurs de la société féodale ottomane, mais ceux de l'Occident sur le plan culturel* »<sup>110</sup>. Au niveau politique il entama avec la séparation de l'État et de la religion amorcée par la suppression du sultanat puis du califat, prônant ainsi une pratique du culte cantonnée à la sphère privée. La laïcisation du pays se fit par une sécularisation des institutions du pays et de la société en général. Loin d'agir de manière progressive, Mustafa Kemal enclencha le processus avec promptitude, et une certaine brutalité aux dépens de la religion musulmane pourtant fortement ancrée dans la population surtout anatolienne. « *Bien que le régime n'adoptât jamais une politique anti-islamique déclarée, il entendait incontestablement mettre fin au pouvoir de l'islam organisé et briser son emprise sur les esprits et les cœurs du peuple turc* »<sup>111</sup>.

---

<sup>108</sup> Alexandre JEVAKHOFF, *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident, op. cit.*, p. 323.

<sup>109</sup> Alexandre JEVAKHOFF, *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident, op. cit.*, p. 326.

<sup>110</sup> Niyazi ÖKTEM, « Tendances actuelles de la philosophie du droit en Turquie », in Jacques LAFON, Niyazi ÖKTEM, *Tendances actuelles du droit turc et du droit français*, Actes de la première semaine juridique franco-turque, Istanbul, 9-12 mai 1983, Istanbul-Paris, ISIS, 1988, p. 111.

<sup>111</sup> Bernard LEWIS, *Islam et laïcité : la naissance de la Turquie moderne*, trad. Philippe Delamare, Paris, Fayard, p. 364.



Les dernières décennies de l'Empire ottoman avaient déjà préparé le terrain de cette laïcisation depuis l'ère des réformes dont les *Tanzimat* constituaient les prémices<sup>112</sup> malgré la période hamidienne qui fut une parenthèse. L'occidentalisation commencée bien avant Mustafa Kemal rendit plus facile l'introduction des idées laïques parmi l'élite ottomane partisane du système constitutionnel<sup>113</sup>. Durant la révolution de 1908, la victoire des Jeunes-Turcs<sup>114</sup> préconisant un régime moderne, égalitaire et plus libéral, sur l'autoritarisme du sultan Abdülhamid II, avait ouvert une brèche qui permit aux principes laïques kémalistes de s'installer<sup>115</sup>.

Rappelons, cependant que le principe de laïcité turc bien qu'inspiré du modèle français (d'ailleurs, le terme « *laiklik* » fut créé en turc moderne à partir du mot français « laïc »), ne copie pas la laïcité française<sup>116</sup>. Alors que la France établit la laïcité sur le principe de neutralité de l'État par rapport à la religion, le concept turc est bien plus différent. Sous le gouvernement de Mustafa Kemal, la religion était considérée comme un obstacle à la modernisation. Le modèle de civilisation était en Occident et non dans le monde arabo-musulman.

Contrairement au système français qui préconise une séparation de la religion et de l'État, institutionnalisée par la loi du 9 décembre 1905, le système turc procédait d'un contrôle de l'État sur l'islam<sup>117</sup> et non d'une séparation à proprement parler, avec la création notamment, d'une direction des Affaires religieuses créée en mars 1924<sup>118</sup>. La laïcité mise en place en Turquie malgré la volonté de Mustafa Kemal de rompre avec le passé impérial, s'inscrivait dans la tradition ottomane de gérer l'islam comme bon lui semblait<sup>119</sup>. À partir de ces constats il paraît difficile d'assimiler la laïcité turque à la laïcité française.

La laïcisation française fut signe de libération pour le peuple, alors que dans le cas turc, elle fut imposée de manière autoritaire et se trouva parfois en contradiction avec l'essence même de ce qui faisait le Turc et la Turquie d'un point de vue social et culturel.

---

<sup>112</sup> Pierre-Jean LUIZARD, « Laïcité et Kémalisme », in RIGONI (Isabelle) (dir.), *Turquie : les mille visages*, Paris, Syllepse, 2000, p. 26-27.

<sup>113</sup> Pierre-Jean LUIZARD, « Laïcité et Kémalisme », *op. cit.*, p. 27.

<sup>114</sup> Groupe révolutionnaire et nationaliste formé par une jeunesse diplômée, fondé dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les jeunes Turcs devinrent plus tard membre du comité Union et Progrès (C.U.P). Leur idéologie libérale, résidait dans le rétablissement de la Constitution de 1876 abandonnée par le régime hamidien, et la réformation et modernisation de l'Empire ottoman sur le modèle occidental.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Pierre-Jean LUIZARD, « Laïcité et Kémalisme », *op. cit.*, p. 28.

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> Pierre-Jean LUIZARD, « Laïcité et Kémalisme », *op. cit.*, p. 29.

<sup>119</sup> *Ibid.*

Certains changements bouleversèrent la vie quotidienne des Turcs<sup>120</sup>, tels que l'adoption de lois relatives aux tenues vestimentaires<sup>121</sup> comme l'interdiction de porter le fez pour inciter au port du chapeau en 1925 : « *il était convaincu que tous les peuples civilisés devraient avoir la même façon de vivre, que culture et civilisation étaient synonymes, de même que l'étaient « orientalisme » et arriération masqués par l'exotisme* »<sup>122</sup>. Il ferma les écoles religieuses, 27 des 29 écoles qui fonctionnaient encore en 1924 pour former les imams et prédicateurs disparurent<sup>123</sup>. Le 26 décembre 1925 l'Assemblée adopta le calendrier chrétien et l'horloge de vingt-quatre heures.

En matière judiciaire, elle vota l'adoption de nouveaux codes : civil, pénal et commercial établis respectivement sur les modèles russe, italien et allemand, ne faisant que renforcer cette volonté de civilisation à l'occidentale. Le 10 avril 1928, la mention de l'islam comme religion d'État fut supprimée de la Constitution<sup>124</sup>. Le point d'orgue fut toutefois, le remplacement de l'alphabet arabe (abandon de l'alphabet coranique) par l'alphabet latin en août 1928<sup>125</sup>. Il poussa ainsi à l'extrême, la laïcisation sur la forme. Le 21 juin 1934, la Grande Assemblée vota la loi sur le nom de famille. Chaque citoyen turc devait en plus de son prénom, porter un nom de famille.

Dès lors, le 24 novembre 1934, l'Assemblée nationale proposa à Mustafa Kemal de prendre le nom d'Atatürk<sup>126</sup>, « (...) *il possède toutes les qualités d'un père, à la fois bon, généreux et autoritaire* »<sup>127</sup>. La même année il accorda à la femme le droit de vote et celui d'être éligible. Avant-gardiste sur ce point il laissa la France derrière lui.

Le 5 février 1937 la laïcité entra dans la Constitution comme principe fondateur<sup>128</sup>. De nombreuses autres réformes intervinrent dans différents domaines de la vie politique, économique et sociale du pays. L'héritage laissé par Mustafa Kemal Atatürk est encore aujourd'hui la base de l'organisation du pays; cet héritage symbolise l'entrée de la Turquie dans une phase de modernisation irrévocable.

---

<sup>120</sup> L'essentiel sur les réformes de Mustafa Kemal se trouve, Andrew MANGO, *Mustafa Kemal ATATÜRK*, Paris, Coda, 2006, pp. 396-405.

<sup>121</sup> Atatürk prônait pour son peuple, le port de vêtements européens dans le but de les occidentaliser, en apparence tout au moins.

<sup>122</sup> Andrew MANGO, *Mustafa Kemal ATATÜRK*, *op.cit.*, p. 399.

<sup>123</sup> Alexandre JEVAKHOFF, *op. cit.*, p. 389.

<sup>124</sup> Pierre-Jean LUIZARD, « Laïcité et Kémalisme », *op. cit.*, p. 28.

<sup>125</sup> Cf. annexe 10.

<sup>126</sup> « Père des Turcs ».

<sup>127</sup> Alexandre JEVAKHOFF, *op. cit.*, p. 434.

<sup>128</sup> Pierre-Jean LUIZARD, « Laïcité et Kémalisme », *op. cit.*, p. 28.

À partir de la présidence de Mustafa Kemal Atatürk, la Turquie se détourna de l'Orient et du monde arabo-musulman au profit de l'Europe. Le ralliement du pays aux puissances alliées lors de la Seconde Guerre mondiale, après une période de neutralité, démontra sa détermination à avancer sur ce chemin-là. Dès 1949, elle adhéra au Conseil de l'Europe et intégra en 1951 l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.). Alliée solide des États-Unis, elle devient un élément clé du dispositif stratégique de l'organisation tout en stoppant l'accès soviétique en Méditerranée malgré ses relations houleuses avec la Grèce<sup>129</sup>.

De plus, sa participation aux diverses organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.), le Fonds monétaires international (F.M.I.) et bien d'autres ne firent que renforcer ses desseins occidentaux.

Aujourd'hui, la situation stratégique du pays sur le plan commercial, sa forte démographie accompagnée d'une main-d'œuvre très rentable et d'une société de consommation en plein essor, donnent un potentiel considérable à son marché, attirant de plus en plus les capitaux étrangers. La Turquie présente également la particularité d'être le seul État du monde qui soit laïque et démocratique et dont la majorité de la population est de confession musulmane. La laïcité est un aspect très intéressant de la Turquie moderne, dans la mesure où elle est inscrite dans sa Constitution. Selon l'article 2 du texte constitutionnel de 1982 : « *la République de Turquie est un État de droit démocratique, laïque, et social, respectueux des droits de l'homme dans un esprit de paix sociale, de solidarité nationale et de justice (...)* ». La Turquie fut longtemps critiquée par les pays européens, pour le non-respect des droits de l'Homme et la fragilité de sa démocratie.

À ce sujet le pays subit à plusieurs reprises l'intervention de l'armée qui affaiblit les bases d'une démocratie encore nouvelle et inachevée<sup>130</sup>. Cependant depuis ces dernières années, le pays est entré dans une phase de démocratisation sans précédent, qui atteignit son paroxysme avec la ratification des Turcs à 58% des voix, le referendum visant à réformer la Constitution.

---

<sup>129</sup> Claude LIAUZU, « Du *mare nostrum* à la dérive des continents », in CARPENTIER (Jean) et LEBRUN (François) (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris, Éd. Du Seuil, Coll. Points-Histoire, 1998, p. 435.

<sup>130</sup> Ce fut le cas avec le coup d'état militaire du 27 mai 1960, le mémorandum du 12 mars 1971, le coup d'état du 12 septembre 1980, l'intervention de l'armée dans la politique le 28 février 1997 et enfin le 27 avril le e-mémorandum du 2007.

Selon le gouvernement actuel au pouvoir, le Parti de la justice et du développement (A.K.P.), il s'agit là d'un progrès vers plus de démocratie tandis que le principal parti d'opposition, le Parti républicain du peuple (C.H.P.), dénonçait une atteinte à la séparation des pouvoirs et la mise en danger de la laïcité en raison de l'affaiblissement de ses défenseurs que sont l'armée et la hiérarchie judiciaire<sup>131</sup>. Les amendements de la Constitution visaient à limiter le pouvoir de l'armée et de la haute magistrature dans la lignée des critères d'adhésion à l'Union européenne<sup>132</sup>. Les résultats de la consultation du peuple turc en faveur du oui, furent salués par le Conseil de l'Europe.

D'après le secrétaire du conseil basé à Strasbourg le Norvégien Thorbjorn Jaglan « *la réforme constitutionnelle approuvée dimanche est un pas important pour la Turquie, qui se rapproche ainsi des normes et pratiques européennes* »<sup>133</sup>. Engagée sur une voie de non-retour, la Turquie tente de se frayer un chemin parmi les grandes démocraties européennes.

Grâce à sa persévérance, elle réussit à faire un pas vers l'intégration à l'Union européenne. En effet, quinze ans après l'échec de sa première candidature, elle obtint le 17 décembre 2004 un accord en vue de fixer une date d'ouverture des négociations. Ainsi le 3 octobre 2005 s'ouvrit officiellement les négociations sur l'adhésion de la Turquie, date qui fut sans doute l'une des plus importantes de l'histoire des relations de la Turquie moderne avec l'Europe. Cependant depuis, les négociations d'adhésion avancent à un rythme particulièrement lent.

Jusqu'en 2010, seulement 12 chapitres thématiques sur 35 ont été ouverts. Depuis 2006, 8 chapitres sont bloqués par l'U.E. en raison du refus d'Ankara d'ouvrir ses ports et aéroports aux Chypriotes grecs<sup>134</sup>.

Le ralentissement des réformes conformément au projet d'adhésion, la question chypriote<sup>135</sup>, et l'hostilité de l'Allemagne et la France quant à l'intégration du pays à l'U.E., sont autant de facteurs qui ralentissent le processus de négociation<sup>136</sup>.

---

<sup>131</sup> [http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/13/turquie-apres-le-referendum-l-opposition-kemaliste-accuse-le-coup\\_1410650\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/13/turquie-apres-le-referendum-l-opposition-kemaliste-accuse-le-coup_1410650_3214.html)

<sup>132</sup> <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/05/12/97001-20100512FILWWW00579-turquie-referendum-sur-la-constitution.php>

<sup>133</sup> [http://www.lepoint.fr/monde/referendum-en-turquie-une-avancee-democratique-importante-selon-le-conseil-de-l-europe-13-09-2010-1235656\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/referendum-en-turquie-une-avancee-democratique-importante-selon-le-conseil-de-l-europe-13-09-2010-1235656_24.php)

<sup>134</sup> [http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/02/22/madrid-veut-relancer-les-negociations-d-adhesion-de-la-turquie-a-l-ue\\_1309903\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/02/22/madrid-veut-relancer-les-negociations-d-adhesion-de-la-turquie-a-l-ue_1309903_3214.html)

<sup>135</sup> Refus de la Turquie, de reconnaître la République de Chypre (partie sud de l'île), pourtant membre de l'U.E.

<sup>136</sup> [http://www.lepoint.fr/monde/ue-la-turquie-mecontente-de-la-lenteur-de-ses-negociations-d-adhesion-11-09-2010-1235144\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/ue-la-turquie-mecontente-de-la-lenteur-de-ses-negociations-d-adhesion-11-09-2010-1235144_24.php)

De plus, la Turquie se voit proposer par la chancelière allemande Angela Merkel, un « partenariat privilégié », c'est-à-dire une alternative à la pleine adhésion du pays, à laquelle s'associe le président de la République français Nicolas Sarkozy<sup>137</sup>. Fermement opposée à cette proposition, la Turquie souhaite que l'U.E. respecte ses engagements quant à une adhésion plénière. Sur ce point le ministre chargé des Affaires européennes Egemen Bağış exprima son désaccord en affirmant que le « partenariat privilégié » n'existait pas et qu'il n'avait pas de fondement légal<sup>138</sup>.

Lors de la visite en Turquie d'Angela Merkel en avril 2010, cette dernière souligna la nécessité de la poursuite des négociations tout en parlant de « processus ouvert », afin de mettre l'accent sur le fait que le processus d'adhésion n'avait pas forcément pour finalité l'intégration à part entière de la Turquie dans l'Union Européenne<sup>139</sup>. En effet conformément au cadre des négociations convenu par le Conseil européen de décembre 2004 « *l'objectif commun des négociations est l'adhésion. Ces négociations sont un processus ouvert dont l'issue ne peut pas être garantie à l'avance* »<sup>140</sup>.

Candidate singulière de par les controverses qu'elle suscite au sein de l'U.E., en particulier avec la France et l'Allemagne, on peut pourtant dire que la Turquie est déjà intégrée. Elle l'est d'une part, à travers les dynamiques migratoires et démographiques<sup>141</sup>. Les Turcs constituent la population immigrée non-européennes la plus importante de l'U.E. avec plus de 3 millions de Turcs, dont la plus importante se trouve en Allemagne<sup>142</sup>. Une présence de fait car toute famille turque (plusieurs générations) en Turquie, compte en principe un membre en Europe, installé provisoirement ou durablement<sup>143</sup>.

---

<sup>137</sup> <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/09/VERRIER/16304>

<sup>138</sup> <http://www.lefigaro.fr/international/2010/03/30/01003-20100330ARTFIG00517-ue-merkel-reste-ferme-sur-l-entree-de-la-turquie-.php>

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> <http://www.senat.fr/rap/r05-135/r05-13512.html>

<sup>141</sup> Jean-François PEROUSE, « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées », in PECOUT (Gilles) (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 356.

<sup>142</sup> Institut MEDEA : Institut européen de recherche sur la coopération euro-arabe <http://www.medeas.be/index.html?doc=339>

<sup>143</sup> Jean-François PEROUSE, « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées », *op. cit.*, p. 356.

L'élite turque est quant à elle déjà fortement imprégnée des principes européens, avec parfois une meilleure connaissance de la culture européenne que de la culture turque<sup>144</sup> ; sans oublier une intégration politique depuis 1949 et économique depuis 1996 avec l'Union douanière<sup>145</sup>. De plus elle a toujours été liée d'une manière ou d'une autre à l'Europe surtout par son histoire ; et n'oublions pas que sur le plan géographique, la ville d'Istanbul est en partie sur le continent européen. Capitale économique du pays, cette importante métropole dont l'histoire se rattache à l'Europe, est actuellement le lieu de prédilection des investisseurs européens. Un regard sur le passé de cette ville s'avère indispensable.

### **Paragraphe 2 : Aperçu historique d'Istanbul.**

Byzance, Constantinople, Istanbul, ces trois noms successifs révèlent la tumultueuse histoire de la seule ville au monde située sur deux continents. Aux portes de l'Orient et de l'Occident, Istanbul fut pendant des siècles une ville souveraine et très influente. Aujourd'hui ancrée dans une culture forgée par trois Empires : romain, byzantin et ottoman, dont elle fut le berceau, Istanbul est bien le reflet d'une ville cosmopolite, qui fut le carrefour de civilisations souvent antagonistes.

Étalée sur les deux rives du Bosphore, séparées sur plusieurs kilomètres entre l'Asie et l'Europe, sa position clef lui permet de commander le passage entre les deux continents. Ce potentiel géographique singulier a fait de la ville, la scène des plus grands jeux politiques, et cela dès les débuts de son histoire au VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Modelée par l'histoire des différentes civilisations qui ont foulé ses terres, Istanbul, appelée Byzance puis Constantinople, excita durant des siècles les convoitises des politiques<sup>146</sup>.

---

<sup>144</sup> Jean-François PEROUSE, « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées », *op. cit.*, p. 357.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Robert MANTRAN, *Histoire d'Istanbul*, Paris, Fayard, 1996, p. 10.

## A. Byzance

Au cours de I<sup>er</sup> millénaire avant J.-C., à une époque où le Bosphore fut utilisé comme lieu de passage, une petite population se serait formée pour créer un village. Toutefois, on retrouve un certain nombre de légendes sur la fondation de Byzance sur l'acropole où le fond historique transparait difficilement<sup>147</sup>. En 658 ou 657 avant J.-C., des colons grecs de Mégare s'y installèrent. Selon la légende, ces derniers fondèrent la ville après avoir consulté l'oracle de Delphes et l'appelèrent Byzantion, cité élevée sur l'acropole dominant la mer d'après le nom de leur chef Byzas<sup>148</sup>. Objet de conflit, d'abord entre Mèdes et Grecs puis entre Grecs, la cité de Byzance passa plus tard sous l'hégémonie romaine<sup>149</sup>. C'est alors que, construite sur deux continents, Byzantion devint rapidement un important centre commercial<sup>150</sup>. Ce développement fut tel qu'il influença toute la destinée de la ville. Suscitant l'admiration et les convoitises des plus grandes armées, Byzantion devenue Byzance devint le lieu de prédilection des grandes invasions.

Les querelles de pouvoirs dans la sphère politique romaine furent à l'origine du ravage de la ville de 193-196 après J.-C. par l'empereur Septime Sévère. Ce dernier assiégea la ville pendant trois ans et la pilla en détruisant ses remparts pour punir les habitants de s'être alliés à son adversaire Pescennius Niger<sup>151</sup>. Peu après, il prit la décision de reconstruire la ville et y entreprit d'importants travaux d'embellissement avec la construction de nouveaux édifices, notamment des hippodromes<sup>152</sup>.

## B. Constantinople

Toutefois Byzance connut la gloire avec Constantin le Grand, qui en fit la capitale de la partie orientale de l'Empire romain. Consacrée « Nouvelle Rome », en 330, elle fut nommée Constantinople quelques temps plus tard. Devenue la capitale unique de l'Empire romain après la ruine de Rome et de l'Occident, elle connut rapidement le prestige<sup>153</sup>.

---

<sup>147</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, op. cit., p. 7.

<sup>148</sup> Robert MANTRAN, *Histoire d'Istanbul*, op. cit., p. 17.

<sup>149</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, op. cit., p. 7.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> Robert MANTRAN, *Histoire d'Istanbul*, op. cit., p. 21.

<sup>152</sup> Site officiel du ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie : <http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FF35F2AAE4F54DAF9B>

<sup>153</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, op. cit., p. 7.

En l'an 395, l'Empire romain se divisa en deux, l'Orient et l'Occident. Constantinople devint ainsi à la fois capitale de l'Empire romain d'Orient : l'Empire byzantin, mais également celle du monde chrétien, alors que Rome fut en plein déclin<sup>154</sup>. Le prestige religieux contribua indubitablement à accentuer la grandeur de la ville, déjà célèbre. Cité particulièrement bien protégée grâce à la construction de solides murailles, Byzance parvint à repousser les attaques des Avars, des Perses, des Bulgares et des Arabes<sup>155</sup>. Toutefois, la somptuosité de Constantinople atteignit son apogée au VI<sup>e</sup> siècle sous l'empereur Justinien<sup>156</sup>. Il enrichit la ville de monuments grandioses dont Sainte-Sophie, « église de la sagesse divine », construite de 532 à 537 sur l'emplacement d'une église qui avait été précédemment incendiée.

Deux siècles plus tard, la prospérité qui illumina la ville et qui la hissa au rang des cités les plus convoitées du monde laissa place à une terrible crise qui déchira Constantinople. Séditions, révoltes, schismes religieux et l'iconoclasme au centre de ce trouble se traduisirent par l'affaiblissement de la puissance religieuse<sup>157</sup>. Néanmoins la ville n'avait rien perdu de son éclat et de sa richesse et, en 1204, les croisés latins se mirent à leur tour à l'assaut de Constantinople. La ville fut mise à sac et de nombreux trésors de grandes valeurs furent perdus à jamais et Constantinople en fut terriblement affectée<sup>158</sup>.

La ville fut reconquise en 1261 par l'empereur Michel VIII qui tenta de restaurer et reconstruire la ville, mais Constantinople était fortement affaiblie, notamment sur le plan financier en raison de la perte de territoires grecs au profit des Bulgares, Serbes, Hongrois à l'ouest et les Turcs à l'est ainsi que l'appropriation de la quasi-totalité du commerce extérieur par les Génois installés à Galata et les Vénitiens<sup>159</sup>. L'arrivée des Ottomans aux portes de la ville quelques temps après annonçait la fin de Constantinople la chrétienne au profit d'Istanbul la musulmane.

---

<sup>154</sup> Cécile MORRISSON (dir.), « Les événements/ perspective chronologique », *op. cit.*, p. 16.

<sup>155</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>156</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>157</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 8.



### C. Istanbul

À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle la ville fut envahie par les Ottomans. Durant l'assaut les Grecs furent livrés à eux-mêmes, seuls contre les Ottomans. Les princes et souverains d'Europe avaient refusé d'apporter leurs aides, en invoquant la nécessité de garder leurs troupes pour lutter contre leurs propres voisins<sup>160</sup>. Le sultan Bayezid I<sup>er</sup> tenta la conquête de Constantinople, mais ce fut un échec. En 1422, le sultan Murad II entreprit à son tour sans succès le siège la ville<sup>161</sup>. En 1452, le sultan ottoman Mehmed II, présent sur la rive européenne du Bosphore, construisit une forteresse : celle de *Rumelihisar* en face de celle que Bayezid I<sup>er</sup> avait fait édifier sur la rive asiatique ; *Anadolu Hisar*<sup>162</sup>. Dans la nuit du 23 avril 1453 il fit amener une partie de la flotte du Bosphore dans la Corne d'or.<sup>163</sup>

Le mardi 29 mai 1453, le sultan Mehmed II entra dans la capitale grecque par la porte du Canon (*Top Kapi*) et traversa la ville jusqu'à la basilique Sainte-Sophie, fierté de la cité. Entrant dans l'édifice, le souverain ottoman y récita une prière d'action de grâces, puis ordonna de transformer la basilique en mosquée. Le vendredi 1<sup>er</sup> juin il y fit la prière du vendredi avec ses principaux chefs religieux et militaires<sup>164</sup>. « *Pendant trois jours, Constantinople, reine de l'Orient, rempart des chrétiens, avait été livrée à la barbarie soldatesque venue du fond de l'Asie (...). L'islam allait s'imposer en maître dans tout le pays qui avait vu naître et fleurir le christianisme* »<sup>165</sup>.

Aussitôt conquise, Constantinople, devenue désormais Istanbul, fut proclamée capitale de l'Empire ottoman<sup>166</sup>. Elle devint par la conquête turque une ville musulmane à part entière. Toutefois, Mehmed II le Conquérant fit preuve de beaucoup de magnanimité dans sa politique d'administration, dans la mesure où il accorda aux communautés juives, arméniennes, grecques et génoises la liberté de culte<sup>167</sup>. Celles-ci, en s'ajoutant aux influences arabes et musulmanes, donnèrent un nouvel essor à la cité. Le sultan Mehmed II prit également d'autres mesures pour donner à Istanbul le caractère d'une véritable capitale.

---

<sup>160</sup> Jacques HEERS, *op. cit.*, p. 245.

<sup>161</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>162</sup> Jean-Paul ROUX, *Histoire des Turcs Deux milles ans du Pacifique à la Méditerranée*, *op. cit.*, p. 299.

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>165</sup> Jacques HEERS, *op. cit.*, p. 262-263.

<sup>166</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>167</sup> Jean-Paul ROUX, *Histoire des Turcs Deux milles ans du Pacifique à la Méditerranée*, *op. cit.*, p. 300.

Ainsi pour combler le vide laissé après le siège de la ville, par le transfert des populations grecques à Andrinople, Brousse, Philippopoli et Gallipoli, outre les Turcs il fit venir à Istanbul des Grecs, des juifs, des Arméniens des diverses régions de l'Empire en leur offrant des conditions favorables<sup>168</sup> pour s'établir<sup>169</sup>. Selon l'historien Jean-Paul Roux, « (...) l'État ottoman présenta cette étrange physionomie d'une monarchie absolue, centralisée et despotique, reposant sur un laxisme certain, des cellules à tendance centrifuge et une sorte d'idéal démocratique et libéral »<sup>170</sup>.

Seule Galata, d'où vient le nom de l'Université Galatasaray, semble avoir gardé une certaine neutralité lors de la conquête de la ville par les Turcs et échappé au pillage en se soumettant. Elle accueillit dans ses quartiers les chrétiens étrangers ainsi que les ambassades européennes. Une véritable ville franque émergea et prospéra à côté de la ville turque. La population non-musulmane y était majoritaire<sup>171</sup>, alors que les musulmans étaient généralement des Turcs fonctionnaires du gouvernement en poste dans la cité ou des arabes venus d'Égypte et de Syrie ou chassés d'Espagne, installés à l'extrémité ouest de Galata<sup>172</sup>. Les Européens en voyage dans la cité étaient d'ailleurs surpris de l'importance de la population non turque<sup>173</sup>.

Istanbul, centre névralgique de l'Empire ottoman, atteignit ainsi son apogée au XVI<sup>e</sup> siècle sous le règne de Soliman le Magnifique « au point que cette période a reçu le qualificatif de « siècle de Soliman » et que les voyageurs occidentaux en ont à l'envie décrit les merveilles »<sup>174</sup>. La construction de nombreuses et somptueuses mosquées, qui comptent parmi les plus belles du monde musulman dont la mosquée *Süleymaniye*, firent d'Istanbul un haut lieu de l'islam<sup>175</sup>.

---

<sup>168</sup> Cessions gratuites de maisons, suppression temporaire d'impôts ...

<sup>169</sup> Robert MANTRAN, *Histoire de l'Empire ottoman, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> - administration, économie, société*, op. cit., p. 127-128.

<sup>170</sup> Jean-Paul ROUX, op. cit., p. 300.

<sup>171</sup> Ces non-musulmans étaient : des Grecs, des Arméniens, des Génois, des Vénitiens, des Juifs, des Anglais, des Français et des Hollandais.

<sup>172</sup> Robert MANTRAN, *L'Empire ottoman, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> - administration, économie, société*, op. cit., p. 129.

<sup>173</sup> *Ibid.*

<sup>174</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, op. cit., p. 6.

<sup>175</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, op. cit., p. 16.

Par la même occasion elle devint le plus grand centre culturel de l'islam, où écrivains, artistes, calligraphes, historiens..., répandirent à travers religion la renommée de la capitale ottomane, grâce aux mécénats des sultans et des personnages importants de la cour<sup>176</sup>.

Au siècle de Soliman, avec son dynamisme culturel, Istanbul devint un centre intellectuel et artistique qui dépassa le simple domaine religieux<sup>177</sup>. L'afflux de ressources financières accumulées lors des conquêtes militaires permit d'encourager le développement des arts et des lettres : « *poètes, écrivains et artistes y accourent de tous les points du monde ottoman* »<sup>178</sup>. Ainsi se développèrent la poésie dans le style purement ottoman avec des poètes comme *Bâki* représentant du classicisme turc, *Révanî* et *Zatî* rival de *Bâki* ; l'histoire avec la publication de nombreux ouvrages d'historiographie autant que d'histoire ; la géographie avec l'élaboration de cartes et la rédaction d'ouvrages de géographie, sans oublier la littérature populaire et religieuse.

Cet essor intellectuel confirme le tableau d'Istanbul brossé par l'historien Robert Mantran au XVI<sup>e</sup> siècle : « *ce que l'on a appelé « l'âge d'or de l'Empire ottoman » ou encore « le siècle de Soliman » correspond (...) aussi à un éclat exceptionnel des lettres et surtout des arts* »<sup>179</sup>. Au fil des siècles, Istanbul suivit et subit le sort de l'Empire ottoman. Le progrès intellectuel et artistique se ralentit après Soliman le Magnifique, et les revers militaires essuyés par l'Empire ottoman renforcèrent ce déclin aggravé par des sultans qui préféraient le confort matériel au développement de l'esprit.

Après la chute de l'Empire ottoman au début XX<sup>e</sup> siècle s'amorça l'avènement de la jeune République turque. Dès les prémices de ce nouveau régime, Istanbul perdit sa prééminence politique en faveur d'Ankara, proclamée nouvelle capitale en 1923. Néanmoins Istanbul reste l'une des villes les plus importantes de Turquie. Ses monuments attestent encore d'un héritage prestigieux et d'une longue histoire empreinte d'événements d'une rare intensité. Aujourd'hui Istanbul garde sa place de ville principale du pays au niveau culturel et commercial, malgré le rôle de capitale politique dévolu à Ankara. Pont entre la Turquie et l'Europe, Istanbul se présente aujourd'hui comme une ville maîtresse dans les relations entre le pays et le continent européen, mais surtout avec la France avec laquelle elle entretient des liens forts.

---

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> L'essentiel sur l'aspect intellectuel et artistique d'Istanbul sous l'Empire ottoman se trouve Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, pp. 239-251.

<sup>178</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>179</sup> Robert MANTRAN, *Istanbul au siècle de Soliman Magnifique*, *op. cit.*, p. 239.

La France est quant à elle, particulièrement présente dans le domaine économique certes, mais aussi sur le plan éducatif et culturel, ce qui renforce les relations entre les deux pays.

### **Paragraphe 3: Les relations entre la France et la Turquie.**

Le cosmopolitisme de la Turquie (bien que moins important qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) et ses caractéristiques à la fois occidentales et orientales continuent à susciter la fascination des Occidentaux. Son ouverture sur le monde par son emplacement géographique séduit l'Europe et plus particulièrement les Français. La Turquie offre un marché prometteur, comme tous les pays en développement, et attire les capitaux étrangers du monde entier, notamment ceux en provenance du vieux continent. L'attrait pour ce pays est accru par sa capacité et ses volontés d'adaptation au monde moderne. Toutes ces qualités font de la Turquie un lieu de prédilection pour les investissements européens et plus précisément français, tant sur le plan économique et social qu'éducatif, domaine où la France est fortement présente. On peut donc parler entre la France et la Turquie de relations économiques et politiques, de coopération en matière éducative et universitaire.

#### **A. Les relations économiques et politiques franco-turques**

D'une manière générale, la France entretient des relations étroites avec la Turquie et cela à tous les égards. Depuis l'entrée en vigueur de l'Union douanière en 1996, les échanges commerciaux entre les deux pays ont considérablement augmenté pour atteindre les 10 milliards d'euros en 2006<sup>180</sup>. La France est le cinquième fournisseur de la Turquie, représentant en 2006 environ 5% des parts du marché<sup>181</sup>. De plus les investissements français ont sensiblement augmenté depuis ces quinze dernières années<sup>182</sup>.

---

<sup>180</sup> Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, par M. Michel FERRAND : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r0621.asp>

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> *Ibid.*

Avec plus de deux cent cinquante entreprises françaises implantées dans le pays employant plus de 65 000 personnes, la France est aujourd'hui le troisième investisseur en Turquie<sup>183</sup>. Les rapports entre la France et la Turquie ne sont pas restreints à l'économie, la Turquie est chaque année le lieu de destination de plus de 500 000 touristes français alors que plus de 400 000 ressortissants turcs vivent actuellement en France<sup>184</sup>. Si l'on excepte les pays d'Afrique francophone et les pays du Maghreb, la Turquie constitue pour la France le troisième lieu de coopération dans le monde derrière des géants comme la Russie et la Chine<sup>185</sup>. Elle est également le premier poste de coopération en matière culturelle et linguistique (du français) avec une enveloppe budgétaire de plus de trois millions d'euros, alors qu'en matière de coopération scientifique et universitaire le pays se situe au quatrième rang derrière l'Inde, la Russie et la Chine<sup>186</sup>.

Les relations franco-turques sont donc particulièrement développées dans le domaine éducatif et universitaire. Ces relations étroites permettent ainsi de pallier les conséquences des agissements des politiques français ébranlants de manière considérable cette entente franco-turque.

On rappelle ainsi les répercussions fâcheuses sur le développement et la bonne marche de la collaboration franco-turque du vote par le parlement français de la loi du 29 janvier 2001, relative à la reconnaissance du génocide arménien. Cette loi a provoqué une déception telle qu'une vague de protestations s'est emparée du pays, tant du côté des politiques que celui de la population civile, entraînant un renforcement de la solidarité nationale allant de pair avec une montée de nationalisme.

Le gouvernement de l'époque qualifia cet acte de coup politique visant à séduire l'électorat français d'origine arménienne<sup>187</sup>, plutôt que reconnaissance de faits historiques. Les autorités turques inflexibles sur cette question n'acceptent pas la position de la France sur les événements de 1915 et nient toute volonté génocidaire du pouvoir ottoman de l'époque.

---

<sup>183</sup> 20 février 2008 Déplacement d'Hervé NOVELLI en Turquie le 20 février 2008 : une volonté forte et partagée d'intensifier les relations économiques et commerciales [http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques\\_finances.php?type=communique&id=1237&rub=1](http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communique&id=1237&rub=1)

<sup>184</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2004, [http://parlement-ue2008.fr/rap/r03-395/r03-395\\_mono.html](http://parlement-ue2008.fr/rap/r03-395/r03-395_mono.html), p. 9.

<sup>185</sup> *Ibid.*

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> Premier pays qui a accueilli la diaspora arménienne ayant quitté l'Empire ottoman, la France concentre la plus forte population arménienne d'Europe.

Selon eux les allégations de génocide sont l'expression de la détermination de la diaspora arménienne qui déforme la vérité historique afin d'augmenter la responsabilité de la Turquie. Toutefois la Turquie a proposé au gouvernement arménien la réouverture de ses archives et la création d'une commission commune en vue de réexaminer les faits historiques<sup>188</sup>. L'issue de cette démarche est certes incertaine, mais ce premier pas illustre une volonté de résoudre ce différend politico-historique avec ses voisins. L'ouverture de ce débat démontre un vrai progrès en Turquie sur ce sujet épineux et quasi-tabou. Certains intellectuels, universitaires et écrivains turcs, ayant admis l'existence d'un véritable drame durant cette douloureuse période, engagèrent une pétition en ligne visant à s'excuser auprès de leurs « *frères et sœurs arméniens* » pour les événements de 1915<sup>189</sup>.

Malgré un contexte de contrainte budgétaire, les responsables français ont tenté de compenser les effets négatifs de cette loi sur les intérêts du pays en Turquie, par le maintien de l'enveloppe de crédits destinés à la coopération franco-turque<sup>190</sup>. La déception et la contestation de la Turquie quant à la qualification de génocide reste encore aujourd'hui un point sensible, qui refit surface à un moment où la Turquie obtint enfin une date pour l'ouverture des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne. Malgré ces quelques dissensions, la collaboration entre les deux pays se poursuit et continue de s'accroître sur le plan de l'enseignement secondaire.

## **B. La coopération française dans l'enseignement secondaire**

Sur ce point, la France occupe une place prépondérante face aux autres pays européens. On compte ainsi dans le pays deux lycées français, le Lycée Pierre Loti<sup>191</sup> d'Istanbul et le Lycée Charles De Gaulle fondé à Ankara. Ces deux établissements relèvent de l'A.E.F.E.<sup>192</sup> (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger).

---

<sup>188</sup> Pour établir des relations normales, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan proposa en 2005 à l'Arménie de créer une commission commune d'experts, d'historiens internationaux dont des Arméniens et des Turcs afin que la lumière soit faite sur les événements qui se sont produits dans l'Empire ottoman de 1914-1915.

<sup>189</sup> Site officiel de la pétition <http://www.ozurdiliyoruz.com/>

<sup>190</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 10.

<sup>191</sup> Pierre Loti de son vrai nom Louis Marie Julien Viaud, est un écrivain français grand admirateur de la Turquie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>192</sup> Établissement public créé en 1990 sous le contrôle du ministère des Affaires étrangères et européennes chargé de la gestion d'un réseau de 253 établissements à programme français dans 135 pays du monde.

Dans ces deux lycées gérés par des comités composés de parents d'élèves, l'enseignement de la langue turque est obligatoire jusqu'en quatrième ou en troisième, au-delà il est facultatif et seuls les élèves qui le souhaitent poursuivent l'apprentissage de cette langue<sup>193</sup>.

Ces deux lycées, établis dans les principales villes du pays, accueillent plus de quatre cent cinquante élèves, dont des Français et des Turcs, mais également des élèves d'autres nationalités. Les cours y sont dispensés pour la plupart par des résidents étrangers, mais aussi par des recrutés locaux et des expatriés qui en assurent la direction et l'administration<sup>194</sup>. Cependant les droits de scolarité ne sont pas les mêmes selon les nationalités des élèves. Alors qu'au Lycée Pierre Loti seuls les élèves français bénéficient de droits de scolarités réduits, le Lycée Charles De Gaulle applique quant à lui une réduction également aux élèves turcs<sup>195</sup>.

Outre ces deux institutions françaises le pays dispose d'un certain nombre d'établissements bilingues tout aussi importants, auxquels la France accorde un soutien, entre autre financier. On compte ainsi une dizaine de lycées dont celui de Galatasaray qui figure parmi les établissements les plus prestigieux du pays tout en étant l'un des plus anciens. Ce dernier s'inscrit dans une longue tradition francophone et a été fondé en 1868. À l'origine Lycée impérial, il avait été créé au XV<sup>e</sup> siècle afin de former les futurs cadres de l'Empire ottoman. Bénéficiant depuis sa création de la participation matérielle et financière de la France, le Lycée de Galatasaray, dont nous aborderons plus loin l'histoire, accueille aujourd'hui plus d'un millier d'élèves.

Par ailleurs, six établissements ex-congréganistes établis à Istanbul et Izmir ont également très bonne réputation dans le pays. Le caractère confessionnel s'est estompé au fil du temps, au point de disparaître totalement puisqu'aucun religieux n'y enseigne actuellement<sup>196</sup>. Dépendant des lois turques, les programmes scolaires sont ceux des établissements du pays, mais plus de la moitié de l'enseignement se fait en français, entraînant la traduction des manuels scolaires<sup>197</sup>.

---

<sup>193</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 10.

<sup>194</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395, p. 10.

<sup>195</sup> Sites officiels des lycées Pierre Loti et Charles De Gaulle [http://www.pierreloti.k12.tr/INFO\\_DroitsDeScolarites.htm](http://www.pierreloti.k12.tr/INFO_DroitsDeScolarites.htm) ; <http://www.lcdgankara.org/info/inscription.htm>

<sup>196</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 11.

<sup>197</sup> *Ibid.*

Au niveau du recrutement des élèves, celui-ci se fait sur concours spécifique pour établissement privé et les frais de scolarité y sont assez élevés ; toutefois ces droits restent fort raisonnables en comparaison avec les autres lycées d'élites privés du pays<sup>198</sup>.

Ces institutions constituent dans un sens le bastion de la francophonie en Turquie, or ils doivent faire face à de nombreuses difficultés entravant leur bon fonctionnement.

Les problèmes liés au recrutement des professeurs français portent atteinte à la qualité de l'enseignement donné par ces établissements. Le maintien d'un certain nombre de professeur français semble indispensable pour la conservation d'une certaine culture française ainsi qu'un bon niveau d'enseignement de la langue ; pour certaines matières, les professeurs français sont difficiles à trouver.

À côté de ces problèmes administratifs subsistent des problèmes d'ordre financier qui contribuent à leur l'affaiblissement. La diminution sensible de la participation française pour des raisons budgétaires, la conjoncture économique du pays, ainsi que la concurrence des établissements étrangers constituent des facteurs non négligeables menaçant ces établissements et les objectifs de la France<sup>199</sup>.

S'ajoute à tous ces établissements ceux de la Fondation Tevfik Fikret, lycées bilingues tout aussi réputés que les précédents. Néanmoins, ils se distinguent des autres car ils dépendent d'une fondation privée turque à but non lucratif. Ces établissements assurent non seulement un enseignement en turc et en français, mais également en anglais, obligatoire à partir de la classe de sixième<sup>200</sup>. Les langues y occupent ainsi une place importante. La Fondation Tevfik Fikret gère en tout trois lycées établis respectivement à : Ankara, Bursa et Izmir. Ces lycées bénéficient également de la collaboration de professeurs français, financés par la France, ce qui les met directement en concurrence avec les lycées ex-congréganistes qui sollicitent pareillement ces professeurs ; les rectorats français manifestent quelques réticences à envoyer en Turquie des professeurs français, qui pèsent sur le budget de la coopération<sup>201</sup>.

---

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 11.

<sup>200</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 13.

<sup>201</sup> *Ibid.*



Afin de résoudre cette situation, un nouveau système fut mis en place : le remplacement des professeurs de français par des professeurs turcs francophones ayant préalablement suivi une formation en France, financée par les crédits de coopération ; cette formation, coûtant moins cher que l'expatriation de professeurs français, est considérée comme plus rentable<sup>202</sup>.

S'appuyant sur une initiative privée locale, ce modèle de coopération très avantageux pour la France reste assez particulier, bien qu'il soit exemplaire ; tout dépend des volontés locales auxquelles la France apporte son appui par des contributions financières et administratives<sup>203</sup>. Les relations franco-turques sont au beau fixe, malgré des divergences politico-européennes, grâce à une coopération éducative très avancée renforcée par une coopération universitaire prometteuse.

### **C. La coopération française au niveau universitaire**

La coopération française dans ce dernier domaine est assez récente et la France y consacre une grande partie de son potentiel de financement, et souligne ainsi la qualité des liens qui unissent les deux pays. Les relations universitaires prennent forme d'abord dans le cadre de l'attribution par la France de bourses de l'enseignement supérieur à certains étudiants francophones titulaires d'un diplôme équivalent à la maîtrise française<sup>204</sup>. Des bourses du gouvernement sont aussi accordées pour des masters recherches, professionnels et des doctorats. De plus, en partenariat avec la fondation turque pour l'éducation, la France finance des bourses sur des sujets spécifiques à condition que l'étudiant procède à un remboursement une fois un emploi trouvé<sup>205</sup>.

C'est à travers deux de ces universités : l'Université de Marmara et l'Université de Galatasaray, deux établissements universitaires stambouliotes que l'on peut réellement parler de coopération universitaire de la France avec la Turquie. Au sein de l'université Marmara a été créé en 1988 le département francophone des sciences politiques et administratives, sur le modèle des instituts d'études politiques français, attirant chaque année soixante-dix étudiants et installé dans un bâtiment prêté par la France<sup>206</sup>.

---

<sup>202</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 14.

<sup>203</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 14.

<sup>204</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 19.

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 18.

L'Université de Galatasaray est l'aboutissement d'une longue coopération culturelle et l'apogée de la coopération universitaire franco-turque ; le cœur de notre recherche est une université publique créée en 1992 par un accord intergouvernemental entre la France et la Turquie regroupant cinq facultés, des instituts et des centres de recherches. Cette université, véritable institution franco-turque, s'inscrit dans la continuité des principes d'enseignements initiés par le Lycée de Galatasaray en 1868.

Elle compte plus de deux mille étudiants et plus de deux cents enseignants titulaires, dont une trentaine d'enseignants français en délégation et résidents pour plusieurs années. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'enseignement supérieur soutiennent tous deux les activités de l'Université de Galatasaray.

Galatasaray n'est pas seulement un lycée et une université, c'est également une véritable société dotée d'un prestige certain, créée à partir d'un noyau formé d'anciens élèves de ces établissements et autour duquel gravitent bon nombre d'associations, de clubs et de fondation qui en dérivent. Particulièrement influente dans le pays, la société Galatasaray constitue une élite à la fois solidaire et très fermée réunie autour d'une seule devise : l'éducation. L'Université de Galatasaray fondée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle est le fruit d'une collaboration étroite entre les deux pays et ouvre une nouvelle page dans les relations bilatérales entre les deux nations. Bien que de fondation récente, l'Université de Galatasaray est l'héritière d'une longue tradition francophone profondément enracinée dans l'histoire de la Turquie.

Bien plus qu'un établissement francophone, l'Université de Galatasaray est un élément fort des relations culturelles franco-turques. C'est le thème de cette étude qui va tenter de présenter et d'analyser ce qu'est l'Université de Galatasaray dans ses liens avec le français et la France. Pour cela, nous nous appuyerons sur des ouvrages d'histoire et des articles en turc et en français, un essai sur la politique linguistique et culturelle française en Turquie, des témoignages d'acteurs directs de cette collaboration franco-turque tels que les recteurs de l'université, les rapports de parlementaires français, mais également sur les sites internet officiels du Lycée et de l'Université de Galatasaray, celui du ministère des Affaires étrangères français ainsi que celui de l'ambassade de France en Turquie.

Rappelons également que la date récente de la création de l'université a fait obstacle aux recherches d'archives diplomatiques, accessibles seulement passé un délai de 25 ans, ce qui réduit le champ de notre recherche.

Afin d'appréhender au mieux la fondation de cet établissement, on effectuera d'abord une étude exhaustive du contexte exceptionnel de sa naissance (première partie). Nous analyserons ensuite dans son ensemble cette œuvre franco-turque sans précédent dans les relations entre les deux pays (deuxième partie).

*PREMIÈRE PARTIE*

**LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE**  
**LA NAISSANCE DE L'UNIVERSITÉ**  
**GALATASARAY**

L'Université de Galatasaray, établissement d'enseignement supérieur moderne, constitue la dernière étape d'un système d'enseignement francophone édifié sur des principes séculaires et intangibles, mis en place bien avant sa fondation. Créée dans les années 1990, cette université s'inscrit dans une perspective contemporaine et ses liens fondamentaux à la fois idéologiques et structurels avec le fameux Lycée de Galatasaray dont l'histoire remonte au XV<sup>e</sup> siècle, en font un établissement particulièrement intéressant, riche d'une tradition enracinée dans l'histoire.

Galatasaray dispose d'une place à part dans une sphère universitaire turque déjà fort hétéroclite, où se côtoient les universités publiques, privées, de fondation ainsi que les différentes écoles militaires et autres établissements d'enseignement supérieur spécialisés, sous la tutelle du Conseil supérieur de l'enseignement le *Y.Ö.K.*<sup>207</sup>. Face à l'influence non négligeable de l'anglais dans le milieu scientifique et universitaire, le choix d'un enseignement en français contribue à donner une couleur spécifique au statut de Galatasaray par rapport aux autres universités turques. En cela, l'Université de Galatasaray s'apparente davantage à un établissement supérieur privé ou de fondation qu'à une université publique.

Les circonstances et l'histoire même de sa création sont autant de facteurs constitutifs du caractère actuel de l'université qu'il paraît nécessaire d'étudier. Classée ainsi parmi les meilleures universités du pays, Galatasaray jouit aujourd'hui d'un grand prestige aux yeux de la société turque. Elle doit sa renommée à ses origines historiques singulières, dans lesquelles se mêlent, mythe, réalité, pérennité et expérience éphémère (chapitre I) et aux circonstances socioculturelles de sa naissance toujours valables dans la Turquie du XXI<sup>e</sup> siècle (chapitre II).

---

<sup>207</sup> Le *Y.Ö.K.* : *Yükseköğretim Kurulu*.

# **Chapitre I**

## **Des origines historiques très singulières**

L'Université de Galatasaray est synonyme en Turquie d'enseignement de qualité, une valeur unanimement admise, conséquence en principe de l'image qu'elle reflète dans la société turque en raison notamment de ses origines ottomanes, dont elle est fortement imprégnée. Digne héritière d'une tradition éducative francophone unique en Turquie, la valeur de l'Université de Galatasaray ne peut être appréciée sans une analyse concrète de l'histoire du lycée dont elle constitue la dernière étape, avec un passage au niveau des études supérieures. À l'origine même de cette conception d'éducation se trouve le passé florissant du Lycée de Galatasaray, qui sur le plan socioculturel est une véritable institution, revêtue d'un certain prestige dès son commencement qui remonte au XV<sup>e</sup> siècle (section I). Cet établissement d'enseignement secondaire a connu une brève expérience universitaire au XIX<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *Dârülfünûn-ı Sultani*<sup>208</sup> (section II).

### **Section I : Une aventure prestigieuse qui commence au XV<sup>e</sup> siècle**

Véritable institution d'un demi-millénaire, le Lycée de Galatasaray a été fondé au départ en tant qu'*Enderun*<sup>209</sup> afin de former les futurs cadres civils et militaires destinés à l'administration de l'Empire ottoman. Devenu aujourd'hui un établissement secondaire d'enseignement général bilingue, il constitue une référence en la matière.

Fidèle à son héritage, malgré les profonds changements subis par la Turquie tout au long de son histoire, le lycée veut maintenir avec ambition cette même vocation. En effet, en créant une lite francophone est présente à tous les niveaux de la structure étatique du pays, a su rester fidèle à ses principes fondateurs hérités de l'Empire ottoman, ciment de l'esprit Galatasaray.

---

<sup>208</sup> Littéralement Université du Sultan (Université impériale).

<sup>209</sup> École du Palais.

Pour comprendre Galatasaray, il faut connaître son histoire et son évolution à travers les siècles. Aussi, est-il intéressant de rappeler la légende de *Gül Baba* qui se trouverait à l'origine du lycée (§1), puis la création en 1868 du *Mekteb-i Sultani*, le Lycée impérial ottoman de Galatasaray (§2), qui laissa la place quelques décennies plus tard au Lycée de Galatasaray (§3).

### **Paragraphe 1 : La légende de *Gül Baba* et Galatasaray**

*Gül Baba* : le père rose, réalité ou fiction ? Jusqu'à présent aucun document n'a pu appuyer de manière concrète et certaine, l'histoire de *Gül Baba*, le vieillard cultivateur de roses qui serait à l'origine de la création de l'une des plus prestigieuses institutions d'enseignement de Turquie, le Lycée de Galatasaray. Aux prémices de la plupart des grands événements qui ont marqué notre histoire, on retrouve souvent une légende qui ajoute un aspect pittoresque et populaire à la réalité des choses<sup>210</sup>. C'est ainsi qu'au commencement de l'aventure Galatasaray se trouverait la légende de *Gül Baba*.

Le Lycée de Galatasaray, institution à la fois éducative et culturelle, est établi à *Galata*, dans le plus beau quartier de *Beyoğlu*. Doté de caractéristiques historiques peu communes, le quartier de *Galata* reflète le cosmopolitisme de la ville dans laquelle il se trouve mais également du pays lui-même au passé tumultueux.

Avant d'être un quartier, *Galata* fut au départ une colonie génoise avant de devenir une zone turque. Au XII<sup>e</sup> siècle, les Génois s'installèrent à *Galata*. Puis, en 1204, ils durent abandonner leur fastueux quartier aux Vénitiens qui envahirent au même moment toute la ville. Ce départ forcé ne dura cependant guère longtemps dans la mesure où ils furent de retour en 1260 et y restèrent jusqu'à la prise de Constantinople par le sultan Mehmet le Conquérant en 1453.

La conquête de la ville par les Ottomans annonça le début d'un changement en profondeur de l'urbanisme de celle-ci et de là, de l'ensemble des quartiers qui la constituait. En effet, Constantinople entra dans un processus de « turquisation » qui intervint à tous les niveaux de la ville. Parallèlement, les Ottomans s'installèrent en nombre croissant à *Galata* qui ainsi concentra à lui seul une multitude de langues et de religions.

---

<sup>210</sup> À l'origine de la fondation de Rome se trouve effectivement la légende de Rémus et Romulus. D'ailleurs le nom Rome viendrait de Romulus ayant baptisé la ville ainsi, après avoir assassiné son frère Rémus.

Aujourd'hui, le quartier de *Galata* est un véritable centre urbain réunissant une mosaïque de cultures. Il acquit dès lors une certaine popularité, digne d'Istanbul la métropole à l'histoire aussi grande qu'insolite.

### A. Des origines légendaires

Si l'on en croit la fameuse légende de *Gül Baba*, qui remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la fondation du Lycée de Galatasaray dans le quartier de *Galata* ne serait nullement le fruit du hasard, mais serait liée aux caractéristiques urbaines de la ville à l'époque. *Gül Baba* en aurait été l'inspirateur.

En ces temps-là, les hauteurs de Galatasaray étaient densément boisées, ce qui en faisait un territoire propice pour la chasse<sup>211</sup>. On raconte que le sultan Bayezid II<sup>212</sup> (1447-1512), souverain pacifique, père de Sélim I<sup>er</sup> (sultan *Yavuz Selimhan*) dit le « terrible », décida en plein hiver de chasser sur ces collines. Comme il avait froid, il chercha un abri pour se réchauffer et se réfugia dans une petite cabane, nichée au milieu d'un jardin de roses, paisible et fort bien entretenu<sup>213</sup>.

Parmi des plants de roses, il y rencontra un vieillard vertueux dénommé *Gül Baba*, ce qui veut dire le père rose, appelé sans doute ainsi en raison du temps qu'il consacrait à la culture de ces fleurs auxquelles il vouait certainement une grande passion. De plus, on raconte qu'il était un respectable dévot se consacrant à la prière.<sup>214</sup>

Le sultan Bayezid II ayant pris un grand plaisir à converser avec ce vieux sage, l'ayant trouvé tout à fait plaisant et appréciant sa généreuse hospitalité, lui demanda avant de le quitter, pour le récompenser de son accueil, s'il avait un quelconque souhait à formuler ; il lui répondit : « *Mon sultan ! Ordonnez que l'on construise sur cette colline une école afin que ceux qui y étudiaient se préparent à l'administration impériale, en temps voulu ils seront nécessaires à votre État* »<sup>215</sup>.

---

<sup>211</sup> Orhan KOLOĞLU, «Gülbaba'dan Günümüze, Tanık Olduğu Olaylar ve Galatasaray'ın Köşesi», *Revue encyclopédique mensuelle tarih ve toplum*, 2002, n°222, p. 15.

<sup>212</sup> Cf. annexe 1.

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> Orhan KOLOĞLU, « Gülbaba'dan Günümüze... », *op. cit.*, p. 15.



Dans son récit de voyage *Seyahatnâme*, *Evliya Çelebi*<sup>216</sup> fit allusion à Galatasaray et souligna le caractère fabuleux de sa naissance. Selon ce grand voyageur, connu pour raconter ses pérégrinations dans un langage parlé, plutôt subjectif et parfois avec humour<sup>217</sup>, le sultan Bayezid II aurait pris la décision d'édifier une telle école à la suite d'un rêve qu'il aurait fait lors d'une nuit passée à cet endroit. Il aurait vu dans celui-ci « sa Sainteté le Prophète Mohamed » lui ordonner la création d'une école et d'un hospice *Darül Şifa* et il ajouta « celui qui là-bas prononcera une fois *Bismillah*<sup>218</sup> sera un grand savant »<sup>219</sup>. Ainsi, en 1481, sur un terrain de deux mille cinq cent mètres carrés, à l'endroit même qu'aurait indiqué le vieillard cultivateur de roses, fut érigée une école comptant trois dortoirs pouvant accueillir chacun deux cent élèves, une mosquée et un hôpital<sup>220</sup>.

Les faits relatifs aux origines de la création du Lycée de Galatasaray relèvent probablement d'une légende qui se fonde sur ce personnage clef *Gül Baba* ; or bien que les circonstances qui entourent le récit semblent fabuleuses, ce dernier aurait bel et bien existé. Il aurait bien été nommé comme instituteur de la première classe de l'école en 1482, cependant la durée de ses fonctions au sein de l'établissement nous est toujours inconnue, de même que la date de sa mort<sup>221</sup>.

Une chose est sûre, il fut enterré à Istanbul tout près de l'école dont il serait à l'origine. Son *turbeh*<sup>222</sup> jouxte la porte de service du lycée sur l'avenue *yeni çarşı*, situé dans un endroit éclairé où furent plantés quelques arbres<sup>223</sup>.

---

<sup>216</sup> De son véritable nom Mehmet, né à Istanbul en 1611 et mort en 1682 en Egypte. Il fut Hafiz (religieux qui connaît par cœur le Coran) de Sainte-Sophie, puis comptable et *Sipahi* (cavalier propriétaire d'un fief de l'armée ottomane) du sultan Murat IV, avant de se lancer à la découverte du monde et de devenir un grand voyageur. Il fut, entre autres, l'auteur d'un récit de voyage « *Seyahatname* », dans lequel il conta ses aventures et ses découvertes au cours de ses voyages.

Dans ses rédactions/récits, il utilisa un vocabulaire à la fois simple et populaire de sorte qu'il soit accessible à tous. Employant en outre un ton railleur dans ses textes il avait tendance à affabuler mais également enjoliver les situations dont il était témoin. Il évoquait ainsi des événements tout aussi extravagants les uns que les autres en vue de captiver ses lecteurs.

<sup>217</sup> <http://www.kultur.gov.tr/TR/belge/1-4997/evliya-celebi.html>

<sup>218</sup> « *Bismillah* » ou « *Besmele* » abréviation que l'on emploie pour désigner le premier verset de Coran chez les musulmans. Il est d'usage de réciter ce verset avant de manger, de commencer un travail ou d'entreprendre une affaire. Ce verset est traduit généralement en français par la formule suivante : « au nom de Dieu Clément et Miséricordieux ».

<sup>219</sup> *Evliya ÇELEBI, Seyahatname*, Istanbul, Zuhuri Danişman, traduction : Zuhuri Danişman Yayınevi, 1969, Tome1, p. 71.

<sup>220</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, Istanbul, Galatasaraylılar Derneği, 2003, p. 19.

<sup>221</sup> Fethi ISFENDIYAROĞLU, *Galatasaray Tarihi*, Istanbul, Doğan Kardeş yayınları, 1952, Tome1, p. 437.

<sup>222</sup> Mausolée.

<sup>223</sup> ATA BEY (Ahmed Atâullah Tayyazade), *Osmanlı Tarihi*, Istanbul, Basiret, 1876, Tome1, p. 70-71.

Toutefois, un second mausolée de *Gül Baba* se trouve en Hongrie à *Buda*<sup>224</sup>. Natif de *Merzifon* dans la province d'Amasya, *Gül Baba* participa à la conquête de la Hongrie sous le commandement de Soliman le Magnifique et mourut lors de la bataille de *Buda*<sup>225</sup>. Il y fut enterré avec les honneurs et une cérémonie historique sur l'ordre du sultan. Selon l'historien Ahmed Atâullah Tayyazade dit « *Ata Bey* », il s'avère que ce *Gül Baba* était un personnage d'un certain âge, cher au sultan et qu'il était un auguste souvenir de son père<sup>226</sup>.

Eu égard à ces faits, la question qui se pose alors est de savoir si ces deux personnages portant le même nom sont une seule et même personne. Certains le pensent, mais jusqu'à présent aucun élément concret n'est venu étayer cette thèse. Si l'on regarde la période où il aurait vécu et si l'on considère qu'il était d'un âge avancé lorsqu'il rencontra le sultan Bayezid II, il n'aurait pu vivre aussi longtemps (plus de cent ans). Par conséquent sur le plan rationnel le *Gül Baba* de Bayezid II et celui de Soliman le Magnifique ne peuvent être que des personnages distincts. Outre ses origines légendaires, l'esprit *Gül Baba* était tout aussi important pour Galatasaray.

## **B. L'esprit de *Gül Baba***

En ce qui concerne l'identité de ce vieillard, à en croire son nom *Gül Baba*, il serait membre de la confrérie des Bektâchîs puisque le terme *Baba* est associé en principe au chef de la communauté des derviches Bektâchîs. Une appartenance spirituelle qui s'accorde avec l'esprit du Lycée de Galatasaray et ainsi avec les établissements futurs qui naquirent de la coopération éducative et culturelle entre la France et la Turquie.

Le Bektâchisme est une branche hétérodoxe de l'islam influencée par le chamanisme religion turque préislamique, le christianisme, et même le judaïsme, et qui suit plus ou moins les préceptes du chiisme<sup>227</sup>.

---

<sup>224</sup> *Buda, Budin*, en turc est une ville de Hongrie sur la rive droite du Danube, où vécut la dynastie des Habsbourg. Au XV<sup>ème</sup> siècle, l'Empire ottoman conquiert la majeure partie de la Hongrie. *Pest* ville marchande sur la rive gauche du Danube tomba dans les mains des Ottomans en 1526, tandis que *Buda* céda aux envahisseurs quinze ans plus tard en 1541. *Buda* devint alors un centre administratif durant l'occupation ottomane jusqu'en 1686 ; ce qui explique la présence d'un mausolée turc en l'occurrence celui de *Gül Baba*, aujourd'hui à Budapest qui naquit de la réunion de trois villes Buda, Pest et Obuda en 1873.

<sup>225</sup> Site officiel du ministère turc de la Culture et du Tourisme : <http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FF7AF5B163B0D4C52E>

<sup>226</sup> ATA BEY (Ahmed Atâullah Tayyazade), *op. cit.*, p. 72-73.

<sup>227</sup> Samim AKGÖNÜL, *op. cit.*, p. 44.

Chez les Bektâchis, Dieu est le padichah, il dispose de quatre archanges pour l'épauler, douze ministres (les imams) et quarante saints. La prière se fait avec de la musique et la pratique d'une danse<sup>228</sup>. L'initiateur de ce mouvement amorcé au XIII<sup>e</sup> siècle fut Hadji Bektâch Veli<sup>229</sup>, contemporain de Djalaaleddine Roumi, dit *Mevlana*, fondateur de la confrérie des derviches tourneurs ; il serait né en 1209/1210 et mort en 1270/1271, il aurait vécu 63ans<sup>230</sup>, il n'y a en effet pas de certitude quant à sa naissance et sa mort. Le nom de Hadji lui fut attribué suite à son pèlerinage à la Mecque<sup>231</sup>.

L'essence même du Bektâchisme subsiste dans la croyance en un Dieu juste, que l'on doit appréhender dans toute sa bonté et que l'on doit aimer et craindre<sup>232</sup>. Le Bektâchisme préconise une paix universelle, où l'homme est un être bienveillant devant néanmoins lutter perpétuellement contre ses appétences pernicieuses qui l'empêcheraient d'accomplir ses obligations<sup>233</sup>. Cette idée rejoint ainsi la notion de passion de la théorie stoïcienne, selon laquelle les passions sont des vices pour la raison qui font tomber l'homme dans un fourvoiement.

D'autre part, le Bektâchisme est une doctrine humaniste, où l'amour pour l'être humain et la tolérance sont au cœur du système dogmatique<sup>234</sup> et où le culte de l'homme et le savoir sont au sommet de la pyramide des valeurs. Progressiste, ouvert sur les autres et le monde, il s'accorde avec une vision sociale qui repose sur des fondements démocratiques et laïques s'inscrivant dans une certaine modernité, précoce pour l'époque. Principes en harmonie avec l'esprit et la culture «*galatasarayli*»

La croyance populaire voudrait que le Lycée de Galatasaray, l'un des plus prestigieux et le plus ancien établissement d'enseignement du pays, a été érigé à la suite du vœu d'un vieillard cultivateur de roses. Il faut également rappeler ici que la rose a un sens assez particulier dans l'islam, puisqu'elle symbolise le prophète Mohamed ; cette légende ajoute un caractère sacré auquel les Turcs ne sont pas insensibles. Cette origine légendaire apporte au lycée une dimension merveilleuse, voire divine selon la version d'Evliya Çelebi.

---

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> Descendant du prophète Mohamed, descendant de cette famille.

<sup>230</sup> Irène MELIKOFF, *Hadji Bektach : un mythe et ses avatars : genèse et évolution du soufisme populaire en Turquie*, Leiden, Brill, 1998, p. 57.

<sup>231</sup> Mahmut BOZÇALI, *Alevi Bektaşî Nefeslerinde Dini Muhteva*, Istanbul, Horasan, 2006, 2<sup>ème</sup> éd., p. 14.

<sup>232</sup> Mahmut BOZÇALI, *op. cit.*, p. 105-106.

<sup>233</sup> Mahmut BOZÇALI, *op. cit.*, p. 222.

<sup>234</sup> Mahmut BOZÇALI, *op. cit.*, p. 214.

Cependant, la réalité sociopolitique de la ville, subséquente à la conquête par le sultan Mehmet II au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, justifierait également la création d'une telle école. Bayezid II ne pouvait ignorer les desseins politiques de son père concernant Istanbul<sup>235</sup>, que l'influence d'un passé encore visible rendait très prestigieuse, sans oublier la nécessité de former les futurs cadres de l'empire.

### C. La nécessaire instruction des cadres de l'empire

Le sultan Mehmet II le Conquérant aspirait à une conjoncture durable pour Istanbul<sup>236</sup>. Ce grand combattant fut un souverain éclairé, impartial et tolérant<sup>237</sup> tout en étant un Ouléma polyglotte maîtrisant l'arabe, le grec et le latin<sup>238</sup>. Sa passion pour les beaux-arts, la littérature et les sciences l'amena à rencontrer de nombreux savants, qu'il faisait venir à Istanbul tels le peintre Bellini ou le mathématicien Ali Kuşçu<sup>239</sup>. Il portait un tout autre intérêt aux œuvres philosophiques traduites en arabe. Parmi celles-ci *La République* de Platon occupait une place à part dans sa bibliothèque, son auteur y défend un modèle de vie communautaire où la tâche de gouverner incombent aux philosophes<sup>240</sup>. Le sultan donna par conséquent une image différente du pouvoir ottoman, plus moderne, plus intellectuelle et plus pacifique. Il s'entretenait régulièrement avec des intellectuels byzantins<sup>241</sup> et artistes étrangers, tels que Gentile Bellini nommé «*Janti*» par le sultan<sup>242</sup>. Il fonda le patriarcat orthodoxe arménien d'Istanbul en 1461, fit venir des Arméniens à Istanbul et les installa dans les différents quartiers de la ville<sup>243</sup>.

Le sultan Mehmet II apporta un regain de paix et de tolérance au pouvoir ottoman connu jusqu'alors pour être préoccupé uniquement par la conquête de territoire, était qualifié de «*barbare*».

---

<sup>235</sup> Site du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>236</sup> Site du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>237</sup> Encyclopædia Universalis [Empire ottoman](#).

<sup>238</sup> Site officiel du ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie : <http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FFB48A2ED3141570>

<sup>239</sup> Site officiel du ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie : <http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FFB48A2ED3141570>

<sup>240</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>241</sup> Mustafa ARMAĞAN, *Ufukların Sultanı Fatih Sultan Mehmed*, Istanbul, Timaş, 2008, p. 162-163.

<sup>242</sup> Gentile Bellini: Peintre italien, il fit le portrait du sultan Mehmet II. Son œuvre célèbre, se trouve aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres. Mustafa ARMAĞAN, *Ufukların Sultanı Fatih Sultan Mehmed*, op. cit., p. 121.

<sup>243</sup> Mustafa ARMAĞAN, op. cit., p. 151.

Il décida la fondation d'une école distincte des écoles coraniques traditionnelles jugées insuffisantes pour une formation de qualité des futurs cadres de l'administration ottomane ; l'École du Palais de Galata<sup>244</sup> semblait tout à fait convenir pour l'instruction « des philosophes qui gouverneraient l'Empire ». Il existait bien au Palais de Topkapi une école d'enseignement supérieur chargée d'instruire les futurs hauts fonctionnaires qui intégreraient soit l'administration, soit l'armée, mais ils y entraient en n'ayant reçu aucun enseignement de base ; cette ignorance rendait leur formation assez laborieuse et insuffisante<sup>245</sup>.

Sans avoir besoin de recourir à une légende, on peut comprendre que Bayezid II avait sans doute voulu exécuter les projets éducatifs de son illustre père en édifiant cette école<sup>246</sup>, mais ne soupçonnait pas qu'elle allait être le prélude d'une aventure éducative sans précédent en Turquie.

Dans les premières années, Galatasaray fut créée comme une école du palais, un « *Enderun* »<sup>247</sup> ; l'instruction y commençait par un enseignement strict mais général, adapté aux besoins de l'époque<sup>248</sup> et non axé essentiellement sur la religion, par opposition aux medersas<sup>249</sup>. Les élèves sortis avec succès de Galatasaray s'orientaient pour la plupart vers des carrières militaires, pour servir notamment comme gardes du palais. Les plus doués intégraient l'école du Palais de Topkapi dispensant un enseignement supérieur, afin de parfaire leur formation et accéder à des postes plus élevés<sup>250</sup>. Les élèves de Galatasaray étaient tous issus du système du *devşirme*, constituant un mode de recrutement traditionnel dans l'Empire ottoman, qui consistait à choisir de jeunes garçons<sup>251</sup> de familles chrétiennes, afin de les élever dans la religion musulmane et de les former de façon à ce qu'ils soient capables de servir le pouvoir ottoman<sup>252</sup>.

Les élèves recrutés étaient alors tous internes et assujettis à une discipline rigoureuse ; ils étaient éduqués de la meilleure façon possible et encadrés de manière sévère pour apprendre l'obéissance et acquérir des compétences<sup>253</sup>.

---

<sup>244</sup> *Galata Sarayı Enderunu* en turc.

<sup>245</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>246</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>247</sup> École du Palais où furent formés les enfants issus de familles chrétiennes pour l'administration de l'empire.

<sup>248</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M ; Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 15.

<sup>249</sup> Écoles coraniques offrant une éducation strictement religieuse.

<sup>250</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray : [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/001.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/001.html)

<sup>251</sup> Ces jeunes garçons devaient être issus de familles dans lesquelles ils n'étaient pas fils unique.

<sup>252</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray : [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/001.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/001.html)

<sup>253</sup> *Ibid.*

Contrairement aux écoles coraniques, Galatasaray réservait une place importante à l'apprentissage des sciences, des langues, des arts comme la calligraphie, la musique, mais aussi le sport largement pratiqué qui occupait une position prépondérante parmi les cours dispensés<sup>254</sup>. La diversification et l'originalité des matières enseignées apportèrent un renouveau notable à l'éducation ottomane, jusque-là ancrée dans un enseignement général et traditionnel. L'instruction était assurée par des professeurs du palais. L'école connut ainsi un succès considérable de par la qualité de l'éducation qu'elle fournissait<sup>255</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les prémices du déclin de l'Empire ottoman annoncèrent le début d'une période mouvementée. Les désordres internes liés à une situation économique en décadence, les problèmes d'administration, de pouvoir et la révolte de l'armée affaiblirent sérieusement l'empire. Dans ce contexte d'anarchie, à la suite d'un soulèvement des élèves, les plus doués de Galatasaray furent envoyés au Palais et les autres répartis entre différentes unités ; ce qui entraîna la fermeture de l'école Galatasaray pour une dizaine d'années<sup>256</sup>.

L'école rouvrit en 1715 et retrouva sa notoriété passée. Néanmoins en 1820, un incendie ravagea le bâtiment de l'école et l'enseignement fut à nouveau interrompu<sup>257</sup>. Reconstituée plus solidement en 1838, l'enseignement fut définitivement suspendu à la suite de l'abolition du système de l'*Enderun* et l'établissement fut transformé en une école de médecine *Tıbbiye-i Adliye-i Şahane* (Grande École impériale de Médecine) ouverte en grande pompe<sup>258</sup> formant les premières sages-femmes turques. Cette transformation fut le premier pas vers l'enseignement occidental, jusque-là peu commun dans l'Empire ottoman. La langue d'enseignement était le français langue des sciences à l'époque<sup>259</sup>.

L'école comportait une importante bibliothèque qui comptait de nombreux ouvrages de médecine pour la plupart en français mais également en allemand, les tout nouveaux exemplaires<sup>260</sup>.

Seulement, ce changement d'orientation lié aux circonstances sociopolitiques de l'époque ne fut que temporaire, dans la mesure où l'école fondée initialement comme un *Enderun* allait être rétablie sous une autre forme et un nouveau nom.

---

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>257</sup> Site officiel du Lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/001.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/001.html)

<sup>258</sup> Necati AYDIN, *İmparatorluğun Cumhuriyet Kapısı*, Istanbul, 1999, p. 14.

<sup>259</sup> Necati AYDIN, *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>260</sup> Necati AYDIN, *op. cit.*, p. 15.

Cette refonte fut l'œuvre d'une restructuration de l'enseignement conforme aux exigences nouvelles de l'évolution sociale. Naquit ainsi le *Mekteb-i Sultani*, le Lycée impérial ottoman .

## **Paragraphe 2 : 1868 : création du *Mekteb-i Sultani*, le Lycée impérial ottoman.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman entama un processus de déclin sans précédent, caractérisé par une régression territoriale et des crises nationalistes généralisées sur les territoires de l'Empire, engendrées notamment par un régime politique archaïque. Confronté à des désordres à la fois internes et externes, la puissance ottomane s'affaiblit de manière indéniable par rapport au monde occidental qui guettait son effondrement. À cette époque, la Russie en parla comme de « *l'homme malade de l'Europe* ». Mais, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le sultan Abdülhamid II réagit contre cette formule en affirmant que les Ottomans allaient montrer aux Européens qu'en réalité ils étaient les hommes forts de l'Europe orientale et du Moyen-Orient et que l'Empire était une grande puissance<sup>261</sup>.

Face à cette situation inquiétante, les Ottomans s'engagèrent sur la voie du renouvellement à tendance occidentale. L'initiateur du mouvement fut le sultan Selim III (1789-1807) très populaire et apprécié de ses sujets<sup>262</sup> il avait saisi l'importance de changer les structures de l'État pour la survie de l'Empire. Mais il fut renversé et tué par une coalition de religieux et de janissaires. Ces derniers constituaient l'élite de l'infanterie turque créée en 1334 par Orhan, le deuxième sultan ottoman ; après que leur souverain tenta de les supprimer et de les remplacer, d'un commun accord, ils décidèrent de l'éliminer<sup>263</sup>. Selon l'historienne Odile Moreau, le sultan Selim III fut le précurseur des réformes du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il créa en 1794 un nouveau corps d'infanterie [*nizâm-i cedîd*], entraîné avec des moyens propres par des instructeurs étrangers, tels que des officiers français et allemands<sup>264</sup>. Ce mouvement fut poursuivi par son successeur Mahmud II (1808-1839), qui en 1826 supprima le corps des janissaires<sup>265</sup>.

---

<sup>261</sup> François GEORGEON (entretien), « Chronique d'un effondrement », *Les collection de l'Histoire*, 2009, n°45, p. 52.

<sup>262</sup> Enver Ziya KARAL, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, Ankara, Türk Tarih kurumu, 2007, Tome 5, p. 14.

<sup>263</sup> Jean-Paul ROUX, *op. cit.*, p. 375.

<sup>264</sup> Odile MOREAU, *L'Empire ottoman à l'âge des réformes : les hommes et les idées du «Nouvel Ordre» militaire 1826-1914*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2007, p. 14.

<sup>265</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 15.

Ces militaires, dont le l'influence n'avait cessé de croître au fil des siècles, détenaient de nombreux privilèges quasi intangibles. Ils furent perçus comme une réelle menace par le pouvoir; le sultan Mahmut II mit feu à leur école, ordonna leur exécution et prononça la dissolution de leur institution<sup>266</sup>. La suppression des janissaires, acte symbolique, fut le témoignage d'une volonté ferme de rupture avec le passé. Tout le système de défense ottoman fut l'objet de transformation inédite.

Le sultan Abdülmeçid (1839-1861) inaugura concrètement la période des réformes, dite des *Tanzimat*, par l'adoption de l'édit de *Gülhane*<sup>267</sup> le 3 novembre 1839<sup>268</sup>. On assista non seulement à une occidentalisation progressive des institutions existantes, mais également à la mise en place de nouvelles sur le modèle européen<sup>269</sup>, dans le seul but de moderniser une puissance en pleine décadence afin qu'elle puisse retrouver une certaine prospérité. «*Les yeux fixés sur l'Europe, l'Etat ottoman cherche son salut dans le décalquage des modèles que celle-ci offre en pâture*»<sup>270</sup>.

Puissance autrefois admirée, mais aussi redoutée par l'Europe, l'Empire ottoman passa du rôle de maître d'une partie de monde, à celui de «disciple» de l'Occident, modèle admis comme solution à son affaiblissement dans un certain sens. Comme le souligne Paul Dumont les maîtres mots de ces réformations étaient, centralisation administrative, modernisation de l'appareil étatique, occidentalisation de la société et sécularisation, des phases inédites pour l'empire. Une refonte qui atteignit son paroxysme avec la promulgation d'une Constitution en 1876<sup>271</sup>. Cette phase de réformation apporta un second souffle certes, mais surtout moderne à la Turquie.

---

<sup>266</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 13-17.

<sup>267</sup> *Tanzimat* : Réorganisations. Jean-Paul ROUX, *op. cit.*, p. 376.

<sup>268</sup> L'édit de *Gülhane* ou *Gülhane Hattı* signifie «noble rescrit de la Maison des Roses», il ouvre en 1839 la période des *Tanzimat*. Dans l'ensemble cet édit organise le cadre des réformes de l'administration et assure l'égalité devant la loi des sujets de l'Empire quels que soient leurs croyances religieuses et leurs nationalités. De nombreuses règles sont évoquées dans un souci d'égalité et de justice à savoir :

- le prélèvement des impôts proportionnellement à la fortune.
- obligation d'un jugement public avant toute condamnation à une peine de mort.
- le service militaire et institué et effectué par tirage au sort.
- la lutte contre la corruption le *rüşvet*.

<sup>269</sup> *Ibid.*

<sup>270</sup> Paul DUMONT, «La période des Tanzîmât(1839-1878)», in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 459.

<sup>271</sup> *Ibid.*



L'administration ottomane fut remodelée à l'image des pays européens par la création de ministères minutieusement organisés de sorte qu'elle devint « *en l'espace de quelques décennies, une administration centrale aussi tentaculaire que celle d'un Etat à riche tradition bureaucratique comme la France* »<sup>272</sup>.

Le droit fut progressivement unifié. Les autorités adoptèrent une législation codifiée sur le modèle français, et applicable à l'ensemble des sujets ottomans quels que soient la religion, l'ethnie ou le niveau social afin que « *le berger dans la montagne et le ministre soient désormais soumis à un traitement identique* »<sup>273</sup>. L'objectif était de faire, ou tout au moins d'essayer de faire de la Turquie, un État de droit égalitaire et moderne en substance. La place de la religion s'estompa ainsi au profit d'une sécularisation progressive de la société.

Le domaine militaire<sup>274</sup> fut toutefois l'un des premiers à subir de profondes réformes. La modernisation de l'armée passa ainsi par la sollicitation des ressources scientifiques occidentales, par l'appel à des experts étrangers. Furent créées de nombreuses écoles militaires sur le modèle européen où parfois l'enseignement était dispensé en français (l'École militaire de médecine). La connaissance de plusieurs langues étrangères, nécessaire à l'ouverture à l'Occident, devint indispensable.

Les réformes engagées dans l'enseignement militaire afin de réhabiliter l'armée ottomane ne manquèrent pas d'influencer l'enseignement classique. Précurseurs de l'enseignement des matières scientifiques dites « modernes » les écoles militaires nouvellement créées, étaient non seulement en avance sur les écoles civiles mais les diplômes délivrés étaient de véritables sésames pour réaliser de brillantes carrières<sup>275</sup>. Avec cette vague réformatrice, furent créées, en 1834 l'École de Guerre (*Mekteb-i Harbiye*), en 1838 une École navale (*Mekteb-i Bahriye*) ainsi que l'École d'État-major en 1845 (*Erkân-ı Harbiye*)<sup>276</sup>. Le domaine de l'enseignement en général nécessitait dès lors, un profond changement. Les établissements scolaires devaient être plus modernes, plus tolérants et ouverts à tous. Pourtant cette vague de réforme qui modernisa indéniablement la puissance ottomane ne parvint pas à empêcher sa chute imminente.

---

<sup>272</sup> Paul DUMONT, «La période des Tanzîmât (1839-1878)», *op. cit.*, p. 473.

<sup>273</sup> Paul DUMONT, «La période des Tanzîmât (1839-1878)», *op. cit.*, p. 476.

<sup>274</sup> Sur ce sujet le domaine militaire dans la période des *Tanzimat*, on consultera Odile, MOREAU, *L'Empire ottoman à l'âge des réformes : les hommes et les idées du « Nouvel Ordre » militaire 1826-1914*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2007, pp. 60-64.

<sup>275</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 58.

<sup>276</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 62.

Créée dans un tel contexte, le *Mekteb-i Sultani* en est un exemple parfait malgré son déclin avant un certain renouveau.

### A. Une réforme nécessaire de l'enseignement

Avant l'ère des *Tanzimat*, l'instruction publique obéissait à un système archaïque. Régi par les autorités ottomanes et en complète léthargie depuis la fondation de l'empire, le système s'adressait seulement aux sujets musulmans<sup>277</sup>. Dans la mesure où l'appareil étatique se fondait essentiellement sur les principes de l'islam, le système était organisé dans cette optique ; excluant par conséquent les sujets ottomans d'obédience non musulmane, victimes de discrimination manifeste. Ces derniers pouvaient toutefois organiser une instruction privée<sup>278</sup>.

Au niveau de l'enseignement, le plus exposé aux restructurations, les changements les plus importants apparurent d'abord dans le domaine militaire, puis dans le domaine civil. En effet, l'objectif principal de toutes ces réformes était, pour l'Empire ottoman, d'atteindre un niveau de modernisme tel qu'il puisse égaler les puissances européennes. Une structure éducative ordonnée et efficace paraissait, semble-t-il être l'un des meilleurs moyens d'y parvenir. La sécularisation de l'éducation s'avérait être ainsi nécessaire et inévitable. Les réformateurs ottomans avaient bien compris l'utilité de créer des écoles d'enseignement classique et séculier, distinctes des établissements religieux les medersas, afin de former des hommes capables d'appréhender avec rationalité la modernité<sup>279</sup>. Il fallait donc créer des écoles laïques, à côté des écoles religieuses. Cependant la situation financière de l'empire et le manque d'enseignants freinèrent la sécularisation de l'enseignement, qui se fit avec une certaine lenteur. À contrario, les minorités ouvrirent des centaines d'écoles, d'enseignement moderne sous contrôle de leurs clergés<sup>280</sup>. Cette première distinction (religieux/ civil) s'opéra dans le domaine de la justice avec la mise en place à partir de 1840, de tribunaux réguliers (*Nizâmiye*) sur le modèle européen à côté des tribunaux religieux (*Şer'i*)<sup>281</sup>.

---

<sup>277</sup> Enver Ziya KARAL, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>278</sup> *Ibid.*

<sup>279</sup> Paul DUMONT, « La période des Tanzîmât (1839-1878) », *op. cit.*, p. 478.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 59.

Le sultan Mahmud II fit dans ce sens un pas plus que décisif en rendant obligatoire l'enseignement primaire, même si sa tentative de l'instaurer sur le modèle occidental n'avait pas connu le succès escompté<sup>282</sup>. Son successeur, Abdülmecid attachait aussi une attention particulière à l'instruction, dont il reconnaissait les mérites et les vertus. En 1843 se rendant au *Bâbı-Ali*<sup>283</sup>, il s'exprima avec conviction sur le sujet devant l'ensemble de ses ministres et son grand vizir réunis à l'occasion. Dans son allocution, il affirma son attachement à l'éducation, soulignant la valeur inestimable de l'enseignement dispensé par les écoles qu'il considéra la source principale des sciences et le lieu où se révèle l'industrie. Il ordonna la création d'établissements scolaires, là où ils seraient nécessaires et conviendraient le mieux<sup>284</sup>.

Les autorités ottomanes lancèrent des transformations profondes afin d'instaurer un système éducatif plus moderne. En 1846, fut mis en place le *Meclis-i Maarif-i Umumiye*, le Conseil général éducatif, chargé de préparer le cadre législatif des réformes<sup>285</sup>. Ce nouvel organe restructura le système en prenant modèle sur l'Europe, avec une division graduée de l'enseignement. Cette révolution se mit en place avec l'adoption en 1869 de l'ordonnance sur l'enseignement général<sup>286</sup>. À partir de cet acte, l'enseignement général s'organisa en plusieurs étapes ; à chacune d'elles correspondait un certain type d'établissement.

Les écoles *Sıbyan* et *İbtidâiye* donnant une instruction élémentaire constituèrent le premier degré<sup>287</sup>. On y enseignait diverses matières telles que les mathématiques, la géographie, l'histoire ottomane mais également la religion<sup>288</sup>. Les écoles *Rüşdiyye* et *İdadiye* correspondaient à l'enseignement secondaire, où l'on dispensait outre des cours de religion, des cours de langues<sup>289</sup>, de mathématiques, de sciences, de comptabilité, de philosophie, d'économie et bien d'autres<sup>290</sup>. Avant cette profonde réformation l'instruction publique était axée essentiellement sur la religion et l'étude du Coran.

---

<sup>282</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1856-1861)*, Ankara, Türk Tarih kurumu, 2000, Tome 6, p. 168.

<sup>283</sup> *Bâbı-Ali* : littéralement Sublime Porte. Le terme désigne initialement le Palais Impérial de Topkapi, siège du gouvernement et résidence des sultans, par la suite et à partir du règne d'Abdülmecid, il désigne le bureau du grand vizir le *Sadrızam*.

<sup>284</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1856-1861)*, *op. cit.*, p. 169-170.

<sup>285</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1856-1861)*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>286</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, Ankara, Türk Tarih Kurumu, 2003, Tome7, p. 201.

<sup>287</sup> François GEORGEON, *Abdülhamid II, le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003, p. 251.

<sup>288</sup> Paul DUMONT, « La période des Tanzîmât (1839-1878) », *op. cit.*, p. 478-479.

<sup>289</sup> Comme le français et les langues orientales.

<sup>290</sup> Paul DUMONT, « La période des Tanzîmât (1839-1878) », *op. cit.*, p. 479.

Le système se préoccupait davantage du salut de l'enfant dans l'au-delà qu'il ne les préparait à la vie terrestre<sup>291</sup>. Destiné à former les futurs oulémas du pays pour gérer les affaires de justice, et de religion, ces derniers étaient des profanes quant aux sciences véritables<sup>292</sup> indispensable pourtant pour administrer et développer une puissance qui elle était bien terrestre. L'instruction publique apparut véritablement et prit tout son sens avec l'émergence de ces établissements publics et civils. Les responsables ottomans en réformant ce domaine prirent conscience que les sciences classiques étaient aussi importantes que les sciences religieuses et quelles étaient nécessaires au développement économique et social de l'empire. Les *Sultaniye* équivalaient aux lycées et enfin le *Dârulfünûn*, préfigurait la future université à fonder à Istanbul<sup>293</sup>.

Avec les *Tanzimat* toutes ces démarches progressistes s'inscrivant dans un modernisme évident intervenaient dans le cadre de l'application d'un nouveau firman<sup>294</sup>. Le 18 février 1856, les Ottomans proclamèrent les firmans d'*Islahat (Hatt-ı Humayun)*<sup>295</sup> venant compléter le firman des *Tanzimat*. Ce dernier reprit les principes de celui de 1839, en y ajoutant des explications et des élargissements au niveau de bon nombre de lois<sup>296</sup>. Il fut adopté dans le contexte de la guerre de Crimée (1853-1856) qui éclata avec la volonté expansionniste de la Russie sous Nicolas I<sup>er</sup>, fervent croyant, de s'investir de la fonction de protecteur des orthodoxes de l'Empire ottoman, en profitant de son affaiblissement<sup>297</sup>. Sous l'influence des alliés de l'empire dont la France et l'Angleterre, l'*Islahat* étendait l'application des réformes aux non-musulmans ; ces derniers pouvaient bénéficier des mêmes droits que les sujets musulmans<sup>298</sup>. Ils leur étaient par exemple permis de s'inscrire dans les écoles publiques, qu'elles soient civiles ou militaires<sup>299</sup>. Cet esprit de tolérance mis en évidence par cet édit contribua incontestablement à la fraternisation des minorités avec les musulmans de l'empire, favorisant de cette manière les vellétés réformatrices des autorités ottomanes. Ce principe fut appliqué notamment au lycée impérial ottoman.

<sup>291</sup> Enver Ziya KARAL, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, op. cit., p. 6.

<sup>292</sup> Enver Ziya KARAL, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, op. cit., p. 7.

<sup>293</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, op. cit., p. 202.

<sup>294</sup> Édit.

<sup>295</sup> Firman d'*Islahat* : réformes dit rescrit impérial.

<sup>296</sup> Enver Ziya KARAL, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, op. cit., p. 251-252.

<sup>297</sup> Enver Ziya KARAL, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, op. cit., p. 219.

<sup>298</sup> Les Barons Ignace DE TESTA, Alfred DE TESTA, Léopold DE TESTA, *Recueil des Traités de la Porte Ottomane avec les puissances étrangères depuis le premier traité conclu en 1536 entre Suleyman I<sup>er</sup> et François I<sup>er</sup> jusqu'à nos jours*, Paris, Ernest Leroux, 1892, Tome7, p. 419-420.

<sup>299</sup> *Ibid.*

## B. Un lycée ouvert à tous

La mise en application de réformes d'une telle ampleur amena certaines puissances européennes à s'ingérer dans les affaires ottomanes, en s'appuyant sur leurs étroites relations diplomatiques. Ce fut le cas de la France en ce qui concerne la tolérance en matière d'éducation scolaire. Une tolérance qui fut toutefois source de protestation au sein de la population.

### *1° L'intervention de la France*

La France fut l'une des premières à émettre des avis et conseils en matière éducative. Les plus connus furent exprimés par le ministre de l'Instruction publique de l'époque, Victor Duruy<sup>300</sup>, dans sa note du 22 février 1867 où il aborde la question de l'instruction des enfants non musulmans et recommande :

*« L'organisation d'un système d'instruction qui consisterait :*

*1° Dans des encouragements et des secours donnés aux établissements d'instruction fondés par les races musulmanes.*

*2° Dans l'institution pour les principaux centres de population d'établissements d'instruction secondaire musulmans où les chrétiens pourraient être admis.*

*3° Dans le développement graduel de l'instruction primaire musulmane par la création d'un corps de professeurs.*

*4° Dans la fondation d'une Université où seraient admis les musulmans et les chrétiens et où l'on leur apprendrait non seulement la médecine, ce qui a lieu dès aujourd'hui, mais encore les autres sciences, l'histoire, l'administration et le droit qui n'est enseigné nulle part, d'où résulte l'impossibilité de former une magistrature sérieuse (...)»<sup>301</sup>.*

Plus que de simples propositions, on remarque ici une véritable volonté de restaurer l'instruction turque dans le sens d'une laïcisation et d'une ouverture notable sur les minorités non musulmanes et sur l'éducation des filles. Pour l'avenir de l'Empire ottoman, la fondation d'établissements scolaires tels que Victor Duruy le préconisait semblait bénéfique. Les conseils du célèbre ministre orientèrent la politique ottomane.

---

<sup>300</sup> Homme politique et historien, il fut ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869. Jean-Charles GESLOT, *Victor Duruy : historien et ministre (1811-1894)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009.

<sup>301</sup> Les Barons Ignace DE TESTA, Alfred DE TESTA, Léopold DE TESTA, *Recueil des Traités de la Porte Ottomane...*, *op. cit.*, p. 419-420.

Lors d'un entretien réalisé le 15 mars 1867 entre l'ambassadeur de France Nicolas Bourrée, le ministre des Affaires étrangères Fuad Pacha et le grand vizir Ali, il fut convenu de l'ouverture d'un lycée à Istanbul dont l'enseignement se ferait selon le système français et qui n'accueillerait pas seulement des élèves musulmans, mais également des autres religions<sup>302</sup>.

Le 16 mars de la même année à Paris, dans une entrevue avec Cemil Pacha ambassadeur turc, le ministre Duruy annonça le soutien sans faille de la France dans la réalisation de ce projet, soulignant également l'importance de la Turquie pour son pays<sup>303</sup>.

En Turquie l'idée de fonder un tel lycée commença à s'installer progressivement dans les esprits. Au même moment, sur invitation de Napoléon III, le sultan Abdülaziz se rendit à Paris afin de visiter l'exposition universelle. Il fut impressionné par ce qu'il avait pu y voir, notamment par la qualité et le niveau de l'enseignement ainsi que par les grands lycées napoléoniens<sup>304</sup>. Ce voyage contribua à convaincre le sultan des bienfaits qu'entraînerait la création du lycée. De retour à Istanbul, avec le soutien de Victor Duruy, le sultan Abdülaziz restructura l'école du Palais de Galata, utilisée comme école militaire de médecine, pour créer en 1868 le Lycée impérial ottoman de Galatasaray, soit en turc le *Mekteb-i Sultani*. La collaboration française supposait un droit de regard sur la fondation et l'organisation du lycée.

La France souhaitait que le recrutement soit ouvert à tous les élèves sans condition de religion. En outre, elle voulait que l'enseignement se fasse en langue française, par des enseignants français, et que l'administration soit confiée à des Français<sup>305</sup>. Les autorités ottomanes quant à elles souhaitaient une instruction en turc, alors que les dirigeants français estimaient que la complexité de l'orthographe de cette langue poserait des difficultés aux élèves étrangers et que l'enseignement par l'intermédiaire de traducteur ne pouvait être bénéfique<sup>306</sup>. Au final, la persévérance française porta ses fruits et les Turcs acceptèrent leurs propositions à condition que certains cours soient dispensés dans leur langue<sup>307</sup>.

---

<sup>302</sup> Les Barons Ignace DE TESTA, Alfred DE TESTA, Léopold DE TESTA, *Recueil des Traités de la Porte Ottomane ...*, op. cit., p. 429.

<sup>303</sup> Adnan ŞİŞMAN, *Galatasaray Mektebi Sultanisi'nin Kuruluş ve İlk Eğitim Yılları*, Istanbul, Istanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi, 1989, p. 12.

<sup>304</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, op. cit., p. 203.

<sup>305</sup> *Ibid.*

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> *Ibid.*

Sur le plan pédagogique, le contenu même de la formation proposée par le *Mekteb-i Sultani* ne dérogeait pas à cette règle, d'autant plus que ce dernier fut fondé sur le modèle du système éducatif français. Le programme d'enseignement, à la fois exhaustif et très divers, répondait parfaitement au besoin des Ottomans de former des cadres polyvalents qui puissent mettre en application les nouveaux principes adoptés dans les domaines politique, social et juridique. Outre les matières littéraires et scientifiques traditionnelles, telles que l'histoire, la géographie, l'ottoman, le français, le latin, les sciences diverses..., une large place était accordée aux enseignements plus spécifiques à savoir le droit, la comptabilité, la gestion, le commerce, l'astronomie, les cours de morale, mais également des matières plus techniques comme la mécanique, le dessin, l'écriture et le sport<sup>308</sup>, discipline dans laquelle le lycée se fera un grand nom. Parallèlement, des cours optionnels d'anglais, d'allemand, d'italien, de grec et d'arménien étaient également assurés en plus des cours d'arabe et de persan<sup>309</sup>. La qualité et la richesse de l'instruction offerte par Galatasaray atteignit ainsi le niveau espéré des grands lycées européens.

Cette nouvelle école d'inspiration française s'inscrit parfaitement dans le contexte d'eupéanisation du système éducatif ottoman, mouvement engagé en premier par les écoles militaires. La connaissance de langues étrangères était un préalable indispensable pour s'ouvrir à l'Occident. Il fallait d'abord maîtriser les langues dans lesquelles ces sciences étaient accessibles pour être capable de les acquérir<sup>310</sup>. À l'époque, la majorité des ouvrages scientifiques étaient rédigés en français et le *Mekteb-i Sultani* devint en quelque sorte une porte d'accès aux sciences et par conséquent au monde moderne. Cependant il ne fut pas pionnier de cette impulsion moderne mais seulement un protagoniste civil qui entra en scène tardivement, devancé par les écoles militaires dans lesquelles l'enseignement du français était déjà bien implanté. Dès 1840, l'École de Guerre l'introduisit dans son programme<sup>311</sup> et l'École d'État-major fut quant à elle créée sur le modèle de l'École d'application d'État-major française<sup>312</sup>. Dans ces deux établissements scolaires, les enseignements étaient dispensés par des instructeurs français et étrangers. Il n'est pas étonnant de voir les prémices des réformes du domaine éducatif dans les écoles militaires.

---

<sup>308</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, Istanbul, Galatasaraylılar Derneği, 2003, p. 29-30.

<sup>309</sup> *Ibid.*

<sup>310</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 63.

<sup>311</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 69.

<sup>312</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 72.

L'armée impériale était le cœur de la puissance ottomane sans laquelle elle ne pouvait s'étendre voire subsister. Moderniser l'armée « *creuset de la construction nationale* »<sup>313</sup>, c'était déjà moderniser la société.

Au *Mekteb-i Sultani*, l'administration de l'établissement et la mission d'enseigner étaient confiées en grande partie à des expatriés français, conformément à l'accord conclu avec la France. Toutefois, comme il était entendu qu'une partie des cours seraient dispensés en turc, la présence de Turcs s'avéra nécessaire<sup>314</sup>. Le premier directeur de l'établissement fut donc Ernest de Salve, inspecteur de l'académie d'Aix-en-Provence, en poste à Marseille, chevalier de la légion d'honneur. Par l'intermédiaire de l'ambassadeur turc à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1868, il signa avec le lycée un contrat de trois ans qui prévoyait une rémunération à hauteur de 15 000 francs ; il fut assisté de trois autres adjoints dont deux français M. Ignou et M. Levistal et un turc, Ismail Bey<sup>315</sup>.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1868, le Lycée impérial de Galatasaray ouvrit officiellement ses portes au cours d'une cérémonie solennelle, en présence du sultan Abdülaziz<sup>316</sup>. Ce jour-là, 341 étudiants de différentes confessions religieuses étaient inscrits au *Mekteb-i Sultani*<sup>317</sup>. Les auteurs du projet Galatasaray avaient atteint leur principal objectif, faire de ce lycée un établissement cosmopolite et tolérant. Il comptait 147 musulmans, 48 Arméniens grégoriens, 36 Grecs, 34 Bulgares, 34 Israélites, 23 catholiques et 19 Arméniens catholiques<sup>318</sup>. Parmi ceux-là, seulement 40 élèves toutes religions confondues maîtrisaient correctement le français, 60 le lisaient et l'écrivaient sans trop le comprendre, alors que plus de la moitié, soit 240 élèves, ne connaissaient pas du tout la langue<sup>319</sup>. Au fil du temps, le nombre des inscriptions ne cessa d'augmenter. À la fin de la première année scolaire, 530 élèves étaient inscrits et un an plus tard ce chiffre s'élevait à 640<sup>320</sup>. Galatasaray prévoyait un cycle d'étude de cinq années. Pour les élèves dont les connaissances élémentaires étaient insuffisantes, le lycée prévoyait une période préparatoire de trois ans.

---

<sup>313</sup> Odile MOREAU, *op. cit.*, p. 7.

<sup>314</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>315</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, p. 34.

<sup>316</sup> Ernest DE SALVE, « L'enseignement en Turquie. Le Lycée Impérial de Galata-Séraï », *Revue des Deux Mondes*, septembre-octobre 1874, Volume 5, p. 847-848.

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> *Ibid.*

<sup>319</sup> *Ibid.*

<sup>320</sup> *Ibid.*



Selon le grand vizir Saïd Pacha, le *Mekteb-i Sultani* de Galatasaray était une institution interreligieuse conforme à la politique ottomane, se situant entre les *Rüşdiye* et les établissements d'enseignement supérieur<sup>321</sup>. Malgré la manifestation d'un grand intérêt par un public de toute religion confondue, l'établissement connut des débuts difficiles en raison d'éléments externes aux conditions matérielles de sa fondation, tels que les protestations qui s'élevèrent parmi la population.

## 2° Une tolérance source de protestations

Le *Mekteb-i Sultani*, première institution du pays à accepter tout enfant quelle que soit leur confession, était une expérience unique en Turquie. Il s'agissait là d'une aventure éducative, dont les conséquences étaient incertaines compte tenu du fait que, la Turquie étant un pays musulman, une instruction élaborée sur le modèle français, soit celui d'un pays chrétien, rendait légitime quelques craintes ou hostilités. Ces appréhensions se confirmèrent puisque l'ouverture du lycée suscita de vives tensions au sein des différentes communautés ethniques et religieuses du pays. Se manifesta dans différents milieux une opposition aux idées de métissage culturel et aux principes universalistes sur lesquels reposait la fondation de l'établissement<sup>322</sup>.

Le Pape Pie IX proclama l'excommunication des familles catholiques qui inscriraient leurs enfants au *Mekteb-i Sultani*. Selon lui, la présence d'élèves de croyances diverses au milieu d'élèves catholiques pouvait porter atteinte à leur foi religieuse. Cette ouverture était perçue par ce Pape intransigeant comme une menace pour le catholicisme<sup>323</sup>.

D'un autre côté, les Grecs « naturellement peu enclins à favoriser tout ce qui peut donner de la cohésion et de la force à l'empire se plaignaient de la part trop restreinte faite à l'étude de leur langue et s'en montraient fort mécontents<sup>324</sup> ». Les juifs quant à eux ne posèrent pas autant de problèmes, mais ils ne manquèrent tout de même pas d'exprimer leurs réticences à l'égard d'un tel libéralisme<sup>325</sup>. Ces juifs, originaires d'Espagne, étaient des descendants de juifs réfugiés dans l'Empire ottoman pour fuir l'Inquisition espagnole ; de ce fait, ils craignaient de confier leurs enfants à un établissement musulman dirigé par une personne de confession chrétienne.

---

<sup>321</sup> Bayram KODAMAN, *Abdülhamid Devri Eğitim Sistemi*, Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1999, 3<sup>e</sup> éd, p. 135.

<sup>322</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>323</sup> Ernest DE SALVE, « L'enseignement en Turquie. Le Lycée Impérial de Galata-Sérai », *op. cit.*, p. 846.

<sup>324</sup> *Ibid.*

<sup>325</sup> *Ibid.*

En revanche, les plus conciliants des leurs se contentèrent de demander à l'administration des repas en conformité avec leurs exigences religieuses<sup>326</sup>. Les Turcs contestèrent la place importante donnée à la langue française et l'enseignement du latin. Enfin, les partisans des medersas étaient également hostiles à ce lycée, cependant, ils n'eurent pas besoin de manifester leur réprobation et se contentèrent de la désapprobation publique du pape Pie IX<sup>327</sup>. Devant toutes ces réactions adverses, la Russie à son tour s'exprima sur ce sujet et demanda la fermeture de l'école prétextant qu'aucun établissement en Turquie n'enseignait en russe. En réalité, la Russie était davantage préoccupée par les relations étroites que ce lycée allaient engendrer entre l'Empire ottoman et la France. Son objection était dans le fond motivée par une volonté de prévenir une influence française trop prégnante en Turquie<sup>328</sup>.

Toujours est-il que les inquiétudes des différentes minorités religieuses du pays semblèrent infondées, compte tenu de l'organisation admise par le *Mekteb-i Sultani*. En effet, selon les principes adoptés par l'administration, on permettait aux élèves de satisfaire les obligations imposées par leurs croyances religieuses. Les musulmans pouvaient par exemple aller à la mosquée installée au sein de l'établissement et les élèves des autres croyances étaient autorisés à se rendre à leurs lieux de culte. Ce règlement sur le plan religieux soulignait une réelle volonté d'ouverture sur le monde et de modernisme en jouant la carte de la tolérance et de la laïcité dans un contexte sociopolitique fragilisé par le déclin de l'Empire. Toutefois, à travers Galatasaray, ses initiateurs se lancèrent dans un pari éducatif à l'issue à la fois aléatoire et périlleux.

Sur le plan national, en considération des objectifs rationnels justifiant la création d'une telle institution, on pouvait espérer une approbation quasi-unanime de la part des intellectuels turcs en général. Pourtant, elle n'obtint pas les réactions attendues et provoqua une vive controverse parmi certains. La presse dans l'ensemble soutint, voire défendit le lycée, en s'appuyant sur les aspects positifs et bénéfiques pour la société turque, mais une opposition s'exprima avec acrimonie sur cette question<sup>329</sup>.

---

<sup>326</sup> *Ibid.*

<sup>327</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> Vahdettin ENGIN, *op. cit.*, p. 39.

Ce fut le cas notamment des membres de « la Société des Nouveaux Ottomans » dont l'écrivain Namık Kemal et Ali Suavi, futur directeur de ladite école faisaient partie, et qui avait ses principales activités à l'étranger<sup>330</sup>. Ces derniers publièrent à Londres un journal, au nom de la société, intitulé *Hürriyet*<sup>331</sup>, dans lequel ils critiquèrent l'influence française sur la création du *Mekteb-i Sultani*.

Dans un article publié en date du 21 septembre 1868, ils traitèrent la question à travers le point de vue d'un académicien européen, « *afin que vous avanciez sur le chemin de la civilisation et retrouviez le bien-être, vous n'avez pas besoin de l'aide d'une grande flotte, ni de nombreux soldats, ni même d'une école envahie d'enseignants français au palais de Galata. Veillez à améliorer vos écoles. Quel intérêt y a-t-il à arracher un enfant turc des mains d'un enseignant en turban et de le confier aux français portant le bouc ?* »<sup>332</sup>.

Dans un autre article datant du 31 mai 1869, ils considéraient comme irrationnel et étrange la fierté de l'Empire ottoman d'avoir fondé le *Mekteb-i Sultani* sous pression de l'ambassadeur français, alors que les écoles publiques de Turquie ne rassemblaient que 12 000 à 13 000 élèves<sup>333</sup>.

Les auteurs de ces critiques n'étaient au demeurant pas les seuls opposants, puisque l'on retrouvait également ceux qui n'admettaient pas tout simplement l'ingérence française dans les affaires d'éducation scolaire de l'Empire et bien sûr les défenseurs de l'enseignement religieux des medersas.

Le directeur de Salve, conscient de l'hostilité et de la méfiance qu'éveillait l'ouverture du lycée, voulut en faire un établissement irréprochable, doté de tous les équipements nécessaires à son bon fonctionnement en vue d'assurer un environnement adéquat à ses élèves. Pour cela, il fit venir de France tout le matériel dont avait besoin l'établissement alors qu'il bénéficiait déjà d'un crédit annuel de cinq cent mille francs pour les dépenses usuelles. « *On s'est plus tard élevé avec amertume contre l'énormité d'une pareille subvention en réalité cet établissement coûtait moins à l'Etat qu'aucune des grandes écoles et la dépense moyenne d'un élève y a toujours été moindre que dans nos lycées de France et l'Ecole ottomane de Paris* »<sup>334</sup>.

---

<sup>330</sup> *Ibid.*

<sup>331</sup> Liberté en turc.

<sup>332</sup> Vahdettin ENGIN, *op. cit.*, p. 39-40.

<sup>333</sup> Vahdettin ENGIN, *op. cit.*, p. 40.

<sup>334</sup> Ernest DE SALVE, « L'enseignement en Turquie. Le Lycée Impérial de Galata- Séraï », *op. cit.*, p. 845.

Le lycée commença officiellement l'enseignement à la rentrée 1868. Pouvant intégrer l'établissement dès l'âge de neuf ans, le nombre d'élèves ne cessait de croître au fil du temps malgré le fait que l'enseignement n'était pas gratuit. Ainsi les parents ayant les moyens de s'acquitter des frais de scolarité y inscrivent leurs enfants quelle que soit leur origine. L'État accorda également 150 bourses, contingentées de telle manière que la moitié était destinée aux élèves musulmans et l'autre moitié aux non musulmans<sup>335</sup>. Pour ces derniers, une vingtaine de bourses étaient prévues pour les Grecs, une vingtaine pour les Arméniens, une vingtaine pour les Bulgares, une dizaine pour les Catholiques, et enfin cinq pour les juifs<sup>336</sup>.

Dès la première année d'enseignement les élèves étaient placés dans des classes préparatoires de linguistiques en fonction de leur niveau de turc et de français<sup>337</sup>. Cette mise à niveau était évidemment indispensable car les cours étaient dispensés en langue turque et française.

En 1869, l'impératrice Eugénie visita le lycée en compagnie du sultan Abdülaziz et dit des élèves, « *la tenue des enfants était comme celle de nos élèves. J'ai discuté longuement avec ces élèves. Ils m'ont donné de très bonnes réponses en français. J'étais contente qu'ils aient appris notre langue en si peu de temps. J'ai complimenté certains* »<sup>338</sup>.

Le *Mekteb-i Sultani* était la première institution du pays à accueillir autant d'élèves et de professeurs de cultures et de pratiques culturelles différentes ; aussi cette mixité posa-t-elle quelques problèmes sur le plan organisationnel et disciplinaire. Des difficultés se manifestèrent dans l'aménagement des cours, des repas ou des congés. Par exemple les musulmans mangeaient halal, les juifs cascher ; les musulmans devaient faire leur prière cinq fois dans la journée et respecter le ramadan ; les repos relatifs aux jours saints ne concordaient pas, les caractéristiques des fêtes religieuses étaient différentes<sup>339</sup>. Ces complications furent heureusement de courte durée et n'étaient liées qu'à la nouveauté de la situation. Le problème se résorba avec le temps et la volonté tenace et déterminée du personnel dirigeant de l'établissement. La même détermination fut également affichée au niveau de la discipline qui était rigoureuse, aussi bien pour le comportement dans les salles de classe qu'à la cantine ou dans l'internat.

---

<sup>335</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 35.

<sup>336</sup> *Ibid.*

<sup>337</sup> *Ibid.*

<sup>338</sup> Necati AYDIN, op. cit., p. 49-50.

<sup>339</sup> Vahdettin ENGIN, op. cit., p. 47.

Les punitions infligées variaient en fonction de la gravité des fautes commises, telles la paresse ou l'indocilité ; elles pouvaient aller de la privation de récréation ou de repas jusqu'à l'interdiction de sortir en fin de semaine ; l'exclusion temporaire ou même définitive de l'établissement était la sanction la plus grave qui n'était toutefois appliquée que très rarement<sup>340</sup>.

À côté de cela, les comportements exemplaires et les bons résultats scolaires étaient naturellement gratifiés par des récompenses, telles que des bons points, de bonnes appréciations et différentes distinctions<sup>341</sup>. Cette discipline assez exigeante avait pourtant ses limites. En effet à la suite d'un événement qui s'était produit au cours de la première année scolaire, l'ensemble des élèves du lycée se virent interdire l'utilisation de l'eau de l'établissement durant vingt-quatre heures<sup>342</sup>. Cette sanction ne fut pas acceptée par les élèves, qui la jugèrent trop sévère et surtout injuste. Un élève prit l'initiative d'en avvertir l'opinion publique, pour cela il écrivit, de la part de tous ses camarades, une lettre au journal *The Levant Herald*<sup>343</sup>. Il exposait leur incompréhension et leur protestation contre cette punition qui, selon eux, avait été donnée sans explication. Il invitait l'administration du lycée à s'expliquer sur cette punition et demandait si une sanction semblable serait appliquée en France<sup>344</sup>.

Le fait que le *Mekteb-i Sultani* se présentait comme un lycée fondé sur le système français donnait, non seulement à ses détracteurs, mais aussi à ses élèves, un prétexte pour juger et comparer toute décision et mesure prise dans le cadre de la gestion et de la direction de l'école avec les établissements français. Cette possible comparaison permit protestation et rébellion ; à la longue cette situation aurait pu remettre en cause la légitimité du lycée déjà fragilisée par les opposants à sa création. L'audacieuse réaction des élèves qui contestèrent une décision dès la première année de l'ouverture du lycée témoignait d'une attitude inaccoutumée<sup>345</sup> qui allait s'inscrire dans la très particulière tradition « *galatasarayli* » où la solidarité, la liberté et la détermination sont les maîtres mots. Après une période de régression où le lycée fut confronté à un certain nombre de difficultés, il prit un nouvel essor.

---

<sup>340</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 49.

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 51.

<sup>343</sup> *The Levant Herald* : journal publié à Istanbul en anglais et en français qui débute la publication en 1856 jusqu'en 1914.

<sup>344</sup> *Ibid.*

<sup>345</sup> *Ibid.*

### C. Déclin et renouveau du lycée *Mekteb-i Sultani*

À partir des années 1870, des facteurs exogènes à l'établissement affectèrent la stabilité du lycée qui commença à perdre de son prestige et de son attrait. Selon la plupart des historiens, l'événement déclencheur du déclin fut l'historique incendie de *Beyoğlu hârik-î kebiri*, littéralement le grand incendie du quartier de *Beyoğlu*<sup>346</sup>. Il se déclara le 5 juin 1870 un après-midi de dimanche dans une maison du quartier dans la rue *Feridiye*, chez un dénommé Piccini. Il se propagea en peu de temps aux autres habitations, les bâtisses de *Beyoğlu* construites en bois étant particulièrement propices à l'embrasement<sup>347</sup>. L'incendie, presque impossible à circonscrire, fut éteint avec peine. Ayant fait de nombreuses victimes, il réduisit en cendres l'ambassade britannique, environ trois mille maisons et commerces, avant de s'arrêter juste devant le *Mekteb-i Sultani*<sup>348</sup>. À partir de ce désastre qui affecta tout *Beyoğlu*, le lycée commença à perdre de son importance. L'incendie, ravagea en si peu de temps une grande partie du quartier, et donna une mauvaise image de l'établissement situé parmi des décombres ; il mit un terme à sa courte prospérité.

À cette malencontreuse destruction des abords du lycée s'ajouta le déclenchement de la guerre franco-prussienne, qui s'acheva avec la victoire de la Prusse le 10 mai 1871. La défaite de la France eu des conséquences défavorables en Turquie, comme en témoigna le directeur de Salve : « *Il fut aisé de reconnaître qu'une profonde altération s'était produite dans les dispositions publiques envers la France ; le prestige de notre force passée se trouvait déjà impuissant à défendre plusieurs des institutions que nous avons patronnées. Notre mission militaire était supprimée, il fut décidé que l'enseignement de l'école de médecine cesserait de se donner en français ; l'étude de cette langue disparut dans plusieurs écoles turques et dans le collège italien des jésuites on proclama que le français n'était plus désormais qu'une langue morte* »<sup>349</sup>. Après cette défaite, la France reléguée au rang de pays faible et vaincu perdit son influence en Turquie et le français son attrait comme langue étrangère<sup>350</sup>.

---

<sup>346</sup> Orhan KOLOĞLU, « Gülbaba'dan Günümüze, Tanık Olduğu Olaylar ve Galatasaray'ın Köşesi », *op. cit.*, p. 17.

<sup>347</sup> *Ibid.*

<sup>348</sup> Osman Nuri ERGIN, *Mecelle-i Umur-î Beldiyye*, Istanbul, Istanbul Büyükşehir Belediyesi, Tome 3, 1995, p. 1225-1226.

<sup>349</sup> Ernest DE SALVE, « L'enseignement en Turquie. Le Lycée Impérial de Galata- Séraï », *op. cit.*, p. 849.

<sup>350</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, *op. cit.*, p. 58.

Cette situation se répercuta sur la réputation du lycée qui devint moins attractif ; et en un an le nombre d'élèves passa de six cent quarante à cinq cent soixante-neuf pour l'année scolaire 1870-1871<sup>351</sup>. À la fin de l'année 1871, le décès des principaux promoteurs et défenseurs du lycée, Ali et Fuad Pacha, et l'éloignement de la France, du sultan Abdülaziz qui se rapprocha de la Russie furent les dernières vicissitudes, qui achevèrent d'affaiblir le lycée.

La même année Ernest de Salve obtint le prolongement de son contrat avec le lycée pour deux années de plus, ainsi qu'une augmentation de son salaire qui fut multiplié par deux et atteint 30 000 francs<sup>352</sup>. Il est vrai que le professionnalisme d'Ernest de Salve, son souci de la qualité, et sa volonté de créer une atmosphère d'enseignement tant fonctionnelle qu'efficace, justifiait autant la prolongation de son contrat que la hausse de sa rémunération<sup>353</sup>. Cependant, en raison de la manifestation de certains dysfonctionnements internes intervenant sous le mandat de Mahmut Nedim Pacha (grand vizir), successeur et adversaire d'Ali Pacha, le directeur de Salve démissionna de ses fonctions en 1872, avant le terme de son contrat. Il fut alors remplacé par Vahan Efendi.

Au fil des années, les inscriptions au *Mekteb-i Sultani* diminuèrent de manière notable, l'enseignement général qu'il dispensait ne séduisant plus les sujets de l'empire. Au même moment, la Turquie manquait de médecins et avait besoin d'en former davantage. Devant la situation de Galatasaray et les impératifs du pays, les autorités ottomanes eurent l'idée de transférer le lycée dans des bâtiments de taille plus modeste, à l'emplacement de l'École de médecine de *Gülhane* et d'installer celle-ci à *Beyoğlu*, dans les locaux ainsi libérés par le *Mekteb-i Sultani*, offrant une plus grande capacité d'accueil : ainsi l'école de médecine pouvait former plus d'élèves et pallier les carences du pays. À la rentrée scolaire 1873-1874, les élèves de Galatasaray étudièrent donc à *Gülhane*. Cependant, ce changement ne fut que provisoire puisqu'une nouvelle augmentation des inscriptions au Lycée impérial contraignit les autorités ottomanes à l'autoriser à retourner sur son site initial. L'école de médecine et le lycée procédèrent à un nouvel échange de locaux en 1876 ; l'année au cours de laquelle le sultan Abdülhamid II vint au pouvoir.

Sultan et calife à la fois, ce grand réformateur dota l'Empire d'une Constitution, proclamée publiquement le 23 décembre 1876.

---

<sup>351</sup> Ernest DE SALVE, *op. cit.*, p. 849.

<sup>352</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani, op. cit.*, p. 61.

<sup>353</sup> *Ibid.*

Première loi fondamentale ottomane, elle vint conforter les principes modernisateurs et égalitaires, mis en place par la politique des *Tanzimat*. Furent ainsi réaffirmées la liberté de religion et l'égalité devant la loi de tous les sujets ottomans quelles que soient leurs croyances, ainsi que d'autres principes fondamentaux<sup>354</sup>. Dans le domaine de l'éducation, elle proclama également la liberté d'enseignement et le contrôle par l'État de l'ensemble des écoles<sup>355</sup>. Le sultan aspira à une modernisation en profondeur de l'instruction publique malgré la situation financière instable de l'empire. Le nombre d'écoles moyennes fut en nette augmentation, puisqu'elles passèrent de 277 en 1879 à 435 en 1888, celui des collèges en fit autant : 6 en 1876 et 55 en 1893, tout cela sur l'ensemble du territoire et pas seulement à Istanbul<sup>356</sup>. En même temps, l'enseignement s'ouvrit davantage aux filles avec une hausse du nombre des écoles qui leur étaient destinées<sup>357</sup>, sans oublier l'ouverture de nouvelles grandes écoles telles que l'École de Droit, celle des Beaux-arts, et celle de Commerce<sup>358</sup>.

Chef politique et spirituel, Abdülhamid II permit à l'instruction publique d'évoluer et de s'ouvrir à l'ensemble des sujets ottomans. Sultan « bourgeois »<sup>359</sup> si l'on reprend le terme utilisé par l'historien François Georgeon, qui dans sa façon de vivre, reflétait l'image d'un homme simple mais qui « *ne veut pas se priver du confort et des dernières commodités de la vie moderne* »<sup>360</sup>. Attaché à l'islam, il ne fit pas de cet attachement un obstacle à la modernisation. L'accomplissement de ses devoirs en tant que musulman, tout comme le fait d'accorder une place de choix dans son entourage, aux dignitaires religieux<sup>361</sup>, ne l'empêchait pas d'apprécier la musique occidentale. D'ailleurs Verdi était son compositeur préféré, et il appréciait des écrivains européens, plus particulièrement des français, tels le romancier populaire Xavier de Montépin, ou les auteurs de romans policiers comme Maurice Leblanc ou encore Gaston Leroux<sup>362</sup>.

---

<sup>354</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Birinci Meşrutiyet ve Istibdat Devirleri (1876-1907)*, Ankara, Türk Tarih kurumu, 2007, Tome 8, p. 222-223.

<sup>355</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Birinci Meşrutiyet ve Istibdat Devirleri (1876-1907)*, *op. cit.*, p. 223.

<sup>356</sup> François GEORGEON, *Abdülhamid II, le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003, p. 251.

<sup>357</sup> *Ibid.*

<sup>358</sup> François GEORGEON, *Abdülhamid II, le sultan calife*, *op. cit.*, p. 251-252.

<sup>359</sup> François GEORGEON, *Abdülhamid II, le sultan calife*, *op. cit.*, p. 136.

<sup>360</sup> François GEORGEON, *Abdülhamid II, le sultan calife*, *op. cit.*, p. 141.

<sup>361</sup> François GEORGEON, *Abdülhamid II, le sultan calife*, *op. cit.*, p. 139.

<sup>362</sup> *Ibid.*



Sous son règne, l'empire glissa vers ses possessions arabes, à l'est<sup>363</sup> et tenta de consolider sa position dans ces régions, face aux pressions de l'Europe à l'époque des colonisations<sup>364</sup>. Pour ce faire, il accentua le poids de la religion islamique en renforçant l'institution du califat<sup>365</sup>. Souverain moderne, attiré par la culture européenne, il fut néanmoins celui qui réaffirma l'importance de l'islam dans l'Empire ottoman. En fondant la légitimité de son pouvoir et ses desseins politiques sur la religion, il se tourna vers le monde arabo-musulman alors que durant la période des *Tanzimat*, la tendance était celle d'une orientation occidentale.

Ce fut dans un tel contexte politique et social, que le *Mekteb-i Sultani* s'installa dans ses anciens bâtiments et poursuivit l'enseignement. Elle fut dans un certain sens un paradoxe, sous le règne hamidien ; du fait qu'elle était une institution franco-turque prônant la laïcité (intra-muraux), alors que le pays était dans une période de renforcement de l'islam utilisé comme moyen de cohésion.

Entre temps, en 1874, l'ancien directeur Ernest de Salve fut au cœur d'une polémique, bien qu'il ne fût plus en fonction au lycée. À l'origine de cette controverse se trouvait le rapport de Salve sur l'enseignement en Turquie, publié à son retour en France dans la *Revue des Deux Mondes* dans le numéro de septembre-octobre 1874. À dire vrai, ce furent ses écrits sur le niveau scolaire des élèves, avec allusion à leur origine ethnique, qui provoquèrent des protestations. Voici ce qu'il rapporta : « *Il peut être intéressant de connaître quelles nationalités donnaient les enfants les plus intelligents et de meilleure conduite. À ce double point de vue, les Bulgares ont toujours tenu le premier rang et après eux, les Arméniens, en dernière ligne se plaçaient les Turcs, les Juifs, et enfin, j'ai regret de le dire, les Catholiques latins. Les Grecs, à côté de quelque bons sujets, en présentaient beaucoup de mauvais* »<sup>366</sup>.

Cette question fut traitée par un journal qui publia des lettres de ses lecteurs débattant sur les propos tenus par Ernest de Salve. Les allégations sur le niveau des élèves turcs et de leurs résultats scolaires avaient été comprises comme un affront fait à l'intelligence ottomane<sup>367</sup>. En réalité, une lecture objective de ces affirmations montre qu'Ernest de Salve ici ne fit qu'un simple constat des faits, sans aucune volonté apparente de dénigrer le peuple turc.

---

<sup>363</sup> Après la perte de territoires dans les Balkans au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman se tourne vers l'Anatolie et ses territoires arabes.

<sup>364</sup> François GEORGEON, *Abdühamid II, le sultan calife*, op. cit., p. 191.

<sup>365</sup> *Ibid.*

<sup>366</sup> Ernest DE SALVE, « L'enseignement en Turquie. Le Lycée Impérial de Galata-Sérai », op. cit., p. 851.

<sup>367</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 86-87.

Certes, la référence aux races des élèves dans ces constatations et surtout la précision relative aux Turcs, logés à la même enseigne que les juifs furent des propos qui heurtèrent la sensibilité ottomane et furent ressenties comme une humiliation délibérée. Les Turcs très orgueilleux et d'une grande susceptibilité ont toujours été fiers de leur identité et de leur nationalité. C'est pourquoi une telle réaction pouvait être prévisible ; comme Ernest de Salve avait démissionné de son poste de directeur en raison de désaccords sur l'organisation du lycée, on supposait qu'il y avait une certaine intention de revanche dans ses propos.

Après une période plutôt difficile, revenu dans ses locaux de *Beyoğlu*, le lycée reprit progressivement la place qu'il avait dans la sphère éducative turque. Jouant un rôle unique en Turquie par ses dispositions, il offrit à la société turque des jeunes gens polyvalents, cultivés, pour la plupart polyglottes et surtout aptes à remplir des fonctions à responsabilité. Jusqu'en 1877, l'établissement faisait l'objet de nombreuses critiques auprès de l'opinion publique, tant du côté des musulmans que des non musulmans. Alors qu'il avait été fondé au départ pour véhiculer les idées ottomanes, pour les Turcs, il s'agissait d'un lycée en rupture avec la société ottomane, ayant formé des intellectuels influencés par la culture française et admiratifs de l'Occident. Tandis que pour les Arméniens, Grecs et Bulgares, il représentait un lieu de transmission des sentiments nationaux<sup>368</sup>. En 1877, le directeur de l'époque Ali Suavi, fit un rapport au sultan Abdülhamid II, dans lequel, il affirma qu'un certain nombre d'élèves étrangers et non musulmans du lycée, une fois diplômés, travaillaient contre le pays, tout comme certains professeurs encore en fonction<sup>369</sup>.

Il fallait, changer l'image de l'école et en faire une institution œuvrant davantage en faveur des intérêts ottomans et de la Turquie. Ce travail commença avec la nomination de directeurs turcs comme Ali Suavi<sup>370</sup>. L'objectif principal était de turquiser encore plus l'école tant au niveau du nombre des élèves, qu'à celui de l'enseignement du turc et de la qualité des enseignants<sup>371</sup>. Plus tard, on assista à une augmentation progressive mais certaine des élèves turcs et musulmans et au contraire une baisse de celui des non musulmans, tout cela durant le règne hamidien, conséquence sans doute de la période de réislamisation du pays et de turquisation du lycée.

---

<sup>368</sup> Bayram KODAMAN, *Abdülhamid Devri Eđitim Sistemi, op. cit.*, p. 136.

<sup>369</sup> Bayram KODAMAN, *Abdülhamid Devri Eđitim Sistemi, op. cit.*, p. 137.

<sup>370</sup> Bayram KODAMAN, *Abdülhamid Devri Eđitim Sistemi, op. cit.*, p. 138.

<sup>371</sup> *Ibid.*

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les études au *Mekteb-i Sultani* passèrent à neuf années, divisées en trois cycles de trois ans. Le premier cycle (*sinif-ı ibtidai*) correspondait à un enseignement primaire, les élèves étaient admis par concours dès l'âge de neuf ans, les deuxième (*Sınıf-ı Taliye*) et troisième cycles (*Sınıf-ı Âliye*) correspondaient davantage au cycle secondaire<sup>372</sup>. Une partie des matières étaient enseignées en turc et une autre en français.

Le programme sur neuf ans était le suivant <sup>373</sup>:

**Premier cycle (*sinif-ı ibtidai*) :**

En turc

- Lecture et écriture
- Lecture et dictée
- Grammaire turque
- Calligraphie
- Sciences religieuses

En français

- Français
- Calcul
- Écriture française

**Cours de deuxième cycle (*Sınıf-ı Taliye*) :**

En turc

- Sciences religieuses
- Grammaire ottomane
- Arabe
- Lecture, dictée et apprentissage
- Phraséologie
- Persan
- Règles ottomanes
- Écriture
- Art de la calligraphie

En français

- Français
- Calcul
- Géographie
- Philosophie et sciences naturelles
- Histoire
- Arithmétique
- Art de la calligraphie
- Dessin

<sup>372</sup> Bayram KODAMAN, *Abdülhamid Devri Eđitim Sistemi*, op. cit., p. 141.

<sup>373</sup> *Ibid.*

### Cours du troisième cycle (*Sınıf-ı Âliye*) :

#### En turc

- Écriture
- Arabe
- Persan
- Histoire ottomane
- Morales
- Composition
- Diction
- Morale et logique
- Droit islamique
- Histoire islamique
- Traduction (turc-français ; français-turc)
- Art de la Calligraphie

#### En français

- Français
- Arithmétique
- Géographie
- Physique et chimie
- Histoire
- Géographie
- Philosophie
- Sciences naturelles
- Santé
- Comptabilité
- Topographie
- Dessin

Les cours dispensés au *Mekteb-i Sultani* obéirent à une pédagogie axée sur la variété de l'enseignement et un équilibre entre les matières scientifiques, littéraires et artistiques mais également sur l'instruction religieuse, sans oublier la place importante du français. Le nombre important de matières classiques tend à démontrer la rupture avec le système en vigueur avant l'ère des réformes, jugé trop archaïque et préconisant l'instruction essentiellement dans une sphère religieuse. Par l'adoption d'un tel programme, les responsables semblaient vouloir former des jeunes cultivés, autant que les européens, dans l'intérêt d'un empire en pleine déchéance.

Créer pour former les futurs cadres de l'administration ottomane nouvellement organisée, un certain nombre d'artistes s'étaient révélés grâce aux cours de littérature et de dessin<sup>374</sup>. Différents des cours de dessin dispensés par les écoles militaires dans un cadre plus scientifique, ceux dispensés par les écoles civiles comme le *Mekteb-i Sultani* leurs donnaient un sens plus culturel, permettant aux diverses classes sociales de la société ottomane<sup>375</sup> d'avoir accès et maîtriser l'art occidental<sup>376</sup>.

---

<sup>374</sup> Semra GERMANER, « De Mekteb- Sultani au Galatasaray l'enseignement de la peinture et la contribution à l'art », in *De Mekteb-i Sultani au lycée de Galatasaray peintres*, Istanbul, Pera Müzesi, 2009, p. 27.

<sup>375</sup> Les enfants de la bourgeoisie ottomane fréquentaient certes le *Mekteb-i Sultani* tout comme ceux des minorités non musulmanes, mais l'école acceptait également des enfants musulmans pauvres et des orphelins.

<sup>376</sup> *Ibid.*

Les cours étaient dispensés par des artistes. Le premier professeur fut le peintre François-Claude Hayette, il y enseigna pendant vingt-deux ans de 1868 à 1891<sup>377</sup>. Les cours de dessin figuraient dans le programme du *Mekteb-i Sultani* dès sa création. Ils furent définis personnellement par Victor Duruy et ses fonctionnaires, afin de préparer les élèves aux études supérieures de l'ingénierie et aux activités industrielles en développant leurs capacités manuelles<sup>378</sup>. « *Il devient un instrument pour inculquer des valeurs morales esthétiques, apprendre l'ordre, la discipline, la maîtrise du corps, mais il prétend aussi au sens du beau à travers l'éducation du goût* »<sup>379</sup>. Avant-goût de la culture européenne en Turquie sur le plan éducatif, le *Mekteb-i Sultani* et par la suite le Lycée de Galatasaray contribuèrent de manière incontestable au développement de l'art occidental en Turquie dans un pays enclin au modernisme. Les cours artistiques vinrent ainsi compléter tout un programme pédagogique mis en place pour contribuer à la modernisation du pays. La formation dispensée par Galatasaray fit naître une pléthore d'artistes qui orientèrent l'art ottoman puis turc. Parmi ces artistes on distingue : Ahmed Münip, Namık İsmail, Fikret Muallâ, Feyhman Duran pour n'en citer que quelques-uns.

Avec le temps le *Mekteb-i Sultani* devint une institution de renom où défilèrent les progénitures des riches familles stambouliotes, de Turquie et de l'Empire ottoman d'une manière générale. Depuis sa création, chaque année en moyenne une dizaine d'élèves sortirent diplômés du *Mekteb-i Sultani* ; parmi eux, les Turcs quant à eux étaient peu nombreux ; ils étaient en majorité d'origine étrangère. En 1873, un certain Abdurrahman Şeref Efendi fut le premier diplômé turc du lycée, le seul turc parmi treize autres bacheliers. Quelques années plus tard, en 1895, il allait être amené à tenir le poste de directeur de l'école où il avait effectué ses études secondaires<sup>380</sup>. Il resta treize ans dans ce poste, jusqu'en 1908 et fut l'un des directeurs qui occupa cette fonction le plus longtemps ; seul son prédécesseur Ismail Bey demeura plus longtemps en fonction en restant directeur pendant quinze ans, de 1880 à 1895.

Cette stabilité au niveau de la direction du lycée, qui en une trentaine d'années connut seulement deux directeurs, fut salutaire, tant pour l'établissement que pour les élèves ; ces derniers n'eurent pas à s'adapter à des remaniements perpétuels, liés notamment aux changements de gestion et bénéficièrent de cette continuité.

---

<sup>377</sup> Semra GERMANER, « De Mekteb- Sultani au Galatasaray l'enseignement de la peinture... », *op. cit.*, p. 31.

<sup>378</sup> Gülsün GÜVENLİ, « Les cours de peinture : contenus et méthodes », in *De Mekteb-i Sultani au lycée de Galatasaray peintres*, Istanbul, Pera Müzesi, 2009, p. 55.

<sup>379</sup> *Ibid.*

<sup>380</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, *op. cit.*, p. 80.

Cependant la fatalité rattrapa une fois de plus le *Mekteb-i Sultani* au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1907, un nouvel incendie toucha le quartier ; cette fois-ci il se déclara dans l'établissement, au mois de mars, alors que la plupart des élèves étaient en vacances chez leurs parents. Néanmoins, quelques deux cents élèves environ se trouvaient encore dans les dortoirs du lycée. L'incendie s'était déclenché dans la nuit au troisième étage, dans l'appartement du directeur adjoint Feuillet. Il put être éteint au bout de trois heures seulement, mais il rendit l'école inutilisable. Hormis les cuisines et les dortoirs du personnel, tout avait brûlé ; la bibliothèque avec sa collection de quarante mille ouvrages, l'une des plus riches du pays, fut détruite<sup>381</sup>.

À l'extérieur, le pays, s'apprêtait à connaître une nouvelle phase d'agitation. Au cours de l'été 1908, la révolution Jeune-Turque éclata. Sous la conduite des Jeunes-Turcs du Comité union et progrès, l'armée de Macédoine dont le territoire était sous la menace d'une cession à la Russie, se souleva contre le sultan et réclama la restauration de la Constitution adoptée en 1876<sup>382</sup>. Ce dernier agit rapidement, et se résigna (Abdülhamid II) à restaurer au bout de quelques jours la Constitution qu'il avait abolie. Ce mouvement mit fin à l'autoritarisme du régime hamidien, et l'empire entra dans une phase de liberté et d'égalité calquée sur les idées européennes<sup>383</sup>. Après ce drame et jusqu'au 26 janvier 1909, date à laquelle il fut réhabilité, le lycée fut installé temporairement dans un bâtiment utilisé à l'origine comme hôpital au palais de *Beylerbeyi*, situé sur la rive asiatique d'Istanbul au pied du pont du Bosphore. Comme il n'était pas assez grand pour accueillir l'ensemble des élèves, des baraques furent construites pour offrir un peu plus d'espace<sup>384</sup>.

La réinstallation à *Beyoğlu* en 1909 marqua le commencement d'une nouvelle ère avec l'arrivée à la direction du lycée de Tevfik Fikret, dont la nomination n'était nullement due au hasard. On songea à lui en raison de son expérience au *Robert College of Istanbul*, une institution d'enseignement américaine prestigieuse fondée en 1863, où il enseignait la littérature et le turc.

---

<sup>381</sup> Orhan KOLOĞLU, « Gülbaba'dan Günümüze, Tanık Olduğu Olaylar ve Galatasaray'ın Köşesi », *op. cit.*, p. 18.

<sup>382</sup> Henry LAURENS, John TOLAN, Gilles VEINSTEIN, *L'Europe et l'Islam quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2009, p. 364.

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> *Ibid.*

De plus, il était un ancien élève du lycée, major de sa promotion en 1888. Sur le plan politique, en juillet 1908, l'Empire ottoman entra dans une nouvelle période avec le rétablissement de la monarchie constitutionnelle et l'application de la Constitution de 1876, sous l'influence des Jeunes-Turcs<sup>385</sup> réunis officiellement autour du Parti de l'union et du progrès.

L'arrivée à la direction de Tevfik Fikret apporta au lycée un équilibre et un renouveau sans précédent, à la suite de tous les bouleversements subis à cause du terrible incendie. Il appliqua une méthode d'administration sensiblement différente de celle de ses prédécesseurs. Il prôna une discipline plus libérale, où l'autorité traditionnelle propre à Galatasaray faisait place à la responsabilisation des élèves. L'idée était de leur faire prendre conscience de leurs actes et de rendre l'environnement éducatif moins contraignant et de là plus profitable. Dans cet objectif, Tevfik Fikret dota le *Mekteb-i Sultani* d'une pharmacie, d'un laboratoire pour les sciences et d'une salle de conférence ; il accorda en outre une grande importance à l'hygiène et l'ordre au sein de l'établissement. Au niveau pédagogique, il réorganisa les études et fixa à trois ans la durée de chaque cycle<sup>386</sup> ; il porta ainsi les études à Galatasaray à neuf ans. Pourtant, il ne resta pas longtemps dans l'établissement puisqu'il donna sa démission un an après son entrée en fonction, à la suite d'un désaccord avec le ministre de l'Instruction publique.

Tevfik Fikret avait réussi en peu de temps à gagner le respect et l'affection des élèves, sa décision de quitter le lycée provoqua chez eux un tollé. S'opposant à son départ, ils boycottèrent les cours pour qu'il revienne sur sa démission, mais ce fut en vain ; il refusa de reprendre son poste et c'est un nouveau directeur qui fut nommé à sa place. Le soulèvement des élèves, fruit d'un sentiment d'indignation face à une situation qu'ils estimaient injuste, voire anormale, est devenu à Galatasaray une véritable tradition, mais également un outil de pression qu'ils n'hésitèrent pas à employer en cas de nécessité. Cependant, cette période de renouveau fut troublée par les soubresauts politiques de l'empire. Le *Mekteb-i Sultani* changea de statut et devint le Lycée de Galatasaray.

---

<sup>385</sup> Jeunes-Turcs : *Jöntürk* (en turc) parti politique partisan de la réforme, nationaliste et révolutionnaire dont le but premier était la restauration de la Constitution de 1876.

<sup>386</sup> Selon cette réorganisation, trois années étaient consacrés pour le primaire, trois ans pour le collège et les trois dernières années pour le lycée.

### **Paragraphe 3 : Du *Mekteb-i Sultani* au Lycée de Galatasaray**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman entra progressivement dans une période critique et périlleuse ; son instabilité et les conflits, allaient affecter une fois encore le bon fonctionnement du Lycée impérial, qui aurait pu enfin connaître l'équilibre qu'il méritait, grâce notamment à l'administration de Tevfik Fikret. L'incapacité de la puissance ottomane à mener une politique étrangère efficace durant cette période eut de graves conséquences sur le régime, qui au niveau du *Mekteb-i Sultani* se traduisit par un changement de nom, symbole de ces bouleversements politiques. Avec ce nouveau statut né du nouveau régime, les « *Galatasarayli* » endossèrent un rôle actif dans le fonctionnement de l'institution.

#### **A. Les conséquences de la politique étrangère de l'Empire ottoman**

À partir de 1911, l'Empire ottoman ne cessa d'être en conflits et entraîna le pays dans une crise grave. Il entra d'abord en guerre contre l'Italie<sup>387</sup>, puis participa aux guerres Balkaniques en 1912<sup>388</sup>, puis à la Première Guerre Mondiale dès 1914; cette dernière intervention engendra des conséquences terribles pour les ottomans. Durant ces conflits et plus particulièrement celui de 1914-1918, un vent de patriotisme et de nationalisme souffla sur Galatasaray dont les locaux furent, à un moment donné, utilisés comme hôpital pour les blessés.

À l'issue de la Première Guerre mondiale, la défaite fut désastreuse pour la Turquie et principalement pour Istanbul qui se trouva envahie par les troupes d'occupation. Partout dans la ville, à l'exception de la Poste, du commissariat de police et du Lycée impérial, furent hissés les drapeaux des pays envahisseurs. Galatasaray échappa de justesse à la réquisition étrangère grâce à l'intervention avisée du directeur Salih Arif Bey et ainsi le drapeau turc put flotter sur le bâtiment de l'établissement<sup>389</sup>. Jusqu'à la fin de ses fonctions, Salih Arif Bey fut un directeur exemplaire et émérite. Il fit en sorte que le lycée dont il avait l'administration conserve sa dignité et son prestige tout au long de la période de conflit. Par des manœuvres perspicaces, il réussit brillamment à écarter du *Mekteb-i Sultani* toute appropriation étrangère et cela à plusieurs reprises.

---

<sup>387</sup> Guerre déclarée par l'Italie à l'Empire ottoman le 28 septembre 1911, pour prendre le contrôle de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Elle se termine par la défaite de l'Empire le 18 octobre 1912.

<sup>388</sup> Ces guerres Balkaniques éclatèrent en 1912 et 1913 en raison de la volonté de certains peuples de sortir de la domination ottomane. Les principaux opposants de l'Empire ottoman furent la Bulgarie, la Grèce, la Serbie, le Monténégro. Durant ces conflits l'Empire ottoman connut de nombreuses défaites et s'affaiblit fortement.

<sup>389</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 243-244.



À cette époque le lycée se trouvait dans une situation délicate car la langue et la culture française étaient au cœur de son enseignement et mais elles étaient également celles de l'un des envahisseurs, malgré cela, le directeur sut conserver une remarquable neutralité et fit preuve d'une impassibilité exemplaire ; cette attitude lui valut la bienveillance de la France pendant l'occupation<sup>390</sup>.

À la fin de ce conflit mondial, l'Empire ottoman se trouva dans la position de vaincu et fut obligé de signer un premier traité, le traité de Sèvres qui lui imposa un démembrement et le réduisit à la seule Anatolie. Ce traité fut considéré comme une honte par le peuple turc. Avec le soutien de la population, les nationalistes menés par Mustafa Kemal refusèrent son application. Il entraîna alors l'armée turque dans une nouvelle guerre, celle de la libération nationale. Ce mouvement de révolte aboutit en 1923 à la signature du traité de Lausanne qui revint sur celui de Sèvres. À la suite de cet accord, le 29 octobre 1923, Mustafa Kemal fonda officiellement la République de Turquie et consacra la fin de ce qui avait été une grande puissance, l'Empire ottoman. La proclamation de la République influa sur le statut du lycée, dont le changement de nom symbolisa le changement de régime.

## **B. Un changement de nom symbolique du changement de régime**

Avec la naissance de ce régime novateur, le nom de *Mekteb-i Sultani* qui signifiait Lycée impérial fut abandonné et remplacé officiellement par Lycée de Galatasaray<sup>391</sup>. L'établissement fut ensuite intégré au système éducatif national établi par le nouveau régime républicain qui prévoyait l'unification de l'instruction sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale<sup>392</sup>.

Entré dans une nouvelle phase, le lycée, qui dorénavant obéissait aux principes de la République, connut des aménagements réglementaires conséquents, notamment la levée de l'obligation de parler français pendant la récréation, autrefois contraignante pour les profanes en cette matière. Dans le programme d'enseignement, une plus grande place fut consacrée au turc. Ces modifications s'inscrivaient naturellement dans les idées d'Atatürk qui plaçait l'identité turque à la base de sa doctrine.

---

<sup>390</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani, op. cit.*, p. 245.

<sup>391</sup> Cf. annexe 3.

<sup>392</sup> Loi du *Tevhid-i Tedrisat* adopté le 3 mars 1924. Il prévoyait l'unité de l'enseignement par la mise en place de l'instruction publique organisée autour du ministère de l'éducation nationale. Toutes les écoles devaient donc dépendre de ce ministère entraînant par conséquent la fermeture des écoles religieuses et celles des minorités.

Quelques dizaines d'années plus tard, l'administration du Lycée de Galatasaray connut un changement décisif. Jusque-là essentiellement réservé aux garçons, il ouvrit ses portes aux filles en 1965, et leur offrit la possibilité de faire des études francophones dans cette prestigieuse institution à la stupeur des anciens « *galatasarayli* »<sup>393</sup>. Bien que son intervention fût tardive, la mise en place du système de mixité était une expression supplémentaire de cette volonté de modernité qui s'épanouit avec les principes réformateurs kémalistes.

Dès la première année d'acceptation des filles, le lycée en compta dans ses rangs cent quarante-six sur mille deux cent quatre-vingt-sept élèves. Ces dernières s'intégrèrent particulièrement bien à ce nouvel environnement éducatif. Leur présence apporta une certaine originalité à l'établissement et renouvela son image et sa renommée<sup>394</sup>. De plus, depuis la proclamation de la République, les visites fréquentes du lycée par les différents chefs de l'État lui conférèrent une tout autre légitimité. À l'époque ottomane il fut visité par beaucoup de sultan, comme les sultans : Bayezid II, Soliman le magnifique, Murat III, Ahmet II, Abdülhamid I<sup>er</sup>, Mahmud II, Abdülmeçid et Abdülaziz<sup>395</sup>. Il accueillit ainsi pratiquement tous les présidents de Turquie.

Parmi eux le premier chef de l'État Mustafa Kemal Atatürk s'y rendit à deux reprises, en 1930 et 1933 valant pour l'établissement une certaine reconnaissance étatique. İsmet İnönü le second président de la République, visita également à son tour l'établissement. Le Lycée de Galatasaray fut incontestablement un protagoniste, dans la fondation de la République et de la Turquie moderne. D'inspiration française, et préconisant une modernisation à l'occidentale, il fut l'une des premières institutions éducatives où germèrent les idées républicaines. Nombreux étaient les anciens élèves du lycée qui, aux côtés de Mustafa Kemal, participèrent à la mise en place du système républicain tels Mehmet Şerif Bey et Abdurrahman Şeref Bey qui, avec Mustafa Kemal, furent les premiers à utiliser les termes de Grande Assemblée nationale de Turquie et République<sup>396</sup>. Trois des neuf membres du gouvernement étaient des anciens élèves de Galatasaray à savoir, Hamdullah Suphi Tanrıöver<sup>397</sup>, Celalettin Arifet enfin Bekir Sami Konduk<sup>398</sup>.

---

<sup>393</sup>Orhan KOLOĞLU, « Gülbaba'dan Günümüze, Tanık Olduğu Olaylar ve Galatasaray'ın Köşesi », *op. cit.*, p. 13.

<sup>394</sup>*Ibid.*

<sup>395</sup>Necati AYDIN, *op. cit.*, p. 44-45.

<sup>396</sup>Necati AYDIN, *op. cit.*, p. 61.

<sup>397</sup>Ministre de l'Instruction publique du premier gouvernement de la République.

<sup>398</sup>Respectivement Premier ministre de la justice, et Premier ministre des Affaires étrangères. *Ibid.*

L'appui apporté par le lycée à la fondation de la République, semble expliquer l'intérêt des deux premiers Présidents de la République. Premier établissement public d'enseignement francophone en Turquie, le Lycée de Galatasaray reçut également la visite des chefs d'État français. Le premier, Charles De Gaulle, en 1968, se rendit dans l'établissement à l'occasion de son centième anniversaire ; sa notoriété et sa dimension internationale se trouva confirmée grâce à cette reconnaissance française officielle<sup>399</sup>.

En 1975, le bon niveau de l'établissement, acquis grâce au volume et à la qualité de l'enseignement fourni, lui permit d'intégrer le groupe des lycées anatoliens<sup>400</sup> ; de ce fait, la durée des études fut diminuée et passa à huit années au lieu de neuf, comme dans tous les lycées sous le contrôle du ministère de l'Éducation nationale.

Le Lycée de Galatasaray, cette institution historique, parvint à se faire un nom parmi les établissements secondaires publics du pays ; cependant, au fil du temps, des difficultés notamment financières mirent en péril son existence. Conscient de son importance dans le paysage éducatif du pays, des anciens élèves du lycée les « *Galatasarayli* », en provenance de différentes sphères professionnelles, se réunirent en vue de créer une fondation qui puisse apporter un appui financier à Galatasaray.

### **C. Le rôle des *Galatasarayli***

À cet effet, fut créée le 30 décembre 1981 la Fondation d'éducation Galatasaray. Le président de la République de l'époque, le général Kenan Evren arrivé au pouvoir par un coup d'État, donna son approbation à cette institution à la suite de sa visite officielle du lycée.

Cette fondation ne se contenta pas d'apporter une aide pécuniaire ; elle contribua aussi au développement de l'enseignement à Galatasaray et fut l'initiatrice de la création de l'Établissement d'Enseignement Intégré de Galatasaray (E.E.I.G.) ; celui-ci naquit d'un accord signé en Turquie le 14 avril 1992 entre la France et la Turquie. Cette institution comprenait une école primaire, le Lycée de Galatasaray et une future université.

---

<sup>399</sup> Depuis 1868 le Lycée de Galatasaray dispense un enseignement en français et jusqu'à son passage sous l'autorité du ministère de l'Éducation publique turque il délivra comme diplôme le Baccalauréat français. Malgré cela aucun président de la République française avant De Gaulle ne vint visiter l'établissement.

<sup>400</sup> Lycées d'État dont les études sont gratuites, d'une qualité certaine et reconnue, dispensant un enseignement bilingue comme le français, l'anglais ou l'allemand.

Le lycée devint alors le noyau autour duquel se développa l'enseignement Galatasaray qui atteint son apogée avec la création d'un établissement supérieur, favorisée par l'extension de la coopération culturelle franco-turque dans le domaine universitaire ; ce qui constitue une expérience inédite pour ces deux pays.

Aujourd'hui le Lycée de Galatasaray s'est hissé au rang des meilleurs établissements secondaires publics du pays et son accès est soumis à un examen très sélectif. Seuls les meilleurs candidats parviennent à intégrer la prestigieuse communauté des « *Galatasarayli* ». Dès sa création en tant qu'institution francophone en 1868 et même auparavant, l'objectif du lycée était de former des individus cultivés, polyvalents, ouverts d'esprit, modernes et capables d'assumer de hautes fonctions tant dans l'administration de l'État que dans le privé. Bon nombre de personnages illustres ayant joué un rôle important dans l'histoire de la Turquie furent des diplômés de Galatasaray. Ces personnalités occupèrent des postes stratégiques au sommet de la pyramide gouvernementale ; on peut citer des hommes comme Fatin Rüştü Zorlu qui fut ministre des Affaires étrangères de 1950 à 1960, Ismail Nihat Erin Premier ministre du pays dans les années 1970, Hamdullah Suphi Tanrıöver député, Mümtaz Soysal ministre des Affaires étrangères en 1994. Toutefois, la politique n'est pas le seul domaine de prédilection des anciens élèves de Galatasaray qui sont très présents aussi dans les milieux artistiques, littéraires et celui de la presse. On compte ainsi de nombreux écrivains de renommée nationale tels que Nazım Hikmet Ran, Reşat Nuri Güntekin, Ziya Osman Saba, Tuna Kiremitçi et bien d'autres. Mais aussi des journalistes aujourd'hui très célèbres à savoir Mehmet Ali Birand, Engin Ardiç, Çetin Altan... .

D'une manière générale, intégrer le Lycée de Galatasaray, c'est entrer au sein d'une grande famille, historique et élitiste. Les élèves, une fois admis dans ce prestigieux établissement, sont détenteurs du privilège exceptionnel d'appartenir à une communauté singulière considérablement influente en Turquie, celle des « *Galatasarayli* », et cela dès la première année de leurs études. L'identité de cette « société-confrérie » affirmée est bâtie sur les principes de solidarité, liberté, laïcité et équité, des valeurs modernes et estimables, mais qui provoquent l'hostilité des traditionalistes, partisans d'un enseignement turc pur et dur. Dans un tel contexte, l'élève et son bien-être dans l'établissement sont au cœur des préoccupations des responsables qui s'efforcent de leur offrir un environnement éducatif de qualité optimale. L'élève est ainsi le souci principal de l'administration et, conscient de cette faveur, a toute confiance en elle.

On peut affirmer que l'élite issue de l'institution Galatasaray forme dans le pays une oligarchie intellectuelle ancrée dans une tradition immémoriale, où la solidarité constitue une règle sans faille. Cette solidarité entre anciens de Galatasaray permit de créer un établissement d'enseignement supérieur dans les années 1990 en prolongement du lycée, l'université de Galatasaray. Toutefois, elle ne fut pas la première expérience universitaire car au XIX<sup>e</sup> fut créée sous le nom de *Dârulfünûn-ı Sultani* une université à l'intérieur du *Mekteb-i Sultani*.

## **Section II : Le *Dârulfünûn-ı Sultani* : l'Université de Galatasaray du XIX<sup>e</sup> siècle**

La création d'un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre du système Galatasaray intervint officiellement avec la signature d'un traité bilatéral entre la France et la Turquie, le 14 avril 1992, fondant l'Établissement d'Éducation Intégrée de Galatasaray<sup>401</sup>. Dans le passé, à l'époque où le Lycée de Galatasaray était encore le *Mekteb-i Sultani*, avait été ouvert à l'intérieur même de ce dernier, un *Dârulfünûn*, c'est-à-dire une université du nom de *Dârulfünûn-ı Sultani*<sup>402</sup>. Il s'agissait d'un véritable établissement d'enseignement supérieur, laïc avec l'esprit Galatasaray. Bien que cette université n'ait eu une durée de vie que de quelques années, elle constitua cependant déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, un établissement d'enseignement supérieur, situé à Galatasaray.

Fruit d'un travail laborieux (§1), le *Dârulfünûn-ı Sultani* fut une authentique université, malgré sa courte durée (§2) qui mérite que l'on étudie ses caractéristiques (§3).

### **Paragraphe 1 : Le *Dârulfünûn-ı Sultani*, fruit d'un travail laborieux.**

L'université actuelle, qui s'inscrit dans une tradition d'enseignement francophone amorcée par le Lycée de Galatasaray est d'une certaine manière l'héritière du *Dârulfünûn-ı Sultani* créée au sein même du *Mekteb-i Sultani* au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, la création de l'Université de Galatasaray n'est pas une entreprise sans précédent ; l'histoire de l'enseignement francophone a débuté avec le *Mekteb-i Sultani* et fut à l'origine d'une première expérience universitaire dans les années 1870. Cette première université fut

---

<sup>401</sup> L'E.E.I.G.

<sup>402</sup> Cf. annexe 7.

difficilement créée. Elle vit le jour à l'issue de deux tentatives. Le premier projet fut inabouti, le deuxième plus pragmatique, rencontra un certain nombre de difficultés.

### A. Un premier projet inabouti

L'instauration de cet établissement d'enseignement supérieur se révéla une entreprise compliquée et les premières tentatives échouèrent. Il fallut un travail laborieux et de longues concertations avant d'aboutir assez tardivement. L'idée de créer une université sur le modèle européen survint en fait pour la première fois en 1845, dans le contexte de réformation des *Tanzimat*<sup>403</sup>. À l'époque, hormis les écoles militaires et les medersas, l'enseignement supérieur était quasi-inexistant ; mais lors de la réorganisation du système éducatif et la création de nouveaux établissements scolaires, se manifesta la nécessité de fonder une université. L'assemblée provisoire de l'éducation publique aborda longuement la question. Les membres se mirent d'accord sur le besoin de créer un établissement supérieur à Istanbul et à l'issue de la réunion, cette décision fut confirmée par la publication d'une déclaration officielle annonçant les modalités relatives à la mise en place de ce tout nouveau projet<sup>404</sup>.

Appuyée sur les réformes entreprises par les autorités ottomanes, cette déclaration avait une orientation particulièrement moderne et progressiste par rapport à la situation sociopolitique du pays. Il incombait au *Dârülfünûn* de fournir un enseignement universitaire complet comprenant toutes les sciences, afin de transmettre les connaissances nécessaires pour cultiver l'individu et lui permettre d'atteindre un certain niveau de maturité.

Comme le *Mekteb-i Sultani*, cette université ouverte à tous les étudiants sans distinction de religion, devait être dotée d'un internat<sup>405</sup>. Le principe de laïcité apparut pour la première fois en Turquie avec cette université. Cependant, ce projet exigeait d'importants moyens financiers et humains qui retardèrent sa réalisation dans l'immédiat. Pour pouvoir le mettre en place, encore fallait-il disposer, d'un bâtiment dans lequel dispenser les cours, des ouvrages et le plus important, des étudiants dotés d'un niveau suffisant pour y étudier<sup>406</sup>. Motivés par la volonté de réussir, les promoteurs du projet, franchirent progressivement et avec plus ou moins de succès les étapes de sa réalisation. Dans un premier temps, les Turcs firent appel à un architecte italien pour la construction du bâtiment destiné à accueillir l'université.

---

<sup>403</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1856-1861)*, op. cit., p. 173.

<sup>404</sup> *Ibid.*

<sup>405</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1856-1861)*, op. cit., p. 173.

<sup>406</sup> *Ibid.*

L'emplacement choisi, fut un site tout près de Sainte Sophie. Il devait comprendre trois étages et surtout être assez grand pour contenir une centaine de pièces<sup>407</sup>. L'ouvrage ne fut achevé qu'au bout de plusieurs années et retarda d'autant, son ouverture.

Entre temps, un lycée appelé à l'époque le *Dârulmaarif* fut ouvert. Son objectif était de préparer les élèves aux enseignements du *Dârulfünûn*. Du reste en 1854, fut mise en place une commission de traduction et de compilation d'ouvrages<sup>408</sup>, nécessaire pour les cours enseignés à l'université<sup>409</sup>. Pour le corps enseignant, les Turcs conscients de leur inexpérience en matière universitaire envoyèrent en Europe des étudiants pour les former aux méthodes d'enseignement exigées par le *Dârulfünûn*<sup>410</sup>. La primauté ici encore du système européen comme modèle, confirmait le rapprochement de l'empire des principes occidentaux.

Malgré tous les efforts apportés pour mener à bien le projet, ce dernier ne fut pas achevé et fut pour quelques temps oublié. Selon l'historien Enver Ziya Karal, le déclenchement à l'époque d'émeutes estudiantines dans les différentes universités européennes, dans lesquelles les étudiants clamèrent leur volonté de liberté semble être à l'origine du renoncement à l'ouverture de l'université<sup>411</sup>. Simplement découragé par ce qui se passait en Europe ou réelle appréhension des conséquences de la création d'un tel établissement, le sultan Abdülmecid au pouvoir à l'époque laissa passer l'opportunité de former des sujets hautement qualifiés sur le territoire turc. Ses hésitations condamnèrent les études supérieures générales et la formation par des intellectuels turcs en Turquie. Pourtant il faut reconnaître qu'il fut le premier à lancer en Turquie l'idée d'une université de style européen et à en poser les grands principes. Cet échec ne fut toutefois pas décourageant dans la mesure où un second projet plus pragmatique cette fois-ci, vit le jour.

## **B. Un second projet plus pragmatique**

Quelques années après la mort du sultan Abdülmecid, son frère, le sultan Abdülaziz et le grand vizir Fuat Pacha remirent à l'ordre du jour, la question du *Dârulfünûn*. Le projet de créer une université réapparut de façon moins formelle et plus pragmatique.

Sans attendre l'ouverture officielle d'un établissement universitaire, en 1862 des cours sous forme de conférence, ouvertes au public, furent organisés. Dispensés par des généraux

---

<sup>407</sup> *Ibid.*

<sup>408</sup> En ottoman *Encümen-i Daniş*.

<sup>409</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, *op. cit.*, p. 204-205.

<sup>410</sup> *Ibid.*

<sup>411</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, *op. cit.*, p. 205.

diplômés en Europe, ces cours suscitèrent un grand intérêt. Toutes les matières y furent enseignées, mais ceux sont les cours de sciences, agrémentés par des expériences qui attirèrent le plus grand nombre d'auditeurs.

Avec le temps, les professeurs, tous des militaires de formation, se lassèrent de leurs nouvelles missions; ils comprirent que le succès de leurs conférences en particulier scientifiques était dû, davantage à la curiosité suscitée par l'originalité du contenu des cours, qu'à une réelle volonté d'apprendre et de se cultiver<sup>412</sup>. Le succès de ces cours et la lassitude des enseignants, amenèrent les responsables ottomans à soumettre un nouveau projet d'université à la haute administration. Cette dernière consentit à fonder à Istanbul, un *Dârülfünûn-ı Osmani*, une université ottomane.

L'établissement ouvrit ses portes le 8 février 1870 en la présence du grand vizir, vingt-cinq ans après la première évocation, de l'idée de fonder une université. Certes la Turquie fut enfin dotée d'un établissement d'enseignement supérieur, mais les difficultés économiques et sociales de cette époque ne furent guère favorables pour assurer son fonctionnement.

### **C. Les difficultés rencontrées**

Dès son ouverture, le *Dârülfünûn-ı Osmani* se trouva dans une situation précaire. Les étudiants n'avaient non seulement pas le niveau requis pour étudier dans le supérieur, mais ne disposaient pas non plus des ouvrages indispensables au suivi des cours. Ces défaillances, fragilisèrent et menacèrent d'emblée la pérennité de l'établissement. À ces problèmes d'ordre interne, s'ajoutèrent des facteurs exogènes qui contribuèrent à sa fermeture prématurée. L'existence d'un établissement d'enseignement supérieur général, autre que militaire et religieux fut confrontée à l'hostilité de certains. Cette université, une première en Turquie si l'on ne compte pas les précédents échecs, trouva rapidement ses détracteurs.

En effet dans tout peuple, toute démarche novatrice dans un quelconque domaine, peut susciter une réaction de désapprobation d'une partie de l'opinion publique. Cela est d'autant plus vrai pour le XIX<sup>e</sup> siècle, dans un pays tel que la Turquie. Les caractéristiques socioculturelles de la population turque ainsi que son histoire expliquent ses appréhensions et

---

<sup>412</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, op. cit., p. 205.



ses réticences devant les innovations et transformations qui touchent leur pays<sup>413</sup>. Dans ces circonstances, le *Dârulfünûn-ı Osmani* rencontra objections et résistances.

Celles-ci émanèrent en particulier des défenseurs des medersas qui, déjà opposés à la concurrence des établissements publics d'enseignement général dans le primaire et le secondaire, craignaient qu'elle s'étende à l'enseignement supérieur. Ils multiplièrent par conséquent actes d'hostilité et de provocations dès l'ouverture de l'université<sup>414</sup>.

Ce contexte ajouté aux problèmes matériels et structurels du *Dârulfünûn-ı Osmani*, poussèrent les autorités ottomanes à fermer définitivement l'établissement à la fin de l'année 1871. Les tendances autoritaires du sultan Abdülaziz motivèrent également cette décision<sup>415</sup>. Comment aurait-il pu maintenir une dictature et contenir un peuple qui aurait reçu une éducation approfondie?

Une fois de plus, la création d'une université pourtant nécessaire au développement moderne tant du pays que de l'empire avait échoué. La Turquie ne semblait pas être prête, ni économiquement, ni socialement, à une telle entreprise. Mais, malgré ces déboires, les Turcs ne se découragèrent pas. Leur détermination porta plus tard ses fruits, ils parvinrent enfin à créer une véritable université, qui cependant fut de courte durée.

## **Paragraphe 2 : Une authentique université mais de courte durée.**

En 1874, la Turquie se dota d'une nouvelle université : le *Dârulfünûn-ı Sultani*. Fondée cette fois-ci sur des bases plus solides, elle fut l'objet d'une organisation sans précédent dans ce domaine.

Cette université fut le fruit du désir profond et de l'indéfectible ténacité des Turcs malgré les déceptions du passé ; des qualités singulières qui lui permirent enfin de créer un établissement supérieur d'enseignement général, nonobstant les circonstances politiques, économiques et sociales instables. Cependant, l'échec des tentatives précédentes amenèrent les responsables à agir de manière plus prudente dans la création du *Dârulfünûn*. Cette position avisée permit ainsi de fonder une université comprenant une faculté de droit, une faculté d'ingénierie et une faculté des lettres.

---

<sup>413</sup> L'exemple le plus frappant concernant ces réticences fut au sujet de l'imprimerie. Longtemps considéré comme une œuvre du diable les turcs ottomans se refusèrent à l'utiliser et du rejet direct de cette invention ils prirent un retard considérable dans ce domaine le laissant au non musulmans.

<sup>414</sup> Enver Ziya KARAL, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, op. cit., p. 205.

<sup>415</sup> *Ibid.*

## A. Une création pleine de prudence

Les tentatives antérieures amenèrent les fondateurs à être beaucoup plus prudents et surtout plus discrets dans les démarches relatives à l'organisation. Les précautions qu'ils prirent, s'expliquèrent par une volonté de ne pas attirer l'attention et d'empêcher la manifestation d'éventuelles oppositions. Installé dans les locaux du *Mekteb-i Sultani* à la fois pour une question de discrétion mais aussi pour des raisons budgétaires, le *Dârulfünûn-ı Sultani* naquit officiellement le 20 avril 1874<sup>416</sup>. Il fut inauguré en toute modestie, sans cérémonie solennelle, contrairement aux précédents.

L'absence de toute nouvelle construction pour accueillir l'établissement, témoignait de cette volonté de discrétion et de simplicité dans la réalisation du projet. En réalité les responsables abandonnèrent tout appareil pour se concentrer sur l'essentiel, l'enseignement universitaire, inexistant encore en Turquie. Ils rompirent de cette manière avec une vision ottomane où l'ostentation, le faste et la somptuosité en toutes occasions étaient tradition.

L'apparence et le prestige étaient souvent une façade qui s'affichait au détriment de ce qui était important, et cela même en période de difficultés politiques et économiques<sup>417</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman souffrait du délaissement des affaires de l'empire par les sultans qui ne se souciaient que de leur bien-être. Faste et luxure caractérisaient alors leur mode de vie. Le souci grandissant de leur confort matériel allant jusqu'à l'abandon des affaires administratives fut sans conteste l'une des causes du déclin du pouvoir ottoman.

Dans de telles conditions, une position modérée dans la réalisation du projet mit en évidence l'importance accordée, non pas à la forme mais plutôt au fond et traduisit une ferme intention de se pourvoir d'une université offrant un niveau d'instruction à l'instar de l'Europe ; tout cela pour offrir aux étudiants de Turquie la possibilité d'effectuer des études supérieures dans leur pays sans qu'ils aient besoin de se rendre à l'étranger.

Cette université fut pour la Turquie l'opportunité de former ses propres cadres, intellectuels, et ingénieurs indispensables à son développement économique et sa modernisation, et cela sans faire appel à la compétence étrangère.

Convaincus d'agir en faveur du développement du pays, les responsables mirent en œuvre tous les moyens requis, pour mener à bien ce dessein aussi ambitieux qu'incertain vu la conjoncture de l'Empire ottoman.

---

<sup>416</sup> L'essentiel sur le *Dârulfünûn-ı Sultani* se trouve dans : Ekmelddin İHSANOĞLU, « Dârulfünûn Tarihiçesi Giriş (II) Üçüncü Teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani », *Bellesten*, 1993, n°218, pp. 201-239.

<sup>417</sup> Les sultans, pris par une frénésie pour le confort matériel, allèrent jusqu'à même s'endetter auprès de l'Europe pour parvenir à leurs fins.

Leur conviction et leur persévérance donnèrent naissance à une authentique université, comprenant des unités d'enseignement semblables à des facultés européennes.

Le *Dârulfünûn-ı Sultani* comptait ainsi trois facultés : une faculté d'ingénierie, une faculté de droit et une faculté des lettres. Seule ombre au tableau, l'absence d'une faculté des sciences qui aurait permis à l'université de proposer un choix d'études plus exhaustif à la hauteur de celles des universités européennes qui en général disposaient d'au moins cinq facultés<sup>418</sup>. Cette lacune était d'autant plus étonnante au regard de l'importance accordée en principe par les musulmans, aux sciences. L'absence d'une faculté consacrée à cette discipline paraissait au premier abord incompréhensible dans la Turquie ottomane, où la religion islamique était au cœur du pouvoir.

Cependant, il s'avérait que l'objectif des fondateurs fut de créer des facultés spécifiques aux principaux besoins du pays : une faculté de droit pour former le personnel judiciaire nécessaire à un État de droit, une faculté d'ingénierie pour la formation d'ingénieurs destinés à la conception des infrastructures du pays et enfin une faculté de littérature pour former un nombre suffisant d'enseignants. Par ailleurs la Turquie disposait déjà de deux grandes écoles de médecine<sup>419</sup> ; ce qui entraîna les responsables à se concentrer davantage sur ce dont ils n'étaient pas pourvus, en l'occurrence ces trois filières d'enseignements jugées plus utiles.

Toutefois, malgré une inspiration européenne dans les formes et les principes de fondation, les particularités sociales de la Turquie en firent une université « à la turque » établie davantage en fonction de ses réels besoins que dans le souci de cultiver la population et élever son niveau d'instruction. Ce qui expliqua également pourquoi elle était structurellement moins importante, et plus modeste que les établissements d'Europe sur lesquels elle était censée prendre exemple. Les Turcs ne disposaient pas des mêmes capacités financières et humaines que les Européens, sans oublier leur différence de vision et de préoccupations.

---

<sup>418</sup> Ekmelddin İHSANOĞLU, « Dârulfünûn Tarihçesi Giriş (II) Üçüncü Teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani », *Bellesten*, 1993, n°218, p. 206.

<sup>419</sup> Ekmelddin İHSANOĞLU, « Dârulfünûn Tarihçesi Giriş (II) Üçüncü Teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani », *op. cit.*, p. 206.

Les trois facultés regroupées sous le nom de *Mekteb-i Aliye*<sup>420</sup> formèrent l'Université impériale ottomane de Galatasaray. L'enseignement du *Dârulfünûn-ı Sultani* installé à *Gülhane* l'école de médecine, là où fut transféré le Lycée de Galatasaray, débuta à la rentrée scolaire 1874-1875. L'annonce officielle de son ouverture au public ne fut effective seulement deux années après le commencement des cours. Sava Pacha, directeur du *Mekteb-i Sultani*, désigné également à la tête de l'administration de l'université, sans doute pour des raisons budgétaires mais aussi de fonctionnalité, fut tenu de ne pas faire connaître l'existence de l'établissement avant la mise en place concrète et certaine de celui-ci. Les entreprises infructueuses du passé furent à l'origine de ces précautions et de la prudence dans le commencement de l'enseignement. Tout agissement susceptible d'attirer des regards hostiles pouvant mettre en péril l'œuvre entière, était écarté. La proclamation de la création du *Dârulfünûn-ı Sultani* n'intervint de ce fait qu'en 1876. Dans cette toute nouvelle institution universitaire, dépendant administrativement et matériellement du lycée impérial la faculté de droit<sup>421</sup> et la faculté d'ingénierie<sup>422</sup> furent les premières unités d'enseignement à démarrer leurs cours à la rentrée scolaire 1874-1875 en même temps que le *Mekteb-i Sultani* sur le site de *Gülhane*.

## **B. La faculté de droit**

L'instauration en premier lieu de la faculté de droit ne fut ni le fruit du hasard, ni le résultat d'une nécessité purement universitaire ; elle répondit au contraire à un besoin urgent de former le personnel des nouvelles institutions judiciaires créées dans le cadre des réformes engagées dans le cadre de la modernisation de l'empire. Incombait ainsi à cette faculté, de préparer de futurs juristes, capables d'assurer le respect de la loi dans un État de droit et de s'occuper des problèmes juridiques du peuple<sup>423</sup>. Les promoteurs de l'université œuvrèrent cette fois-ci de manière beaucoup plus structurée et plus avisée qu'auparavant, de sorte qu'ils élaborèrent un règlement exhaustif et très étudié, voire vétilleux concernant cette filière juridique, témoignage de la préparation minutieuse dans la création de l'université.

---

<sup>420</sup> École supérieure.

<sup>421</sup> *Hukuk Mektebi* : littéralement école de droit.

<sup>422</sup> *Turuk u Maabir Mektebi* : littéralement école d'ingénierie.

<sup>423</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 209.

Rédigé en dix-sept articles le règlement aborda tous les aspects de l'organisation et du fonctionnement de la faculté dont les principaux points sont, les conditions d'admission, le déroulement des cours et des examens et la durée des études<sup>424</sup>. Ainsi selon les articles 1 et 2 du règlement, pouvait s'inscrire en faculté de droit les élèves diplômés du *Mekteb-i Sultani* et ceux de l'*Idadi*<sup>425</sup>. Les élèves diplômés des autres écoles d'Istanbul et de provinces étaient soumis à un examen. En cas d'échec ces derniers pouvaient intégrer des classes de remise à niveau de un à deux ans au *Mekteb-i Sultani*, sous le statut de stagiaire. À l'issue d'un examen, ils pouvaient intégrer la faculté de droit en première ou deuxième année. Selon l'article 4 les auditeurs libres n'avaient pas l'obligation de passer des examens. L'article 5 était consacré à la nature de ces examens qui comptaient en fin d'année des épreuves écrites et orales en plus de ceux organisés quatre fois par an. Selon les articles 9 et 10, le bon comportement et l'assiduité des étudiants en cours et aux examens étaient obligatoires pour passer les examens. En cas d'échec aux écrits, les étudiants pouvaient les passer au rattrapage.

Conformément aux articles 11, 12 et 17 l'enseignement en faculté de droit était gratuit et se faisait sur quatre ans. L'année scolaire était de neuf mois. Huit mois étaient consacrés à l'enseignement, vingt jours aux révisions et dix jours aux examens. Enfin selon les articles 13, 14, 15, 16 et 17 seuls les étudiants ayant réussi leurs examens annuels pouvaient passer leur doctorat, un examen écrit et oral.

Ainsi soumis à la préparation d'une thèse l'étudiant recevait le titre de docteur à l'issue de sa soutenance, au cours de laquelle était présent un représentant du ministère de l'Instruction publique. Le docteur pouvait exercer la fonction de magistrat. En cas d'échec au doctorat, l'étudiant pouvait passer un examen plus facile pour obtenir le titre de « *licencié* » et exercer le métier d'avocat. Les articles 3, 6, 7 et 8 du règlement étaient quant à eux consacrés au fonctionnement formel de la faculté et traitaient notamment des formalités d'inscription durant les quatre années d'études ainsi que des règles relatives aux professeurs dans l'organisation et le déroulement de leurs cours, et sur le plan administratif<sup>426</sup>.

---

<sup>424</sup> Sava paşa, *Université Impériale Ottomane, Règlement et Programme*, Constantinople, 1876, p. 55-63.

<sup>425</sup> Établissements d'enseignement secondaire qui intervenaient après le « *Rüşdiye* ». Ils s'agissaient d'écoles de préparation à l'enseignement supérieur créées en 1869 par le ministre de l'instruction publique à l'époque Saffet Pacha. Intégraient ces écoles les diplômés des *Rüşdiye* pour trois années d'études sans distinction de race ni de religion.

<sup>426</sup> Cf. annexe 6.

Ce règlement particulièrement rigoureux, souligne l'importance de l'assiduité et du sérieux dans le travail universitaire, condition *sine qua non*, non seulement dans la réussite des études mais également dans le fonctionnement normal de l'établissement. Le texte traite tous les aspects des études juridiques au *Dârulfünûn-ı Sultani*, des modalités d'inscription et des conditions d'enseignement, jusqu'aux débouchés auxquels donnèrent accès les diplômes délivrés. On remarque ainsi une programmation précise, du déroulement des études à l'après diplôme. L'esprit du texte dans l'ensemble, démontre la détermination des responsables à assurer, tant la pérennité de l'établissement que son fonctionnement comme établissement d'enseignement supérieur. Les rédacteurs du règlement semblent avoir mis en place une organisation méticuleuse et structurée, motivée par une volonté indéniable d'atteindre le niveau de l'enseignement supérieur européen pour empêcher notamment les étudiants de Turquie de se diriger vers les universités étrangères. D'ailleurs les responsables avaient prévu pour cette filière un programme d'enseignement assez large et varié, consacrant toutes les branches du droit indispensables à la formation de futurs juristes, essentiels pour combler les carences de l'empire dans ce domaine. Divisé sur quatre années nombre de matières étaient enseignées pendant plusieurs années tandis que d'autres n'étaient traitées que seulement sur une.

Le programme était le suivant<sup>427</sup>:

**Les cours de première année :**

- Introduction au droit
- *Mecelle*<sup>428</sup>
- Droit romain comparé.
- Institutions romaines.

**Les cours de deuxième année :**

- Droit islamique
- *Mecelle*
- Droit romain comparé
- Droit commercial ottoman

---

<sup>427</sup> Sava Paşa, *Université Impériale Ottomane, Règlement et Programme*, Constantinople, 1876, p. 62-63.

<sup>428</sup> *Mecelle* : droit civil codifié de l'Empire ottoman basé sur la loi islamique, premier et plus important code civil du monde musulman.

### **Les cours de troisième année :**

- *Mecelle*
- Droit islamique
- Droit romain comparé
- Affaires civiles et commerciales
- Droit pénal et procédure pénale

### **Les cours de quatrième année :**

- Droit romain comparé
- Droit administratif
- Droit international
- Economie politique
- Droit marin
- Droit des contrats

Ce programme juridique pléthorique, démontrait une volonté de former des juristes polyvalents aussi qualifiés et compétents que leurs homologues européens, afin qu'ils puissent être capables d'assurer les postes que requéraient les nouvelles institutions juridiques, créées dans le cadre des réformes mises en place pour moderniser l'empire. L'accession à ce même objectif supposait cependant, une certaine ouverture d'esprit, et des connaissances étendues, autres que dans les matières ottomanes, ce qui explique la place importante, accordée dans le programme aux droits étrangers. Malgré des dispositions à atteindre une situation optimale dans l'enseignement, les problèmes rencontrés dans le passé se manifestèrent à nouveau.

Le règlement avait presque tout prévu, mais le passage de la théorie à la pratique se fit avec difficulté faute de moyens matériels et humains.

La première année de la faculté de droit, la filière ne comptait guère que deux professeurs : celui de *Mecelle* et celui de droit international pour une vingtaine d'élèves en fin d'année. Mais, au fil du temps le nombre de professeurs augmenta tout comme celui des élèves pour atteindre un cadre normal d'enseignement. La faculté de droit se mit progressivement sur les rails à tous les niveaux, et récolta les fruits de ses efforts avec ses premiers diplômés.

En 1876, installée alors à *Gülhane*, le *Mekteb-i Sultani* fut ramené à *Beyoğlu* sur son site d'origine de même que le *Dârulfünûn-ı Sultani*. Parmi les étudiants de l'université, des fonctionnaires de l'administration ottomane s'opposèrent avec vigueur à ce déménagement ; ils affirmaient que le trajet à *Beyoğlu* serait non seulement trop long mais également trop onéreux compte tenu de leur salaire et compliquerait considérablement leur situation. Ils souhaitèrent de plus l'installation de la faculté près du *Bâb-ı Âli*<sup>429</sup>. Sava Pacha, initiateur principal de l'université, s'opposa fermement à cette idée, notamment pour des raisons financières affirmant l'investissement dans un nouvel emplacement engendrerait des coûts supplémentaires<sup>430</sup>.

Les cours dispensés par la faculté étaient assurés par les enseignants du Lycée de Galatasaray qui avaient accepté la mission moyennant une hausse de leurs salaires. Or il s'avérait que cette augmentation n'aurait pas été suffisante dans le cadre d'un déplacement au *Bâb-ı Âli*. La trésorerie du lycée n'était pas en mesure de supporter des frais nouveaux<sup>431</sup>. Considérant l'université comme la continuité dans le supérieur du lycée de Galatasaray, succès éducatif qui avec le temps avait prouvé son efficacité, Sava Pacha semblait-il, ne souhaitait pas une telle séparation ; il espérait sans doute l'extension de la réussite du lycée au *Dârulfünûn*. Les problèmes financiers se révélèrent toutefois très délicats.

Dès 1877, l'enseignement dispensé à la faculté fut interrompu pour des raisons budgétaires liées à la grave crise financière engendrée par le déclenchement de la guerre russo-turque<sup>432</sup>. Ce n'est que l'année suivante, en octobre 1878, que la faculté de droit rouvrit ses portes sur décision du ministre de l'Instruction publique.

Placée dorénavant sous la protection du sultan elle connut une stabilité financière meilleure<sup>433</sup>. Bien entendu ce soutien exceptionnel fit acquérir à la faculté un statut important et une tout autre reconnaissance.

Tout comme le Lycée de Galatasaray, le *Dârulfünûn-ı Sultani* était ouvert à tous les étudiants sans distinction de religion, ni de race. L'université ayant adopté pour les mêmes principes fondateurs que ceux du lycée, elle connut une situation similaire.

---

<sup>429</sup> Le bâtiment du vizirat ottoman.

<sup>430</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 213.

<sup>431</sup> *Ibid.*

<sup>432</sup> Le 24 avril 1877 la Russie déclara la guerre à l'Empire ottoman afin de libérer les peuples slaves sous domination ottomane et fonder une confédération réunissant tous les pays slaves. L'Empire ottoman vaincu il signe l'armistice le 31 janvier 1878.

<sup>433</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 227.



Le corps professoral était identique, la plupart des professeurs étaient ainsi des étrangers et une grande partie des étudiants étaient eux-mêmes des non-musulmans.

Les premiers diplômés de la filière furent pour la majorité des étudiants arméniens et sur sept diplômés un seul était turc : Sadık Bey<sup>434</sup>. En 1881, six étudiants obtinrent le titre de « licencié » et un seul, celui de docteur mais aucun d'entre eux n'était musulman. La faculté de droit ouvrit aux minorités religieuses les portes de la fonction publique dans le domaine de la justice. Cependant il semblerait qu'à la fin de l'année 1881, selon la presse de l'époque, la faculté aurait été fermée pour des raisons financières sur ordre du ministre Münif Pacha<sup>435</sup>. Outre la faculté de droit, la faculté d'ingénierie fut créée en même temps.

### C. La faculté d'ingénierie

La faculté d'ingénierie, sorte d'école polytechnique, fut fondée immédiatement après la création de la faculté de droit. Le projet de départ était de créer une filière universitaire comprenant un cursus complet sur quatre ans afin de former de futurs ingénieurs. Cependant la question fut longuement débattue car une telle démarche impliquait des frais importants difficilement supportables par le budget restreint de l'établissement.

À cette fin, un comité composé de hauts fonctionnaires du gouvernement, pour la plupart du ministère de l'Instruction publique, ainsi que des dirigeants du *Mektebi Sultani* se réunirent pour examiner de plus près la question et organiser au mieux et le moins onéreux possible cette nouvelle filière.

Dans ce sens et à l'issue de l'assemblée il fut décidé que cette faculté serait installée au *Mekteb-i Sultani* et proposerait un cursus de deux ans au lieu de quatre. Selon le comité, les cours des deux premières années de l'ingénierie correspondaient à ceux dispensés par le lycée et, étant donné que les futurs étudiants seraient des anciens du *Mekteb-i Sultani*, il était tout à fait possible de procéder à une réduction de la durée de la formation<sup>436</sup>; on réalisait ainsi des économies non négligeables. Cette réduction de moitié du cursus universitaire limitait les frais que pouvaient engendrer la mise en place de cette nouvelle filière, d'autant plus que ces derniers allaient être supportés par le *Mekteb-i Sultani*, sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son propre budget<sup>437</sup>.

---

<sup>434</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>435</sup> *Ibid.*

<sup>436</sup> Ekmelddin İHSANOĞLU, « Darulfunun Tarihçesi giriş (II) üçüncü teşebbüs : Dârulfünûn-I Sultani », *op. cit.*, p. 216.

<sup>437</sup> *Ibid.*

Une telle initiative indépendante de l'aide financière de l'administration ottomane mettait en évidence un manque de confiance en cette dernière mais aussi une volonté de la tenir à l'écart tout au moins dans ce domaine, sans doute en raison de l'habitude qu'elle avait de fermer sans hésitations les établissements scolaires en invoquant un manque de ressources et en démontrant ainsi son manque d'intérêt et de persévérance dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les questions matérielles semblaient par conséquent plus importantes que l'éducation du peuple.

Comme nous l'avons déjà dit avant, les sultans ont préféré les dépenses somptuaires et ostentatoires plutôt que les investissements nécessaires au progrès économique et social passant sans conteste par l'instruction. Ce manque d'intérêt pour l'instruction finit par être une caractéristique de l'Empire ottoman à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le comité élaborait également un règlement spécifique à cette faculté qui fut officiellement créée le 20 avril 1874. Celle-ci ouvrit donc de ses portes aux étudiants pour la première fois, à la rentrée 1874-1875. Le règlement s'attachait en quelques points aux aspects spécifiques de la filière et disposait que<sup>438</sup> : le contingent affecté à l'école serait limité entre douze et quinze élèves ; l'admission requérait le niveau et les connaissances du *Mekteb-i Sultani* ; avant l'inscription, des ingénieurs du ministère des Travaux publics feraient passer un examen aux candidats en vue de définir leur niveau, condition *sine qua non* dans la mesure où les deux premières années de cette école correspondait à l'enseignement dispensé au lycée ; la faculté serait attachée au ministère de l'Instruction publique et serait inspectée tous les trois mois par le ministère des Travaux publics. Enfin les diplômés seraient engagés comme ingénieurs adjoints, puis quelques temps après comme ingénieurs. Dès la fin de la première année d'enseignement, l'évolution des besoins du pays entraîna la transformation de celle-ci en une faculté d'ingénierie et de génie civil<sup>439</sup> de façon à proposer une formation plus large. On procéda également à des modifications au niveau du règlement pour que la faculté d'ingénierie et de génie civil soit administrée conformément au règlement de la faculté de droit.

---

<sup>438</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 91.

<sup>439</sup> *Turuk ve Maabir Mektebi*.

Les ingénieurs ayant obtenu le titre de docteur entreraient au service du ministère des Travaux publics, tandis que ceux qui échoueraient passeraient un examen plus facile leur permettant d'obtenir le titre de « *conducteur* » et de travailler en tant que tel ou dans des fonctions similaires<sup>440</sup>. La faculté dispensait dès lors des cours assez techniques focalisés essentiellement sur des cours scientifiques relatifs aux travaux publics dans le but de former des personnes qualifiées capables de diriger et d'encadrer des travaux entrepris sur le vaste territoire notamment en matière de transport<sup>441</sup>.

Tous les diplômés de cette nouvelle faculté étaient destinés à travailler pour l'État et cela quel que soit le titre obtenu attendu que l'objectif principal résidait dans la satisfaction des besoins urgents nés de la période de réformation dans laquelle s'était engagée la Turquie de l'Empire ottoman.

Le programme d'enseignement, très varié, restait essentiellement ancré sur les matières scientifiques dès le début de la formation à savoir<sup>442</sup> :

**Les cours de première année** (*Mekteb-i Sultani*) :

- Géométrie descriptive première partie.
- Géométrie analytique.
- Physique industrielle.
- Trigonométrie (plane et sphérique).
- Topographie.
- Dessin linéaire.
- Algèbre approfondi.
- Chimie industrielle.

**Les cours de deuxième année** (*Mekteb-i Sultani*) :

- Calculs intégral et différentiel.
- Chimie industrielle.
- Géométrie descriptive appliquée.
- Physique industrielle.
- Mathématiques générales.

---

<sup>440</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, «Dârulfünûn Tarihçesi giriş (II) üçüncü teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani», *op. cit.*, p. 217.

<sup>441</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, «Dârulfünûn Tarihçesi giriş (II) üçüncü teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani», *op. cit.*, p. 219.

<sup>442</sup> Sava Paşa, *Université Impériale Ottomane, Règlement et Programme*, *op. cit.*, p. 64-65.

- Géologie et minéralogie.
- Topographie.
- Géométrie analytique.
- Dessin en perspective

**Les cours de troisième année (Dârulfünûn) :**

- Résistance des matériaux et stabilité de construction.
- Géologie et minéralogie.
- Mécanique appliquée.
- Opération sur domaine.
- Construction de routes et ponts.
- Edifices marins.
- Construction de barrages et digues.
- Irrigation et dégagement des marécages.
- Hydraulique.
- Dessins de construction.

**Les cours de quatrième année :**

- Machine.
- Construction de routes et ponts.
- Edifices marins.
- Architecture.
- Recherche minière.
- Technologie.
- Dessin industriel et mécanique.
- Géodésie.
- Découverte.
- Rédaction de projet et rapport.

L'enseignement, assez théorique pour les deux premières années, s'approfondit et se spécialise en troisième et quatrième année, accompagné de cours pratiques relatifs au génie civil. Ce programme complet et hétérogène tentait de former le plus efficacement possible les étudiants pour les constructions d'infrastructures et d'équipements.

La première année, la faculté, accueillit vingt-six élèves et ce nombre ne cessa de croître au fil des années à l'instar de la faculté de droit, même si cette dernière avait tendance à attirer davantage d'étudiants. En trois ans, le nombre passa de vingt-et-un à soixante-trois élèves alors qu'en section ingénierie, on en comptait seulement quarante-trois<sup>443</sup>. Sava Pacha souligna l'importance de cette filière, il estimait que ceux qui en seraient diplômés auraient un avenir à la hauteur de ceux de la faculté de droit et leur niveau ne saurait être inférieur<sup>444</sup>. En outre il semblerait qu'une école de conducteur dispensant un enseignement sur deux années et dépendant de la faculté d'ingénierie et de génie civil aurait été probablement créée<sup>445</sup>.

Destinée sans doute aux étudiants souhaitant effectuer des études moins importantes que celles d'ingénieurs, elle proposait un programme moins lourd et surtout moins technique avec en plus des cours de turc et de français<sup>446</sup>.

En ce qui concerne les enseignants, cette faculté comptait au début plus de professeurs qu'en droit, cinq exactement, français à l'exception d'un seul qui était turc<sup>447</sup>. Une situation néanmoins provisoire puisqu'un an après le nombre de professeurs turcs augmenta considérablement jusqu'à inverser la tendance.

À la rentrée 1877-1878, les cours furent interrompus par la guerre russo-turque qui entraîna la fermeture provisoire de l'université. La reprise annoncée par le biais de la presse ne put se faire qu'à la rentrée 1878-1879, un an après le déclenchement du conflit. À partir de cette année-là, il semblerait que la faculté perdit de son attrait et tomba en décadence. En 1879-1880, seuls deux professeurs assuraient les cours qui avaient sensiblement diminué de manière quantitative<sup>448</sup>. Enfin, il semblerait que la faculté disparut en même temps que l'université en 1881, aucun document attestant de l'existence de l'université n'ayant pu être retrouvé<sup>449</sup>. Deux années après l'ouverture de la faculté de droit et d'ingénierie fut créée la faculté des lettres.

---

<sup>443</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 221.

<sup>444</sup> Vahdettin ENGIN, *op. cit.*, p. 95.

<sup>445</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 219.

<sup>446</sup> *Ibid.*

<sup>447</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 220.

<sup>448</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 222.

<sup>449</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani, op. cit.*, p. 100.

## D. La faculté des lettres

Depuis l'ouverture du *Dârulfünûn-ı Sultani*, les Turcs manifestèrent un grand intérêt pour les études supérieures, mit en évidence notamment par la hausse du nombre des inscriptions. Cet intérêt grandissant motiva vraisemblablement l'ouverture d'une troisième faculté : celle des lettres. Ce nouveau département permit aux futurs fonctionnaires et cadres du pays d'accéder à une certaine culture générale, omis par les programmes d'enseignement des filières précédemment créées. La création et l'organisation obéissaient cependant à une réglementation distincte assortie de dispositions spécifiques. La faculté avait été ouverte dans l'objectif premier de former les enseignants dont avaient besoin les écoles publiques du pays.

De plus, outre la trentaine d'étudiants inscrits dans cette filière, les étudiants de première et deuxième année des facultés de droit et d'ingénierie étaient contraints de suivre les mêmes cours<sup>450</sup>. De ce fait les matières enseignées y étaient présentées en un seul programme sans distinction des différents niveaux internes au département.

Dès lors, les cours dispensés furent à la fois très composites et homogènes par nature ouverts à toutes les cultures et nullement ancrées au monde musulman uniquement. Il y avait là, la volition de fournir aux futurs enseignants une instruction étendue et moderne. Les disciplines enseignées furent la logique, la littérature latine, la littérature arabe, la littérature grecque, la philosophie, l'archéologie et l'histoire générale<sup>451</sup>. Les cours de cette faculté auraient commencé l'année scolaire 1875-1876<sup>452</sup>.

Cependant les conséquences financières engendrées par la guerre Russie-Turquie réservèrent à cette dernière le même sort qu'aux facultés d'ingénierie et de droit, les cours furent suspendus à peine deux ans après son ouverture. Or en 1878, à la fin du conflit, alors que l'université rouvrit ses portes et les cours reprirent dans les autres filières, la faculté des lettres, resta définitivement fermée. La cessation prématurée de l'enseignement témoignait ainsi le peu d'importance accordé à la culture et à la littérature en général, considérées sans doute comme un enseignement secondaire, peu utile dans la pratique au pays.

---

<sup>450</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 223.

<sup>451</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 239.

<sup>452</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 224.

Plus qu'une faculté à part entière, elle paraissait être davantage un département accessoire ouvert spécialement aux étudiants en droit et ingénierie, qui dans leurs filières respectives ne pouvaient se forger la culture générale requise par leur statut ultérieur même si officiellement elle se devait de former aussi des enseignants<sup>453</sup>. Avec le *Dârulfünûn-ı Sultani*, les Turcs parvinrent à mettre en place un enseignement supérieur de type universitaire tel qu'ils le souhaitaient, avec des caractéristiques propres à l'Empire ottoman.

### **Paragraphe 3 : Les caractéristiques du *Dârulfünûn-ı Sultani*.**

Le *Dârulfünûn-ı Sultani* fut fondé sur le modèle des universités françaises mais la situation politique et socio-économique dans laquelle se trouvait l'Empire ottoman<sup>454</sup> et les déboires antérieurs dans ce domaine firent de cette université un établissement d'enseignement supérieur doté de caractéristiques propres notamment ottomanes et par conséquent assez singulières. Ses particularités se manifestèrent au niveau de la gestion de l'établissement ; et se posa la question de la langue d'enseignement. Cette expérience universitaire bien qu'éphémère eut des conséquences positives en Turquie.

#### **A. La gestion de l'établissement**

Implantée sur le site du *Mekteb-i Sultani*, l'université fut confiée au directeur du lycée Sava Pacha, sur désignation du ministre de l'Instruction publique. Sava Pacha était le successeur de Fotyadi Bey. Il entra en fonction au lycée de Galatasaray le 27 mai 1874 et y resta environ deux ans jusqu'en janvier 1876. Diplômé de l'école de médecine, il fut un directeur passionné et très attaché à ses fonctions. D'un grand sérieux, il s'investit énormément dans cette université et plus particulièrement pour son développement et sa pérennité. Après son départ du lycée et de l'université, il fut nommé comme gouverneur puis comme ministre des Affaires étrangères, et s'installa pour sa retraite à Paris où il y mourut<sup>455</sup>. La gestion de l'université fut également confiée à une commission d'administration présidée par le directeur Sava Pacha. Personnalités de Galatasaray, tous les membres étaient des non musulmans y compris le directeur Sava Pacha, originaire de Roumélie<sup>456</sup>.

---

<sup>453</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 225.

<sup>454</sup> *Ibid.*

<sup>455</sup> Site du lycée de Galatasaray, [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/000/004.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/000/004.html)

<sup>456</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, « *Dârulfünûn Tarihçesi giriş (II) üçüncü teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani* », *op. cit.*, p. 225.

Sur le plan matériel, l'université fut dotée d'une riche bibliothèque dont les ouvrages financés par l'administration ottomane provenaient d'Europe. Ce fut également le cas des équipements mis à la disposition des laboratoires. On note ici que le dessein ambitieux d'écarter le pouvoir du fonctionnement de l'université s'était avéré impossible.

À la création du *Dârulfünûn*, les fondateurs souhaitèrent vivement de ne pas dépendre de l'administration centrale, notamment sur le plan financier ; seulement le budget du *Mekteb-i Sultani* s'avérait insuffisant pour prendre en charge l'ensemble des dépenses occasionnées par la création de l'université. C'est pourquoi, l'administration universitaire fut contrainte de s'en remettre à l'État.

À l'origine, les finances du *Mekteb-i Sultani* paraissaient pouvoir faire face aux diverses dépenses de l'université grâce au renflouement des caisses de l'école par l'augmentation du nombre d'inscriptions. Cependant la faiblesse ou l'absence des débouchés que durent affronter les diplômés du lycée entraîna au contraire une diminution du nombre des inscriptions et affecta directement son budget et, par voie de conséquence, le financement du *Dârulfünûn*<sup>457</sup>. Du reste, l'université devait permettre à ces diplômés sans emploi de parfaire leurs études afin de pouvoir intégrer la fonction publique dans des secteurs où le pays en avait besoin<sup>458</sup>. Ces difficultés financières inattendues plongèrent l'établissement dans une situation précaire ; le seul moyen d'en sortir fut d'accepter l'intervention du pouvoir central. À côté de ces problèmes de gestion la question du choix de la langue d'enseignement fut également source de désaccord.

## **B. La question de la langue d'enseignement**

Aux problèmes financiers, s'ajouta celui de la langue d'enseignement, objet de discussions houleuses. Le choix devait s'effectuer entre le français et bien sûr le turc. Les défenseurs du français avançaient comme argument l'insuffisance, voir l'absence de professeurs turcs ayant la capacité d'enseigner dans le supérieur. Ils défendaient également la thèse selon laquelle la langue turque serait inadaptée pour l'enseignement universitaire de certaines matières<sup>459</sup>.

---

<sup>457</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 226.

<sup>458</sup> *Ibid.*

<sup>459</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 227.



Dans un pays comme la Turquie, à l'époque où l'Empire ottoman avait fait du nationalisme son cheval de bataille, la défense de telles idées semblait être assez périlleuse malgré la réalité de certains arguments. Il fut surtout difficile de les faire entendre à un peuple orgueilleux et susceptible par nature.

De l'autre côté, les défenseurs du turc soutenaient l'idée selon laquelle les professeurs nommés pour des fonctions universitaires, devait connaître les us et coutumes des Ottomans indispensables pour certains cours et partant de là, la maîtrise de la langue du pays indissociable de ces connaissances<sup>460</sup>.

Face à ces discordances les responsables parvinrent à un consensus satisfaisant les deux parties. Certains cours furent dispensés en turc, d'autres en français et cela jusqu'à la formation de professeurs turcs destinés à l'enseignement supérieur et la traduction des ouvrages scientifiques dans la langue du pays. Cette solution devait s'appliquer aux trois facultés<sup>461</sup>. L'objectif final était que l'ensemble des cours du *Dârulfünûn* soit enseigné en turc faisant du français une langue temporaire de transition. Bien évidemment cette décision supposait la continuité de l'université pendant un certain temps. Malgré toutes les difficultés des Turcs à créer cette université et sa courte durée, elle eut toutefois des conséquences bénéfiques.

### **C. Les conséquences positives de cette courte expérience universitaire**

Dans l'ensemble, la création du *Dârulfünûn-ı Sultani* constitua un pas capital en matière éducative s'inscrivant indéniablement dans le courant du modernisme à l'occidentale. Même si elle fut de courte durée, cette université permit aux Turcs de former pour la première fois sur leurs propres territoires, des cadres et fonctionnaires qualifiés, à la fois sur le modèle européen et selon les valeurs ottomanes.

Le *Dârulfünûn-ı Sultani* fut non seulement le reflet de la détermination turque mais également l'étincelle moderne qui apporta beaucoup au système précaire de l'enseignement général turc. L'université en ne recevant aucun financement de la France, contrairement au lycée, fut le fruit d'une grande persévérance.

---

<sup>460</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 227-228.

<sup>461</sup> Ekmelddin IHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 228.

Elle donna le moyen aux étudiants non musulmans diplômés notamment du lycée et n'ayant pu trouver un poste, d'intégrer par le biais du *Dârulfünûn-ı Sultani*, la fonction publique turque qui leur avait été jusque-là inaccessible.

D'une manière générale le *Dârulfünûn* fut une expérience révélatrice des capacités de la Turquie dans le domaine de l'enseignement. Cela permet de mettre avant la thèse selon laquelle la fermeture définitive de l'université en 1881 ne fut pas le fruit d'une conjoncture socio-économique instable<sup>462</sup> mais plutôt celui d'une machination politique. À l'époque, l'empire était sous la gouvernance d'Abdülhamid II depuis 1876. Il arriva au pouvoir avec des idées en apparence libérales mais celles-ci déclinèrent rapidement en une régence de plus en plus autoritaire, à la limite du despotisme. Cette dérive expliquerait la fermeture de l'université. En effet comment imposer un régime autoritaire à une population de plus en plus instruite et cultivée.

Au-delà du fait que le *Dârulfünûn-ı Sultani* fut lié à l'historique *Mekteb-i Sultani*, son statut d'établissement supérieur ouvert à tous sans distinction de religion, constitua une expérience positive pour la Turquie à une époque de fort nationalisme. Il fut dans un certain sens l'Université de Galatasaray du XIX<sup>e</sup> siècle et donna un avant-goût de celle du XX<sup>e</sup> siècle, créée dans des circonstances socioculturelles sensiblement différentes mais dans un esprit similaire.

---

<sup>462</sup> Ekmelddin İHSANOĞLU, *op. cit.*, p. 227.

## **Chapitre II**

### **Les circonstances socioculturelles de la naissance de l'université de Galatasaray au XX<sup>e</sup> siècle**

L'Université de Galatasaray constitue sur le plan culturel un symbole fort de la présence française en Turquie. Cette particularité soulève légitimement bon nombre d'interrogations sur les circonstances d'un projet de cette envergure. La Turquie possède en effet peu de caractéristiques communes avec la France, qui permettraient d'expliquer rationnellement une telle coopération.

Sur le plan géographique l'une est en Europe, l'autre se situe en Asie (hormis Istanbul), le premier est un pays de tradition chrétienne et le second est musulman. Historiquement, le colonialisme français, facteur principal de la diffusion de la langue de Molière dans le monde, ne s'est jamais étendu à la Turquie. Alors comment expliquer des liens aussi étroits. Pour répondre à cette question il est nécessaire de remonter à l'origine des relations franco-turques, base fondatrice d'une politique culturelle de la Francophonie dont on peut dire que l'Université de Galatasaray est l'apogée. Afin d'appréhender au mieux la portée de cette aventure universitaire, il convient d'analyser le système assez particulier de l'enseignement supérieur turc sur lequel repose l'Université de Galatasaray ; fruit de la concrétisation d'un projet aussi audacieux qu'ahurissant, pour les deux pays. Nous analyserons donc d'une part la présence de la France en Turquie à travers la culture française (section I) et d'autre part le système complexe de l'enseignement supérieur turc (section II).

#### **Section I :La culture française en Turquie**

Lorsque l'on aborde les relations bilatérales entre la France et la Turquie, on tend à les apprécier avant tout au niveau économique, dans le cadre des échanges commerciaux, chose tout à fait logique compte tenu du phénomène de mondialisation et des avantages que présente et développe la Turquie dans ce domaine. Toutefois, hormis le secteur économique où les relations sont fortement développées depuis quelque temps, les deux pays entretiennent une collaboration étroite sur le plan culturel.

Les bases jetées il y a déjà plusieurs décennies ont ouvert la voie à la mise en place d'une politique linguistique qui prend forme avec l'enseignement, domaine dans lequel elle est la plus présente, et cela de l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, assortie de la reconnaissance étatique. Cette présence française soulève la question de son statut réel dans le pays. Pour cela un rappel des prémices et de l'état des relations franco-turques, semble nécessaire (§1), ainsi que l'analyse de la position de la langue française en Turquie (§2), sans oublier l'étude des actions de la France dans cette région (§3).

### **Paragraphe 1 : L'état des relations franco-turques**

La Turquie moderne par son cosmopolitisme et sa volonté d'ouverture sur le monde<sup>463</sup> se situe au rang des pays les plus attachés à la coopération internationale en matière éducative et culturelle. À cet effet, le ministère des Affaires étrangères créa à l'étranger des centres culturels turcs chargés de promouvoir la langue et la culture turque et de favoriser l'adaptation de ses ressortissants au pays dans lequel ils se trouvent<sup>464</sup>. Certains de ces centres se trouvent à Berlin, Cologne, Francfort, Téhéran...<sup>465</sup>.

À côtés de ces velléités ambitieuses d'exporter sa propre culture, le pays constitue aussi une terre d'accueil pour les cultures étrangères<sup>466</sup>, plus spécialement occidentales, et l'éducation en est le meilleur bastion. Avec une détermination incontestable et des ambitions progressistes tournées vers l'Occident depuis Mustafa Kemal Atatürk, la Turquie favorise et encourage vigoureusement l'enseignement de type européen. Ainsi, le pays entretient-il des relations étroites avec la France avec laquelle il partage un passé, qui reflète par bien des aspects l'histoire de la Méditerranée<sup>467</sup>. À ces liens anciens de plusieurs siècles, s'ajoute une collaboration actuelle autre qu'économique qui donne aux relations entre les deux pays une tout autre dimension.

---

<sup>463</sup> Sous l'Empire ottoman, ce dessein se définissaient à travers l'esprit de conquête caractéristique des Ottomans et sous la République, il prit forme dans des actions pacifiques et plus modernes, conformes à l'idéologie d'Atatürk.

<sup>464</sup> Site officiel du ministère des Affaires étrangères de Turquie, [http://www.mfa.gov.tr/turk-kultur-merkezleri\\_\\_\\_-turk-dili-ve-edebiyati-bolumleri-ve-turkce-egitim-merkezleri.tr.mfa](http://www.mfa.gov.tr/turk-kultur-merkezleri___-turk-dili-ve-edebiyati-bolumleri-ve-turkce-egitim-merkezleri.tr.mfa)

<sup>465</sup> Site officiel du ministère des Affaires étrangères de Turquie, [http://www.mfa.gov.tr/turk-kultur-merkezleri\\_\\_\\_-turk-dili-ve-edebiyati-bolumleri-ve-turkce-egitim-merkezleri.tr.mfa](http://www.mfa.gov.tr/turk-kultur-merkezleri___-turk-dili-ve-edebiyati-bolumleri-ve-turkce-egitim-merkezleri.tr.mfa)

<sup>466</sup> À l'origine berceau de multiple civilisations, la Turquie a toujours été dotée d'un multiculturalisme émanant des différentes ethnies présente sur son territoire.

<sup>467</sup> Tansug BLEDA, « Allocution d'accueil », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris, IRIS Presse, 1998, p. 8.

## A. Des liens anciens

Les premières relations franco-turques remontent au début du XV<sup>e</sup> siècle dans un climat d'hostilité religieuse. Cependant, au XVI<sup>e</sup> siècle, époque du règne de François I<sup>er</sup>, prince de la Renaissance, et où la Turquie ottomane se trouvait sous la gouvernance de Soliman le Magnifique, ces rapports difficiles se transformèrent en une véritable amitié<sup>468</sup>. À la mort de l'empereur Maximilien d'Autriche le 12 janvier 1519, François I<sup>er</sup> roi de France et Charles I<sup>er</sup> roi d'Espagne, briguèrent tout deux sa succession. Les Électeurs allemands ne concevaient pas l'idée d'avoir un Français pour empereur, alors après la renonciation du pape Léon à s'opposer à Charles, ce dernier fut élu le 28 juin 1519 et il fut couronné le 23 octobre de l'année suivante à Aix-la-Chapelle. Charles I<sup>er</sup> qui prit ainsi le nom de Charles Quint<sup>469</sup>. Désigné empereur, il reçut comme héritage outre la Hollande et l'Espagne, Naples, la Sicile, et le Nouveau Monde, lui était désormais dévolu l'ancien empire qui comprenait la plus grande partie de l'Autriche, de l'Allemagne et la Suisses modernes suivit plus tard par Milan, la Bohême, et l'ouest de la Hongrie<sup>470</sup>.

De cette déception et le quasi-encerclement du roi de France par cet empire, naquirent une rivalité entre les deux souverains et de violents affrontements pour la domination de l'Europe et la maîtrise de la Méditerranée occidentale<sup>471</sup>. À la fin du mois d'octobre 1524, François I<sup>er</sup> reprit Milan et tenta d'assiéger Pavie. Le 24 février 1525 commença la bataille de Pavie entre la France et l'armée impériale. À la fin du combat, l'armée française décimée, François I<sup>er</sup> fut emprisonné<sup>472</sup>. Ce dernier, conscient de la vigueur de son adversaire, se mit à la recherche d'alliés en vue d'un renforcement militaire. Il parvint à obtenir le soutien des princes protestants allemands et d'Henri VIII d'Angleterre mais ce fut l'alliance avec le Turc, le sultan Soliman le Magnifique<sup>473</sup> qui fut la plus étonnante<sup>474</sup>.

---

<sup>468</sup> Dominique CHASSARD, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris, IRIS Presse, 1998, p. 30. Édith GRANIER, *L'alliance impie – François I<sup>er</sup> et Soliman le magnifique contre Charles-Quint (1529-1547)*, Paris, éd. du Félin, 2008. Christine DUCHAUVELLE, *François I<sup>er</sup> et Soliman le magnifique – Les voies de la diplomatie à la Renaissance*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2010.

<sup>469</sup> John Julius NORWICH, *Histoire de la Méditerranée*, tr.frç. A .Botz et J. –L. Fidel, Paris, Perrin, 2008, p. 304.

<sup>470</sup> *Ibid.*

<sup>471</sup> John Julius NORWICH, *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>472</sup> John Julius NORWICH, *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.*, p. 311-312.

<sup>473</sup> John Julius NORWICH, *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>474</sup> Alliance révoltante compte tenu de l'image des Ottomans en Europe.

Prisonnier à Pavie puis en Espagne, il fut toutefois libéré un an après au terme d'un accord, le traité de Madrid<sup>475</sup> signé en 1526. Selon ce dernier, en échange de sa liberté, il devait satisfaire aux exigences de Charles I<sup>er</sup> c'est-à-dire : renoncer à la Bourgogne, à l'Italie, y compris Gênes, mais aussi à la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois et s'engager à lutter contre le « Turc »<sup>476</sup>. Cependant, il avait déclaré devant notaire que les engagements pris sous contrainte seraient dénués de valeur<sup>477</sup>. Il remercia le sultan Soliman de sa générosité et des promesses<sup>478</sup> qu'il lui avait prodigué<sup>479</sup>.

Le soutien de l'Ottoman Soliman fut bénéfique à François I<sup>er</sup> tant sur le plan militaire qu'économique. Dès 1535, Jean de la Forest, ambassadeur officiel envoyé par François I<sup>er</sup> en Turquie, conclut pour la France les premières capitulations<sup>480</sup> avec l'Empire ottoman<sup>481</sup>. Ces capitulations précisaient les conditions de résidence et de travail des Français dans l'Empire ottoman. Mais accordaient également à la France, le privilège du droit de pavillon selon lequel, les marchands d'une puissance occidentale quelconque à l'exception de Venise, qui désirait commercer dans les États de l'Empire ne pouvait le faire que « *sous la bannière et protection de la France* » ; droit dont ils furent les seuls bénéficiaires jusqu'en 1590<sup>482</sup>. Ce premier rapprochement concret franco-turc posa les jalons d'une relation privilégiée et pacifique qui se développa au fil de temps, malgré des périodes parfois tumultueuses et, permit d'instaurer une amitié devenue indispensable à l'équilibre du continent. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les sultans successeurs de Soliman, entamèrent des réformes pour une grande part d'inspiration française<sup>483</sup>.

Fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle, la France et la société française devinrent un véritable modèle pour les sultans et la bourgeoisie turque. Cette situation atteignit son sommet à l'arrivée au pouvoir de Mustafa Kemal à la suite de la déchéance de l'Empire ottoman. En 1921, l'accord dit « Bouillon-Atatürk »<sup>484</sup> signé entre la France et la Turquie consolida cet attachement à la France en donnant raison aux francophiles. La France déclara vouloir accorder au peuple turc l'indépendance et une paix équitable.

---

<sup>475</sup> John Julius NORWICH, *Histoire de la Méditerranée*, op. cit., p. 312.

<sup>476</sup> André CLOT, *Soliman le Magnifique*, Paris, Fayard, 1983, p. 175.

<sup>477</sup> *Ibid.*

<sup>478</sup> Promesses de soutien militaire notamment.

<sup>479</sup> *Ibid.*

<sup>480</sup> Il s'agit de droits particuliers, des privilèges (commerciaux) accordés à un pays.

<sup>481</sup> Robert MANTRAN, *L'Empire ottoman, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> ...*, op. cit., p. 160.

<sup>482</sup> *Ibid.*

<sup>483</sup> Akif AYHAN, « Une évolution prometteuse qui dépasse les clivages », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris, IRIS Presse, 1998, p. 32.

<sup>484</sup> Accord signé entre Mustafa Kemal Atatürk et Henry Franklin Bouillon dit Traité d'Ankara.

Elle se retira implicitement de la coalition des ennemis de la Turquie et considéra comme nul et non avenu le traité de Sèvres du 10 août 1920 qui prévoyait le partage de l'Empire ottoman en zones d'influence française, italienne, anglaise et grecque<sup>485</sup>.

Elle devint la première puissance occidentale à reconnaître le gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie et négocia directement avec le gouvernement d'Ankara, sans tenir compte du sultan. Avec la signature du traité de paix de Lausanne le 24 juillet 1923, dont la France fut le dépositaire, la Turquie républicaine, laïque et moderne, fut internationalement reconnue<sup>486</sup>. L'apogée de l'influence française dans le pays intervint ainsi au niveau politique, incarnée dans la tradition républicaine telle que l'affirme Akif Ayhan<sup>487</sup> : « *La solidarité manifestée du temps des empires fut en quelque sorte le signe précurseur de l'influence que la France allait exercer sur la philosophie fondatrice de la République de Turquie, reposant essentiellement sur les idées occidentales telles que le positivisme et le concept d'Etat-nation, pour la promotion desquelles la France a joué un rôle primordial* »<sup>488</sup>.

En somme les relations franco-turques furent le principal facteur contribuant à la construction de la République turque mais aussi de l'équilibre de la région méditerranéenne tant sur le plan politique qu'économique. À ces liens anciens, s'ajoute une collaboration actuelle dans plusieurs domaines qui renforce les relations entre les deux pays.

## **B. La collaboration actuelle**

Outre une histoire commune mémorable, les relations entre les deux pays se sont maintenues non seulement jusqu'à nos jours mais se sont étendues à tel point qu'elles se caractérisent aujourd'hui par une étroite collaboration dans plusieurs domaines. Cette coopération se manifeste d'abord sur le plan économique. La France est l'un des principaux investisseurs dans la ville d'Istanbul et dans le reste du pays. Les échanges commerciaux quant à eux ne cessent de s'accroître.

Au niveau politique, la Turquie est pour la France et l'Europe un partenaire non négligeable compte tenu de sa situation géostratégique. Son dynamisme économique, sa forte démographie et sa puissance militaire<sup>489</sup> attestent de son hégémonie dans la région, faisant de

---

<sup>485</sup> Dominique CHASSARD, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris, IRIS Presse, 1998, p. 26.

<sup>486</sup> *Ibid.*

<sup>487</sup> Directeur du département Europe, ministère turc des Affaires étrangères.

<sup>488</sup> Akif AYHAN, « Une évolution prometteuse qui dépasse les clivages », *op. cit.*, p. 33.

<sup>489</sup> Première puissance militaire européenne et deuxième au rang mondial.

ce pays un acteur indispensable au maintien de la stabilité dans cette partie du monde. À cette fin, la France et la Turquie multiplient les initiatives multilatérales en Méditerranée afin de rapprocher les deux rives et d'assurer tout au moins un équilibre politique au Proche Orient<sup>490</sup>. Dans cet objectif, les deux pays entretiennent une diplomatie constante et active depuis plusieurs années.

Cependant c'est sur le plan culturel que les liens franco-turcs sont les plus forts et se retrouvent dans trois domaines<sup>491</sup> :

- la modernisation du système administratif turc sur le modèle français.
- la formation d'élites administrative et scientifique francophones.
- le développement de la Francophonie en Turquie dans une dimension européenne.

Pour ces objectifs, la France soutient une politique linguistique et culturelle déjà très ancienne en Turquie, liée à des aspirations à vocation « internationale » ; elle repose sur un établissement fondé en 1868, le Lycée francophone de Galatasaray d'Istanbul. Cet établissement amorça le développement de la Francophonie en Turquie, et l'Université de Galatasaray apparaît comme l'aboutissement de cette action dans un pays encore bien imprégné de la culture et surtout de la langue française.

## **Paragraphe 2 : La langue française dans la Turquie contemporaine.**

Comprendre une civilisation, en recevoir des enseignements et véhiculer ses idées dans une société qui lui est étrangère, passe par l'appréhension et la maîtrise de sa langue. Moyen d'expression et de communication celle-ci permet d'approcher la culture dont on veut s'inspirer. En Turquie la langue française fait partie du patrimoine linguistique du pays. Elle permit, à une époque où elle fut l'une des langues les plus utilisées de l'Empire ottoman, de rapprocher les Turcs orientaux de la culture occidentale. Elle est encore présente dans la langue turque, grâce à de nombreuses expressions et autres vocables qui tirent leurs origines du français; symbole de l'influence de la France dans la linguistique turque.

Cependant, dans la Turquie contemporaine, le statut du français n'est plus du tout le même et apparaît beaucoup plus restreint.

---

<sup>490</sup> Dominique CHASSARD, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », *op. cit.*, p. 27.

<sup>491</sup> Dominique CHASSARD, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles... », *op. cit.*, p. 29.



## A. L'influence du français dans les siècles passés

La présence du français sur le plan linguistique remonte à l'Empire ottoman, période où il fut fortement utilisé. « *Le français, langue de l'administration, était à l'honneur, tant et si bien qu'il paraissait naturel au ressortissant français de continuer à parler dans sa langue natale sans faire l'effort d'apprendre le turc. Dépassé dès lors qu'on ne parlait pas en français en sa présence, ne comprenant rien aux conversations, il « restait français » comme dans l'expression encore employée aujourd'hui « Fransız kaldı », il est resté français, il ne comprend rien* »<sup>492</sup>. Cette langue s'est véritablement développée à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque les juifs chassés par l'Inquisition espagnole furent accueillis par les Ottomans.

Ces derniers furent autorisés par l'administration ottomane à utiliser en imprimerie les caractères latins, interdits pour les textes sacrés de l'Islam<sup>493</sup> car le Coran, considéré comme la parole de Dieu, a un caractère « inimitable » et devait être transcrit avec les seuls caractères arabes. Ils apportèrent la technique de l'imprimerie, le savoir-faire et les idées occidentaux<sup>494</sup> ; en 1494, ils installèrent leurs premières imprimeries à Istanbul<sup>495</sup>. Ils permirent ainsi indirectement la diffusion du français à partir du XV<sup>e</sup> siècle<sup>496</sup>. Plus tard, l'administration de certains sultans s'appuya sur l'admiration pour la France et renforça cette extension, Istanbul en était un exemple parfait mais aussi le symbole irréfutable. Même la presse n'y échappa pas puisqu'une pléthore de journaux, paraissaient en français, d'une part pour informer les francophones du pays mais également pour répandre les idées de la Révolution au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>497</sup>.

Ce fut le cas du premier journal de l'Empire ottoman publié en français en 1795 par l'ambassade de France à Istanbul sous le nom de *Bulletin des Nouvelles*<sup>498</sup> et, second journal appelé la *Gazette de Constantinople* parue en 1796<sup>499</sup>.

---

<sup>492</sup> Judith MAYER, "« Fransız Kalmadım » : je ne suis pas restée française", *Oluşum/ Genèse*, 2006, n°101, p. 42.

<sup>493</sup> L'impression en alphabet ottoman fut autorisée au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le sultan Ahmet III cependant elle demeura interdite pour les livres religieux islamiques.

<sup>494</sup> Céline SADAY, « La Presse à la fin de l'Empire ottoman et au début de la République Kémaliste 1831-1928 », Centre d'Histoire du Domaine Turc, Langue O', 2007.

<sup>495</sup> Céline SADAY, « La Presse à la fin de l'Empire ottoman et au début de la République Kémaliste 1831-1928 », Centre d'Histoire du Domaine Turc, Langue O', 2007.

<sup>496</sup> Joëlle PIERRE, « La presse française de Turquie, canal de transmission des idées de la Révolution », *Le Temps des Médias*, 2005/2, n°5, p. 171.

<sup>497</sup> Joëlle PIERRE, « La presse française de Turquie, canal de transmission des idées de la Révolution », *Le Temps des Médias*, 2005/2, n°5, p. 168.

<sup>498</sup> *Ibid.*

<sup>499</sup> Joëlle PIERRE, « La presse française de Turquie, canal de transmission des idées de la Révolution », *op. cit.*, p. 169.

Ces deux journaux étaient davantage le fait d'une presse française que turque, car le fait révolutionnaire français et l'idée de propagation des idées nouvelles étaient la base de l'événement<sup>500</sup>. Toutefois ces deux journaux disparurent rapidement, et il fallut attendre trois décennies pour qu'un journal français paraisse régulièrement en Turquie<sup>501</sup>. Il s'agissait là, de publication d'un document à parution quasi régulière en prise sur l'actualité offrant aux lecteurs une revue des nouvelles étrangères autant que nationales<sup>502</sup>. Ce journal fut publié pour la première fois à Smyrne (Izmir) en 1824 sous le nom de *Smyrnéen*<sup>503</sup>.

À la fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle le français était souvent utilisé pour ce qui concernait la publicité<sup>504</sup> tandis que dès le XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des établissements commerciaux d'Istanbul offraient également leurs services en français<sup>505</sup>. D'une manière générale, si la prise de Constantinople en 1453 par le sultan Mehmet II a fait de cette ville tant convoitée une cité ottomane turque, au fil des siècles celle-ci se nourrit d'une identité orientale empreinte d'influences occidentales avec l'usage du français, langue européenne par excellence. Il en est toutefois autrement de la langue de Voltaire dans la Turquie contemporaine.

## **B. Le français dans la Turquie contemporaine**

Dans la Turquie contemporaine, le français ne bénéficie d'aucun statut officiel à l'instar de l'anglais plus prégnant. Cependant maîtriser le français constitue aujourd'hui un atout non négligeable, apprécié au sein de la société stambouliote, la seule ville géographiquement européenne du pays.

La langue française est un symbole en elle-même dans le fait qu'elle suppose pour celui qui la pratique l'acquisition d'une certaine éducation, d'une certaine culture « élitiste » dont l'accès est le plus souvent réservé à la bourgeoisie traditionnelle installée depuis des décennies dans la ville.

---

<sup>500</sup> Gérard GROG et Ibrahim ÇAĞLAR, *La presse française de Turquie de 1795 à nos jours-histoire et catalogue*, Istanbul, Isis, 1985, p. 6.

<sup>501</sup> Gérard GROG et Ibrahim ÇAĞLAR, *op.cit.*, p. 6-7.

<sup>502</sup> Gérard GROG et Ibrahim ÇAĞLAR, *op. cit.*, p. 7.

<sup>503</sup> *Ibid.*

<sup>504</sup> Thierry ZARCONI, *op. cit.*, p. 39.

<sup>505</sup> Thierry ZARCONI, *op. cit.*, p. 40-41.

En ce sens, l'apprentissage du français dans les écoles est une preuve de qualité et de sérieux de ces établissements qui opèrent généralement une sélection rigoureuse de leurs élèves tant sur le plan économique<sup>506</sup> que sur le plan intellectuel<sup>507</sup>. C'est ainsi que « *le français à Istanbul joue auprès des familles riches les rôles qu'ont longtemps joué en France le latin et le grec et qui est aujourd'hui dévolu à l'allemand*<sup>508</sup> ». À côté de cet aspect sociologique, le français occupe une place aussi importante qu'atypique. Les emprunts y sont nombreux et parfaitement intégrés au paysage linguistique turc.

Cette intégration s'est trouvée confortée par la réforme linguistique mise en place par Mustafa Kemal Atatürk<sup>509</sup>. Le remplacement de l'alphabet arabe par l'alphabet latin était déjà le signe d'un extrémisme linguistique et fruit d'un nationalisme exacerbé, interdiction fut faite à la langue turque d'emprunter à l'arabe et au persan. Le français échappa à cette prescription en raison de l'estime du père des Turcs pour sa nation, pour les valeurs héritées de son histoire et particulièrement pour les principes issus de la Révolution de 1789<sup>510</sup>.

Les emprunts au français sont donc très fréquents dans le langage turc contemporain, et démontrent chez celui qui les utilise un certain niveau de culture générale et d'érudition. Cet ancrage du français est tel que les emprunts se sont « turquifiés », adaptés à la phonétique et l'orthographe turques<sup>511</sup> ; ces mots ont acquis une apparente étymologie turque.

À partir de ce constat, on peut affirmer de manière irréfragable que la langue française est enracinée dans la culture linguistique turque. Toutefois la politique de la France dans le domaine de la francophonie ne fait guère l'unanimité dans la société turque.

Les francophiles, fervents défenseurs de l'apprentissage du français et de sa culture par amour et par engouement pour ce pays, aspirent à un renforcement et à une expansion de cette politique ; tandis que ses détracteurs craignent qu'à travers son action, la France ne nourrisse des desseins impérialistes, appréhensions motivées notamment par son passé colonial.

---

<sup>506</sup> La plupart de ces établissements sont privées et les frais de scolarité y sont élevés.

<sup>507</sup> Bon nombre de ces écoles recrutent leurs élèves à la suite d'un concours très sélectif au niveau du primaire pour maintenir le niveau qui fait leur prestige.

<sup>508</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 11.

<sup>509</sup> Mustafa Kemal Atatürk, premier président de la République de Turquie, affirma une volonté farouche de rompre avec le passé impérial tourné vers l'orient, et engagea des réformes radicales. En 1922 il mit fin au sultanat, et procéda au niveau politique à la séparation de la religion et de l'Etat. Il mena une véritable révolution dite la révolution kémaliste.

<sup>510</sup> Atatürk, fervent et intransigeant républicain, s'inspira des valeurs politiques, sociales et philosophiques françaises pour lesquelles il avait une grande admiration.

<sup>511</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, p. 16.

Enfin il y a de la part de certains<sup>512</sup> indirectement le rejet en bloc de toute influence française car elle fut l'inspiratrice des changements profonds prônés par Atatürk, qui reprit notamment les principes de laïcité pour les imposer à sa nation. La France est accusée d'avoir été un modèle néfaste pour la Turquie et d'avoir entraîné le pays dans une mauvaise direction.

Pour cette minorité, la laïcité française a été construite sur le sentiment anticlérical des Français vis-à-vis d'un christianisme jugé trop hégémonique, or la Turquie, lors de la chute de l'Empire ottoman, connaissait une situation religieuse sensiblement différente. L'islam est une croyance dépourvue de clergé et ancrée dans les mœurs. Présent naturellement dans la mentalité turque il apparaît dans une dimension sociale qui dépasse le seul domaine spirituel. Les Turcs n'avaient donc pas le ressentiment qu'éprouvaient les Français pour la religion catholique qui justifia l'adoption d'un régime laïque<sup>513</sup>. C'est donc dans un climat quelque peu hostile, que la France doit mettre en place son action pour le développement de la Francophonie. Ces circonstances font de la Turquie un partenaire peu commun comparé aux nations africaines plus conciliantes et confiantes à l'égard de la francophonie. Cependant, le domaine de l'éducation semble être plus propice à l'action de la France.

### **Paragraphe 3 : L'action de la France dans le domaine de l'éducation.**

Les actions et les initiatives de la France en faveur de la promotion de la culture et de la langue française s'appuient principalement sur l'éducation. Elles prennent forme dès lors au sein des écoles, lycées et universités qu'ils soient publics ou privés. En Turquie les enfants commencent l'instruction scolaire directement en primaire à l'âge de six ans. La maternelle, une garderie plus qu'une école, ne constitue pas une obligation d'autant plus que l'accès en étant payant, elle est réservée aux plus aisés.

C'est pourquoi, les actions françaises ne commencent qu'à partir de l'enseignement primaire. Dans le pays, seuls deux établissements turcs dispensent des cours de français, dès la première année de l'école primaire. Il s'agit de l'école publique Galatasaray et des écoles privées Tevfik Fikret d'Izmir et d'Ankara créées par la fondation qui porte le même nom.

---

<sup>512</sup> Les partisans de cette idéologie constituent une faible minorité néanmoins très présente et qui sait se faire entendre.

<sup>513</sup> La laïcité de la Turquie inscrite dans la Constitution depuis 1937, est devenue un fondement immuable. Constitution du 10 décembre 1937 : « *L'État turc est républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïque, et réformateur* ». Cependant la Turquie n'est pas un pays laïc au sens strict du terme. La religion n'intervient certes pas dans les affaires de l'État mais elle est sous la tutelle de cette dernière qui lui consacre une administration le *Diyamet* : département des affaires religieuses.

Ces établissements jouissent d'un prestige national et sont dotés de la filière francophone dès la première année.

D'un point de vue pédagogique mais plus particulièrement idéologique, l'établissement d'enseignement primaire Galatasaray créé par l'accord intergouvernemental franco-turc de 1992 vint compléter la coopération éducative France-Turquie qui débuta avec la création du fameux *Mekteb-i Sultani* qu'on appelle aujourd'hui le Lycée de Galatasaray. Avec la naissance de l'université qui porte le même nom, cette collaboration atteignit la dernière étape d'une longue tradition d'enseignement francophone.

Dans le domaine éducatif, l'apprentissage du français n'est pas facile en Turquie. Les établissements scolaires offrant cet enseignement sont peu nombreux, les conditions de recrutement sont sélectives et assez complexes, que ce soit pour le primaire ou pour le secondaire. En ce qui concerne l'institution Galatasaray, l'école primaire accueille chaque année une cinquantaine d'élèves répartis en deux classes. Ces derniers sont recrutés selon une méthode quelque peu surprenante. Les futurs « *Galatasarayli* » sont admis par tirage au sort à l'issue d'une loterie<sup>514</sup>. Des milliers de familles souhaitant que leur progéniture intègre cette prestigieuse école participent à cette tombola qui au final sélectionne une cinquantaine d'élèves et pas un de plus, tout cela sous contrôle d'un huissier<sup>515</sup>. Dans un souci d'honnêteté et de bienséance le règlement ne prévoit aucune liste d'attente au cas où un élève tiré au sort se désisterait afin d'éviter toute turpitude de la part de parents trop zélés<sup>516</sup>.

Néanmoins, si des élèves venaient à renoncer à leur place au sein de l'école, de nouveaux tirages au sort sont organisés. Le système de recrutement des futurs petits « *Galatasarayli* » par loterie obéit à une volonté démocratique<sup>517</sup> « *parfaitement contraire à l'esprit Galatasaray puisque ce ne sont pas toujours les plus intelligents que le sort désigne* »<sup>518</sup>. Toutefois la participation au tirage suppose l'achat au préalable d'un billet qui en raison de son prix élevé<sup>519</sup> décourage certaines familles aux revenus modestes car il n'y a pas de remboursement en cas d'échec.

---

<sup>514</sup> Article 3 du protocole annexe de l'accord du 14 avril 1992 signé le 13 octobre 1994.

<sup>515</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie, op. cit.*, p. 55.

<sup>516</sup> *Ibid.*

<sup>517</sup> Aucune distinction n'est faite quant à la vente des billets de loterie. Tout parent désireux d'inscrire leur enfants à Galatasaray peuvent participer à cette loterie publique quel que soit leur origine ou croyance.

<sup>518</sup> *Ibid.*

<sup>519</sup> Environ 750 YTL (Nouvelle Livre Turquie) soit environ 360 euros.

S'ajoutent des participations financières obligatoires et officieuses sous forme de dons<sup>520</sup> en cas de sélection<sup>521</sup> qui remettent en question la gratuité de l'enseignement et l'esprit démocratique.

Ce procédé de recrutement contredit les principes égalitaires et élitistes revendiqués par Galatasaray<sup>522</sup>, qui se veut fonder sur la sélection des meilleurs élèves dignes d'acquérir le statut si convoité de « *galatasarayli* », et qui constitue une société fermée, véritable oligopole intellectuel.

La communauté « *galatasarayli* » puise ainsi sa quintessence dans ses origines historiques qui remontent à l'Empire ottoman. La première institution éducative Galatasaray créée en 1481, se voulait d'abord une école du palais destinée à former les futurs hauts fonctionnaires de l'empire et supposait une instruction mandarinale à la hauteur des fonctions auxquelles ils étaient destinés. Ainsi, aux prémices de l'institution Galatasaray, le dessein des fondateurs était l'éducation des meilleurs, capables d'entrer dans l'administration afin de gérer le grand Empire ottoman.

Le lycée prévoit quant à lui un recrutement parallèle pour les élèves désireux d'y entrer, et organise pour cela un concours d'entrée très sélectif, au niveau de la renommée de Galatasaray. De cette manière, il reste fidèle au but qu'il s'était fixé dès sa création, c'est-à-dire l'éducation des enfants les plus intelligents, la concentration au sein de l'établissement des futurs « grands » du pays. L'enseignement du français en Turquie intervient ainsi dans le primaire et dans le secondaire, mais la présence de la langue de Molière demeure modeste dans les établissements turcs et présente des faiblesses.

---

<sup>520</sup> Site officiel de l'école primaire de Galatasaray règlement de l'école <http://www.gsi.gsu.edu.tr/yonetmelik.html>

<sup>521</sup> Cette participation sous forme de « don » diffère selon que l'élève est interne ou externe. Ainsi en 2008, les parents d'élèves internes doivent acquitter annuellement 4 200 YTL par enfant inscrit soit environ 2 000 euros payables en plusieurs fois sur une base mensuelle. Concernant les externes, le montant est de l'ordre 1 400 YTL, soit environ 700 euros. Néanmoins les parents dont les revenus sont inférieurs à 800 YTL (400 euros) sont exonérés de cette charge.

<sup>522</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, op. cit., p. 55.

## A. L'enseignement du français dans le primaire

Au cœur de la politique linguistique et culturelle de la France, l'enseignement du français dans les classes primaires « bilingues » est dispensé en grande partie par des professeurs d'école français.

Ainsi la France détient un quasi-monopole de l'apprentissage du français dans les classes primaires qui, sur le plan scolaire, sont décisives et apportent les bases solides, nécessaires à l'apprentissage du français, langue extrêmement complexe et l'une des plus difficiles à maîtriser dans le monde. Le but est de faire de ces élèves des francophones avertis, voire même des francophiles. Les enseignants, formés dans l'ensemble pour ces missions à l'étranger, sont recrutés par la M.I.C.E.L.<sup>523</sup>. Fondée essentiellement afin de servir de base logistique à la coopération éducative franco-turque, la M.I.C.E.L., est un organisme créé dans le cadre du projet de l'Université de Galatasaray en 1992. Dotée d'une autonomie financière, elle dépend du ministère des Affaires étrangères et de l'ambassade de France en Turquie<sup>524</sup>. L'enseignement de la langue française intervient dès lors dans le primaire, à Galatasaray et dans les écoles Tevfik Fikret.

### *1° À l'école primaire Galatasaray*

Les professeurs de français qui enseignent à l'école primaire de Galatasaray, bien qu'ils soient en fonction dans le cadre d'un projet de coopération entre la France et la Turquie ne bénéficient pas de conditions de travail singulières compte tenu de leur situation d'expatriés. Au nombre de cinq en 2008 et 2009, ces derniers n'interviennent que dans le cadre de l'enseignement de la langue<sup>525</sup>. Bien au contraire, les cours dispensés ne viennent que s'ajouter au programme scolaire turc considérablement chargé, maintenu en l'état malgré l'introduction de cours de français. Avec un emploi du temps aussi lourd, les élèves ne sont pas en mesure de recevoir l'enseignement du français de façon optimale car ils subissent une fatigue physique et intellectuelle plus importante que leurs camarades des autres écoles turques<sup>526</sup>. Il semblerait qu'il s'agisse du prix à payer pour fréquenter une école de renom.

---

<sup>523</sup> Mission de Coopération Éducative et Linguistique.

<sup>524</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 19.

<sup>525</sup> Rapport d'activité 2008 et rapport d'activité 2009 de l'université de Galatasaray.

<sup>526</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 56-57.

Seule ombre au tableau, le niveau du français à la fin des cinq années du cycle primaire est d'une telle médiocrité que des cours supplémentaires sont devenus nécessaires pour les moins bons élèves afin que ces derniers puissent suivre un cursus normal<sup>527</sup>.

Au vu de ces résultats, on peut voir que la politique linguistique de la France a du mal à s'établir efficacement dans le pays, malgré une intervention dès les débuts de l'éducation scolaire. La confrontation aux particularités propres à la Turquie que les responsables des projets en matière de francophonie avaient omis de prendre en compte dans leur étude préalable, a rendu plus que difficile la mise en place d'un programme adapté et efficient. Il paraît essentiel de rappeler le nationalisme turc omniprésent, corollaire manifeste du kémalisme qui développe une crainte persistante de voir se développer la culture française dans leur pays. Cette crainte liée à l'histoire de la France colonialiste est l'une des explications de l'intégration tardive de la Turquie à l'Agence Universitaire de la Francophonie (A.U.F.). Malgré l'insistance française, elle n'adhéra qu'en décembre 2002, huit ans après la création de l'Université de Galatasaray.

## 2° Au sein des écoles Tevfik Fikret

Les écoles Tevfik Fikret du nom du grand poète admiré par Atatürk pour ses idées progressistes<sup>528</sup>, ancien élève du *Mekteb-i Sultani*, l'enseignement de la langue française rencontre sensiblement les mêmes les difficultés qu'à l'école primaire Galatasaray. Cependant, grâce au caractère privé de ces établissements, les dirigeants peuvent contourner quelque peu la rigueur de la législation turque en matière d'enseignement de la langue avec « *un système pédagogique beaucoup plus cohérent*<sup>529</sup> », appuyé par la Fondation privée Tevfik Fikret. Cette fondation à but non lucratif, a été créée en 1964 par quatorze universitaires francophones, anciens élèves du Lycée Galatasaray<sup>530</sup>, dont elle dépend financièrement et institutionnellement sous la direction générale d'Ayşe Başçavuşoğlu.

---

<sup>527</sup> *Ibid.*

<sup>528</sup> Grand poète du XX<sup>e</sup> siècle (1867-1915) avait pour idéal la formation de générations respectueuses de l'homme en tant qu'être humain, à la recherche perpétuelle du bien, luttant pour l'art et la science. Il préconisait avant tout la tolérance.

<sup>529</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>530</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 13.



Parfaite francophone, déterminée et partisane d'un recrutement systématique dès le primaire, elle a une vision optimiste du bilinguisme dont elle s'évertue avec pugnacité à faire une qualité substantielle de ces établissements, encouragée par la fondation qui en fait une valeur fondamentale<sup>531</sup>. Cette initiative propre à Tevfik Fikret porta ses fruits, puisque les résultats y sont meilleurs que ceux de Galatasaray<sup>532</sup>.

Ceci est d'autant plus étonnant que l'investissement de la France à Galatasaray est plus important qu'à Tevfik Fikret. Depuis sa création, Galatasaray reçoit le soutien constant de la France : une trentaine d'enseignants rémunérés par la France bénéficient d'un soutien étatique alors que les écoles de la Fondation reçoivent depuis leurs débuts une participation française plus faible que celle de Galatasaray<sup>533</sup>.

L'enseignement du français à l'école primaire, dans les écoles turques présente un bilan mitigé. À la faiblesse des investissements a joué un rôle non négligeable ; se sont ajoutées les réticences turques à propos de l'apprentissage d'une langue étrangère. La législation turque a adopté une réglementation stricte dans ce domaine, consacrée d'ailleurs par la Constitution. Selon l'article 42 paragraphe 9 de la Constitution du 7 novembre 1982 : *«Aucune langue étrangère ne peut être enseignée aux citoyens turcs en tant que langue maternelle ou servir à leur dispenser un enseignement en tant que telle dans les établissements d'éducation et d'enseignement »*.

La loi fixe les règles relatives à l'enseignement des langues étrangères dans les établissements d'éducation et d'enseignement ainsi que celles auxquelles doivent se conformer les écoles où l'éducation et l'enseignement sont dispensés dans une langue étrangère. Cependant selon la loi du 14 octobre 1983 sur l'enseignement et l'éducation en langue étrangère modifié par la loi du 30 juillet 2007<sup>534</sup>, les langues étrangères enseignées dans les écoles, lycées et universités sont définies par le conseil des ministres, et les matières telles que la géographie, l'histoire, l'éducation morale et religieuse, les principes d'Atatürk, les sciences sociales, la littérature, ne peuvent être enseignées qu'en turc. Dans le cadre d'une telle conjoncture, l'enseignement du français dès les premières années de la scolarité semble être d'une grande fragilité, contrairement à sa situation dans le secondaire.

---

<sup>531</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 58.

<sup>532</sup> *Ibid.*

<sup>533</sup> Seulement 18 professeurs de français en 2003 pour Ankara, 11 à Izmir et 4 pour Bursa contre 30 enseignants pour le seul Lycée de Galatasaray.

<sup>534</sup> Site ministère turc de l'Éducation nationale : <http://mevzuat.meb.gov.tr/html/136.html>

## B. L'enseignement du français dans le secondaire

Dans le secondaire, un certain nombre d'établissements dispensent des cours de français. Il s'agit des lycées turcs bilingues qui bénéficient du soutien de la France. Parmi eux on compte : les lycées de la Fondation Tevfik Fikret, d'autres lycées francophones du pays, les deux lycées français, et enfin le Lycée de Galatasaray.

### *1° Dans les deux lycées Tevfik Fikret*

Établis à Ankara et Izmir ces lycées qui disposent de locaux récents et d'équipements modernes assurent un enseignement bilingue en turc et en français dans des conditions favorables à un apprentissage de qualité<sup>535</sup>. La France leur fournit des professeurs français ; environ une vingtaine pour ceux d'Ankara, Izmir et Bursa en 2006. En outre, la France accorde une aide financière d'environ 6 900 euros par an à la Fondation pour l'année 2003<sup>536</sup>. Cependant dans un contexte de réduction budgétaire dans la coopération franco-turque, la France semble alléger ses dépenses concernant les professeurs français.

Dans ce sens, elle préconise la formation en France de professeurs turcs francophones afin de remplacer les professeurs français et de pallier les difficultés liées au recrutement de ces derniers dans les matières scientifiques<sup>537</sup>. Les établissements Tevfik Fikret se situent parmi les meilleurs du pays avec de meilleurs résultats que ceux des autres lycées publics et privés aux concours d'entrée à l'université Ö.S.S.<sup>538</sup>. Dans la branche langue étrangère, de nombreux majors sont des élèves de Tevfik Fikret. Excellents dans le bilinguisme et surtout en français, les lycées Tevfik Fikret suscitent un certain engouement pour la France. En effet issus d'une initiative privée, ils constituent un outil de coopération efficace à faible coût et totalement intégrés au paysage éducatif turc<sup>539</sup>.

---

<sup>535</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 13.

<sup>536</sup> *Ibid.*

<sup>537</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 11.

<sup>538</sup> Site officiel des écoles Tevfik Fikret d'Ankara : <http://www.tevfikfikret-ank.k12.tr/oss/puan.asp>

<sup>539</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, déposé le 30 juin 2004, p. 14.

## 2° Dans les autres lycées francophones

La Turquie compte également parmi ses lycées francophones des lycées ex-congréganistes au nombre de six dans tout le pays. Cinq de ces établissements se trouvent à Istanbul :

- Lycée Sainte Pulchérie.
- Lycée Notre Dame de Sion.
- Lycée Saint Michel.
- Lycée Saint Benoit.
- Lycée Saint Joseph.

Le dernier, le Lycée Saint Joseph, se trouve à Izmir. Ces institutions fondées pour la plupart au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception du Lycée Saint Benoit qui ouvrit ses portes pour la première fois en 1585, sont membres de la Fédération des Écoles catholiques françaises de Turquie. Ces écoles bilingues privées francophones, connues sous l'appellation « *fransiz lisesi* »<sup>540</sup> ont progressivement perdu leur caractère confessionnel dans la mesure où les professeurs religieux à l'origine laissèrent place à des laïques<sup>541</sup>.

Figurant parmi les meilleurs comme tous les établissements francophones du pays, leur accès est soumis à la réussite aux concours d'entrée aux écoles privées. À cela s'ajoute des frais de scolarité élevés, environ six mille euros par an, auxquels s'ajoutent des cours privés du soir<sup>542</sup>. Par conséquent seuls les élèves issus de familles aisées et pouvant supporter de tels frais de scolarité peuvent les intégrer. Ces établissements ex-congréganistes sont soumis au droit turc et assurent un enseignement conforme au programme scolaire turc bien qu'ils soient bilingues, et que plus de la moitié des cours soient assurés en français.

Au niveau administratif, les directeurs sont tous des ressortissants français contrairement aux adjoints qui eux sont des nationaux. La direction générale est de cette manière laissée exclusivement aux Français afin de maintenir une certaine méthode de gestion. Le personnel enseignant est, quant à lui, très hétérogène. Un tiers sont des ressortissants français financés en partie par la France, le second tiers est constitué par des

---

<sup>540</sup> Lycées français.

<sup>541</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 11.

<sup>542</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 11.

professeurs turcs francophones et enfin le dernier par des Turcs anglophones compte tenu du fait qu'en plus du français les élèves suivent des cours d'anglais<sup>543</sup>.

Ces établissements privés ne bénéficient d'aucune aide de l'État turc mais perçoivent des aides financières de la France qui ont tendance à diminuer au fil des années. Le nombre de postes financés par le ministère des Affaires étrangères ne cesse de se réduire ; selon François Kerdoncuf, président de la Fédération des Écoles catholiques privées de Turquie, il y a un désengagement incompréhensible de la France à ce niveau-là<sup>544</sup>. En 2004, l'aide accordée par la France à ces établissements secondaires privés a été réduite de 66,4%<sup>545</sup>, passant d'environ deux millions d'euros en 1996-1997 à 700 000 euros en 2003-2004<sup>546</sup>.

La France modifie ainsi les conditions de son aide financière en réduisant celle-ci de manière conséquente. Non seulement elle supprime les postes de professeurs détachés, mais elle réduit également sa participation à la rémunération des professeurs sous contrat avec la M.I.C.E.L. Ce désengagement progressif ne fait qu'accentuer la situation financière chancelante dans laquelle se trouvent certains de ces établissements, influencée par des facteurs exogènes<sup>547</sup> et accentuée par la rude concurrence des écoles de divers pays européens et des États-Unis qui jouissent d'une enveloppe budgétaire plus importante octroyée par leur ambassade<sup>548</sup>. Ces questions financières pèsent ainsi sur le dynamisme de ces institutions.

### 3° Dans les deux lycées français

À côté de ces lycées turcs, la France dispose sur le territoire de deux lycées français relevant de l'A.E.F.E.<sup>549</sup> : le Lycée Charles De Gaulle d'Ankara et le Lycée Pierre Loti<sup>550</sup> d'Istanbul.

---

<sup>543</sup> Martine DE SAUTO, « En Turquie les élèves apprennent à penser autrement », *La Croix*, 2006, n°37527, p. 9.

<sup>544</sup> *Ibid.*

<sup>545</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 13.

<sup>546</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 13.

<sup>547</sup> La réforme de l'enseignement primaire en Turquie attendue depuis 1973. À partir de l'année scolaire 1997-1998, l'instruction publique obligatoire a été portée de cinq années à huit années d'études fondamentales : *Temel Eğitim* qui s'adresse aux enfants entre 7 et 14 ans. Mais également l'assujettissement à l'impôt sur les excédents pour les établissements privés.

<sup>548</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 12.

<sup>549</sup> L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger est un organisme public sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères chargée du suivi et de l'animation des établissements à programme français membre d'un réseau de 250 établissements dans plus de 130 pays.

<sup>550</sup> Le nom de cet écrivain célèbre en Turquie en raison de sa turcophilie fut attribué également à des lieux publics.

Ces deux établissements sont de droit et programme français sous la tutelle du service de l'ambassade de France. Forte de l'appui financier et pédagogique de l'A.E.F.E., la gestion de ces établissements est sous la responsabilité des comités de parents d'élèves situés respectivement à Ankara et Istanbul<sup>551</sup>. Destinés en premier lieu à la communauté francophone du pays, les enfants sont scolarisés de la petite section maternelle dès l'âge de trois ans jusqu'au baccalauréat. Le turc y est obligatoire jusqu'en quatrième ou troisième et optionnel au lycée<sup>552</sup>. Soumis au programme scolaire français, les études effectuées dans ces lycées ne sont pas reconnues par les autorités turques, de ce fait, les établissements ont pour objectif principal de préparer au mieux les élèves aux études supérieures le plus souvent à l'étranger, et particulièrement en France. De statut privé, ces établissements demandent des droits de scolarité qui restent relativement abordables et diffèrent selon la nationalité des élèves.

Au Lycée Charles De Gaulle d'Ankara, les droits de scolarité pour l'année 2006-2007 s'échelonnaient de 3 237 euros à 3 621 euros pour les élèves français et turcs et de 4 944 euros à 5 313 euros pour les élèves des pays tiers<sup>553</sup>. Au Lycée Pierre Loti d'Istanbul, les droits de scolarité vont de 2 858 euros à 4 205 euros pour les élèves français et de 3 497 euros à 5 564 euros pour les élèves d'autres nationalités<sup>554</sup>. La priorité dans ces institutions scolaires est donnée aux élèves français et francophones avec un avantage financier non négligeable pour les élèves de nationalité française car l'école a été créée pour les enfants de parents français en mission dans le pays. Il apparaît ainsi que le principal souci des autorités françaises fut la scolarisation des élèves francophones. Les enseignants expatriés restent cependant peu nombreux et tendent à quasiment disparaître. Au Lycée Charles De Gaulle il y a aujourd'hui seulement un expatrié sur dix-sept résidents et seize contrats locaux sur un total de trente-quatre enseignants. Au Lycée Pierre Loti, les expatriés sont au nombre de deux contre trente-deux résidents et vingt-trois contrats locaux pour l'année 2006<sup>555</sup>. Compte tenu de leur coût, ces postes d'expatriés ont été supprimés peu à peu au profit du maintien des postes qui assurent la direction et l'administration des établissements. Ils sont au nombre de trois pour le Lycée Charles De Gaulle et de quatre pour le Lycée Pierre Loti. Les professeurs résidents bénéficient à cet égard de statuts de résidents de l'A.E.F.E.<sup>556</sup>.

---

<sup>551</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 10

<sup>552</sup> *Ibid.*

<sup>553</sup> Site officiel du lycée Charles De Gaulle <http://www.lcdgankara.org/info/inscription.htm>

<sup>554</sup> Site officiel lycée Pierre Loti [http://www.pierreloti.k12.tr/INFO\\_DroitsDeScolarites.htm](http://www.pierreloti.k12.tr/INFO_DroitsDeScolarites.htm)

<sup>555</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 10

<sup>556</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 10-11.

En observant la situation de ces deux lycées français, il paraît évident que les restrictions budgétaires dans l'enveloppe de coopération ne touchent pas les seuls établissements turcs ! Ce qui démontre une certaine égalité dans l'action française qui cherche une plus grande souplesse dans l'intervention financière tout en essayant de maintenir un certain niveau d'efficacité.

#### *4° Au Lycée Galatasaray*

Le Lycée de Galatasaray qui bénéficie d'une tradition francophone plus ancienne occupe une place prééminente dans la diffusion et l'action de la Francophonie dans le pays. Il profite en outre du soutien constant de la France depuis sa création. Aujourd'hui elle prend en charge la rémunération de vingt-quatre professeurs enseignant le français et les matières scientifiques. En comparaison avec les autres établissements francophones, le Lycée de Galatasaray semble avoir été épargné par la restriction budgétaire et jouit d'une participation française constante. L'enseignement de la langue de Molière qui commence en Turquie dès le primaire dans certains établissements, et se poursuit jusqu'à l'université est encore soutenu par la France, mais il présente toutefois des faiblesses.

### **C. Les faiblesses de l'enseignement du français en Turquie**

L'affaiblissement du soutien financier de la France dans le cadre de restrictions budgétaires liée à celles de l'enveloppe de coopération pour la francophonie semblait inéluctable. Toutefois cette réduction porte atteinte directement à la qualité de l'enseignement de la langue qu'ont en charge ces établissements quel que soit leur statut, et donc à la francophonie. Elle menace ainsi la pérennité d'une politique linguistique agissante. Les difficultés financières, relatives à la diminution de la participation affectent les conditions de l'enseignement du français dans les établissements concernés. La précarité qui en découle affecte la qualité de cet enseignement. La mauvaise formation des professeurs et la faiblesse des supports médiatiques constituent deux handicaps majeurs.

#### *1° La mauvaise formation des professeurs*

En effet, les professeurs turcs chargés de l'enseignement du français sont d'une part coupés du pays dont ils apprennent la langue. Nombreux sont ceux qui n'ont passé que quelques semaines en France et sont effectivement chargés de l'enseignement de la langue d'un pays qu'ils connaissent peu ou pas.

Beaucoup manquent des bases essentielles et de support matériel<sup>557</sup>. Cela est dû aux données endogènes propres aux caractéristiques du pays. La principale est la nature même du cursus turc en langue étrangère et notamment en français. L'enseignement du français aux futurs professeurs se fait de manière peu efficace avec une méthodologie quasi-archaïque où l'apprentissage mécanique des règles linguistiques constitue le cœur du système et fait abstraction de la réflexion. Ainsi la formation initiale est inadéquate et désuète compte tenu de la complexité de la langue<sup>558</sup>. À côté de cela, la rigueur du système éducatif turc lui-même corrodé par une démographie galopante tend à accroître l'ampleur de cette déficience.

La restriction des horaires des langues étrangères, le niveau des enseignants de français turcs en particulier ainsi que la caducité des méthodes d'enseignement, notamment des manuels pédagogiques et de tout autre support, sont autant de causes de la situation inquiétante du français dans le cadre scolaire<sup>559</sup>. S'ajoute à cela la faiblesse des supports externes tels que les médias.

## 2° *La faiblesse des supports médiatiques*

Le sort de la Francophonie en Turquie est laissé pour l'essentiel à la sphère éducative et universitaire. Le secteur médiatique qui pourrait avoir un impact non négligeable en lui apportant un soutien substantiel à sa diffusion est pratiquement inexistant. La présence médiatique française ou seulement francophone dans le pays est trop faible pour étayer la politique linguistique et culturelle que souhaite mettre en place la France en Turquie. Une situation qui est difficile à expliquer lorsque l'on sait que c'est la presse française qui fut à l'origine de la presse turque proprement dite. Aujourd'hui les publications francophones turques sont en nombre dérisoire : on en compte une seule, peu connue, de faible tirage, que l'on peut qualifier de nouveau dans la mesure où elle est apparue il y a trois ans. Le mensuel « *Aujourd'hui la Turquie* » lancé au printemps 2005 commente l'actualité politique, économique et sociale turque en français tout en développant les questions relatives aux relations franco-turques et turco-européennes relatant également les opinions des différentes personnalités turques sur ces sujets.

---

<sup>557</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, op. cit., p. 36-37.

<sup>558</sup> *Ibid.*

<sup>559</sup> *Ibid.*

En règle générale, le français ne parvient pas à avoir la place qu'il mérite au sein de la presse écrite turque en dépit de l'histoire de cette dernière<sup>560</sup> et les liens déconcertant qui unissent les deux pays, alors que depuis 1961 paraît le journal *Turkish Daily News*, quotidien d'information en anglais partie intégrante de l'univers médiatique turc sans oublier des journaux plus récents comme *The new Anatolian* et *Today's Zaman*. On retrouve également dans certains kiosques et plus particulièrement à Istanbul la presse écrite française importée de France généralement, les grands journaux tels que *le Monde*, *le Figaro*, *l'Equipe* ainsi que les revues les plus célèbres comme *l'Express*, *le Nouvel Observateur*, *le Point*, *Paris Match*, *Elle*, *Femme actuelle*...

Au niveau de l'audiovisuel, la déficience est tout autant française que francophone. Les francophones du pays ne peuvent recevoir que quelques chaînes de télévision *TV5*, *ARTE*, et *Canal Plus* par l'intermédiaire du câble ou du satellite, seule une chaîne de tendance culturelle (*TV5*) est une véritable référence chez les francophiles<sup>561</sup>.

Discret tant sur le plan quantitatif que qualitatif les médias français ne semblent pas constituer un appui influent dans les actions d'extensions de la francophonie et même de la francophilie, ces médias se trouvent eux-mêmes dans une situation aléatoire. On ne peut comparer la Turquie aux pays d'Afrique où l'influence du français est beaucoup plus accentuée.

En fin de compte, la mise en place et l'application de toute action visant à développer et affermir une politique linguistique dans un pays comme la Turquie, autrefois fief de l'Empire ottoman, semble être laborieuse. Un nationalisme exacerbé, des réticences face à un pays qui fut jadis une grande puissance coloniale et l'appréhension de toute ingérence étrangère dans les affaires du pays peu importe le domaine, sont autant de raisons qui confortent cette situation complexe.

Face à cela, la seule solution reste encore une francophonie « à la turque », exempte de tout modèle précédemment mis en place dans les autres pays. Les autorités françaises en charge de cette mission ont effectivement saisi les particularités de ce pays qui requiert un travail original.

---

<sup>560</sup> Le premier journal de Turquie paraît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en 1795. Intitulé « Bulletin des Nouvelles » il fut publié par l'ambassade de France à Istanbul en vue de véhiculer les idées de la Révolution Française. Toutefois le premier journal en français, destiné réellement au peuple ottoman fut le « Le Moniteur ottoman » publié par Alexandre Blacque en 1831 à Istanbul. Ce journal fit du français la langue officielle de l'Empire ottoman dans le domaine diplomatique. Son directeur fut en outre le fondateur de la presse périodique turque.

<sup>561</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 32.



Dans ce sens, l'investissement financier en matière d'éducation reste important malgré le constat d'une réduction des aides à tous les niveaux. Toutefois la pusillanimité, voire l'absence d'implication politique à proprement parler, la prive d'un soutien non négligeable. En revanche, des actes politiques, considérés comme hostiles au pays, à savoir la reconnaissance du génocide arménien par l'adoption d'une loi, les démarches législatives qui visent à réprimer la négation de ce dernier, et les changements de positions concernant l'adhésion turque à l'Union européenne, ne font qu'alimenter les tensions entre les deux pays, ce dont n'a nullement besoin la politique linguistique et culturelle de la France dans un pays comme la Turquie.

Cependant avec la fondation de l'Université de Galatasaray l'action française prend une tout autre forme dans la mesure où il s'agit d'une entreprise d'une dimension plus importante, sur un terrain nouveau pour les deux pays. Il s'agit d'un pas considérable du point de vue des relations franco-turques. Son avenir reste toutefois incertain compte tenu du système complexe de l'enseignement supérieur de turc très différent de celui de la France.

## **Section II : L'enseignement supérieur turc : un système complexe**

L'enseignement supérieur turc moderne prend véritablement forme à partir des années 1980 avec la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur du 4 novembre 1981<sup>562</sup>. Consacrée également par la Constitution, élaborée après le coup d'État perpétré par le général Kenan Evren, cette nouvelle législation intervient à la suite d'affrontements généralisés dans les universités du pays dans les années 70. Système propre à la Turquie, il a été mis en place selon les caractéristiques historiques, sociales et culturelles du pays. Afin d'appréhender au mieux ce système assez particulier nous étudierons dans un premier temps le contexte dans lequel fut mis en place la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur (§1), dans un deuxième temps les principes fondamentaux de la loi du 4 novembre 1981 (§2) et dernièrement nous verrons en quoi ce système reste très propre à la Turquie (§3).

---

<sup>562</sup> Le *Y.Ö.K. (Yüksek Öğretim Kanunu)* : loi de l'enseignement supérieur.

## **Paragraphe 1: Le contexte de la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur turc**

De 1975 à 1980, la Turquie connaît l'une des périodes les plus chaotiques de son histoire. Alors qu'une crise économique sans précédent entraîne brutalement la paupérisation de la population, les violences qui cessèrent avec le coup d'État de 1971, reprirent de plus belle et encore plus violemment avec une augmentation des assassinats à caractère politique<sup>563</sup>. Cette situation fragilisa inévitablement un gouvernement déjà instable, et impuissant face aux difficultés économiques et sociales qui secouaient le pays et le poussa au bord d'un nouveau pronunciamiento.

Le 12 septembre 1980, ce qui avait été tant redouté arriva, l'armée fit un coup d'État contre le pouvoir en place. Un conseil national de sécurité, composé du chef d'état-major interarmées Kenan Evren, et des chefs d'état-major de chacune des armées ainsi que de la gendarmerie<sup>564</sup> renversèrent le gouvernement de Demirel et proclamèrent l'état de siège, s'emparant ainsi de tous les pouvoirs. Cette intervention militaire eut des conséquences désastreuses, non seulement dans le domaine politique, mais dans bon nombre de secteurs.

Parmi eux, l'enseignement au sens large a été le domaine le plus touché. Il fut l'objet d'importantes transformations au niveau du fond et de la forme. Une réorganisation de l'enseignement supérieur et des universités, scènes de nombreux conflits inter-étudiants qui semèrent le désordre dans tout le pays, devint inévitable. Désuet, le système préexistant ne répondait plus aux besoins du pays et ses faiblesses entraînèrent une nécessaire reprise en main.

### **A. Les faiblesses du système antérieur**

On note deux causes majeures à ces profonds changements. D'une part, entre 1974 et 1980, certaines institutions universitaires étaient devenues de véritables poudrières idéologiques, où de constants affrontements parfois d'une extrême violence avaient opposé les étudiants politisés de droite et de gauche. De plus tout étudiant de l'université se voyait dans l'obligation de choisir l'un des deux camps, la neutralité étant inconcevable<sup>565</sup>.

---

<sup>563</sup> Hamit BOZASLAN, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Paris, La Découverte, 2004, p. 62.

<sup>564</sup> Hamit BOZASLAN, *op. cit.*, p. 65.

<sup>565</sup> Xavier JACOB, « Les tendances actuelles de l'enseignement », in DUMONT (Paul), GEORGEON (François) (dir.), *La Turquie au seuil de l'Europe*, Paris l'Harmattan, 1991, p. 117.

D'autre part, le système d'enseignement en lui-même présentait des défauts qui attisaient l'instabilité politique et sociale du pays. Les méthodes étaient inefficaces ; les universités ne remplissaient plus leur fonction formatrice et ne permettaient plus à l'étudiant une insertion professionnelle normale et conforme à leurs études universitaires. Dans un tel environnement, étudier, tout comme enseigner, s'avérait malaisé. Une situation difficile que les autorités étatiques ne maîtrisaient pas et cette tension généralisée amenait la Turquie au bord de la guerre civile.

Ce phénomène concernait davantage l'enseignement supérieur et plus particulièrement les universités mais les lycées n'en furent pas épargnés, même s'ils n'étaient concernés que dans une moindre mesure. Ces violences étaient le résultat d'un système politique incapable de mettre en place un contrat politique et social ; incapable d'intégrer la jeunesse à la réalité sociale et de reconnaître comme légitimes les réclamations des communautés en conflit<sup>566</sup>. Cette situation a amené un nouveau pouvoir militaire ; celui-ci a engagé des réformes importantes à partir de 1980 en matière éducative et plus particulièrement, pour l'enseignement supérieur. Il était convaincu que, dans ce domaine, la situation était inextricable.

D'une part, il regrettait l'absence d'esprit nationaliste, d'idéal moral et religieux de la jeunesse, ainsi que l'oubli des principes d'Atatürk qui, selon lui, étaient à l'origine de ce chaos nourri par l'anarchie, la violence et la division au sein même des institutions d'enseignement.

D'autre part, il critiquait la trop grande autonomie accordée aux universités ainsi que la législation laxiste qui avait laissé des groupes en opposition idéologique, s'organiser à l'intérieur des universités. Ces derniers avaient essayé de faire du prosélytisme et de contraindre par la force les étudiants à adhérer à leur mouvement ; la neutralité était devenue impossible. Cette conjoncture poussa les autorités à une reprise en main qui leur semblait nécessaire.

---

<sup>566</sup> Hamit BOZASLAN, *Histoire de la Turquie contemporaine, op. cit.*, p. 64.

## B. Une nécessaire reprise en main

C'est ainsi que l'auteur du coup d'État du 12 septembre 1980, le général Kenan Evren, posa les nouvelles bases sur lesquelles devaient se fonder les réformes de l'enseignement destinées remettre de l'ordre en Turquie. Son action se concentra autour de trois principes qui régirent dorénavant l'ensemble de l'enseignement : l'Atatürkisme *Atatürkçülük*<sup>567</sup>, le nationalisme *milliyetçilik*, et enfin la dépolitisation de l'enseignement universitaire<sup>568</sup>.

Selon le général, le non-respect des principes kémalistes était la source principale du désordre dans les universités<sup>569</sup>. Il l'affirma lors de sa première conférence de presse le 16 septembre après le coup d'État dont il fut le principal protagoniste :

*« Des écoles primaires jusqu'aux universités au lieu d'enseigner l'Atatürkisme en d'autres termes le kémalisme on a au contraire développé des idéologies de droite ou de gauche et ceux qui ont développé ces idéologies étaient malheureusement des groupes d'enseignants qui recevaient leurs salaires des caisses de l'Etat.... »*<sup>570</sup>.

C'est pourquoi dès l'installation du nouveau pouvoir les autorités compétentes se mobilisèrent afin de mettre en place un processus de refonte rapide du système éducatif turc s'appuyant sur l'idéologie du père des Turcs, mise à l'écart durant la période de débâcle. Les principes atatürkistes furent ainsi réaffirmés à tous les niveaux de la sphère éducative turque ; l'année 1981 s'y prêtait d'autant mieux qu'elle correspondait au premier centenaire de la naissance de Mustafa Kemal Atatürk<sup>571</sup>.

Un profond changement de l'enseignement en général se traduisit par la promulgation d'une vague de lois et de règlements qui modifièrent l'ensemble du système jusqu'aux programmes et manuels scolaires. Cependant ce sont les universités qui connurent le plus grand remaniement de leur histoire, étant donné qu'elles furent considérées comme le foyer du désordre et les sources des problèmes auxquels était confronté le pays. À cet effet, fut adoptée la loi n°2547 du 6 novembre 1981 sur l'enseignement créant le *Y.Ö.K.*, le Conseil de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit d'une institution dirigeante, créée en réaction à l'autonomie excessive des universités.

---

<sup>567</sup> Ou le kémalisme.

<sup>568</sup> Xavier JACOB, « Les tendances actuelles de l'enseignement », *op.cit.*, p. 118

<sup>569</sup> Xavier JACOB, « Les tendances actuelles de l'enseignement », *op. cit.*, p. 119.

<sup>570</sup> *Türkiye Cumhuriyeti Devlet Başkanı Orgeneral Kenan Evren'in söylev ve demeçleri*, Başbakanlık Basımevi, 1981.

<sup>571</sup> Xavier JACOB, « Les tendances actuelles de l'enseignement », *op. cit.*, p. 119.

Le *Y.Ö.K.* est une structure publique autonome ayant en charge l'organisation et la gestion de l'ensemble de l'enseignement supérieur turc ainsi que la préparation des enseignants dans le cadre des pouvoirs concédés par la loi. Avant la mise en place de cette loi, il existait cinq administrations distinctes :

- les universités.
- les académies liées au ministère de l'Éducation nationale.
- les conservatoires et les écoles professionnelles supérieures<sup>572</sup> attachés en grande partie au ministère de l'Éducation nationale.
- les instituts de formation en trois ans attachés au ministère de l'éducation.
- le *Yaykur*, enseignement à distance (l'équivalent du C.N.E.D. en France).

Toutes ces institutions étaient attachées au ministère de l'Éducation nationale, cependant l'absence de coordination entre leurs administrations, l'augmentation rapide du nombre des étudiants ainsi que l'inefficacité de ce système archaïque loin du modèle européen avaient menacé son bon fonctionnement. S'étaient ajoutés les problèmes sociaux, politiques et économiques de l'époque qui avaient rendu nécessaires des changements de fond, et avaient abouti à une législation nouvelle dont la loi du 4 novembre 1981 constitue le point d'orgue.

Avec ces nouvelles dispositions, l'enseignement supérieur entra dans une ère inédite en rupture totale avec le passé. L'ensemble des institutions éducatives supérieures furent regroupées sous la houlette d'une seule structure : le *Y.Ö.K.* À partir de 1982, il réunit vingt-sept universités avec les instituts, et les hautes écoles qui y sont attachés, et forme ainsi l'unité de l'enseignement supérieur, qui faisait défaut avant cette loi et qui était source d'instabilité. Les principes fondamentaux de la loi du 4 novembre 1982 apportèrent un nouveau souffle à l'enseignement supérieur.

---

<sup>572</sup> Ces écoles délivrent un diplôme semblable au Brevet de Technicien Supérieur.

## **Paragraphe 2 : Les principes fondamentaux de la loi du 4 novembre 1981**

La loi du 4 novembre 1981, s'appliquait de cette manière à l'ensemble des études supérieures, à l'exclusion des écoles militaires et des écoles supérieures de police consacrées par une législation différente.

Les trois premiers articles posent le cadre d'application de la loi, incluant à l'article 3 un lexique exhaustif des termes relatifs à l'enseignement supérieur employés dans le texte, en vue d'apporter sans doute une certaine clarté, dans le souci de démontrer la minutie et le soin apporté à l'élaboration du texte. Globalement, la loi du 4 novembre compte soixante-huit articles regroupés en douze parties, traitant de manière complète les questions de l'enseignement supérieur, de la création du *Y.Ö.K.* jusqu'à l'organisation et la gestion de ce dernier. L'essentiel de la loi est exposé par les articles 4 et 5 dudit texte<sup>573</sup> qui méritent une analyse complète dans la mesure où ils nous éclairent sur la tendance idéologique de l'orientation nouvelle de l'enseignement supérieur empreint de kémalisme, de même que l'article 6 qui définit le *Y.Ö.K.* La loi du 4 novembre 1981 définit les objectifs de l'enseignement supérieur, au regard des troubles qu'avait connus le pays : ceux de former de « bons citoyens », d'assurer l'unité de l'enseignement supérieur, de le mettre au service de la nation, d'offrir un enseignement diversifié au service du développement social ; tout cela était assigné comme mission au *Y.Ö.K.*

### **A. Former de « bons citoyens »**

L'article 4 de la loi du 4 novembre 1981 établit les objectifs de l'enseignement supérieur en Turquie. Il en ressort un certain nombre de principes devenus fondamentaux pour le pays dont le plus important est la formation de bons citoyens, c'est-à-dire des étudiants respectueux et fidèles aux principes mis en place par Atatürk, attachés aux valeurs nationales et familiales turques, mais aussi aux valeurs universelles telles que les droits de l'homme, des individus sains, équilibrés et éclairés qui répondent à leurs besoins et à ceux de leur pays. Le but est également le « *bonheur et le bien-être de l'Etat turc* »<sup>574</sup> qui va de pair avec la formation de bons citoyens et passe par la mise en place de programmes destinés à favoriser le développement économique, social et culturel de la Turquie.

---

<sup>573</sup> Cf. annexe 13.

<sup>574</sup> Article 4, alinéa b.

S'ajoute à cela, l'accomplissement de travaux et de recherches scientifiques et techniques pour contribuer au développement tant national qu'universel. Parmi ces objectifs, se trouvait la volonté de développer un fort nationalisme, caractérisé par le devoir de fidélité à la patrie et un véritable culte à Atatürk. Bastion de l'ataturkisme, l'enseignement supérieur devint dès lors le garant d'un patriotisme vigoureux à tous les niveaux, et fut investi par conséquent d'un certain pouvoir qui s'affermait au fil du temps. Cette consécration législative des principes nationaux et kémalistes fut le fruit de la réaction aux événements qui avaient précédé le coup d'État.

La négation de l'esprit patriotique et des principes kémalistes était considérée alors comme l'un des principaux facteurs de la crise socio-économique aux conséquences désastreuses, que subit la Turquie avant le 12 septembre 1980. Le texte expose également les fondements sur lesquels doivent s'appuyer le fonctionnement de l'enseignement supérieur.

## **B. L'unité de l'enseignement supérieur au service de l'unité de la nation**

Afin de retrouver la cohésion sociale ébranlée par les troubles qui précédèrent le coup d'État, la notion d'unité est au cœur de l'organisation, des plans et programmes de l'enseignement supérieur. L'article 5 de la loi, expose ainsi les principes fondamentaux sur lesquels doit se fonder le fonctionnement de l'enseignement supérieur.

On retrouve ainsi, la fidélité des étudiants à l'idéologie d'Atatürk, la conscience du service, le développement de la culture nationale turque et l'acquisition d'un esprit et d'une volonté qui renforcent l'unité de la nation. Cela passe également par la préparation et le développement de programme en fonction des principes scientifiques et techniques, et des besoins du pays ; sans oublier, la nécessité de prendre des mesures afin de permettre l'égalité dans l'enseignement supérieur. On reconnaît dans ces principes l'esprit conservateur de la conception turque de l'enseignement supérieur, assorti du civisme et du dévouement au pays, conformes à l'essence kémaliste. Ces principes, expriment la volonté des autorités, de mettre l'accent sur ce qui avait manqué au pays dans les années 70 et qui l'avait conduit au coup d'État militaire. Outre un traditionalisme certain, s'exprime l'exigence d'une diversification de l'enseignement supérieur.

### **C. La diversification de l'enseignement supérieur au service du développement social**

Selon l'article 5<sup>575</sup>, la diversification suppose la création de nouvelles universités, facultés, instituts et écoles supérieurs dans le cadre des plans de relèvement du pays ; le développement et la création des institutions d'enseignement supérieur par l'augmentation de leur productivité. Notons également le devoir d'assurer l'équilibre entre la production, le potentiel humain et l'éducation tout en répartissant les revenus de l'enseignement supérieur ; tout cela sous la tutelle du *Y.Ö.K.*

Dans cette nouvelle vision d'un enseignement supérieur diversifié, on retrouve une volonté de modernisme en conformité avec les besoins du pays, toutefois, cette dernière se trouve confrontée à un conservatisme omniprésent selon l'article 5. i) : « *dans les institutions d'enseignement supérieur, les principes d'Atatürk, l'histoire des réformes (d'Atatürk), la langue turque et les langues étrangères font partie des cours obligatoires tout au long des années d'éducation. En outre, l'éducation physique ou bien une des branches des beaux-arts font partie des cours obligatoires* ».

Cette disposition souligne une fois de plus, l'importance accordée à la culture turque et tout ce qui la compose. D'autant plus que le rappel dans les principes, de l'obligation de dispenser certains cours comme la langue turque, l'Atatürkisme et des disciplines artistiques et physiques met en évidence une volonté de modeler et d'encadrer la citoyenneté turque tout en la valorisant et la considérant comme d'exception dans une conception moderne. L'esprit de cette loi fait donc ressortir deux principes paradoxaux sur lesquels il s'appuie: le conservatisme et le modernisme combiné au service du développement social.

On note enfin le rôle prééminent joué par le *Y.Ö.K.*, principale création de la loi de 1981, dans les principes même de l'enseignement supérieur.

---

<sup>575</sup> Article 5, alinéa f, g, h.



## D. Le Y.Ö.K.

Organisation indépendante, le Y.Ö.K., gère la planification, la coordination et la supervision de l'enseignement supérieur dans le respect des règles. Les textes en donnent une définition exhaustive relative à sa nature, sa composition et ses fonctions.

### 1° Les textes

L'article 6 donne une définition explicite du Y.Ö.K.:

« Le YÖK est une institution planifiant l'ensemble de l'enseignement supérieur, dirigeant les activités des établissements d'enseignement supérieur, jouissant, dans le cadre des fonctions et compétences qui lui sont attribuées par cette loi, de l'autonomie et de la personnalité juridique publique, dont les fonctions sont continues. Dépendent du YÖK, le conseil de surveillance de l'enseignement supérieur, centre d'orientation et de sélection des étudiants, et d'autres unités de planification, de recherche, développement, évaluation, budget, investissement et coordinations... »<sup>576</sup>.

Le Y.Ö.K. est une institution administrative autonome de statut constitutionnel. La Constitution du 7 novembre 1982<sup>577</sup> consacre ses articles 130 et 131 à l'enseignement supérieur et au Y.Ö.K. L'article 130 rappelle le mode d'organisation de l'enseignement supérieur ainsi que sa dépendance vis-à-vis du Conseil supérieur. Alors que l'article 131 est consacré aux fonctions du Y.Ö.K. reprenant de manière plus concise l'article 6 de la loi du 4 novembre 1981.

### 2° La composition

Selon le deuxième alinéa de l'article 6, le Y.Ö.K. est composé de vingt-deux membres, désignés par les différentes autorités étatiques. Cependant avant 2004, l'armée gardienne de la laïcité participait à la composition du conseil d'administration en nommant l'un de ses membres, afin de garder un œil sur l'enseignement supérieur. Il s'agissait là d'une particularité de la démocratie turque où l'intervention des généraux dans les affaires non militaires est très fréquente.

---

<sup>576</sup> Xavier JACOB, « Les tendances actuelles de l'enseignement », *op.cit.*, p. 129.

<sup>577</sup> La Constitution du 7 novembre 1982 a été imposée par le régime militaire sous l'autorité du général Kenan Evren à la suite de la crise que connut le pays. Elle fut amendée le 23.07.95 sous la pression du parlement Européen qui menaçait de ne pas ratifier l'accord d'Unions douanières. (Modification de 16 commandements à essence démocratique).

Toutefois la modification de l'article 131 de la Constitution par l'amendement du 7 mai 2004 vise à écarter les autorités militaires du processus de nomination des représentants du Conseil de l'enseignement supérieur, cette réforme intervient dans le cadre des réformes pour préparer l'adhésion à l'Union européenne.

### 3° *Les fonctions*<sup>578</sup>

Le *Y.Ö.K.* a en charge d'une manière générale, la tutelle des universités, la planification, l'organisation de l'enseignement supérieur, et la recherche. Autorité indépendante du gouvernement, ses actions ne sont pas soumises à son approbation. À tous les niveaux de fonctionnement de l'enseignement supérieur, l'action du *Y.Ö.K.* met en évidence l'étendue considérable de ses attributions définies par l'article 7 de la loi. Le *Y.Ö.K.* dispose ainsi de trois types de fonctions.

#### a) Une fonction de décision

Le *Y.Ö.K.* est ainsi chargé de préparer et planifier à court et long terme, la formation du corps enseignant destiné à l'enseignement supérieur en Turquie et à l'étranger, conformément aux objectifs et principes fixés par la loi.

Il joue un rôle inhérent dans la nomination des enseignants ; mais également des recteurs<sup>579</sup> puisqu'il établit la liste des candidats aux postes et soumet trois noms au choix du Président de la République<sup>580</sup>. La tradition veut que ce dernier respecte le classement initial et qu'il choisisse le premier nom inscrit. Il intervient aussi dans les négociations budgétaires avec le gouvernement et les universités, dans la répartition des effectifs entre les universités et les différentes disciplines d'enseignements et de recherche ainsi que dans l'approbation des programmes tant des universités publiques que privées. Il fixe les limites de développement en vue de maintenir un niveau de travaux universitaire productif. Il détermine les règles relatives aux programmes d'enseignement, le nombre d'heures minimum des cours et leurs durées, et les conditions de passage au niveau supérieur. Il définit les équipements et les contingents des universités et des unités d'enseignements, garantit le traitement égalitaire des étudiants et de l'ensemble des conditions d'admission à l'université.

---

<sup>578</sup> Article 7 de la loi du 4 novembre 1981.

<sup>579</sup> Présidents d'universités.

<sup>580</sup> Article 13 de la loi du 4 novembre 1981.

### b) Une fonction de contrôle

Il contrôle l'utilisation à bon escient des ressources affectées à ces programmes. Il assure l'unité, la constance, la coopération et la coordination entre les organes de l'enseignement supérieur. Il contrôle les activités des établissements supérieurs et crée les comités concernant ses activités.

### c) Une fonction de conseil

Il présente au ministre de l'Éducation nationale, les propositions ou les avis relatifs à la création d'université ou à leur unification et décide des propositions de création, fermeture ou du sort d'unités d'enseignement dans toutes les branches de l'enseignement supérieur afin de les présenter au ministère de l'Éducation nationale. Il donne son avis et émet des propositions sur la fondation des universités privées avec un pouvoir de contrôle et de surveillance.

Ces pouvoirs et fonctions permettent de qualifier le *Y.Ö.K.* d'autorité administrative suprême, *sui generis*. Il dispose de vastes attributions à tous les niveaux, de même que de pouvoirs disciplinaires étendus. L'enseignement supérieur en Turquie apparaît dès lors comme un système extrêmement centralisé. Singulier, on peut le qualifier de « système à la turque ».

## **Paragraphe 3 : L'enseignement supérieur : un système « à la turque ».**

Outre le particularisme du *Y.Ö.K.*, l'enseignement supérieur turc présente un certain nombre de caractéristiques qui en fait un concept typique de la Turquie. Il obéit à un double système dans lequel, on compte d'une part les universités privées et d'autre part les universités publiques<sup>581</sup>. L'accès très sélectif aux études supérieures, la diversité des filières, tout comme la formation des enseignants, sont soumis à des principes propres au pays.

---

<sup>581</sup> Cf. annexe 27.

## A. Un double système : des universités privées et des universités publiques

L'enseignement supérieur turc regroupe en 2009, cent trente-neuf universités<sup>582</sup> ; dont quarante-cinq sont des universités de fondation<sup>583</sup> qui connaissent un essor important depuis une dizaine d'années. Consacrées davantage aux études plus techniques telles que l'ingénierie, le management et la gestion, ces universités sont financées par de grands groupes financiers et portent souvent le nom de leur fondateur. Ces établissements trouvent leur origine dans les traditions ottomanes de créer des « *Vakıf* »<sup>584</sup> qui permettaient à de riches familles de participer à l'éducation des élites de l'empire en offrant des aides aux jeunes peu fortunés mais ayant des capacités pour étudier<sup>585</sup>.

Les universités publiques sont nombre de quatre-vingt-quatorze<sup>586</sup>, l'université d'Istanbul fut fondée la première en 1933 par Mustafa Kemal. Ces universités sont implantées dans les plus grandes villes de Turquie, cependant les plus importantes se trouvent à Istanbul et Ankara telles l'université *Boğaziçi*, l'université d'Istanbul, *O.D.T.Ü.*<sup>587</sup>. Les deux types d'universités se distinguent d'une part au niveau des droits d'inscriptions qui sont beaucoup plus élevés pour les universités de fondation (privées), au moins dix fois plus, et d'autre part au niveau des moyens d'enseignement, sachant que les établissements privés disposent d'équipements performants, modernes et de ressources financières plus importantes. L'admission dans ces universités qu'elles soient privées ou publiques obéissent aux règles générales d'accès à l'enseignement supérieur.

## B. L'accès aux études supérieures

La différence entre l'enseignement supérieur turc et le système européen apparaît au niveau de l'accès aux établissements supérieurs. Limitée par un système d'examen national l'*Ö.S.S.*<sup>588</sup> organisé par le Centre d'orientation et de sélection des étudiants (*Ö.S.Y.M.*), tout cela sous contrôle naturellement du Conseil de l'enseignement supérieur.

---

<sup>582</sup> Le gouvernement de l'*A.K.P.* projette de doter chaque département du pays d'une université. Divisée en 81 départements l'ambition des pouvoirs publics est d'atteindre ce chiffre d'ici quelques années.

<sup>583</sup> Site du *Y.Ö.K.*, [http://www.yok.gov.tr/content/view/527/222/lang,tr\\_TR/](http://www.yok.gov.tr/content/view/527/222/lang,tr_TR/)

<sup>584</sup> Fondation.

<sup>585</sup> Rapport de Pierre Le Mire recteur adjoint de l'Université de Galatasaray sur l'enseignement supérieur en Turquie, [http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens\\_turquie.pdf](http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens_turquie.pdf)

<sup>586</sup> En 2009.

<sup>587</sup> *Ortadoğu Teknik Üniversitesi* : l'université technique du Moyen-Orient.

<sup>588</sup> *Ö.S.S. (Öğrenci Seçme Sınavı)* : Examen de sélection des étudiants.

La sélection est soumise à un système complexe et laborieux. Cet examen suppose essentiellement des épreuves de questionnaires à choix multiples où les capacités de rédaction ne sont guère évaluées et porte sur les matières traditionnelles de base telles que les mathématiques, le turc, les sciences naturelles et les sciences sociales ainsi qu'une langue étrangère. Pour cette dernière le choix est limité à trois langues : l'anglais, le français et l'allemand<sup>589</sup>.

Le français occupe une place importante dans l'enseignement turc, due en grande partie à l'influence française sur le pays dans la sphère économique et politique. Organisé jusqu'à présent en une seule épreuve, le système a subi certains changements en 2010. En effet le concours se déroule dorénavant en deux étapes distinctes le *Y.G.S. (Yükseköğretim Geçiş Sınavı)* examen de passage à l'enseignement supérieur, et le *L.Y.S. (Lisansa Yerleştirme Sınavları)* examen de placement en licence. Tous les candidats passent quatre tests de niveaux, en mathématiques, lettres, sciences sociales et sciences le. *Y.G.S* et seuls les candidats admissibles peuvent passer le concours de sélection le *L.Y.S.* dernière épreuve d'admission qui suppose cinq séries de tests dans les mêmes disciplines que la première mais d'autres matières avec en plus un test de langue étrangère<sup>590</sup>.

La réussite à cet examen est faible, environ trois quarts des candidats échouent ; en outre, ceux qui réussissent n'ont accès qu'à un seul programme d'étude, sachant que les nombres de places sont limités car les universités obéissent à des quotas fixés par le *Y.Ö.K.* Le 13 mai 2004, le gouvernement de l'*A.K.P.* a proposé une réforme qui modifiait certains principes importants de la loi relative au *Y.Ö.K.*

Il s'agissait de faciliter l'accès à l'université aux élèves issus des lycées professionnels et des lycées d'imams<sup>591</sup>. Une fois votée, cette loi ne fut pas promulguée car le chef de l'État de l'époque, Ahmet Necdet Sezer, lui opposa son veto.

À l'issue de l'examen, l'étudiant accède soit à une formation professionnelle de courte durée sur deux ans, soit à une licence en quatre ans. Tout dépend du nombre de points obtenus par l'étudiant. L'étudiant ayant entre 125 000 et 160 000 points accède à la licence en quatre

---

<sup>589</sup> Rapport de Pierre Le Mire recteur adjoint de l'Université de Galatasaray sur l'enseignement supérieur en Turquie : [http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens\\_turquie.pdf](http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens_turquie.pdf)

<sup>590</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html)

<sup>591</sup> À l'origine, les élèves issus d'écoles d'imams ne peuvent intégrer que les facultés de théologie leur entrée dans d'autres filières leurs étaient pratiquement en raison des modalités de calcul de points à l'*Ö.S.Y.M.* imposé à ces élèves. Le cas des élèves issus des lycées professionnels sont similaires, sachant que l'accès aux universités leur est difficile en raison d'un système de points qui lui est imposé.

ans<sup>592</sup>. La filière sciences sociales appliquées qui englobe des branches comme le droit, l'économie, la gestion, la communication, attire le plus grand nombre d'étudiants, plus de 40% alors que dans la filière artistique le pourcentage d'étudiants est le plus bas (moins de 1%)<sup>593</sup>. Ce faible intérêt pour les matières artistiques est assez décevant compte tenu de l'héritage historique turc et plus particulièrement du passé ottoman, mais la réalité économique du pays n'encourage guère les étudiants dans cette voie compte tenu du fait qu'elle offre très peu de débouchés ; pourtant la Turquie offre un éventail varié de filières.

### C. La diversité des filières

Diversifié, l'enseignement supérieur turc propose à ses étudiants un grand nombre de filières qui se distinguent entre les filières courtes de deux ans et les filières longues de quatre ans.

#### *1° Des filières courtes*

Sur le plan purement organisationnel, l'enseignement supérieur comprend en plus des universités, l'ensemble des programmes postsecondaires d'une durée minimum de deux ans, dispensés par des établissements universitaires ou écoles indépendantes. Il s'agit des écoles supérieures de formation professionnelle « *Meslek Yüksek Okulu* » avec des cursus professionnels, de deux ans en principe, sanctionnés par un diplôme équivalent au Brevet de technicien supérieur (B.T.S.) français. Tout comme en France, l'objectif est d'avoir le plus rapidement possible des personnes formées pour le tertiaire et de combler le manque de personnel dans ce domaine.

La « *Ön lisans* », premier cycle universitaire d'enseignement technologique court, est organisée sur une durée de deux ans. Ce diplôme attire peu d'étudiants alors qu'il propose chaque année plus de 300 000 places<sup>594</sup>. Choisi par défaut faute d'avoir accès à la licence de 4 ans, filière universitaire classique, la poursuite des études après la « *Ön lisans* » n'est pas

---

<sup>592</sup> Rapport de Pierre Le Mire recteur adjoint de l'Université de Galatasaray sur l'enseignement supérieur en Turquie : [http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens\\_turquie.pdf](http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens_turquie.pdf)

<sup>593</sup> *Ibid.*

<sup>594</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html#sommaire\\_1](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html#sommaire_1)

automatique. Les diplômés doivent pour continuer leurs études passer un concours qui offre peu de places<sup>595</sup> ; c'est sans doute ce qui explique le désintérêt pour ce cursus.

Dans le cadre de la modernisation de l'enseignement supérieur, le *Y.Ö.K.* fait de cette formation une priorité<sup>596</sup>. Au niveau de l'enseignement universitaire, le cursus normal permet de préparer quatre diplômes principaux spécifiques à la Turquie.

## 2° Des filières longues

La licence « *Lisans* » correspond à la maîtrise française (Master 1) d'une durée de quatre ans. (Cursus classique universitaire de quatre années).

La licence supérieure « *Yüksek Lisans* » appelée également Master (Master 2) nécessite en plus de l'obtention de la licence la réussite d'un examen dans une spécialité et un examen de niveau de langue étrangère. La durée des études est ainsi de deux à trois ans au plus. Pour le doctorat d'une durée de quatre ans au minimum, l'étudiant doit auparavant subir un examen de contrôle de connaissances dans sa discipline. Il doit également suivre deux semestres de cours et un examen de qualification<sup>597</sup>.

Les diplômes d'ingénieur et d'architecte sont quant à eux préparés dans les établissements techniques comme l'Université technique Yıldız d'Istanbul. Le cursus y est de quatre années, sanctionné par un diplôme équivalent à la maîtrise<sup>598</sup>.

En plus des diplômes de quatre ans, ces établissements préparent également au diplôme d'ingénieur supérieur<sup>599</sup> et d'architecte supérieur<sup>600</sup> en deux ou trois ans après le diplôme d'ingénieur et d'architecte de niveau doctorat en France.

Des écoles supérieures d'enseignement spécifique dans des domaines prédéfinis dont l'accès est conditionné par la réussite au concours d'entrée à l'université, dispensent une

---

<sup>595</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html#sommaire\\_1](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html#sommaire_1)

<sup>596</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html#sommaire\\_1](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html#sommaire_1)

<sup>597</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html#sommaire\\_1](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html#sommaire_1)

<sup>598</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html)

<sup>599</sup> *Yüksek Mühendislik*

<sup>600</sup> *Yüksek Mimarlık*.

formation professionnelle de quatre années à l'issue de laquelle elles délivrent un diplôme de niveau maîtrise comme l'École de presse et de publication d'Istanbul<sup>601</sup>.

L'enseignement supérieur turc inclut dans sa spécificité, la formation des enseignants, soumise à un système long et complexe.

#### **D. La formation du corps enseignant**

Concernant le corps enseignant, l'accès au grade d'enseignant est à la fois plus long et plus échelonné qu'en France. D'une part six années d'études supérieures sanctionnées par le diplôme de doctorat sont nécessaires pour se présenter à un poste d'assistant. Ensuite l'étudiant accède au grade d'assistant maître de conférences après trois nouvelles années d'études et de recherches. Par la suite, le passage devant un jury national permet à l'assistant maître de conférences d'obtenir le titre de *Doçent*<sup>602</sup>. Enfin pour être candidat à un poste de professeur, cinq ans d'enseignement et de recherche sont encore nécessaires<sup>603</sup>. Faire partie du corps enseignant demande certes un certain nombre d'années d'études cependant ce chiffre ne cesse d'augmenter au fil des années contribuant ainsi au développement de la recherche turque. Le financement de l'enseignement supérieur et en même temps de la recherche émane à hauteur de 60% de l'État ; à cela s'ajoutent les ressources propres aux établissements émanant de différents types de contrats qu'ils concluent, ainsi que des frais d'inscriptions<sup>604</sup>. Le *Y.Ö.K.* subventionne ainsi tous les établissements supérieurs à l'exclusion de certains établissements financés par des fonds privés.

Au niveau politique, l'enseignement supérieur est représenté au parlement par le ministre de l'Éducation nationale, actuellement Nimet Çubukçu. Le ministre préside parfois pour sa part le *Y.Ö.K.* sans pour autant avoir le droit de voter ou d'émettre son veto aux décisions des universités ou du *Y.Ö.K.* Il se cantonne ainsi à un rôle essentiellement symbolique. Le *Y.Ö.K.*, institution centrale de l'enseignement supérieur, est au cœur de tous les débats relatifs à la modernisation de l'enseignement supérieur dans la mesure où il est jugé comme une instance autoritaire et figée, obstacle au développement. Les questions qui

---

<sup>601</sup> Site du ministère français des Affaires étrangères et européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html)

<sup>602</sup> Vient de l'allemand *Dozent* correspondant au titre de maître.

<sup>603</sup> Rapport de Pierre Le Mire recteur adjoint de l'Université de Galatasaray sur l'enseignement supérieur en Turquie : [http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens\\_turquie.pdf](http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens_turquie.pdf)

<sup>604</sup> *Ibid.*



reviennent le plus souvent tournent autour de la démocratisation des décisions dans chaque établissement et de leur autonomie<sup>605</sup>.

Certes chaque établissement d'enseignement supérieur garde une certaine indépendance de gestion. Cependant cette indépendance se heurte aux limites imposées par les budgets conférés par le *Y.Ö.K.*, car au-delà de sa fonction d'administrateur il est doté du pouvoir étendu d'accréditation.

En 2004, on parlait de réformer le *Y.Ö.K.*, d'octroyer plus d'autonomie aux facultés, et on parlait de suppression du Conseil interuniversitaire. Or aucune suite ne fut donnée à ce projet en raison d'un désaccord avec le gouvernement du Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan ; celui-ci voulait lier son vote à la question de l'élargissement de l'accès aux cycles longs des universités, aux élèves issus des écoles d'imams tout comme lui. Le projet, objet d'importantes modifications fut bloqué par le veto du Président de la République de l'époque, Ahmet Necdet Sezer, qui le renvoya à l'assemblée pour une relecture des principaux amendements. D'une manière générale toutes les tentatives de révisions sérieuses de la loi sur le *Y.Ö.K.* ont toujours échoué jusqu'à aujourd'hui. Ses détracteurs avançaient des arguments motivés par l'esprit laïc et démocratique. Ces réactions traduisent la crainte d'une partie de la population d'assister à une islamisation radicale du pays, crainte justifiée selon eux par la nature du gouvernement au pouvoir. Le premier ministre est issu de la mouvance islamique.

Cependant son gouvernement refuse et rejette tout amalgame avec un islam radical et se qualifie de musulman démocrate ; il préconise par conséquent un islam modéré tourné vers le modernisme et l'Occident. Il est clair que dans ces circonstances se prononcer sur les motivations de ce gouvernement est difficile ; seul l'avenir nous démontrera ses véritables intentions. Face à tous ces mécontentements et à la suite d'une kyrielle de tentatives de réforme, le gouvernement commence à travailler dans le sens d'une suppression du *Y.Ö.K.*, mais les échecs antérieurs laissent deviner que cela sera difficile.

Une chose est sûre, l'avenir du *Y.Ö.K.* est incertaine dans un futur proche ; les problèmes qui lui sont liés doivent être résorbés pour une intégration à l'Union européenne. Depuis la loi relative à l'enseignement supérieur de 1981, le système universitaire est sous la tutelle d'un second organe : le Conseil interuniversitaire. Il réunit l'ensemble des recteurs des universités ainsi qu'un professeur par université désigné par son sénat. Il incombe à ce

---

<sup>605</sup> Rapport de Pierre Le Mire recteur adjoint de l'Université de Galatasaray sur l'enseignement supérieur en Turquie : [http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens\\_turquie.pdf](http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens_turquie.pdf)

conseil, deux fonctions substantielles qui sont la fixation des conditions des diplômes et l'élaboration des normes académiques à respecter.

Dans l'ensemble la Turquie est dotée d'un système d'enseignement supérieur qui présente quelques points positifs malgré les nombreux dysfonctionnements. Il favorise l'accroissement du nombre des universités avec une extension sur tout le territoire donnant la possibilité également au secteur privé de s'impliquer.

Ceci permet de satisfaire les besoins du pays et contribue à valoriser l'enseignement supérieur turc notamment par la qualité et le niveau de l'enseignement, grâce à des enseignants compétents formés pour la plupart à l'étranger, dans des pays européens et aux États-Unis. Parfois des enseignants étrangers collaborent et permettent ainsi à la Turquie d'élever le niveau d'étude.

L'ouverture pour la Turquie des négociations d'adhésion à l'Union européenne en octobre 2005 pousse l'enseignement supérieur turc à s'harmoniser avec les standards européens. Certains établissements comme l'Université de Galatasaray participent déjà à des activités universitaires et à des échanges en partenariat avec des établissements européens.

L'enseignement supérieur turc a su se tourner vers l'Europe. Aujourd'hui les universités turques sont devenues des établissements qui attirent des étudiants venus du monde entier et plus particulièrement du Moyen-Orient.

*DEUXIÈME PARTIE*

**L'UNIVERSITÉ DE GALATASARAY**

**SYMBOLE DE LA COOPÉRATION**

**FRANCO-TURQUE**

Les relations entre la France et la Turquie, deux pays si différents, remontent à François I<sup>er</sup>. De ce premier contact naquirent de véritables liens qui, avec le temps, s'affermirent par suite d'étroites coopérations et cela dans plusieurs domaines. L'économie a permis de mettre en place un partenariat privilégié entre les deux pays ; en outre, la Turquie est pour la France un espace de prédilection en matière culturelle et linguistique, pour l'extension de la Francophonie.

Sur ce point l'Université de Galatasaray, unique établissement d'enseignement supérieur francophone du pays, devient le point d'orgue de l'histoire franco-turque grâce notamment à son caractère public. Aussi bien pour les circonstances socio-économiques que pour les motivations rénovatrices et pour sa réalisation et son fonctionnement, l'Université de Galatasaray est une œuvre atypique ; sa création étonne dans la tradition universitaire turque. Fondée grâce à une initiative privée et à la participation de moyens autres qu'étatiques, l'Université de Galatasaray parvient à se faire un nom aussi bien au niveau national qu'international. Figurant parmi les meilleures universités du pays, cet établissement singulier en tout point doit son prestige à sa création originale (chapitre I). Prestigieuse et moderne, l'Université de Galatasaray présente toutefois un fonctionnement à la fois progressiste et conservateur (chapitre II).

# Chapitre I

## Une création originale

L'Université de Galatasaray, établissement francophone d'enseignement supérieur de statut public, fut créée le 14 avril 1992 par un accord bilatéral entre la Turquie et la France, signé par les chefs d'État respectifs de l'époque, Turgut Özal et François Mitterrand. Fruit d'un long travail, cet établissement francophone est la seule université du pays fondée à la suite d'un traité international. Placée au rang des meilleurs établissements universitaires publics du pays, elle bénéficie d'une réputation prestigieuse qu'elle tient de son lien institutionnel avec le séculaire Lycée de Galatasaray. Elle est le résultat de la volonté turque de construire avec la France une coopération éducative et universitaire sans précédent dans l'histoire de la Turquie contemporaine.

Comme nous le savons, les premières relations franco-turques remontent au XVI<sup>e</sup> siècle, au règne en France de François I<sup>er</sup>. Ses relations évoluèrent d'une manière telle que l'on pouvait les qualifier de « véritable histoire d'amour » entre les deux pays<sup>606</sup>. En effet, alors que la France était l'alliée la plus fidèle de l'Empire ottoman, en 1834, le français devint la deuxième langue officielle de Turquie<sup>607</sup>. Mais au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette entente peu commune pour deux pays de culture aussi disparates faiblit, jusqu'à être remise en cause ; le repli de la Turquie sur elle-même après la chute de l'Empire ottoman, et le soutien accordé à l'Allemagne durant la Première Guerre Mondiale, expliquent l'éloignement politique et économique de la France. Dans ce contexte, la concrétisation de ce projet universitaire à côté d'innombrables initiatives économiques, donne une toute nouvelle dimension aux relations franco-turques.

D'autant plus que : « *Les héritages de cette longue histoire des relations sont visibles dans la Turquie d'aujourd'hui : la société turque est francophile (d'innombrables mots sont empruntés à la langue française) ; ses élites connaissent l'Occident grâce à la France ; les intellectuels et la classe politique ont tous reçu une éducation française notamment par le biais du lycée de Galatasaray (...). Une partie des élites administratives turques passent*

---

<sup>606</sup> Garip TURUNÇ, « Les relations franco-turques « une longue histoire d'amour », *Aujourd'hui la Turquie*, 2006, n°9-10, p. 11.

<sup>607</sup> *Ibid.*

*d'ailleurs par l'ENA. Et bien sûr, il y a la laïcité. La Turquie est le seul pays au monde à appliquer laïcité à la française »<sup>608</sup>.*

L'Université de Galatasaray, malgré sa récente création fait partie des plus importants établissements d'enseignement supérieur du pays. Toutefois, à la différence des autres universités d'État on trouve à l'origine de sa création une fondation privée sans quoi elle n'aurait pu voir le jour (section I). Ces caractéristiques en font une expérience unique en Turquie. L'Université de Galatasaray présente un caractère à la fois contemporain par sa nouveauté et historique par son héritage culturel (section II).

### **Section I : Une fondation privée à l'origine de l'Université de Galatasaray**

La tradition des fondations « *vakıf* » remonte en Turquie à l'Empire ottoman. Souvent à caractère islamique, elles endossent des responsabilités à titre bénévole et apportent des solutions aux problèmes économiques, sociaux et culturels, là où l'État ne peut intervenir faute de moyens ou encore de temps<sup>609</sup>. Activement, présente dans le domaine de la culture, la santé, l'art et surtout l'éducation, l'ensemble de ces fondations sont sous la tutelle de la Direction générale des fondations près du Premier ministre et régies par la loi sur les fondations de 1935 modifiée par la loi du 20 février 2008<sup>610</sup>. La législation coordonne l'organisation et le fonctionnement des fondations. Créée au début des années 1980 afin de constituer un appui financier au Lycée de Galatasaray, la Fondation d'éducation Galatasaray : *Galatasaray Eğitim Vakfı (G.E.V.)* posa les premiers jalons du projet de création d'un établissement d'enseignement supérieur dans le prolongement du lycée et conduisit une grande partie des travaux de réalisation dudit projet. Par sa participation externe, elle joue aujourd'hui un rôle indispensable dans le développement de l'université. Elle doit son existence à une volonté de rénover l'institution Galatasaray affaiblie avec le temps (§1). La Fondation d'éducation Galatasaray (*G.E.V.*) (§2) créée avec l'aide de nombreuses personnalités entama les travaux nécessaires à la création d'une Université Galatasaray (§ 3).

---

<sup>608</sup> Garip TURUNÇ, « Les relations franco-turques « une longue histoire d'amour » », *op. cit.*, p. 11.

<sup>609</sup> <http://www.turkiyemiz.gen.tr/france/398-399.htm>

<sup>610</sup> Site de la Direction des fondations, [http://www.vgm.gov.tr/001\\_Menu/01\\_Tarihce/tarihtevakiflar.cfm](http://www.vgm.gov.tr/001_Menu/01_Tarihce/tarihtevakiflar.cfm)

## **Paragraphe 1 : La volonté de rénover l'institution Galatasaray.**

D'une certaine manière, cette université sonne le glas d'une inimitié inavouée qui s'était installée entre les deux pays au fil des événements et des années. Ne constituant pas une fin en soi, la création de l'Université de Galatasaray ouvrit une toute nouvelle page dans l'histoire entre les deux pays, et posa les bases d'une collaboration dans une sphère autre que le domaine commercial, celle de l'enseignement supérieur, grâce en particulier à l'impulsion de Coşkun Kırca une figure emblématique de la diplomatie et de la politique turque, décédé en 2005. Le besoin de créer la *G.E.V.* naquit avec la crise que connut le Lycée de Galatasaray à la fin des années 1970. Mais avec l'arrivée d'Inan Kıraç, ancien élève du Lycée de Galatasaray, l'établissement connaît un renouveau.

### **A. Coşkun Kırca**

« *Galatasaraylı* » de souche, par ses études au Lycée de Galatasaray et diplômé de la faculté de droit d'Istanbul, il représentait l'étudiant modèle de cette institution, et répondait à ses objectifs traditionnels. Il intégra en 1950 le ministère des Affaires étrangères et occupa des postes d'ambassadeur dans plusieurs pays du monde<sup>611</sup>. Il abandonna cependant la diplomatie après avoir été blessé lors d'un attentat, perpétré par des militants arméniens en 1985 alors qu'il était en fonction au Canada<sup>612</sup>.

En 1991, il entama une nouvelle carrière politique et joua un rôle non négligeable dans la création de l'Université de Galatasaray, notamment dans les travaux de réalisation du projet et la conclusion du traité international instituant l'université. Fervent républicain, défenseur des valeurs kémalistes, et doté d'une extrême ouverture d'esprit et plus particulièrement orientée vers la France<sup>613</sup>, Coşkun Kırca tenta de suivre l'idéologie du fondateur de la République, Mustafa Kemal qui fut un incontestable admirateur de l'esprit français, à travers la Révolution française, la philosophie des Lumières, ou même encore la littérature française. Ce francophile invétéré, considérait la France comme le modèle de civilisation par excellence dont la République naissante de Turquie devait s'inspirer.

Personnage haut en couleur, maîtrisant parfaitement le français, il enseigna avec passion dans l'université à la création de laquelle il avait grandement contribué.

---

<sup>611</sup> Site du ministère turc des Affaires étrangères: [http://www.mfa.gov.tr/sayin-coskun-kirca\\_nin-ozgecmisi\\_ekim-1995\\_.tr.mfa](http://www.mfa.gov.tr/sayin-coskun-kirca_nin-ozgecmisi_ekim-1995_.tr.mfa)

<sup>612</sup> <http://www.aksiyon.com.tr/detay.php?id=12928>

<sup>613</sup> <http://www.milliyet.com.tr/2005/03/01/pazar/yazortay.html>

Érudit doté de la personnalité d'un homme d'État, il occupa une place de choix tant dans le monde politique turc, que dans la communauté Galatasaray. Son nom fut d'ailleurs attribué à une salle de conférence de l'université et son buste se trouve aujourd'hui dans la cour principale de « son » université<sup>614</sup>, manière de lui rendre hommage dans cet établissement francophone pour lequel il avait tant œuvré. Il fut l'un des architectes de cette œuvre éducative et culturelle exceptionnelle qui lui vaut une célébrité et une reconnaissance académique dignement méritée.

Le projet de création d'un établissement d'enseignement supérieur lié au Lycée de Galatasaray se concrétisa certes dans les années 1990. Cependant l'idée fut lancée bien avant, dans les années 1980 dans le cadre de la *G.E.V.*, fondation non seulement instigatrice et pièce maîtresse de l'établissement d'enseignement supérieur Galatasaray, mais également future gestionnaire de ce dernier.

Fondée, onze ans après la création de la *G.E.V.*, l'Université francophone de Galatasaray est le projet le plus remarquable auquel a contribué de manière directe cette fondation instituée à l'origine pour des dysfonctionnements relatifs au Lycée de Galatasaray que l'on peut qualifier de véritable crise.

## **B. La crise du Lycée de Galatasaray**

À la fin des années 1970, le lycée dut faire face à un certain nombre de difficultés, qui affectèrent son bon fonctionnement, et par la même occasion sa réputation acquise grâce au statut spécial dont il bénéficiait. Il dut faire face à des problèmes de fond, liées directement à la structure et l'encadrement même de l'enseignement.

Par manque de professeurs, certaines matières n'étaient plus du tout enseignées. Les programmes d'enseignement imposés initialement pour chaque niveau n'étaient plus respectés, dans la mesure où seulement la moitié du programme officiel, voire même moins, était appliqué<sup>615</sup>. Les élèves avaient un niveau de français tel que l'utilisation des manuels scolaires s'avérait être impossible tant la compréhension en était difficile<sup>616</sup>.

---

<sup>614</sup> <http://www.milliyet.com.tr/2005/03/01/pazar/yazortay.html>

<sup>615</sup> Erol ÖZKORAY, « Timsah gözyaşları », *Yeni forum*, 1980, n° 123, p. 8-9.

<sup>616</sup> Erol ÖZKORAY, « Timsah gözyaşları », *Yeni forum*, *op. cit.*, p. 9.



S'ajoutait à cela le manque de professionnalisme des enseignants qui avaient tendance à favoriser davantage leur gain personnel par la multiplication des cours privés, que l'intérêt général de la classe dont il avait la responsabilité<sup>617</sup>. Dans ce cadre pédagogique aléatoire certains professeurs firent même en sorte de faire passer tous les élèves dans la classe supérieure sans se fonder sur les résultats scolaires ; tel fut le cas en 1979<sup>618</sup>. Devant une telle situation de dégénérescence, le système de Galatasaray fut intégralement remis en cause, notamment au niveau de l'entrée à l'université des futurs diplômés, accès supposant pourtant un examen extrêmement sélectif. La question qui se posa alors, était de comprendre comment une institution historique aussi prestigieuse que le Lycée de Galatasaray avait pu en arriver là, alors qu'elle avait été pionnière du modernisme, en contribuant au développement de la Turquie républicaine par la formation des futurs « grands » de ce pays, dessein fort ambitieux qu'il s'était fixé dès sa création.

Deux raisons furent mises en avant pour expliquer la situation chaotique dans laquelle se trouvait le lycée. La première, fut la profonde crise économique, sociale et politique à laquelle la Turquie fut en proie, menant le pays au bord d'une guerre civile, entre les factions de droite et les factions de gauche ; affrontement qui fit de nombreuses victimes. Ce regain de violence justifia d'ailleurs le coup d'État militaire de 1980 et entraîna sur tous les points une régression. La deuxième raison, celle généralement admise par les « *Galatasaraylı* », fut le retrait du statut spécial qui avait été conféré au lycée pour le faire intégrer dans la catégorie des lycées dits « anatoliens »<sup>619</sup>, obéissant ainsi à un système éducatif certes plus commun aux autres établissements, mais cependant précaire et en grande difficulté.

Face à cette décadence la tâche de remettre dignement sur pied le lycée incombait bien évidemment à la communauté Galatasaray et aux fervents « *Galatasaraylı* » convaincus de la valeur inestimable pour le pays de cette institution. Au regard même de l'histoire de la Turquie et de celle du lycée, redorer le blason de ce dernier s'avérait être un devoir, ne serait-ce que pour ses apports substantiels passés et futurs pour le pays. C'est dans ce contexte assez difficile qu'intervint la création en 1981 de la F.E.G. sous l'égide d'Inan Kıraç, qui apporta un nouveau souffle à l'institution Galatasaray.

---

<sup>617</sup> *Ibid.*

<sup>618</sup> *Ibid.*

<sup>619</sup> Erol ÖZKORAY, « Timsah gözyaşları », *Yeni forum*, op. cit., p. 9.

### C. Le renouveau et Inan Kıraç

L'année 1981 fut une année tout à fait particulière pour le Lycée de Galatasaray. Alors que les « *Galatasaraylı* » s'apprêtaient à fêter les 500 ans d'existence de l'institution Galatasaray, cette même année correspondait au 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Mustafa Kemal Atatürk, un heureux hasard qui apportait une double satisfaction dans la célébration de cet événement<sup>620</sup>.

Au même moment le directeur de l'époque Şükrü Sarıbey, convia un certain nombre de personnalités, des « *Galatasaraylı* » influents dont Ali Tanrıyar docteur en médecine et futur ministre de l'Intérieur, Selahattin Beyazıt ancien président du club de football Galatasaray, et Inan Kıraç homme d'affaires, à une réunion afin de les informer de la dette de l'école, estimée à 250 000 livres turques, et de leur difficulté à faire face aux dépenses<sup>621</sup>. À ce moment, on prit conscience de la nécessité de créer une fondation<sup>622</sup>, alors que les signes annonciateurs de cette dégradation s'étaient manifestés depuis longtemps, et les difficultés financières n'étaient que la partie émergée de l'iceberg. Tout était à reprendre au Lycée de Galatasaray, des locaux jusqu'à la structure pédagogique de l'enseignement : les principes et l'esprit fondateurs qui avaient fait le prestige de l'établissement s'en étaient trouvés gravement ébranlés.

Inan Kıraç ancien élève du lycée, ayant refusé la présidence du club de football Galatasaray, promit dans un premier temps de régler la dette pour laquelle ils avaient été réunis. Dans un deuxième temps, il s'investit avec conviction dans la lourde tâche de redorer le blason de l'historique lycée par la création d'une fondation sensée sauver l'établissement de l'état de déliquescence dans lequel il se trouvait. Qui était vraiment Kıraç pour endosser une telle mission ?

Homme d'affaires et industriel turc, il est né en 1937 à Eskisehir. Anatolien, il est issu d'une famille de deux enfants. Son père était l'un des premiers ingénieurs en agriculture ayant fait ses études à l'étranger, aux États-Unis, et rentré au pays ensuite. Son nom de famille Kıraç qui signifiait aride, leur avait été donné par Mustafa Kemal Atatürk en personne, en raison des travaux agricoles qu'avait effectués son père<sup>623</sup>.

---

<sup>620</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, «Galatasaray Eğitim Vakfı», *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği tarihçesi 1994*, 1994, p. 31.

<sup>621</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, «Galatasaray Eğitim Vakfı», *op. cit.*, p. 31.

<sup>622</sup> *Ibid.*

<sup>623</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, Istanbul, Galatasaray Eğitim Vakfı, 2006, p. 6.

Ce « *Galatasarayli* » de famille fréquente, comme son frère , Can Kıraç, le lycée de Galatasaray. Puis il poursuivit des études de management à Londres durant deux ans alors qu'il était marié à Suna Koç fille de Vehbi Koç, un des plus grands industriels de Turquie. Il fit partie des hauts dirigeants de la Koç Holding<sup>624</sup>.

En 1975, il intégra la direction du club de sport Galatasaray, alors qu'on lui proposait la présidence du club, il refusa en raison de l'opposition de son épouse qui lui conseilla de se consacrer à l'éducation<sup>625</sup>. L'intervention de cette dernière, le poussa à s'intéresser au développement des esprits plutôt qu'à celui des corps<sup>626</sup>. Animée par l'amour de la culture, elle l'encouragea dans tous ses projets éducatifs dont la fameuse fondation et plus particulièrement l'université de Galatasaray.

Dès son plus jeune âge, Inan Kıraç présenta toutes les qualités nécessaires pour une telle activité ; il se forma aux principes « pro-modernes » acquis au cours ses études à Galatasaray. Respecté par ses camarades sur lesquels il avait une grande influence, il fut un vrai leader au lycée<sup>627</sup>. Ces atouts le servirent dans la direction d'une des plus grandes entreprises du pays<sup>628</sup>, et lui donnèrent la réputation d'un dirigeant avec une main de fer dans un gant velours. Cet humaniste adepte de musique classique et admirateur de Mevlana<sup>629</sup>, confirma ainsi la thèse selon laquelle les « *Galatasarayli* » ont toutes les qualités requises pour être dirigeant<sup>630</sup>.

Au regard de tout cela, quoi de plus rationnel et de plus normal que de lui confier la tâche de sauver l'établissement qui lui avait tant donné. Il remplit cette fonction avec brio ; ce qui lui valut une reconnaissance au niveau national et international. Pour ses honorables travaux en faveur du Lycée de Galatasaray, son initiative dans la création de l'université du même nom et enfin pour le rôle non négligeable joué dans le développement des relations franco-turques, Jacques Chirac lui décerna en 1997 la médaille d'officier de la Légion d'honneur<sup>631</sup>.

---

<sup>624</sup> L'une des plus importantes sociétés industrielles de Turquie spécialisées dans de nombreux secteurs d'activités tels que l'alimentaire, l'automobile, l'électronique... .

<sup>625</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 6.

<sup>626</sup> *Ibid.*

<sup>627</sup> Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, *Sultani Söyleşileri*, Istanbul, Derin, 2005, p. 15.

<sup>628</sup> Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, op. cit., p. 16.

<sup>629</sup> Mevlana Celaleddin Rumi philosophe et grand mystique de l'islam turc du XIII<sup>e</sup> siècle. Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, op. cit., p. 15.

<sup>630</sup> *Ibid.*

<sup>631</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 223.

Il commença la lourde tâche de remettre sur pied l'historique lycée par le biais d'un organisme indépendant de l'État : la *G.E.V.* aujourd'hui pilier de l'institution Galatasaray.

## **Paragraphe 2 : La Fondation d'Éducation Galatasaray (G.E.V.).**

Comme il a été évoqué précédemment, les difficultés financières du Lycée de Galatasaray furent à l'origine de la création de la *G.E.V.*<sup>632</sup> Cette généreuse initiative ne fut néanmoins pas la première solution envisagée pour sortir le Lycée de Galatasaray du gouffre financier dans lequel il se trouvait et qui le menaçait de disparition. La première idée était d'amener Inan Kıraç à la présidence de la Fondation de développement du Lycée de Galatasaray déjà existante. Cependant, cette institution disposait d'un statut trop strict qui ne lui permettait pas de bénéficier d'exonération d'impôt ; cette situation limitait la possibilité d'atteindre les objectifs fixés.

La seule solution fut alors de créer une nouvelle structure capable de satisfaire les besoins nécessaires au rétablissement de la qualité de l'enseignement et donc du prestige du Lycée de Galatasaray mais également d'entreprendre de nouveaux projets dans une continuité francophone. Inan Kıraç fut aussitôt choisi pour mener à bien cette entreprise difficile. Tout était à faire : de la rédaction des statuts, à la nécessité de convaincre le chef de l'État pour l'exonération fiscale, sans oublier d'obtenir l'appui indispensable des « *Galatasaraylı* ».

---

<sup>632</sup> L'essentiel sur la la création de la *G.E.V.* se trouve dans l'œuvre d'Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, Istanbul, Galatasaray Eğitim Vakfı, 2006, pp. 6-63.

## A. La rédaction des statuts

La première étape fut donc de rédiger les statuts de la fondation ; une tâche confiée au professeur Kemal Oğuzman, grand juriste et auteur d'ouvrages juridiques et à Erdoğan Karakoyunlu, célèbre homme d'affaires, ayant occupé des fonctions au ministère de l'Économie dans les années 1960.

Ce choix se révéla fort judicieux ; compétentes, ces personnalités étaient motivées pour donner des bases solides et saines à la réalisation du projet. Elles élaborèrent, une ébauche de statut, mais c'est un comité composé de professeurs d'université, d'avocats et de conseillers de fondation d'éducation qui intervinrent à la dernière étape de la rédaction.

Le 16 septembre 1981, à l'issue d'une réunion au Lycée de Galatasaray où étaient présents un certain nombre d'anciens élèves, fut adopté le nom officiel : la *G.E.V.* Cette dénomination, évoquait le dessein pour le moins philanthropique de l'organisme, sans manquer de rappeler la référence à Galatasaray, symbole de fierté et d'excellence auquel on était fidèlement attaché. Dans le même temps, la fondation organisait différents comités afin d'accélérer les formalités auprès de l'administration étatique, car il fallait obtenir de cette dernière une exonération d'impôts sur les biens de la fondation qui supposait pour le commencement un apport de vingt-cinq millions de livres turques<sup>633</sup>.

Cinq comités pour les relations internes et externes de la fondation furent créés. Il s'agissait de :

- Un comité d'organisation sous la présidence d'Erdoğan Karakoyunlu.
- Un comité de presse et de publication présidé par Çetin Emeç<sup>634</sup>.
- Un comité de relations avec les autorités administratives sous la présidence de l'homme d'affaires Selahattin Beyazıt.
- Un comité des relations avec les fondations « *galatasarayli* » présidé par Kayahan Uraz.
- Un comité de relation avec le lycée de Galatasaray, sous la direction de Sinan Sinangil.

La gestion et l'administration de tous les organes constituant la fondation étaient confiées d'une manière générale à des anciens élèves du lycée.

---

<sup>633</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, « Galatasaray Eğitim Vakfı », *op. cit.*, p. 31.

<sup>634</sup> Écrivain et célèbre journaliste assassiné en 1990, il fut rédacteur en chef de l'un des plus grands quotidiens de Turquie: *Hürriyet*.

En effet, qui d'autre que ces derniers pouvaient mieux comprendre la nécessité et surtout l'intérêt de venir en aide à une institution aussi prestigieuse que Galatasaray, dans l'état de déliquescence dans lequel il se trouvait. Car une fois que l'on avait fréquenté le lycée on était « *galatasarayli* » à vie, étiquette indélébile que l'on portait avec fierté et devoir de fidélité.

Vers la fin du mois de novembre 1981, toutes les formalités relatives à la mise en place de la fondation étaient effectuées et c'est le 30 décembre 1981 qu'elle fut officiellement créée. Restait alors une dernière étape tout aussi importante que la création, la question de l'obtention de l'exonération d'impôts qui allait être abordée au plus haut niveau de l'État.

## **B. La nécessité de convaincre le chef de l'État**

À partir de ce moment-là, la demande d'exonération auprès des autorités administratives pouvait être déposée. À cet effet, la requête fut formulée auprès du ministre de l'Éducation nationale, le général Hasan Sağlam<sup>635</sup>. Cependant, la création de la *G.E.V.* coïncidait avec celle d'une nouvelle structure dont le but était de réhabiliter le système d'éducation turc, sorte de fondation à l'échelle nationale sous l'œil avisé du ministre Hasan Sağlam, initiateur du projet. Naturellement, pour celui-ci une initiative sur le plan national était préférable à une démarche purement privée, visant à venir en aide à un seul établissement bien défini. C'est ainsi que le ministre fit clairement savoir sa volonté de ne maintenir qu'une seule fondation ayant une activité générale ; les aides spécifiques notamment celles distribuées au Lycée de Galatasaray, pouvaient être affectées en tant que dons soumis à condition de destination. Dans ces circonstances la demande d'exonération s'avérait impossible.

L'entretien avec le ministre fut totalement infructueux, voire décevant, dans la mesure où la proposition avancée par le général ne pouvait satisfaire les besoins urgents du lycée. Déterminé à aller jusqu'au bout, Inan Kıraç, s'en référa à Metin Toker, écrivain et journaliste proche du président de la République chargé de la fonction de représentant de la fondation d'Ankara. Le problème devait être ainsi réglé au plus haut niveau de la sphère étatique, c'était l'ultime solution.

---

<sup>635</sup> À la suite du coup d'État militaire du 12 septembre 1980, le pouvoir passa aux mains de l'armée. Le chef d'État-major Kenan Evren devint le président de la République et la pus part des ministères passèrent sous la responsabilité de militaires tels que Hasan Sağlam.

Issu du coup d'État de septembre 1980, le nouveau gouvernement comprenait quatre ministres diplômés du Lycée de Galatasaray : Ilter Türkmen ministre des Affaires étrangères, Şahap Kocatopçu ministre de l'Industrie, Cihad Baban ministre de la Culture, İlhan Evliyaoğlu ministre du Tourisme. Metin Toker et le professeur Turgut Önen président de l'union des « *Galatasaraylı* » d'Ankara entrèrent en contact avec ces ministres « *galatasaraylı* » pour leur faire part de la situation dans laquelle se trouvait leur lycée mais également de la fondation afin d'élaborer une nouvelle stratégie qui leur permettrait de sortir de l'impasse administrative.

De cet entretien naquit l'idée selon laquelle la fondation devait obtenir l'approbation, du chef de l'État en personne. Pour cela Kenan Evren devait être invité au lycée, afin de lui expliquer sur place les problèmes rencontrés par l'établissement. En faisant abstraction des propos tenus sur la *G.E.V.* par le ministre de l'Éducation nationale, Metin Toker organisa un rendez-vous avec le chef de l'État pour aborder cette question le 6 novembre 1981 à 9h30. Cependant, il n'assista pas à l'entrevue pour des raisons stratégiques : en effet, au cas où celle-ci n'aboutirait pas, Metin Toker garderait une dernière chance d'intervenir auprès du président de la République à ce sujet<sup>636</sup>. Étaient présents essentiellement trois des ministres diplômés de Galatasaray : le ministre de l'Industrie, le ministre Affaires étrangères, le ministre du Tourisme, Turgut Önen, et İnan Kıraç.

L'entrevue débuta de manière très tendue, par une objection émise d'emblée par le chef de l'État sur l'entrée non protocolaire de la délégation dans la pièce, annonçant de manière critique la suite de l'entretien. Selon le protocole étatique, le ministre de l'Industrie et celui des Affaires étrangères devaient entrer en tête, or c'était le ministre de l'Industrie qui entra le premier. À ce reproche inattendu, İnan Kıraç répliqua en expliquant qu'ils avaient suivi la tradition « *galatasaraylı* » du « *frère aîné* »<sup>637</sup>, selon laquelle la personne la plus âgée et en fonction de l'ancienneté à Galatasaray devait figurer en tête du groupe<sup>638</sup>.

Au cours de la discussion, le ministre de l'Industrie prit la parole pour expliquer la situation dans laquelle se trouvait le Lycée de Galatasaray et l'invita à visiter l'établissement, sans manquer de préciser que le lycée avait une histoire de 500 ans.

---

<sup>636</sup> İnan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 20.

<sup>637</sup> Tradition selon laquelle les « *Galasaraylı* » s'appellent entre « *abi* » qui veut dire grand frère. Formule de politesse et de respect existant déjà dans le vocabulaire turc.

<sup>638</sup> İnan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 20.

Cette information ne retint guère l'attention du général Kenan Evren qui trouva exagéré de présenter le lycée comme un établissement vieux de cinq siècles. Inan Kıraç lui relata alors l'histoire du lycée et de son origine avec le sultan Bayezid II, mais devant le peu d'intérêt manifesté par le président pour son récit, afin de le convaincre de venir visiter le lycée, il avança l'argument selon lequel les futurs élèves de l'an 2000 ne pouvaient s'instruire dans une école tombée dans un état de décrépitude matérielle et pédagogique extrême ; Kenan Evren acquiesça, mais il adressa néanmoins quelques remarques, comme le fait que le français était désuet et qu'il fallait se tourner vers l'anglais<sup>639</sup>. Inan Kıraç rappela également qu'Atatürk avait visité l'école à deux reprises, à l'époque l'enseignement dispensé par le lycée était similaire à ceux des écoles militaires. À la suite de cela, Kenan Evren accepta l'invitation et ajouta son regret de ne pas avoir fréquenté cette école<sup>640</sup>.

Il paraît ici évident que l'évocation de la protection d'Atatürk sur le Lycée de Galatasaray joua un rôle non négligeable dans l'acceptation de l'invitation par le chef de l'État. En effet, comment refuser de visiter une école qu'Atatürk en personne avait pris la peine de se rendre à deux reprises<sup>641</sup>.

D'une manière générale, dans le monde turc, la référence à Mustafa Kemal Atatürk constitue en quelque sorte un sésame en face duquel on ne peut rester insensible, ceci demeure vrai dans la Turquie du XXI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, la réponse définitive du général Evren ne leur parvint qu'au retour d'un de ses voyages officiels au mois de novembre de la même année. Outre, l'invitation au lycée, l'objectif véritable de cette entrevue était d'expliquer au président de la République, la nécessité d'une intervention de l'État pour remettre sur pied une institution ayant grandement contribué à l'instauration de la République, l'œuvre la plus importante d'Atatürk, par la formation de hauts fonctionnaires indispensables à la nouvelle organisation politique qu'il avait engagée.

Le projet de visite de l'école du chef de l'État créa un certain émoi au sein de l'établissement déjà en effervescence en raison de l'anniversaire des 500 ans et amena même le gouverneur d'Istanbul à intervenir dans les préparatifs.

---

<sup>639</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 22.

<sup>640</sup> *Ibid.*

<sup>641</sup> Le sentiment selon lequel tous les faits et gestes de Mustafa Kemal sont forcément judicieux et bénéfiques pour la nation turque est omniprésent au sein de la sphère étatique mais également au niveau de la société turque en générale qui perçoit les actes du père des Turcs dans une dimension sacrée.



Ce dernier contribua beaucoup à la réhabilitation du lycée, ce qui lui valut le jumelage avec la fondation du lycée qui portait son nom<sup>642</sup>.

Le 2 décembre 1981, alors que les élèves du lycée s'apprêtaient avec impatience à accueillir Kenan Evren et à célébrer l'anniversaire du lycée, ce dernier fit savoir qu'il était dans l'impossibilité de se rendre à cette fête. La célébration fut alors repoussée au 15 décembre, ce jour-là encore il ne put pas venir ; toutefois, ce fut un haut commandant de l'armée Haydar Saltık qui se déplaça pour l'occasion. Malgré la déception suscitée par l'absence du président de la République dont la présence était tant attendue, il semblerait que la venue d'une personnalité haut placée ait soulagé un peu les esprits.

Le déplacement de ce haut commandant témoignait de l'intérêt accordé au Lycée de Galatasaray<sup>643</sup>. Ce jour-là, bon nombre de « *Galatasarayli* » étaient présents, parmi eux des diplomates, des généraux et des recteurs d'universités. Tous les invités approuvaient l'utilité de créer une fondation ayant pour objet au départ d'épargner au lycée une déchéance imminente qui ne devait pas être une fatalité. L'approbation des « *Galatasarayli* » mais surtout leur appui semblaient être primordiaux pour mener à bien cette entreprise.

### **C. L'appui des « *Galatasarayli* »**

À partir de là, les formalités de création de la fondation s'accéléchèrent. Dans le même temps un appel aux dons fut lancé à tous les « *Galatasarayli* » travaillant en Turquie et à l'étranger, notamment au ministère des Affaires étrangères. Cette sollicitation fut publiée dans différents journaux et parvint à un nombre important de destinataires dont le nombre ne cessait de croître au fil du temps, ajoutant ainsi une toute autre motivation au projet.

---

<sup>642</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 22.

<sup>643</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 28.

Voici l'appel envoyé aux différents « Galatasarayli »<sup>644</sup>:

*« Cher Galatasarayli, il est aujourd'hui et plus que jamais nécessaire que les Galatasarayli du pays et ceux de l'étranger s'unissent pour Galatasaray. Notre foyer, notre chez soi, le lycée de Galatasaray est dans un état de ruine. Non pas par négligence, mais par impossibilité. Ce magnifique foyer, par sa structure, ses repas, son moyen de chauffage est quasiment dans un état d'effondrement. Il n'est cependant pas actuellement possible de se faire octroyer par le Ministère de l'Education Nationale un statut particulier. Cette tâche nous incombe. Nous avons formé un comité d'initiative. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir dans le pays via une fondation. Vous chers diplomates galatasarayli, notre plus grande sollicitation avant tout est de faire connaître le commencement de la création de cette formation. Le plus important c'est que vous raviviez la flamme en apparence éteinte de Galatasaray par l'amour et l'enthousiasme de nos frères et aînés. Tant que le feu de l'émotion brillera, Galatasaray parviendra certainement à retrouver avec la contribution de nous tous, sa force et sa magnificence d'antan. En premier lieu, il faut rallumer cette flamme. Nous allons vous tenir informés des évolutions. Lorsque l'on est loin des yeux, il s'avère que l'on est davantage loin du cœur. Avec nos profonds amitiés et respects, cher galatasarayli, notre frère, notre grand frère ».*

Cette lettre fut spécialement adressée aux fonctionnaires « galatasarayli » du ministère des Affaires étrangères, étant donné que l'enseignement francophone du lycée a permis de former une grande majorité de diplomates et de hauts fonctionnaires destinés aux affaires étrangères du pays, d'où l'intérêt particulier de ces derniers pour leur lycée d'origine.

Dans l'ensemble, la majorité des appels pour la réhabilitation du lycée parvinrent à destination et les réponses furent très largement positives. Les anciens élèves du lycée venus de tous les horizons socioprofessionnels se manifestèrent rapidement pour participer à cet élan de solidarité, et s'organisèrent avec conviction dans ce sens. Avec ces participations individuelles remarquables, la fondation prit une forme beaucoup plus concrète.

C'est ainsi que le 30 décembre 1981 elle fut officiellement créée et reconnue en tant que telle. Restait désormais l'exonération tant souhaitée que devait accorder l'État. Les démarches suivantes furent faites dans ce sens<sup>645</sup>

---

<sup>644</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 30.

<sup>645</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, « Galatasaray Eğitim Vakfı », op. cit., p. 31.

Le 2 janvier 1982, le ministre de l'Éducation nationale, le général Hasan Sağlam, fut invité au lycée ; on lui exposa les raisons de la demande urgente d'exonération à accorder à la *G.E.V.* récemment créée. Hasan Sağlam, nommé durant une période plus que difficile au lendemain d'un coup d'État militaire, était un franc kémaliste, soucieux d'avoir un enseignement laïc de qualité, héritage de Mustafa Kemal Atatürk ; il s'opposait fermement à la création d'une fondation privée indépendante de l'État et était au contraire partisan d'une seule et même fondation éducative, ayant une activité plus globale au niveau national<sup>646</sup>.

Cependant, lors de la visite de l'établissement de Galatasaray, il changea sa vision des choses. Il comprit enfin l'enjeu éducatif que représentait le Lycée de Galatasaray pour la Turquie. Cet établissement avait indéniablement joué un rôle dans l'ouverture du pays sur l'Occident considéré alors comme le berceau de la civilisation et du modernisme. Il réalisa la nécessité de venir en aide à cette institution historique afin qu'elle retrouve les qualités ayant fait toute sa renommée. Cet établissement se devait de conserver sa qualification de « *fenêtre s'ouvrant à l'Occident* »<sup>647</sup>.

À son tour Kenan Evren visita l'établissement le 24 mai 1982. Sa venue au lycée fut annoncée au public par la publication dans plusieurs journaux du pays d'un avis invitant tous les « *Galatasaraylı* » jeunes et âgés à être présents lors de cette journée. Tous les dirigeants du lycée, de la fondation mais également le gouverneur d'Istanbul, préparèrent cette visite avec beaucoup de minutie afin que tout soit parfait ; la visite d'un chef d'État n'était pas une chose courante.

Ce jour-là, le Président de la République fut accompagné par une pléthore de personnalités politiques et militaires telles que le premier ministre Turgut Özal, le ministre de l'Éducation nationale Hasan Sağlam, le ministre du Tourisme İlhan Evliyaoğlu, le gouverneur d'Istanbul Nevzat Ayaz, le commandant général des armées et de la société Haydar Saltık, le directeur de l'Éducation nationale d'Istanbul Kemal Türen, ainsi que bon nombre de militaires et de hauts dignitaires de l'État<sup>648</sup>.

---

<sup>646</sup> Inan KIRIÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 32.

<sup>647</sup> Ceux sont les mots inscrits par le ministre le 2 janvier 1982 sur le livre d'or (littéralement livre d'honneur) au musée du lycée de Galatasaray.

<sup>648</sup> « Devlet Başkanı sayın Kenan Evren Galatasaray'da », *Galatasaray Lisesi Bülteni Ortaköy şubesi*, 1982, n°2, p. 1.

Cette importante délégation qui accompagnait Kenan Evren était un témoignage, certes tardif, de l'attention de l'État aux problèmes auxquels étaient confrontés Galatasaray. Ce geste politique tant attendu fut accueilli avec émotion, autant par les membres de la fondation que par les élèves. Durant cette visite, le chef de l'État, auparavant informé de la situation déplorable du lycée, demanda à s'entretenir en privé et à huis clos avec les responsables afin de discuter de la situation de l'établissement.

À l'issue de ce briefing où furent exposés une fois de plus les besoins du lycée mais également l'attribution de nouveaux sites afin de procéder au regroupement de l'enseignement primaire et secondaire<sup>649</sup>, Kenan Evren affirma son soutien et celui de l'État aux travaux engagés dans ce sens et, en particulier, ceux de la fondation.

À la fin de la visite du musée Galatasaray tout comme le ministre de l'Éducation nationale, il porta une inscription dans le livre d'or qui fut comme suit<sup>650</sup>:

*« Voir cette institution de culture au passé de 500 ans ayant formé nombre d'hommes d'État, est pour moi sujet à un grand bonheur. Je ne vois pas la possibilité que dans son état actuel cette école puisse continuer dans les années à venir à instruire dans ses bâtiments. Il faut s'en occuper dès que possible, il est nécessaire qu'elle retrouve des locaux dignes de son histoire. A cette occasion j'adresse à tous les Galatasarayli mes meilleurs vœux ».*

Ainsi il avait fallu que le Président de la République et les membres du gouvernement fassent le déplacement au lycée pour qu'ils comprennent enfin l'importance de Galatasaray pour la Turquie et donc le besoin immédiat de remettre sur pied cette grande institution. Néanmoins, mieux valait tard que jamais, car la visite officielle du sommet de l'État amorçait une toute nouvelle étape pour la Fondation d'éducation de Galatasaray, celle d'acquiescer à l'occasion l'approbation concrète de l'État pour ses projets et activités à Galatasaray. En outre, les effets positifs de cette mémorable journée ne tardèrent pas puisque l'administration publique entama les démarches relatives à la réfection des locaux et des bâtiments. En outre, le soutien de l'État à la *G.E.V.* donna une nouvelle orientation à ses desseins; elle permit d'envisager de préparer d'autres projets concernant l'enseignement Galatasaray.

Le mouvement de solidarité lancé par les instigateurs de la fondation déclencha un élan de fraternité « *galatasarayli* » au niveau international, des États-Unis à la Suisse, faisant renaître ainsi un esprit de solidarité avec Galatasaray qui s'était estompé au fil des années.

---

<sup>649</sup> «Devlet Başkanı sayın Kenan Evren Galatasaray'da », *op. cit.*, p. 1.

<sup>650</sup> *Ibid.*

Cette démarche atteignit son objectif sur le plan social, elle le fut d'autant plus d'un point de vue financier puisque les dons affluèrent de toutes parts. Toutefois, restait une chose essentielle pour mener à bien les activités de la fondation : l'obtention de l'exonération d'impôts indispensable à son bon fonctionnement. Avec cette sollicitation d'ordre administratif restait une dernière chose à régler ; le problème de la langue d'enseignement du lycée évoqué par Kenan Evren<sup>651</sup>.

Les membres de la fondation étaient partagés sur ce sujet. Fallait-il abandonner le français considéré comme désuet au profit de l'anglais, ou fallait-il continuer avec cette langue sans tenir compte des oppositions ?

Cependant, tous étaient d'accord sur l'idée selon laquelle à l'approche de l'an 2000<sup>652</sup> il serait plus bénéfique pour les élèves de maîtriser deux langues étrangères<sup>653</sup>. Par conséquent la décision fut prise de maintenir le français tout en intégrant le meilleur enseignement possible de l'anglais<sup>654</sup>. Cette décision fut présentée au chef de l'État lors de la demande d'exonération, à laquelle il consentit sans hésitation.

En date du 8 novembre 1982, le Conseil des ministres sous la présidence du Premier ministre Bülent Uslu dans sa décision n°815685 publiée au Journal Officiel accorda à la *G.E.V.* l'exonération d'impôts après signature du premier ministre des Finances Adnan Başer Kafaoğlu<sup>655</sup>.

Toutes les formalités administratives achevées, la *G.E.V.* sous la présidence d'Inan Kırac put définitivement consacrer ses activités aux projets destinés à améliorer et développer l'enseignement Galatasaray, tout cela sous l'œil avisé de l'État beaucoup plus impliqué depuis la visite officielle de Kenan Evren au lycée. En contrepartie de l'intérêt porté par l'administration aux problèmes de Galatasaray la fondation devait favoriser activement la formation de jeunes, brillants et intègres, respectueux des principes kémalistes. Elle étendit son action au-delà de l'aspect matériel des besoins de l'établissement, en se préoccupant en outre de l'enseignement à proprement parler et des disciplines qui le constitueraient.

S'imposait dans un premier temps, une amélioration qualitative et quantitative du personnel enseignant trop léthargique, et plus particulièrement celui en provenance de France.

---

<sup>651</sup> Inan KIRAC, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 42

<sup>652</sup> Il y avait encore pourtant une vingtaine d'années.

<sup>653</sup> Inan KIRAC, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 50.

<sup>654</sup> *Ibid.*

<sup>655</sup> Inan KIRAC, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 52.

Dans ce sens, la fondation entreprit les démarches nécessaires auprès de la diplomatie française : l'ambassadeur de l'époque Fernand Rouillon et le Consul général Michel Removille afin que la France résorbe ces carences. Jusqu'à présent, la fondation s'était chargée avec les « *Galatasarayli* » de Turquie et de l'étranger des coûts financiers liés à la restauration du lycée. La demande d'une aide française à un niveau essentiellement pédagogique tendait à cantonner la présence de la France à un rôle secondaire, en réduisant la collaboration de cette dernière à un simple apport humain ayant pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue<sup>656</sup>, et laissait supposer la volonté de prendre le contrôle général de l'institution.

Ainsi, au cours des travaux de réfection de l'établissement aucune aide financière de la France ne fut sollicitée, alors qu'aux prémices de la création du lycée comme établissement d'enseignement en français, à l'époque de la Sublime Porte, la Turquie avait fait appel au soutien matériel de la France.

Il semblerait qu'il y ait ici non seulement le désir de restreindre l'influence de la France afin de la borner à domaine bien défini dans lequel elle était indispensable, mais également celui de démontrer la capacité des Turcs à remettre seuls en état de marche l'établissement. Les autorités diplomatiques françaises accédèrent à la requête de la fondation en s'engageant à augmenter leur participation. Elles ne manquèrent pas également de faire savoir que la France s'enquerrait des travaux de la fondation ainsi que de leur évolution<sup>657</sup>.

Avec ce plan pour réhabiliter une institution scolaire historique, la *G.E.V.* devint le pilier indispensable d'une gestion avisée et circonspecte des établissements Galatasaray. Elle ne limita pas son action au cadre institutionnel ; elle intervint également sur le plan social, dans un souci de solidarité à travers notamment l'octroi de bourses.

De 1984 à l'année 2008, elle accorda tous cycles confondus (primaire, secondaire, supérieur) 2 970 bourses d'une valeur 2.807.807,99 dollars<sup>658</sup>. Elle attribue des bourses principalement aux élèves et étudiants des institutions Galatasaray, mais en distribue également aux élèves des autres établissements<sup>659</sup>. Son statut éminent acquis au fil du temps et les objectifs de développement de la structure Galatasaray furent dans ce sens annonciateurs de grands projets dont le plus important fut l'Université de Galatasaray.

---

<sup>656</sup> Un point important, autant pour Les Français que les Turcs sur le plan de la francophonie.

<sup>657</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 63.

<sup>658</sup> Site de la *G.E.V.*, <http://www.gev.org.tr/articles.asp?id=87>

<sup>659</sup> Cf. annexe 20.

### **Paragraphe 3 : Vers l'Université de Galatasaray.**

Engagée sur la voie du renouvellement tout en se fixant de nouveaux objectifs à atteindre, la *G.E.V.* se lança dans de nombreux projets d'envergures. Le 28 août 1983, cent vingt notables « *galatasarayli* » issus de différents milieux professionnels dont ceux de la presse et des relations internationales, furent invités au lycée pour une réunion d'information et de décisions au cours de laquelle ils se mirent d'accord sur six nouveaux grands projets à entreprendre<sup>660</sup>:

- La transformation dans le futur du lycée de Galatasaray en un campus.
- La réouverture de l'internat.
- La transformation du bâtiment historique en un centre culturel où se trouveraient essentiellement les élèves de dernière année.
- L'ouverture du musée et de la bibliothèque Galatasaray à différentes activités.
- L'enseignement au lycée de Galatasaray de l'anglais au même niveau que le français.
- Le rassemblement de toutes les structures « *galatasarayli* » sous la houlette de la fondation et le développement de la solidarité entre ces dernières.

La décision la plus surprenante et pour le moins la plus inattendue fut celle de fonder une Université de Galatasaray dans la continuité du lycée. En effet, comment mettre en place un projet aussi audacieux, alors que la réhabilitation d'une structure déjà existante avait été effectuée avec tant de labeur ? L'ampleur de ce nouveau projet était annonciateur de laborieuses négociations.

#### **A. Les négociations**

La question de l'université fut lors de cette réunion, au cœur de discussions houleuses au cours de laquelle avait été mise en avant l'idée de repousser ce projet aux années 2000, mais aussi de le réaliser avec un statut d'établissement public et l'appui de la *G.E.V.*<sup>661</sup> À partir de cette année-là, le projet encore non officiel de fonder une université du même nom que le lycée fut sérieusement étudié. La nouvelle constitution du pays adoptée le 7 novembre 1982 leur facilita la tâche en fournissant une certaine base législative.

---

<sup>660</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006, op. cit.*, p. 68.

<sup>661</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006, op. cit.*, p. 68.

Selon les alinéas un et deux de l'article 130 de la loi fondamentale turque les établissements d'enseignement supérieur ne peuvent être créés que par l'État par décision législative ainsi que par les fondations sous contrôle de l'État et à but non lucratif. Animés par une détermination propre à tous les « *Galatasarayli* », les membres du conseil d'administration de la Fondation d'éducation de Galatasaray entreprirent les premières démarches dans ce sens et cela malgré des relations tendues avec la France.

Au début des années 1980, l'assassinat de diplomates turcs par l'A.S.A.L.A. (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) sur le territoire français porta un coup grave aux relations entre la France et la Turquie qui accusa celle-ci de passivité face à ces actes terroristes. Les autorités turques accusèrent avec véhémence l'attitude partielle de la France dans cette affaire<sup>662</sup>, qui avait coûté la vie à de nombreux diplomates.

Voyant la situation difficile dans laquelle se trouvait la France sur le plan international et principalement au niveau des relations franco-turques, le président de la République de l'époque, François Mitterrand chargea un de ses proches collaborateurs, Étienne Manach, de se rendre en Turquie en vue de rassurer les interlocuteurs turcs. Cet ancien diplomate, retraité, avait enseigné la philosophie et le français au Lycée de Galatasaray de 1938 à 1942<sup>663</sup>, et avait laissé le souvenir d'un professeur intègre et ouvert. Ce choix fut particulièrement judicieux au vu des qualités de ce correspondant, grand connaisseur de la Turquie et proche de François Mitterrand, il fut la preuve d'une réelle volonté du côté français de remettre de l'ordre dans ses relations avec Ankara.

Le 2 juillet 1982, Étienne Manach se rendit donc en Turquie. À cette occasion il fut invité par Inan Kıraç le 12 du même mois au Lycée de Galatasaray. Le soir même d'une visite accueillie avec satisfaction par la communauté Galatasaray, il convia Inan Kıraç à un dîner au Palais de France<sup>664</sup>.

---

<sup>662</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 86.

<sup>663</sup> *Ibid.*

<sup>664</sup> Palais de France : ancien siège de la représentation diplomatique française auprès de la Turquie de l'Empire ottoman à la République jusqu'au transfert de la capitale à Ankara. Le bâtiment construit sur un terrain appartenant à la France depuis 400 ans sert aujourd'hui de résidence à l'ambassadeur de France lorsqu'il séjourne à Istanbul, ainsi qu'à la diplomatie française en général.



Profitant de ce tête-à-tête, ce dernier réitéra sa demande d'augmentation de la participation française quant au nombre d'enseignants permanents de qualité, tout en rappelant la menace de remplacement de l'enseignement en français par l'anglais qui pesait sur l'établissement, si les conditions actuelles perduraient ; il précisa que le président Kenan Evren faisait pression dans ce sens<sup>665</sup>.

Conscient de la réalité des problèmes « *Manach pensait que bon nombre de choses pourraient être résolues à son retour en France.* »<sup>666</sup>. Il était cependant inquiet car il craignait que ses arguments ne soient pas assez convaincants. À ce moment-là, Inan Kıraç lui fit part du projet de fonder éventuellement une université. La simple évocation de cette idée enthousiasma Manach. Selon lui la réalisation d'un tel projet changerait toute la négociation et ouvrirait de nouveaux espoirs pour Galatasaray<sup>667</sup>.

Au cours de l'année 1984, l'idée de fonder une Université de Galatasaray s'était fortement renforcée. En outre l'annonce de celle-ci à Étienne Manach et par conséquent aux autorités françaises, entraîna l'étude sérieuse de cette question par les deux pays. D'une manière générale, la démarche du Président français avec l'envoi en Turquie d'une personnalité telle qu'Étienne Manach fut profitable tant pour la France que pour la Turquie. Paris avait en effet renoué le contact avec Ankara, dans le cadre du lycée de Galatasaray ; les relations culturelles et éducatives devinrent plus constantes, tout cela fut accompagné d'une nette amélioration de la communication entre les deux États. En outre, Étienne Manach parvint non seulement à faire apprécier Galatasaray à François Mitterrand mais également à l'intéresser à l'idée de créer une université de même nom<sup>668</sup>.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1985, à l'occasion de la célébration du 504<sup>e</sup> anniversaire du lycée, Inan Kıraç annonça pour la première fois et publiquement le projet de création d'une

Université de Galatasaray, lors de son discours aux « *Galatasarayli* » réunis pour l'évènement dans le salon Tevfik Fikret de l'établissement<sup>669</sup>. Jusqu'à ce jour, la question de l'université avait été traitée essentiellement dans les cadres des travaux internes de la fondation.

---

<sup>665</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006, op. cit.*, p. 88-90.

<sup>666</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 90.

<sup>667</sup> *Ibid.*

<sup>668</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 98.

<sup>669</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 106.

Cette déclaration publique, fit les gros titres des grands journaux du pays et donna une dimension réelle au projet. Porté à la connaissance du public, il revêtit ainsi un caractère officiel et irréversible tout au moins sur le plan théorique.

Promoteur de ce projet fort ambitieux Inan Kıraç s'investit avec passion dans sa réalisation malgré un climat nourri d'incertitudes et d'encouragements révélé par des remarques diverses. Animé par une volonté remarquable, la création d'une université s'avérait être pour Inan Kıraç non seulement le seul moyen d'assurer une certaine stabilité au Lycée de Galatasaray mais également une nécessité pour les futurs étudiants d'avoir l'opportunité de faire des études supérieures dans une université d'enseignement francophone, symbole de modernité et d'ouverture à l'occidentale tout en restant attaché à la culture vernaculaire.

Conscient, de l'ampleur des efforts matériels et humains à fournir pour mener à bien ce fabuleux projet et malgré les détracteurs qui mettaient en avant l'aspect financier certes non négligeable, Inan Kıraç amorça les premières étapes nécessaires à la réalisation de ce projet<sup>670</sup>. Il travailla pour<sup>671</sup>:

- 1- L'obtention de la promulgation par le parlement turc d'une loi spéciale pour la création de l'université de Galatasaray.
- 2- La préparation d'un accord entre la France et la Turquie.
- 3- L'obtention par le *Y.Ö.K.* d'un statut spécifique.
- 4- La mise en place d'un contingent de diplômés du lycée de Galatasaray pour entrer à l'université.
- 5- La signature de traités internationaux qui exigeait des négociations préalables avec les différents acteurs étatiques des deux pays.

Sur le plan international la question de l'université fut abordée pour la première fois en 1987, au cours de réunions diplomatiques relatives à l'adhésion de la Turquie à la C.E.E. La signature par la Turquie de nombreux accords avec les organisations européennes poussa le pays à déposer formellement sa candidature d'adhésion à la Communauté économique européenne le 14 avril 1987, ce qui entraîna l'organisation de nombreuses rencontres diplomatiques avec différents pays européens.

---

<sup>670</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006, op. cit.*, p. 114.

<sup>671</sup> *Ibid.*

À l'occasion de l'une d'entre elles, le Premier ministre turc de l'époque, Turgut Özal, aborda avec François Mitterrand la question de la création d'une université qui serait la continuité dans le supérieur du Lycée de Galatasaray, l'unique institution scolaire publique faisant vivre la culture française en Turquie.

Lors de ces négociations, Turgut Özal fut accompagné la plupart du temps par des diplomates « *galatasarayli* » qu'il ne manquait pas de présenter sous ce titre. Il utilisait de façon assez habile la stratégie diplomatique pour mettre en avant une politique éducative qui selon Inan Kıraç avec l'influence de Manach, poussait François Mitterrand à approuver le projet<sup>672</sup>.

Dans le contexte des ambitions européennes de la sphère politique turque, débutèrent sur le plan international les travaux de création. Puis à partir de l'année 1989, la fondation concentra la majorité de ses actions sur la mise en place de l'université. Dans cet objectif et afin d'œuvrer de façon plus rationnelle et efficace, fut créée au sein de la fondation « une commission d'université » sous la présidence de l'ambassadeur Coşkun Kırcı<sup>673</sup>.

Ce comité de travail relatif au projet universitaire fut composé de personnalités les plus influentes et par là les plus importantes de la fondation comme Inan Kıraç, Balas Tolan, Yildizhan Yayla (directeur du Lycée de Galatasaray), ou encore Erdoğan Teziç. Au-delà de la volonté de créer un établissement d'enseignement supérieur avec le même esprit que le lycée, l'objectif était d'en faire non seulement une université d'un niveau supérieur à celles déjà existantes dans le pays, mais également d'en faire une université indépendante, ancrée dans la recherche et disposant de toutes les capacités nécessaires à l'établissement de relations durables avec des institutions internationales et les grandes universités européennes. À cette fin, les membres de la commission et plus particulièrement Coşkun Kırcı et Barlas Tolan entreprirent de manière diligente l'organisation et aboutirent à l'aval des délégations des deux pays<sup>674</sup>.

Dans le même temps, Turgut Özal, élu président de la République en 1989, aborda la question dans un entretien de cinquante minutes avec François Mitterrand, organisé à l'Élysée au début du mois de juin 1991, lors du sommet France-Turquie<sup>675</sup>. Quelques temps après cette entrevue, le plan mis en place par « la commission d'université » obtint l'acquiescement des autorités des deux pays.

---

<sup>672</sup> Inan KIRIÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 120.

<sup>673</sup> *Galatasaray Üniversitesi*, Istanbul, Inan Kıraç Masa Üstü yayıncılık, 2004, p. 13.

<sup>674</sup> *Ibid.*

<sup>675</sup> « Üniversiteye doğru », *G.S.L Gazete*, 1981, n°8, p. 1.

Le 6 décembre 1991, les délégations françaises et turques signèrent le protocole de l'Université de Galatasaray, posant ainsi les premiers jalons sur lesquels elle devait se reposer. L'heure était dès lors à la signature des accords internationaux de création.

## **B. La signature des accords**

Selon le protocole, l'établissement créé par la *G.E.V.* se devait d'être à la fois fidèle aux caractéristiques nationales tout en étant tourné vers l'Occident. Ce premier accord, conforta d'une certaine manière la mission que s'était fixée la *G.E.V.* définie comme suit dans le premier article de son règlement : *« le désir et l'espoir de ceux qui ont été diplômés, ont acquis une culture générale et ont été éduqués pour le bien du pays, dans le grand lycée de Galatasaray, vieux d'une tradition d'un demi-millénaire, de payer leur dette à l'égard de cette institution en la développant et en permettant que des millions d'autres jeunes turcs puissent bénéficier en aidant la Turquie sur le plan de la culture et de l'éducation à continuer à un niveau supérieur la mission éducative assurée par le lycée »*<sup>676</sup>. Depuis sa création en 1981, la *G.E.V.* avait contribué au développement du système d'éducation Galatasaray, en créant une structure associative. Au bout de dix années d'activités et d'investissements en tout genre, elle parvint à concrétiser ce rêve de longue date : l'Université de Galatasaray.

Quelques mois après la signature du protocole, lors d'une cérémonie au Lycée de Galatasaray, les présidents de la République des deux pays, François Mitterrand et Turgut Özal ainsi que leurs ministres des Affaires étrangères respectifs : Roland Dumas et Hikmet Çetin signèrent le 14 avril 1992<sup>677</sup> dans le salon Tevfik Fikret l'accord historique<sup>678</sup> fondant juridiquement la création de l'université de Galatasaray avec l'appellation : Établissement d'Enseignement Intégré de Galatasaray, l'E.E.I.G. ou *G.E.Ö.K.*<sup>679</sup> en turc.

Doté de la personnalité juridique, l'E.E.I.G. était une institution formée d'une école primaire, d'un lycée et d'un établissement d'enseignement supérieur regroupés autour du système d'enseignement francophone Galatasaray. Cependant précisons que l'E.E.I.G. ne constituait qu'une étape préliminaire, attendu que l'objectif principal était de passer au statut d'université à part entière dans moins de deux années.

---

<sup>676</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2004, p. 16.

<sup>677</sup> Cf. annexe 14.

<sup>678</sup> Cf. annexe 15.

<sup>679</sup> *G.E.Ö.K.* : *Galatasaray Eğitim Öğretim Kurumu.*

Le traité international créant l'E.E.I.G. entra en vigueur en Turquie par publication au Journal Officiel n° 21235 du 22 mai 1992 de l'arrêté gouvernemental du 4 mai 1992. Quelques mois après cette étape en Turquie, il entra en vigueur en France le 1<sup>er</sup> septembre 1992 et l'établissement acquit de cette manière une reconnaissance juridique internationale.

Toutefois cet accord bilatéral relatif à l'E.E.I.G. qui procurait une tout autre importance aux relations franco-turques fut conclu dans le cadre d'une base juridique déjà existante. Donnant aux deux pays le moyen d'entamer une coopération nouvelle dans le domaine de l'enseignement supérieur, la signature de cette convention se fonda sur les textes internationaux préexistants qui permirent cet accord, inédit dans les relations internationales turques par la singularité de son objet. C'est effectivement dans le cadre de la mise en application de l'accord culturel entre la France et la Turquie, signé le 17 juin 1952<sup>680</sup>, et l'accord de coopération technique et scientifique datant du 29 octobre 1968<sup>681</sup>, que le traité du 14 avril 1992 fut conclu entre les deux nations.

La convention de 1952 prévoyait la promotion « *par le moyen d'une amicale coopération et d'échanges, l'entente la plus complète possible entre leurs pays respectifs dans les domaines intellectuel, artistique, et scientifique ainsi que la compréhension des institutions de la vie sociale de leur pays* »<sup>682</sup>. Ce premier accord avait jeté les bases d'une collaboration autre que politique et économique en préconisant des échanges matériels et humains sur un fond culturel et intellectuel tout en créant au niveau intergouvernemental, une commission mixte franco-turque, comprenant six membres, trois Français et trois Turcs désignés par les ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale auxquels des conseillers techniques étaient adjoints, et qui devait se tenir une fois par an (article 16). Dans la réalité, elle ne se réunissait qu'en cas de nécessité.

La convention du 29 octobre 1968 avait fixé, quant à elle, les modalités qui favoriseraient le développement d'une coopération franco-turque dans les domaines : scientifique, technique, administratif et la formation professionnelle. Cependant, celle-ci n'entra en vigueur que le 18 mars 1992, vingt-quatre ans après sa signature et un mois avant la visite du Président François Mitterrand, annonciatrice de la réalisation du projet d'Université de Galatasaray.

---

<sup>680</sup> Cf. annexe 11.

<sup>681</sup> Cf. annexe 12.

<sup>682</sup> Préambule de l'accord culturel entre la France et la Turquie du 17 juin 1952.

L'acte du 14 avril 1992, signé dans un contexte juridique préétabli, vint dès lors conforter cette volonté de collaboration amicale née il y a déjà plusieurs décennies. Texte de treize articles, l'accord bilatéral établit le cadre formel et fondamental de l'E.E.I.G.

Ainsi, conformément aux articles 1 et 2 dudit traité, l'E.E.I.G. est un établissement public turc bénéficiant d'un statut spécifique d'autonomie administrative et pédagogique. Bien que l'E.E.I.G. et plus particulièrement l'établissement d'enseignement supérieur soit le fruit de longs efforts et du travail minutieux fournis par la *G.E.V.*, ces deux facteurs ne permirent nullement de se déroger au contrôle de l'État, ainsi qu'à la soumission du droit turc, malgré le fait que ce soit organisme privé l'instigateur. Néanmoins, ses caractéristiques exceptionnelles liées aux conditions atypiques de sa création, justifiaient l'attribution d'un statut *sui generis*.

Sur le plan organisationnel l'accord prévoyait pour l'E.E.I.G. trois degrés d'enseignement : l'école primaire, le Lycée de Galatasaray et l'établissement d'enseignement supérieur (article 3 et 6). Ce dernier se structurait au tour de deux pôles d'orientation sous la forme de deux écoles : une pour la magistrature et l'administration et l'autre pour les technologies avancées. Dans cette conception, le Lycée de Galatasaray autour duquel s'organisait toute la structure, devenait le noyau et la référence sur laquelle reposait cette extension de la coopération avec l'E.E.I.G. Ce lycée, transformé avec le temps en une véritable institution, était la preuve de la possibilité d'une collaboration réussie entre la France et la Turquie dans le domaine éducatif.

Le choix de ces deux filières d'études supérieures pour démarrer l'enseignement universitaire traduisit la volonté de poursuivre les ambitions originelles nourries par Galatasaray : la formation des hauts cadres de l'État et celle d'individus hautement qualifiés nécessaires, au développement industriel du pays. En résumé, l'objectif principal poursuivi depuis toujours par Galatasaray, à savoir jouer un rôle prépondérant dans la vie politique, économique et sociale de la Turquie, demeurait le même dans le supérieur.

Outre les questions d'ordre structurel de l'E.E.I.G., le traité consacrait également un paragraphe (article 4) sur la nature de l'enseignement dispensé par l'E.E.I.G. Le texte rappelait que le français était la langue d'enseignement, ainsi que les modalités selon lesquelles il était enseigné.

Cependant il occupait une place seconde, derrière le turc qui restait la langue prédominante pour la majorité des matières sauf les scientifiques tout au moins jusqu'aux études universitaires à partir desquelles la place était laissée au français, excepté pour celles du droit turc. Sur ce point, les rédacteurs de l'accord n'ont pas négligé la réalité socio-éducative du pays, à savoir le nationalisme des autorités turques attachées à la prééminence de leur langue mais aussi la précarité des moyens humains et financiers, pour l'enseignement du français. Cependant au niveau universitaire, le français regagne la place qu'il mérite dans un établissement francophone.

Enfin la convention établit les dispositions relatives à la gestion de l'E.E.I.G. En vertu de l'article 5, le président doit veiller aux respects des accords internationaux, administrer et gérer le personnel enseignant, les élèves et étudiants, mais également organiser l'enseignement ; il est choisi par le gouvernement turc. Dans sa tâche, il est assisté de deux vice-présidents choisis par les gouvernements des deux pays, toutefois la nomination du vice-président français par le gouvernement français doit être approuvée par la Turquie (article 9).

En outre seul le vice-président turc peut remplacer le président. Ainsi les autorités turques sont assurées d'une certaine prééminence dans la direction de l'établissement ; cette situation s'explique par la volonté de l'administration turque de rester prédominante sur son territoire. Le vice-président français est chargé de l'enseignement en français et assume les attributions du gouvernement français dans ce domaine.

Par ailleurs, l'article 11 prévoit la création d'un comité franco-turc pour assister la direction de l'E.E.I.G. assurée par le président et ses collaborateurs. Composé de représentants du ministère des Affaires étrangères des deux pays, des représentants de leur ministère de l'Éducation nationale, du président de l'établissement et du vice-président français le comité est un organe de concertation relatif à l'organisation à proprement parler de l'enseignement français, tant sur le plan pédagogique qu'au niveau du personnel enseignant (français). La présence française dans cet organe tend à revaloriser la mission de la France quelque peu estompée par la prédominance turque, quasi-omnipotente dans la gestion et le fonctionnement, établie dans les statuts de l'E.E.I.G.

### C. L'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray

Quelques temps après la signature de la convention internationale, le statut de l'E.E.I.G. fut publié au Journal Officiel turc n°21397 du 6 novembre 1992. Le texte statutaire déterminait l'ensemble des règles relatives au fonctionnement et à l'organisation, avec des précisions supplémentaires<sup>683</sup>.

Selon ces dispositions, l'E.E.I.G. est indépendante sur le plan administratif, pédagogique et scientifique sans pour autant l'être sur le plan financier. Son budget annuel est inclus dans celui du budget additionnel du ministère de l'Éducation nationale (article 2). Notons également que cette dépendance financière ne fait pas obstacle à l'attribution d'une large autonomie qui permet à l'E.E.I.G. de se libérer du carcan du système éducatif turc. Parmi les objectifs de l'établissement, on trouve la volonté de former des individus responsables, capables de répondre aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle dans un souci de tolérance, de créativité et de respect des valeurs, républicaines, laïques, d'un État moderne et démocratique (article 3). Cette réaffirmation de l'attachement au kémalisme est de tradition dans les institutions en Turquie. L'origine franco-turque de l'E.E.I.G. n'empêche en rien ce rappel de fidélité. Ce qui démontre le poids substantiel de la réalité turque dans cette collaboration avec la France. Rappelons que le noyau en est d'ailleurs, l'historique lycée de Galatasaray (article 5).

Le président est un francophone de nationalité turque nommé pour trois ans avec l'accord du ministre de l'Éducation nationale, du Premier ministre et du Président de la République sur proposition du conseil d'administration de l'établissement. Le vice-président turc est nommé par le président de l'E.E.I.G. tandis que le vice-président français est désigné par le gouvernement français sur avis favorable du président de l'E.E.I.G., du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Éducation nationale (turcs) (article 6).

Le conseil d'administration est composé du président de l'E.E.I.G., des vice-présidents, des directeurs des écoles supérieures, du directeur du Lycée de Galatasaray, et d'un professeur élu pour trois ans à la majorité absolue par l'ensemble des professeurs des écoles supérieures (article 7).

---

<sup>683</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 173.



Conformément aux principes de l'accord bilatéral du 14 avril 1992 (article 8), sa fonction est de déterminer par voie de règlement l'ensemble des règles concernant le fonctionnement de l'enseignement de l'établissement, c'est-à-dire ce qui concerne les écoles, classes, cours, programmes, les conditions d'accès, les modalités, les frais de scolarité, la détermination des bourses, la nomination des personnels, les examens, etc. Avec une intervention au plus haut niveau de la représentation étatique, la responsabilité de la partie turque reste plus substantielle que celle de la partie française, et atteste de l'importance accordée par la Turquie à cette institution.

Défini conformément aux grandes lignes fixées par l'accord international, le statut de l'E.E.I.G. est consacré en grande partie aux modalités d'organisation des organes de gestion de l'établissement, et institue un nouveau corps administratif chargé de régir les questions internes et pratiques relatives à l'enseignement. Certaines dispositions indépendantes concernant le respect des valeurs républicaines, laïques et démocratiques et le dessein de former des individus cultivés brillants attachés à la nation ne dérogent pas à cette tradition turque de rappeler le plus souvent possible en particulier dans le cadre des institutions étatiques le dévouement aux acquis de la période kémaliste, considérés comme seul moyen de rester un pays moderne, civilisé ouvert sur l'Occident. L'E.E.I.G., se porte garante de cet héritage à un niveau universitaire.

En application des textes législatifs et réglementaires, le professeur Yıldızhan Yayla, ancien directeur du Lycée de Galatasaray, fut nommé président de l'E.E.I.G. par décret du conseil des ministres du 27 décembre 1992. Le professeur Barlas Tolan ayant fortement contribué à la fondation de l'E.E.I.G. et proche d'Inan Kıraç fut désigné comme vice-président pour le côté turc et c'est Mme Annie Petit qui fut nommée pour le côté français. En vertu du statut juridique, le conseil d'administration comptait en plus du président et ses adjoints, le professeur Ethem Tolga directeur de la Haute école d'ingénierie et de technologie, le directeur du Lycée de Galatasaray Erdoğan Teziç professeur de droit constitutionnel, et successeur de Yıldızhan Yayla et Yalçın Çakalır, secrétaire général et maître de conférences.

Prêt sur le fond et sur la forme, l'E.E.I.G. acquit dans le paysage universitaire turc une place unique grâce aux conditions singulières de sa création. Bien qu'il soit un établissement d'État, l'ensemble des besoins nécessaires au commencement de l'enseignement furent satisfaits par la Fondation d'éducation Galatasaray<sup>684</sup>.

---

<sup>684</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006, op. cit.*, p. 184.

Mère fondatrice de l'E.E.I.G., la Fondation d'éducation Galatasaray, reste ici la base sur laquelle repose incontestablement la bonne marche de l'établissement.

Le 11 octobre 1993, eut lieu l'ouverture de l'E.E.I.G. par le président de la République de l'époque Süleyman Demirel lors d'une cérémonie officielle. Cette dernière phase d'accomplissement du projet, réunit le même jour de nombreuses personnalités de la vie politique turque et française. Du côté turc, on nota la présence du président de l'Assemblée nationale Hüsametdin Cindoruk, le ministre de l'Éducation nationale Nahit Menteşe, le ministre de la Défense Nevzat Ayaz, le gouverneur d'Istanbul Hayri Kozakçioğlu, le président du Y.Ö.K. Mehmet Sağlam, de nombreux parlementaires et universitaires. Du côté français, le secrétaire adjoint du ministre des Affaires étrangères : François Plaisant, l'ambassadeur de France à Ankara François Dopffer, et les enseignants français de l'E.E.I.G.<sup>685</sup>. Lors de cette journée parmi tous les discours prononcés par les invités, les quelques phrases prononcées par François Plaisant illustrèrent le mieux la situation et les objectifs de Galatasaray : « *Galatasaray s'évertue pour une Turquie intégrée à l'Europe. Je sais que Galatasaray jouit d'une tradition profondément enracinée. Je suis persuadé que l'EEIG prendra place parmi les meilleures universités de Turquie et de France et qu'il accomplira sa mission de la meilleure manière possible* »<sup>686</sup>.

L'enseignement universitaire Galatasaray accueillit pour cette première rentrée 200 étudiants dont 50 étaient issus du Lycée de Galatasaray<sup>687</sup>. Par ailleurs, le 13 décembre 1993, l'E.E.I.G. développait ses activités en s'engageant par le biais de protocoles à signer avec certains établissements d'enseignement supérieur français des conventions de coopération scientifique avec dans l'immédiat une confrontation des programmes pédagogiques.

Au départ huit établissements signèrent un accord supposant entre autres un échange d'étudiants et de professeurs<sup>688</sup>.

Les premières signatures furent passées avec<sup>689</sup> :

- L'Université de Provence (Aix-Marseille I)
- L'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

---

<sup>685</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, « Galatasaray Üniversitesi açıldı », *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi 1994*, 1994, p.33.

<sup>686</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, « Galatasaraylı kardeşlerimiz üniversitemize doğrudan girebilmeli... », *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi 1994*, 1994, p. 34.

<sup>687</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 184.

<sup>688</sup> Cf. chapitre II.

<sup>689</sup> *Galatasaray Üniversitesi*, op. cit., p. 41-42.

- L'Université des sciences et technologie de Lille
- L'Université de Picardie Jules Verne
- L'École internationale des sciences du traitement de l'information
- L'École nationale supérieure de génie industriel (E.N.S.G.I.) de l'Institut national polytechnique de Grenoble (I.N.P.G.)
- L'Institut des études politiques de Paris
- La Fondation nationale des sciences politiques

L'objectif de l'E.E.I.G. dans ce domaine était naturellement d'étendre cette coopération dans la mesure du possible à un plus grand nombre d'établissements.

L'E.E.I.G., créé par l'accord de 1992 a fonctionné sous ce nom jusqu'en 1994, date où il devint une université de plein exercice.

L'Université de Galatasaray créée, le rôle de la *G.E.V.* prend une tout autre dimension. Jusque-là active en tant que personne morale instigatrice du projet de création d'une université, elle apparaît désormais davantage sur le plan social et solidaire. Fondée sur les principes de modernité et de laïcité<sup>690</sup>, fidèle à l'idéologie kémaliste, elle s'oppose aux fondations islamiques fortement présentes dans le domaine éducatif et universitaire turc. Citons comme exemple les fondations *Furkan (Furkan Eğitim Vakfi)*, *Enderun*, *Ensar* et *Milli Genelik Vakfi (M.G.V.)*. Ces dernières visent à former une génération consciente de leurs « responsabilités », dans une position de réaction contre le projet kémaliste à travers la religion et par un soutien économique (bourses) et intellectuel (activités diverses, conférences) aux étudiants qui sont souvent issus de milieux modestes, croyants, en provenance des provinces anatoliennes<sup>691</sup>. On retrouve dès lors l'éternel conflit, laïques/anti-laïques (islamistes), propre à la Turquie, et se manifestant au niveau même de la solidarité sociale, reflet du malaise de la société turque.

Dans ce contexte, la *G.E.V.* se positionne parmi les organisations laïques, avec un idéal de fidélité sans faille aux valeurs républicaines qui défend le mode de vie moderne préconisé par Atatürk, elle s'oppose à une attitude extérieure trop imprégnée par la religion qui doit se cantonner essentiellement dans la sphère privée<sup>692</sup>.

---

<sup>690</sup> On retrouve sur le site internet officiel de la *G.E.V.*, en première page la phrase suivante : « *Nous croyons que le future de notre pays réside dans une jeunesse, dotée de valeurs modernes, formée dans des institutions solides, prospère, laïque, ayant des principes, et qui s'interroge* ». <http://www.gev.org.tr/>

<sup>691</sup> Buket TÜRKMEN, « La bipolarité civile : une relecture de la République », *Turquie : les mille visages*, op. cit., p. 61-62.

<sup>692</sup> Buket TÜRKMEN, « La bipolarité civile : une relecture de la République », *Turquie : les mille visages*, op. cit., p. 69.

Une partie de ces Turcs laïques (se revendiquant comme tels), ne s'opposent pas à la religion en elle-même, et le démontrent en affirmant par exemple faire leurs prières ou tout au moins celle du vendredi, lire parfois le Coran (en turc) et avoir une mère, ou une grand-mère voilée (un fichu serait plus juste). Mais ils contestent une pratique ostentatoire de la religion dans la sphère publique, au nom de la sacro-sainte laïcité, qui pour une part non négligeable des kémalistes est encore plus importante que la démocratie.

Et selon Buket Türkmen, « *pour les fondations kémalistes, l'adversaire est rangé dans une catégorie nommée islamiste (...)* »<sup>693</sup>. Dans ce sens on peut dire de la *G.E.V.* est une fondation attachée au kémalisme et à ce qu'il représente, attachement affirmé par la croyance en « *une jeunesse attachée aux valeurs modernes, prospère, laïque,...* »<sup>694</sup>, qui sera l'avenir du pays. Certains fondateurs, comme Yıldızhan Yayla<sup>695</sup> ou encore Erdoğan Teziç<sup>696</sup>, ne manquèrent pas d'exprimer leur désaccord relatif aux tentatives de légalisation du port du voile à l'université au nom notamment des principes « intangibles » de laïcité. Dans cette optique la *G.E.V.*, et par extension l'Université de Galatasaray, apparaissent dès lors comme les garantes civiles de l'héritage de Mustafa Kemal. Au-delà de la formation d'une jeunesse moderne, ces deux institutions constituent les citadelles de la laïcité par excellence, qu'elles véhiculent avec fierté et satisfaction tout en regardant vers l'Europe.

## **Section II : Une université nouvelle avec un héritage historique.**

L'E.E.I.G. institué par l'accord international du 14 avril 1992 est transformé en université de Galatasaray par la loi numéro 3993 du 1<sup>er</sup> juin 1994, adoptée à l'unanimité par le Parlement turc et publiée au Journal Officiel du 6 juin 1994.

« *ARTICLE 1*

*L'article annexe ci-dessous est ajouté à la loi n°2909 du 28.03.1984*

*ARTICLE ANNEXE 34*

*L'Etablissement d'Enseignement Intégré de Galatasaray, créé conformément à l'accord du 14 avril 1992 entre la République française et la République de Turquie et entré en vigueur*

---

<sup>693</sup> *Ibid.*

<sup>694</sup> Page d'accueil du site de la *G.E.V.*

<sup>695</sup> <http://bianet.org/bianet/siyaset/107463-hukukculara-gore-mahkeme-yetkisini-asti-bekleniyordu-diyen-de-var>

<sup>696</sup> <http://yenisafak.com.tr/Gundem/?t=20.09.2007&i=69857>

*après approbation du Conseil des Ministres par décret n°921/2991 en date du 4 mai 1992, est transformé en « Université de Galatasaray ... »<sup>697</sup>.*

Par conséquent, à la suite de dix-neuf mois de fonctionnement les deux hautes écoles créées par la convention internationale laissèrent place à cinq facultés et deux centres de recherches, l'ensemble rattaché au rectorat turc.

Ces changements, opérés en application des différents traités bilatéraux de coopérations culturelles et scientifiques précédemment établis, viennent accroître la collaboration engagée entre la Turquie et la France. Ainsi l'Université de Galatasaray devient la première université de Turquie à être fondée par un accord international. Cette particularité ne lui permet nullement cependant de se soustraire à la législation de l'enseignement supérieur turc, car en dépit de ce que l'on pouvait croire l'Université de Galatasaray dispose non pas du statut d'université privée ou de fondation, encore moins d'établissement français, mais de celui d'une université publique.

Héritière de la tradition séculaire du Lycée de Galatasaray, l'université, imprégnée par ses origines devient l'un des établissements d'enseignement supérieur public les plus prestigieux de Turquie, tout comme le Lycée de Galatasaray était l'un des établissements d'enseignement secondaire les plus réputés. Ses caractéristiques lui confèrent une place originale dans le paysage universitaire turc; par son nom (§1), par son architecture (§2) comme par son emblème (§3) elle se rattache au passé et assure une ouverture moderne.

### **Paragraphe 1 : Un nom symbolique**

L'Université de Galatasaray prit le nom du Lycée de Galatasaray dont l'histoire. En poursuivant la tradition d'enseignement francophone, elle en devint tout naturellement l'héritière dans l'enseignement supérieur. La première chose héritée du passé reste bien sûr son nom. Galatasaray signifie littéralement palais de Galata, il est le résultat de la combinaison de deux mots : ceux de « *Galata* » et de « *Saray* ».

---

<sup>697</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, op. cit., p. 155.

## A. Galata

Le terme « *Galata* » provient des Galates, peuple celte. Le mot « Celte » apparaît pour la première fois chez les historiens grecs tels que Hécatée de Milet, et Hérodote au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Au IV<sup>e</sup> siècle, pour Éphore de Cumes, les Celtes constituent l'un des plus grands peuples du monde barbare qui occupent l'Europe de l'est jusqu'à l'ouest<sup>698</sup>. À partir du début du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. les auteurs grecs donne le nom générique de Galates, aux Celtes avec lesquels ils entrèrent en contact direct, sans distinction d'origine ou de localisation géographique. Galates est l'équivalent du latin *Galli*<sup>699</sup> c'est-à-dire Gaulois. Selon l'historien Albert Grenier, les Galates sont les Celtes de Grèce et d'Orient<sup>700</sup>, et les Gaulois une petite partie des Celtes, habitants de la Gaule<sup>701</sup>.

Au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., sur appel du roi grec Nicomède de Bithynie, un groupe d'environ vingt mille Galates franchit le Bosphore, sans cesse en guerre sur les territoires d'Asie Mineure il finit par s'installer dans la Phrygie orientale désormais nommée la Galatie<sup>702</sup>. Province de l'Asie Mineure, cette dernière s'étendit sur la totalité de l'Anatolie centrale incluant dans ses limites Ankara (*Ancyre*)<sup>703</sup> qui était un déjà centre urbain. Peuple guerrier redoutable, il sema la terreur sur son chemin<sup>704</sup>. Aucune cité ne lui résistait et ne pouvait s'opposer à lui<sup>705</sup>.

Avant de traverser une région, les Galates proposaient le paiement d'un tribut libérateur<sup>706</sup>. Véritable barbares, leur réputation était telle que, pour éviter le pillage et la dévastation, les peuples concernés se résignaient souvent à verser cette rançon.

En 279 avant J.-C. à la suite du pillage de la région de Delphes, ils installèrent leur quartier sur la colline face à Byzantion<sup>707</sup> et menacèrent la ville d'une incursion<sup>708</sup>. Après de longues tractations avec les habitants de cette province, ces derniers négocièrent leur liberté avec l'acquittement d'une lourde rançon ainsi que leur aide pour traverser le Bosphore.

---

<sup>698</sup> Albert GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, Payot, coll. pbp, 1994, p. 25.

<sup>699</sup> Venceslas KRUTA, *Les Celtes, Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2000, p. 632.

<sup>700</sup> Albert GRENIER, *Les Gaulois, op. cit.*, p. 27.

<sup>701</sup> Albert GRENIER, *Les Gaulois, op. cit.*, p. 28.

<sup>702</sup> Albert GRENIER, *Les Gaulois, op. cit.*, p. 152-153.

<sup>703</sup> Albert GRENIER, *Les Gaulois, op. cit.*, p. 153.

<sup>704</sup> Murat ASLAN, *Antikçağ Anadolu'nun Savaşçı kavmi Galatlar*, Istanbul, arkeoloji ve sanat yayinlari, 2000, p. 67.

<sup>705</sup> Murat ASLAN, *Antikçağ Anadolu'nun Savaşçı kavmi Galatlar, op. cit.*, p. 68.

<sup>706</sup> Murat ASLAN, *Antikçağ Anadolu'nun Savaşçı kavmi Galatlar, op. cit.*, p. 67.

<sup>707</sup> Byzance en grec ancien.

<sup>708</sup> <http://www.gscemiyet.org.tr/htmls/GulBaba.htm>

Depuis, cette colline prit alors le nom de « *Galata* » car les Galates y séjournèrent quelque temps<sup>709</sup>. Aujourd'hui « *Galata* » est un quartier d'Istanbul à *Beyoğlu*, arrondissement dans lequel se trouve le lycée de Galatasaray. Mais Galatasaray prend toute sa signification avec le sens du terme « *saray* ».

## B. Saray

Ce terme désigne le palais et vient du perse « *serāy* ». Dans la langue turque il renvoie à une double définition. « *Saray* » signifie d'une part un édifice imposant et somptueux construit sous l'Empire ottoman, où résidaient les sultans et leurs harems. D'autre part l'expression « *saray* » désigne également l'endroit, généralement un bâtiment d'envergure, où sont dirigées les affaires publiques<sup>710</sup>. Pour le Lycée de Galatasaray, la deuxième définition du mot « *saray* » semblerait prévaloir compte tenu de l'histoire de l'établissement, à l'origine un *Enderun* : une école où étaient formés les futurs cadres de l'empire ; cependant, s'agissant de l'université installée dans le palais de *Feriye*, les deux sens sont tout à fait appropriés. En outre, le palais de Topkapi, à l'origine construit par le sultan Mehmet II le Conquérant, était avant l'installation d'un harem par Soliman le Magnifique au XVI<sup>e</sup> siècle, non seulement un centre administratif de gestion de l'empire mais également une école d'enseignement supérieur. Les palais d'Edirne et de Galata étaient par conséquent des écoles du second degré<sup>711</sup>.

Sur le portrait d'Atatürk offert par ce dernier à l'école l'inscription portée « à *Galata Saray* », *saray* renvoyait au lieu d'administration où furent gérées les affaires du gouvernement et un *Enderun*<sup>712</sup>. Chargé de sens et d'histoire le nom Galatasaray est donc à la hauteur des prétentions d'enseignement de Galatasaray, instaurées pour le lycée et poursuivies par l'université.

L'origine historique du nom de l'université élucidée, cependant un désaccord subsiste concernant la transcription en français de son nom. Selon Pierre Dumont, ancien recteur français de l'université, les Français optent en principe pour la dénomination « Université

---

<sup>709</sup> <http://www.gscemiyet.org.tr/htmls/GulBaba.htm>

<sup>710</sup> Türk Tarih Kurumu, Türkçe sözlük, Ankara, 1988, p. 1259.

<sup>711</sup> <http://www.gscemiyet.org.tr/htmls/GulBaba.htm>

<sup>712</sup> <http://www.gscemiyet.org.tr/htmls/GulBaba.htm>

Galatasaray », les Turcs quant à eux préfèrent la traduction « Université de Galatasaray »<sup>713</sup>. Il semblerait que les autorités turques et surtout les « *Galatasarayli* » souhaitent à travers cette transcription marquer l'attachement de l'université à l'institution historique. En turc on parle de « *Galatasaray Üniversitesi* », or une traduction littérale et fidèle d'Université Galatasaray serait « *Galatasaray Üniversite* » ce qui serait grammaticalement faux et estomperait en plus le caractère « *galatasarayli* ». Pourtant le suffixe « *si* » de « *Üniversitesi* » n'est pas une marque d'appartenance et ne devrait pas se traduire en français par la préposition « de ». Malgré cela, les textes officiels optent pour le syntagme « université de Galatasaray »<sup>714</sup>. Ainsi, nous le comprenons, le nom de l'université contribue à son originalité et son prestige. Il en est de même pour son architecture.

## **Paragraphe 2 : Une architecture moderne sur un site ottoman.**

Malgré sa fondation récente, l'Université de Galatasaray a tout d'une institution historique et influente dans la société turque étant donné que sa vocation première est la formation de l'élite turque de demain. Une élite capable de jouer un rôle prépondérant dans l'intégration notamment de la Turquie à l'Union européenne.

À l'origine le Lycée de Galatasaray fut considéré comme « *une fenêtre qui s'ouvre à l'Occident* », on peut aujourd'hui dire de l'Université de Galatasaray qu'elle est « *une porte qui s'ouvre à l'Occident* », une qualification irréfragable sur tous les plans, dans la mesure où les caractéristiques propres de l'établissement viennent la corroborer.

Parmi ces caractéristiques, le site sur lequel se trouve l'université mais également son architecte Sarkis Balyan en sont des exemples.

### **A. Le site**

Indépendamment de la revendication d'un enseignement moderne, élitiste et pro-européen, la situation géographique de l'établissement atteste elle-même de cette orientation occidentale. Située au bord du Bosphore sur la rive européenne d'Istanbul, l'Université de Galatasaray est installée à *Ortaköy*, quartier cosmopolite de *Beşiktaş*, district réputé à la fois populaire et moderne.

---

<sup>713</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, op. cit., p. 21.

<sup>714</sup> *Ibid.*



Ancré au pied de la colline de *Péra*, il fut un petit port du nom de « Diplokionion » ce qui voulait dire deux colonnes<sup>715</sup>. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les sultans ottomans transformèrent *Beşiktaş* en un lieu de repos et de divertissement en construisant le long de la rive de nombreux et somptueux palais dont certains de style européen. L'édification du palais de *Dolmabahçe* entre 1842 et 1853 qui servit de résidence aux derniers sultans de l'Empire ottoman mais également à Mustafa Kemal Atatürk transféra d'une certaine manière le pouvoir à *Beşiktaş*<sup>716</sup>. Toutefois, il perdit de son attrait avec la chute de l'Empire ottoman et la proclamation de la République, au profit d'Ankara choisie en 1923 comme nouvelle capitale.

Il conserva néanmoins un certain statut en raison des séjours du père des Turcs au palais lors de ses passages à Istanbul et également parce qu'il y passa ses derniers jours<sup>717</sup>.

Étendu sur plus de 10 km, *Beşiktaş* regroupe une vingtaine de quartiers d'affaires et résidentiels dont *Ortaköy*, quartier historique accueillant le campus de l'Université Galatasaray. Situé juste au pied du pont du Bosphore sur la rive européenne d'Istanbul, *Ortaköy* fut jadis une importante zone urbaine tant à l'époque de l'Empire byzantin qu'ottoman<sup>718</sup>. *Ortaköy*, mosaïque culturelle, fut un véritable exemple de tolérance ottomane dans la mesure où les Turcs, les Arméniens, les Grecs mais aussi les Juifs y cohabitèrent sous l'Empire, en toute sérénité.

Ces différentes communautés encore aujourd'hui très présentes dans le quartier, permettent à ce dernier non seulement de conserver cet héritage ottoman, mais d'apparaître comme un quartier moderne et cosmopolite de renommée nationale voire internationale.

À côté de ce caractère pluriculturel, le quartier d'*Ortaköy* présente sur le plan religieux des particularités assez singulières, non seulement en accord avec le passé d'Istanbul mais également fort évocatrices pour le monde contemporain. En effet, à l'heure où l'on parle malencontreusement du choc des civilisations, *Ortaköy* abrite sur un même site des lieux de culte des trois religions monothéistes, la mosquée d'*Ortaköy*<sup>719</sup>, l'église grecque orthodoxe Saint Phokas, l'église arménienne grégorienne et la Synagogue *Etz Ahayim*<sup>720</sup>, ainsi que de nombreuses institutions religieuses chrétiennes.

---

<sup>715</sup> Site de la sous-préfecture de *Beşiktaş* <http://www.besiktas.gov.tr/icerik.aspx?id=51>

<sup>716</sup> Site de la sous-préfecture de *Beşiktaş* <http://www.besiktas.gov.tr/icerik.aspx?id=51>

<sup>717</sup> Site de la sous-préfecture de *Beşiktaş* <http://www.besiktas.gov.tr/icerik.aspx?id=51>

<sup>718</sup> Site de la mairie de *Beşiktaş* <http://www.besiktas.bel.tr/t/15/sub.jsp?p=9184>

<sup>719</sup> Cette mosquée de style baroque célèbre pour son emplacement hors du commun sur les rives du Bosphore fut construite en 1853 pour le sultan Abdülmeçid. Conçue par les Balyans une famille d'architectes arménienne d'Istanbul, la mosquée d'*Ortaköy*, perle du quartier en est devenue le symbole incontournable.

<sup>720</sup> Signifiant l'Arbre de Vie.

Il offre ainsi un paysage pluriculturel exceptionnel dans un climat de tolérance qui serait un argument contre la thèse du professeur Huntington<sup>721</sup>, et démontrerait avec arrogance « l'euroanéité » tant controversée du pays.

Outre par cet aspect socioculturel, *Ortaköy* se distingue également sur le plan architectural qui lui vaut encore une certaine notoriété. En 1839, au début de la période des Tanzimat, dans un souci d'occidentalisation, les sultans firent construire des palais plus au moins fastueux, le long de la rive européenne du Bosphore<sup>722</sup>. Édifiés dans un style européen sans ostentation contrairement à la tradition ottomane, ces bâtiments vinrent embellir un rivage doté d'un charme naturel qui avait retenu l'attention des sultans. Utilisés autrefois comme lieu de villégiature par la haute administration ottomane, bon nombre de ces palais dispendieux sont concentrés à *Ortaköy*<sup>723</sup>. Ultime splendeur d'un empire en décadence, ces palais d'une somptuosité discrète dans leur architecture extérieure sont aujourd'hui affectés aux services de l'État.

En effet, à l'exception du *Çırağan* premier palais construit sur le Bosphore après celui de *Dolmabahçe*, restauré et transformé en un hôtel de luxe en 1992, les palais de second degré dits « *Feriye Sarayları* »<sup>724</sup> accueillent actuellement université et écoles. Ces derniers étaient utilisés comme dépendances pour loger une partie du personnel des grands palais. Le *Çırağan* n'était pas assez grand pour loger l'ensemble de la cour impériale. L'architecture sobre et le caractère subsidiaire des bâtiments expliquent la dénomination de palais secondaire.

---

<sup>721</sup> Samuel HUNTINGTON, *Le Choc des Civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2007. La thèse du professeur Huntington pour lequel la civilisation occidentale est assiégée par d'autres civilisations, chacune d'entre elles ayant à son origine une religion de référence, est l'objet de nombreuses controverses. Selon lui, les intérêts, les antagonismes et les associations entre États sont déterminés en fonction de leurs affinités et différences culturelles et plus particulièrement religieuses. L'évolution des conflits montreraient, qu'on est passé des clivages idéologiques de la guerre froide aux conflits culturels, « choc des civilisations ». L'Occident est menacé par l'islam et la Chine. « *Le problème central pour l'Occident n'est pas le fondamentalisme islamique. C'est l'islam, civilisation différente dont les représentants sont convaincus de la supériorité de leur culture et obsédés par l'infériorité de leur puissance* » (p. 239) ; « *La Chine a présenté les Etats-Unis comme son principal ennemi. Les Américains auront donc tendance à réagir comme des rivaux primaires et à empêcher que la Chine n'accède à cette position hégémonique* » (p. 256).

<sup>722</sup> Quotidien *Hürriyet* en ligne Murat BARDAKÇI « *Avrupalı olma çabamız Bush'un konuştuğu yerde başlamıştı* », <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2004/07/01/483541.asp>

<sup>723</sup> *Ibid.*

<sup>724</sup> <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2004/07/01/483541.asp>

Dans l'un de ces palais, l'Université de Galatasaray s'est installée. Cet édifice portant le nom d'*Ibrahim Tevfik Efendi Sahilsarayı* : littéralement le palais riverain du seigneur Ibrahim Tevfik, fut utilisé par le Lycée de Galatasaray pour l'enseignement des filles dans les années soixante<sup>725</sup>. Après avoir servi comme école primaire, il fut cédé à l'université ou plus exactement à l'E.E.I.G. Ce palais qui constitue aujourd'hui le bâtiment principal de l'université, fut construit par l'architecte ottoman Sarkis Balyan.

## B. L'architecte, Sarkis Balyan

Sur le plan architectural, érigé en 1871, avec une surface de 4550m<sup>2</sup> l'Université de Galatasaray est l'œuvre d'un architecte arménien. Construit sur trois étages comme tous les palais *Feriye*, l'édifice frappe par la simplicité de sa structure en totale rupture avec l'architecture ottomane traditionnelle où l'ostentation par le faste et le luxe prime avant toute chose. Réalisé dans un style européen, le palais s'inscrit dans le mouvement d'occidentalisation qui s'opéra dans la Turquie du XIX<sup>e</sup> siècle et convient parfaitement à l'Université de Galatasaray.

Sarkis Balyan, l'architecte de ce bâtiment, né à Istanbul en 1835, était issu de la célèbre famille d'architectes des sultans. Au service de l'administration ottomane depuis plusieurs générations, la lignée des Balyans, a contribué à profusion à la construction d'Istanbul. Leur apport exceptionnel au patrimoine historique fit la renommée de la ville au niveau international. L'existence de cette famille ottomane d'origine arménienne au cœur de l'Anatolie remonte au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les Balyans sont les descendants de Bali *Kalfa*<sup>726</sup> un artisan maçon né à Derevenk, village de Kayseri<sup>727</sup>. Installée au cours du XVII<sup>e</sup> siècle à Istanbul, la première génération de la famille y apprend l'architecture des palais, le « *hassa* », et devient architecte du sultan<sup>728</sup>. À sa mort, ses fils et petits-fils architectes également prirent le relais. Krikor Balyan, fils de Bali né en 1764 est le premier membre de la famille des Balyans. Il fut appelé Balyan et Baliyan du nom de son père, mais il adopta plus tard officiellement le nom de famille Balyan<sup>729</sup>.

---

<sup>725</sup> Site officiel du lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)

<sup>726</sup> *Kalfa* est le nom du métier de chef constructeur.

<sup>727</sup> <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2004/07/01/483541.asp>

<sup>728</sup> <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2004/07/01/483541.asp>

<sup>729</sup> Quotidien *Star* en ligne Mehmet ALTAN « Beylerbeyi Sarayı'nı kim yaptı? », <http://www.stargazete.com/mobil/pazar/yazar/beylerbeyi-sarayi-ni-kim-yapti-haber-8626.mob>

Au cours de sa vie il entra au service d'un certain nombre de sultans dont il fut assez proche. Concepteur d'innombrables constructions pour ces derniers, telles que des palais, casernes et mosquées, ses œuvres sont d'une certaine manière annonciatrices non seulement d'une nouvelle ère en matière d'architecture mais également de l'hégémonie de la famille Balyan dans ce domaine, après l'architecte Sinan<sup>730</sup>.

Après son décès en 1831, c'est son fils Garabet Amira Balyan qui lui succéda, comme il était de tradition chez les Balyans. Père de deux enfants, Sarkis et Nigoğos, qu'il envoya en Europe pour étudier, il travailla sur des projets de grande envergure, parfois seul, parfois en collaboration avec ses fils. Il construisit avec ces derniers le fabuleux palais de *Dolmabahçe* pour le sultan Abdülmecid I<sup>er</sup>, sa création la plus célèbre, d'une magnificence unique, et le palais de *Beylerbeyi*, tous deux de style européen. C'est également à lui qu'*Ortaköy* doit son historique mosquée sur la rive du Bosphore, symbole aujourd'hui du quartier ainsi que le palais *Çırağan*<sup>731</sup>.

Auteur d'un grand nombre d'édifices classés aujourd'hui monuments historiques par les autorités turques, les Balyans, toutes générations confondues, occupent une place fondamentale dans l'architecture ottomane. Utilisant des techniques européennes dans leurs créations sans pour autant abandonner le style traditionnel turc, ils participèrent incontestablement à l'occidentalisation du pays à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils jouèrent un rôle primordial dans le développement urbain d'Istanbul.

Il semblerait que la ville ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans la précieuse contribution de cette dynastie : une capitale culturelle à la croisée de l'Orient et de l'Occident, tournée vers le modernisme européen tout en restant attaché aux valeurs fondatrices de la Turquie.

Sarkis Balyan est le deuxième fils de Gabaret Amira Balyan. Envoyé à Paris avec son frère Nigoğos Balyan, il étudia au collège Sainte- Barbe, puis à l'école des Beaux-Arts de Paris<sup>732</sup>. De retour à Istanbul, avec sa formation européenne, fidèle à la tradition familiale, il se mit au service du sultan et travailla comme architecte.

---

<sup>730</sup> Architecte Sinan dit « *Mimar Sinan* » (1489-1588) originaire de Kayseri tout comme les Balyans fut le plus grand et le plus illustre architecte ottoman de son temps. On retrouve aujourd'hui ces œuvres qui pour la plupart sont des mosquées, palais, pont ... dans toute la Turquie. La plus célèbre est la mosquée *Süleymaniye* d'Istanbul.

<sup>731</sup> <http://www.stargazete.com/mobil/pazar/yazar/beylerbeyi-sarayi-ni-kim-yapti-haber-8626.mob>

<sup>732</sup> <http://www.stargazete.com/pazar/yazar/beylerbeyi-sarayi-8217-ni-kim-yapti-8626.htm>

Alors qu'il menait une brillante carrière professionnelle grâce à des œuvres remarquables, sa vie bascula sous le règne du sultan Abdülhamid II.

Arrivé au pouvoir en 1876, et après des débuts réformateurs et libéraux, avec la promulgation d'une Constitution, Abdülhamid II abandonna peu de temps après cette orientation démocratique et le régime devint tyrannique et axé sur le panislamisme ; il exerça le pouvoir de manière absolue et mena une politique répressive à l'encontre des minorités dont les Arméniens<sup>733</sup>. Dans un tel contexte et pour des raisons mal connues, Sarkis Balyan fut expulsé de Turquie en 1876. Il ne put revenir à Istanbul que quinze années plus tard<sup>734</sup>.

Sarkis Balyan acquit une grande notoriété pour ses nombreuses œuvres et pour leur qualité. On compte parmi ses plus célèbres créations : le Lycée de Galatasaray, le palais *d'Adile Sultan*, le palais *Çırağan*, la Mosquée *Valide*, le palais *Beylerbeyi* et bien d'autres encore, mais également dans une moindre mesure une grande partie des palais longeant la rive du Bosphore dont les palais *Feriye*<sup>735</sup>.

Grâce à cet architecte, instruit en Europe, le bâtiment de l'Université de Galatasaray reflète, à la fois l'esprit occidental, et l'attachement aux valeurs traditionnelles de la Turquie, mélange d'attachement au passé et d'ouverture sur la modernité. Établissement de création récente, il constitue l'ultime étape d'une ouverture éducative et culturelle, façonnée par une histoire singulière d'un demi-millénaire. L'architecte a su donner une image moderne à une institution façonnée par une longue histoire. Et en 1923 naquit ce qui devait devenir l'emblème de l'université, un sigle au graphisme esthétique.

### **Paragraphe 3 : Une jeune université avec un emblème traditionnel.**

L'Université de Galatasaray est héritière d'une tradition d'enseignement francophone de plus d'un siècle. Son emblème fut adopté au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle à une époque où le Lycée impérial (*Mektebi Sultani*) ne s'appelait pas encore officiellement en turc le Lycée de Galatasaray. Cet emblème devenu le symbole des institutions Galatasaray naquit spontanément en 1923 au lycée même, grâce au talent d'un élève de cinquième année<sup>736</sup>, le numéro 74, Ayetullah Emin<sup>737</sup>. Les couleurs furent choisies ensuite.

---

<sup>733</sup> Encyclopædia Universalis en ligne, Empire ottoman.

<sup>734</sup> <http://www.stargazete.com/mobil/pazar/yazar/beylerbeyi-sarayi-ni-kim-yapti-haber-8626.mob>

<sup>735</sup> <http://www.stargazete.com/mobil/pazar/yazar/beylerbeyi-sarayi-ni-kim-yapti-haber-8626.mob>

<sup>736</sup> Correspond à la première année de lycée.

<sup>737</sup> Dans le système éducatif turc un numéro est attribué à chaque élève de l'école primaire jusqu'à la dernière année de lycée.

## A. Les dessins d'Ayetullah Emin

Durant l'année scolaire 1922-1923, les élèves de dernière et avant-dernière années du *Mekteb-i Sultani*, publièrent une revue scolaire à la fois sérieuse et humoristique<sup>738</sup> intitulée « *le Chat noir* »<sup>739</sup>. La mise au propre des articles rédigés par les élèves ainsi que la décoration et la préparation de la couverture de la revue étaient confiées à Ayetullah Emin<sup>740</sup>. C'était un garçon très talentueux fils du grammairien Emin Bey, qui appréciait particulièrement les cours de dessin linéaire<sup>741</sup>.

Un jour, Ayetullah Emin dessina pour la revue les lettres G et S en arabe<sup>742</sup>, soit le « *Gayin* » et le « *Sin* », l'un dans l'autre à l'aide d'un compas. Le résultat fut, semble-t-il, très esthétique ; Ayetullah, dit « *Ayet* »<sup>743</sup>, avait réussi à créer par l'entrecroisement des deux lettres une harmonie parfaite très stylisée avec le S (*Sin*) dans le G (*Gayin*), représentant ainsi les premières lettres de Galatasaray<sup>744</sup>.

Cette esquisse ainsi réalisée obtint l'unanimité auprès de ses camarades de classe qui décidèrent alors de le soumettre à l'approbation du congrès de l'école afin qu'il soit admis comme le blason officiel de leur établissement.

Au cours de ce congrès où de nombreuses personnes étaient présentes, l'élève Şinasi Reşit apporta la réalisation d'Ayetullah Emin afin de la proposer comme emblème de leur cher lycée ; cependant trop timide, il n'osa intervenir lui-même devant une assemblée nombreuse ; ce fut le docteur Namık un fervent « *galatasarayli* » qui le présenta<sup>745</sup>. La proposition fut accueillie avec enthousiasme et acceptée aussitôt sans hésitations<sup>746</sup>. Le dessin d'Ayetullah Emin réalisé à l'origine pour la couverture d'une revue scolaire devint l'emblème officiel du Lycée impérial ottoman de Galatasaray. Dès lors, il fut utilisé officiellement pour la première fois en 1923 et fut imprimé spécialement sur les cahiers des élèves, les enveloppes et le papier à lettre utilisé pour les correspondances mais également sous forme de tableau accroché dans chaque classe<sup>747</sup>.

---

<sup>738</sup> Vefa SEMENDEROĞLU, « Rozetin öyküsü », *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi* 1994, 1994, p. 56-57.

<sup>739</sup> En turc *Kara kedi*.

<sup>740</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 279.

<sup>741</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 279.

<sup>742</sup> Ancien alphabet utilisé en Turquie jusqu'en 1928 adoption de l'alphabet latin.

<sup>743</sup> Cf. annexe 5.

<sup>744</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 280.

<sup>745</sup> Ali ORALOĞLU, « Bir kuruluşun Öyküsü », *Galatasaray*, juin- juillet 2002, n°1, 3<sup>e</sup> édition, p. 68.

<sup>746</sup> *Ibid.*

<sup>747</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 280.

Véritable fierté pour l'école, on retrouva cet emblème sur tout ce qui touchait l'établissement : uniforme, matériel scolaire et tout ce qui se rapportait au lycée. En 1928, l'abandon de l'alphabet arabe au profit des lettres latines entraîna donc la transformation du logo officiel. Les lettres arabes « *Gayin* » et « *Sin* » furent remplacés par le G et S de l'alphabet latin<sup>748</sup> ; Ayetullah Emin, à partir de ces deux initiales de Galata Sérail fit un second dessin qui fut alors adopté comme emblème du lycée<sup>749</sup>. Sur ce dernier, était très peu différent de l'emblème initial, Ayetullah adapta avec perfection les lettres latines à la forme initiale, la modification resta de cette manière accessoire.

Cet emblème fut ensuite adopté par le club de football fondé par Ali Sami Yen et des élèves du *Mekteb-i Sultani*. Le club eut un premier logo dessiné par leur camarade Şevki Ege, numéro 333; son dessin représentait un aigle aux ailes déployées avec un ballon de football au bec<sup>750</sup>. Il semblerait que les « *Galatasarayli* » se seraient sérieusement attardés sur le symbole de l'aigle, mais ils ne le retinrent pas à cause du nom de l'animal, « *kartal* » en turc, appellation qu'ils n'appréciaient guère<sup>751</sup>. Ils optèrent alors pour le dessin d'Ayetullah Emin d'autant plus que Galatasaray était le nom de leur club de football. Une fois l'emblème trouvé, fallait-il encore choisir les couleurs.

## B. Les couleurs

L'emblème prit son aspect définitif avec l'association des couleurs de l'établissement, le rouge et le jaune, un choix qui semblerait-il remonte aux origines légendaires du Lycée de Galatasaray.

Selon la légende qui raconte qu'aux prémices du lycée se trouve la rencontre du sultan Bayezid II avec le vieillard *Gül Baba*, ce dernier aurait offert au sultan lors de leur conversation deux roses, une rouge comme le sang et une jaune comme l'or. Les couleurs du lycée de Galatasaray, trouveraient dès lors leurs origines dans l'épisode des roses<sup>752</sup>, récit que les « *Galatasarayli* » ne manquent pas de cultiver car il ajoute une dimension poétique à la création de leur établissement, doté déjà d'une histoire peu commune.

---

<sup>748</sup> Cf. annexe 4.

<sup>749</sup> Vahdettin ENGIN, *Mekteb-i Sultani*, op. cit., p. 280.

<sup>750</sup> Ali ORALOĞLU, «Bir kuruluşun Öyküsü», op. cit., p. 68.

<sup>751</sup> *Ibid.*

<sup>752</sup> Ali ORALOĞLU, «Bir kuruluşun Öyküsü», op. cit., p. 69.

Dans cet esprit, chaque élément, chaque détail constitutif du patrimoine historique de Galatasaray contribue à le magnifier et à lui donner une image irremplaçable.

Telle la conception métaphorique et glorificatrice du père Dubois<sup>753</sup> sur la signification des couleurs de l'école : « (...) *Une fois de plus, il me semble que Proust a raison : il y a dans les noms, dans les blasons, dans les couleurs plus qu'un simple symbole : toute une réalité mystérieuse y est enchâssée comme dans un bel écrin. Le rouge de Galatasaray, c'est la vie généreuse, c'est le feu ardent, c'est le sang jeune et le fier drapeau. C'est l'amour sous toutes ses formes et la rose rouge de Galatasaray c'est celle qui est offerte à tous ses enfants à l'occasion de leurs noces avec la vie qu'ils célèbrent au cours de leur éducation. L'or de Galatasaray, c'est l'âme noble, c'est l'éclat de la science, c'est l'esprit ouvert et l'incorruptible idéal. C'est le rayonnement de la culture, et la rose or de Galatasaray, c'est celle qui distingue tous ses anciens dont la fidélité indéfectible est bien connue. Le soleil au cours de ses journées change inlassablement sa propre couleur en or et son or en pourpre et ce rythme est aussi celui de la vie de Galatasaray. Les qualités du cœur permettent l'épanouissement de l'esprit ennobli par le cœur.*

*Pourpre et or-noblesse et incorruptibilité-feu et lumière, non ce n'est pas simplement un symbole. Il est impensable que Galatasaray ait d'autres couleurs ! »*<sup>754</sup>.

Cependant, le fondateur du club de football, Ali Sami Yen, émit au XX<sup>e</sup> siècle, une version plus réaliste venant contredire cette origine légendaire. Selon ce dernier, la création du club de football serait à la source de l'adoption de ces couleurs. Au départ, les élèves avaient choisi le rouge et le blanc, des couleurs inspirées du drapeau turc. Mais, une administration oppressive et soupçonneuse s'éleva contre ce choix<sup>755</sup>. Le noir et le blanc furent également évoqués, mais sans succès. C'est alors, en rentrant dans une boutique, qu'ils trouvèrent les couleurs qui allaient les représenter. Ils tombèrent là, sur deux étoffes laineuses l'une rouge griotte et l'autre jaune orangée et se décidèrent pour ces dernières<sup>756</sup>. Le mariage de ces deux teintes « *rappelait les jeux de couleurs que l'on retrouve dans le feu* »<sup>757</sup> telles les flammes de la passion qui animaient ces jeunes sportifs.

---

<sup>753</sup> Professeur au lycée de Galatasaray en 1937, il y enseigna durant plus de 30 ans le français et la philosophie.

<sup>754</sup> Écrit du Père Pierre DUBOIS lors du centenaire du lycée de Galatasaray, «Centenaire», *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi* 1994, 1994, p. 75.

<sup>755</sup> Ali ORALOĞLU, « Bir kuruluşun Öyküsü », *op. cit.*, p. 69.

<sup>756</sup> Ali ORALOĞLU, « Bir kuruluşun Öyküsü », *op. cit.*, p. 69.

<sup>757</sup> *Ibid.*



Face à ces deux versions divergentes les « *Galatasarayli* » dans l'ensemble, se complaisent davantage dans la source légendaire qui exalte d'une certaine manière l'histoire immémoriale de Galatasaray.

Si l'origine des couleurs demeure sujette à discussion, celle du dessin est beaucoup plus sûre, le dessin d'un élève de 5<sup>e</sup> année à l'occasion d'une publication périscolaire donna naissance à l'emblème de Galatasaray. L'Université de Galatasaray, reste fidèle à l'héritage dont elle est issue. Elle a su assumer ce double attachement à l'histoire et à la modernité dans son fonctionnement, ce qui lui permit d'acquérir un prestige aussi bien dans le pays qu'à l'étranger.

## **Chapitre II**

### **Une université prestigieuse sur le plan national et international**

Inspirée du modèle français d'enseignement universitaire, l'Université de Galatasaray est le modèle même de l'établissement d'enseignement supérieur moderne aspirant à une place parmi les meilleures universités d'Europe. Jeune université, elle préconise un enseignement progressiste destiné à former des individus capables de répondre aux besoins de l'évolution mondiale. Cependant soumise au carcan du rigide système universitaire turc, Galatasaray peine à se frayer le chemin qui la mènerait aux rangs des plus grandes universités du monde.

Son organisation particulière et le décalage entre ses ambitions et la réalité de l'enseignement supérieur turc, constituent en effet une sérieuse entrave à son envol. Université d'excellence au niveau national, elle convoite une certaine réputation au niveau international. Le passage du statut d'établissement intégré à celui d'université, lui permit d'acquérir une place à part entière dans le monde de l'enseignement universitaire aussi bien sur le plan national qu'international. La transformation de l'E.E.I.G. en une université entraîna des modifications structurelles des établissements d'enseignement.

Le 13 octobre 1994, le ministre turc des Affaires étrangères, Mümtaz Soysal, et le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, signèrent à Paris le protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 établi entre la France et la Turquie sur l'E.E.I.G. Le 19 octobre 1995, un second accord sous forme d'échange de lettres concernant ce même protocole fut signé par Hervé de Charrette et Coşkun Kırca, les ministres des Affaires étrangères respectifs de la France et de la Turquie. Ces deux nouveaux accords posèrent les principes relatifs aux activités de l'établissement Galatasaray. Cette université d'État tient ainsi une place à part dans l'enseignement supérieur turc grâce à son statut dérogatoire (section I). Son caractère nouveau, sa taille modeste et son statut particulier, ne l'empêche pas d'être une université à vocation internationale (section II).

## **Section I : Une université d'État à statut dérogatoire**

L'originalité de l'Université de Galatasaray vient de la complexité de ses origines. D'une part, elle est soumise à la fois au statut d'établissement public et à celui d'établissement international. Ceci pèse sur son organisation et son fonctionnement. Entre la législation universitaire turque quelque peu désuète et les dispositions des accords bilatéraux relatifs à l'enseignement francophone, l'Université de Galatasaray apparaît dès lors comme un établissement hybride unique en son genre dans le pays. Ce caractère se retrouve dans l'administration où cohabitent des institutions proprement turques et d'autres issues des accords internationaux (§1); mais également dans les différents établissements d'enseignements de l'université (§2), sans oublier les modalités de recrutement propres à Galatasaray, qui mêlent législation étatique et règlement interne (§3).

### **Paragraphe1 : L'administration de l'Université de Galatasaray**

Outre l'enseignement francophone, Galatasaray est également un campus comptant de nombreuses structures universitaires. L'Université de Galatasaray, est un établissement d'enseignement supérieur abritant plus de deux mille étudiants et accueillant annuellement plus de trois cents nouveaux étudiants avec un personnel de plus de deux cent cinquante enseignants. C'est également cinq facultés, deux instituts, cinq centres de recherches, assortis de laboratoires de physique, chimie, de laboratoires de langues, d'un espace francophone, d'une importante bibliothèque de plus de quarante mille ouvrages, avec six amphithéâtres, une quarantaine de salles de classes et enfin des locaux administratifs.

L'ensemble de ce complexe universitaire situé à *Ortaköy* s'étale sur un site de plus de quatre mille mètres carrés et nécessite une gestion efficace. L'université d'autre part est le prolongement de l'ancienne institution qu'est le Lycée de Galatasaray. Pour cela, ses institutions de direction et ses recteurs contribuent à maintenir en son sein l'esprit et les traditions Galatasaray.

## A. Les institutions de direction

Au sommet de la pyramide administrative on retrouve bien entendu de manière officieuse, la Fondation d'éducation Galatasaray à l'origine même de la création de l'université. En tant que gestionnaire externe, elle assure un soutien financier indispensable à la bonne marche de l'établissement, mais n'en constitue pas un organe administratif légal à part entière, et n'a plus sa place officielle dans l'organigramme de direction de l'établissement, bien que la plupart des membres de la fondation dont le président Inan Kıraç fassent partie de ces structures de gestion. Établissement public soumis au droit turc, l'administration, organe de décision de l'université, est organisée conformément à la législation sur l'enseignement supérieur avec néanmoins des spécificités relatives à son statut d'université francophone prévues notamment par les accords bilatéraux entre la France et la Turquie. Dès lors l'administration de l'université est constituée d'organes décisionnels émanant de diverses sources législatives, caractéristique structurelle mettant en évidence une fois de plus la singularité de Galatasaray. On distingue d'une part ceux établis par la loi numéro 2547 du 4 novembre 1982 sur l'enseignement supérieur dit *Yüksek Öğretim Kanunu*<sup>758</sup> et, d'autre part, ceux mis en place par les conventions internationales relatives à la fondation de l'E.E.I.G. et par conséquent de l'Université de Galatasaray.

### *1° Les institutions nées de la loi turque*

Trois organes administratifs sont prévus par la loi turque ; ce sont :

- Le rectorat
- Le *senato*<sup>759</sup>

Le conseil d'administration Galatasaray

À la tête du rectorat se trouve le recteur, principal responsable administratif et académique de l'université. Disposant de nombreuses prérogatives, le recteur de l'université assure en vertu de l'article 13 de la loi sur l'enseignement supérieur des fonctions étendues à tous les niveaux. Sur le plan administratif, à proprement parler, il doit présider les conseils d'université, se prononcer sur les propositions émises par ceux-ci, appliquer les décisions de

---

<sup>758</sup> Loi sur l'enseignement supérieur.

<sup>759</sup> Le sénat universitaire.

Conseil de l'enseignement supérieur, le *Y.Ö.K.*, et assurer la constance des travaux avec les organismes attachés à l'université.

Sur le plan financier il doit préparer le budget et les programmes d'investissements pour les soumettre au Conseil de l'enseignement supérieur. Au niveau même de l'activité scientifique et pédagogique, il a pour obligation de présenter un rapport au Conseil interuniversitaire<sup>760</sup> sur les activités d'enseignement d'éducation, de recherche scientifique ainsi que de publication à la fin de chaque année universitaire. Il s'occupe personnellement de la gestion du personnel enseignant en cas de nécessité.

Responsable du bon fonctionnement de l'établissement il s'assure enfin de l'utilisation rationnelle des capacités d'enseignement de l'université, tout en veillant à son développement dans un cadre sécurisé. Par ailleurs, il a en charge de mener les activités universitaires conformément aux principes et objectifs étatiques, en l'occurrence aux principes kémalistes républicains, laïcs et démocratiques.

Le *senato* ou sénat universitaire constitue l'organe académique de l'université. C'est une assemblée composée du recteur qui en est le président, de ses adjoints, des doyens des facultés, des directeurs des instituts ainsi que d'un professeur de chaque faculté. Selon l'article 14 de la loi sur l'enseignement supérieur il a en charge la préparation des règlements relatifs à l'établissement, se prononce sur les programmes universitaires, sur les activités de publication et de recherche scientifique. De plus il décide de l'attribution des titres académiques honorifiques de l'université. En dernier ressort, il désigne les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, présidé par le recteur est constitué des doyens des facultés ainsi que de trois professeurs nommés par le *Senato*, titulaires d'une mission d'assistance par rapport à la fonction du recteur. D'après l'article 15 de la loi, le Conseil d'administration assiste le recteur dans son rôle d'administrateur principal. Il se prononce notamment sur les contestations émises par les différents départements d'enseignements ainsi que sur les questions soulevées par le recteur sur la gestion de l'université. Il doit de plus s'assurer de l'application des programmes et des plans d'activités, de la même façon qu'il doit étudier les projets de budget et soumettre éventuellement des propositions au recteur.

---

<sup>760</sup> Le Conseil interuniversitaire est le conseil supérieur des universités, composé : des recteurs, des doyens, et des représentants des *Senato* des universités du pays. Ce conseil, prend les mesures nécessaires à la satisfaction des besoins en enseignants des universités. Il a en charge la préparation des projets de lois, règlements et statuts relatifs à l'ensemble des universités. Il assure également la coordination entre ces établissements.

L'ensemble de ces organes administratifs communs à toutes les universités turques de droit public, prennent l'intégralité des décisions administratives, économiques et juridiques relatives à l'établissement sous la présidence d'un recteur omniprésent à chaque niveau de l'administration. À côté de ces institutions classiques, on retrouve celles nées des traités bilatéraux entre les deux pays.

## *2° Les institutions nées des accords internationaux*

La gestion de l'université est soumise également à deux autres structures administratives nées des accords internationaux: le Comité paritaire franco-turc et le Haut Comité de parrainage franco-turc.

Le Comité paritaire franco-turc est une institution unique mise en place essentiellement pour l'université de Galatasaray. Ce comité établi avec la fondation de l'E.E.I.G., continue sa singulière mission avec sa transformation en université. Chargé de réaliser et suivre le bon déroulement du projet universitaire Galatasaray le comité tire sa légitimité du traité international du 14 avril 1992 qui en constitue la base légale. Consacré par un certain nombre de dispositions, il est défini à l'article 11 de l'accord qui en précise la nature selon lequel : *« Il est inséré un comité paritaire franco-turc, organe de concertation sur le fonctionnement de l'établissement(...)»*.

*Ce comité est composé :*

*- d u côté turc, d'un représentant du ministère des affaires étrangères, d'un représentant du ministère de l'éducation nationale et du président de l'établissement.*

*- du côté français, d'un représentant du ministère des affaires étrangères, d'un représentant du ministère de l'éducation nationale et du vice-président de l'établissement. »*

Constituant une assemblée représentative de type diplomatique due en particulier à la nomination d'une grande partie des membres par les différents ministères des pays concernés, le comité dispose d'un éventail de fonctions établies par le traité.

On distingue d'une part des fonctions assez générales relatives à l'ensemble des établissements Galatasaray du primaire à l'université que sont :

- La détermination du projet pédagogique incluant : la mise en place des programmes des enseignements dispensés en français, la définition des emplois du temps généraux suivis dans l'établissement sur proposition du recteur et la définition des contrats des enseignants français (article 11) :

- La fixation du contingent des classes des établissements Galatasaray (article7)
- La concertation sur les modalités de la participation française aux établissements (article 8)
- L'établissement des dispositions des conventions de travail des fonctionnaires et agents français affectés à ces établissements (article 9).

D'autre part, on distingue des fonctions plus spécifiques à chaque institution formant l'E.E.I.G. à savoir :

- La proposition éventuelle de créer de nouvelles unités d'enseignements supérieures en plus de celles déjà existantes pour l'université (article3)
- La détermination des modalités de l'enseignement en français pour les établissements Galatasaray du premier et second degré (article 4).

Affecté d'une certaine manière à une mission d'orientation, le comité dispose ainsi d'un champ d'action à la fois vaste et hétérogène. Outre ces attributs fondamentaux, le comité est également une instance de négociation internationale dans le cadre duquel Bruno Ollivier<sup>761</sup> dégage trois types d'objectifs :

- *« pour la partie française un objectif politique de type praxéologique. Il s'agit d'arriver à agir au mieux sur la réalité en la connaissant mieux. (...) les décideurs politiques français et leurs administrations peuvent deux fois par an, en rencontrant les responsables de l'université, en prenant le temps d'examiner les dossiers, vérifier l'adaptation progressive et continue de l'institution à son environnement, pour lui faire remplir au mieux les objectifs qui lui ont été fixés. À ce niveau-là se fixer sur une évolution permanente des résultats une observation des interactions entre l'université naissante et son environnement, une redéfinition éventuelle, par ajustement des objectifs politiques et sur les répercussions budgétaires possibles de toutes décisions »*<sup>762</sup>.

- Des objectifs territoriaux, selon lesquels l'extension de la politique de diffusion linguistique de la France consiste pour celle-ci à étendre de manière symbolique son territoire notamment par le renforcement des structures francophones, la favorisation de l'enseignement de la langue<sup>763</sup>.

---

<sup>761</sup> Bruno OLLIVIER, maître de conférences à l'université de Reims puis celle Paris V, il fut détaché de 1993 à 1996 auprès du Ministère des Affaires étrangères auprès du service culturel de l'Ambassade de France à Istanbul. Il a également suivi la création de l'Université de Galatasaray.

<sup>762</sup> Bruno OLLIVIER, « Négociation et Médiation. Etude de cas : le comité paritaire franco-turc de l'Université de Galatasaray », *Communication et organisation négociation et médiation dans l'entreprise*, Bordeaux, GREC/O, 1<sup>er</sup> semestre 1997, p. 306-307.

<sup>763</sup> Bruno OLLIVIER, « Négociation et Médiation. Etude de cas ... », *op. cit.*, p. 307.

- Des objectifs d'un engagement officiel à travers « *l'institutionnalisation de la reconnaissance mutuelle des deux parties comme partenaires et son inscription dans des rituels de type symbolique qui la rendent lisible par tous* »<sup>764</sup>.

Sur le plan formel, le comité se réunit deux fois par an en Turquie et en France à tour de rôle. Cependant il n'existe pas de calendrier prédéfini à l'avance, dans la mesure où les dates de réunion sont établies au fur et à mesure, d'une séance à l'autre avec une possibilité de modification en cas essentiellement de force majeure<sup>765</sup>. L'ordre du jour quant à lui, tout comme les dates, n'obéissent pas à un programme préalablement déterminé. Ce dernier se fait ainsi de manière tout à fait aléatoire selon les exigences des partenaires. Cela peut être des suggestions émises sur le plan local par les administrations représentatives respectives ou encore des propositions ou discussions plus importantes stipulées directement par les ministres, lors des séances concernant les négociations sur les apports financiers des deux pays par exemple<sup>766</sup>. Pour la communication stricto sensu entre les membres du comité, le français demeure la langue officielle tant au niveau des négociations que des actes nés de ces réunions.

Plus qu'un choix, le français reste une nécessité de fait, puisqu'aucun membre français ne maîtrise le turc alors que les partenaires turcs sont dans l'ensemble tous francophones, issus pour la plupart du lycée de Galatasaray ou encore des lycées francophones du pays, s'ajoute à cela le fait que la langue turque étant peu répandue dans le monde et utilisée seulement dans les pays d'Asie centrale, ne constitue pas une langue internationale enseignée en général dans les établissements scolaires étrangers.

La forme, les fonctions, les objectifs du comité font de lui une instance indispensable au fonctionnement de l'université compte tenu de son caractère francophone. L'apport français, qu'il soit matériel, humain ou financier est ici au cœur des négociations. Malgré le poids important de la France dans les fonctions du comité, celui-ci demeure sous la tutelle turque. Cette situation s'explique par l'obligation de conformité à la législation turque de ses décisions. Sur la scène administrative de l'université, la présence de la France demeure limitée alors qu'au niveau national voire international, l'université tire en grande partie son prestige de ses particularités françaises.

---

<sup>764</sup> Bruno OLLIVIER, « Négociation et Médiation. Etude de cas ... », *op. cit.*, p. 308.

<sup>765</sup> Bruno OLLIVIER, « Négociation et Médiation. Etude de cas ... », *op. cit.*, p. 310.

<sup>766</sup> *Ibid.*



Cette configuration semble satisfaire la France reléguée à un rôle secondaire par rapport à la précellence turque sur tous les points alors que l'Université de Galatasaray est le plus important projet auquel a participé le ministère des Affaires étrangères français dans le domaine de coopération universitaire.

Le Haut Comité au parrainage franco-turc, est quant à lui davantage un groupement de travail et de soutien agissant exclusivement pour l'Université de Galatasaray à partir de la France. Ayant pour objet le développement des activités de l'université notamment en France et dans le domaine universitaire, cet organe décisionnel secondaire œuvre dans le cadre des résolutions prises par le Comité paritaire franco-turc. Il est peu présent dans la gestion directe de l'établissement, mais intervient dans l'amélioration de la qualité des conditions et des capacités d'enseignement, tout en contribuant à l'ouverture internationale de l'université dans le cadre de la coopération en matière d'enseignement.

Il est composé d'importantes personnalités turques et françaises venant du milieu de la politique, la culture et du milieu universitaire, le Haut Comité se réunit une fois par an sous l'égide de l'ambassade de Turquie à Paris. Puisqu'il est établi en France, le chef d'État français en est le président honoraire. Ce comité créé en même temps que l'université est constituée d'une partie française, et d'une partie turque dont la présidence est cette fois-ci attribuée à un français. Le premier président fut Raymond Barre, ancien Premier ministre et professeur d'économie. Défenseur inconditionnel de la Turquie et véritable ami du pays, Raymond Barre œuvra à partir de la France pour le développement de l'Université de Galatasaray et plus particulièrement dans ses relations académiques avec les établissements d'enseignements français ; son statut et de sa position politique constituèrent un atout non négligeable pour la Turquie et contribuèrent également à une reconnaissance internationale de l'université.

Voici ce qu'il déclara en 1996 à un journal à propos de l'Université de Galatasaray à la suite d'une réunion à l'ambassade de Turquie : *« Depuis quelques années des sociétés françaises investissent en Turquie, de plus je constate que ces sociétés qui s'installent dans votre pays sont des grosses sociétés. La Turquie et la France connaissent sur le plan économique la période la plus intense de leur histoire commune. Il est naturel que cette situation se répercute sur la coopération culturelle. Le lycée de Galatasaray et l'admirable tradition de ce lycée nous ont permis de faire asseoir sur des bases solides une institution d'éducation vitrine culturelle de la coopération économique entre la Turquie et la France. Le lycée et l'université de Galatasaray n'en resteront pas seulement à la formation d'une*

*catégorie choisie, mais accueilleront des élèves des Républiques Turques, et seront le flambeau d'une lumière de culture s'étendant jusqu'à l'Asie. La coopération entreprise entre la France et la Turquie se développe ces dernières années à une vitesse incroyable. Nous devons absolument asseoir cela sur une base culturelle telle que Galatasaray. Nous travaillons avec beaucoup d'enthousiasme »<sup>767</sup>.*

Raymond Barre permit à l'université d'acquérir une certaine renommée notamment à travers l'admission en France des différents diplômes délivrés par Galatasaray ainsi que l'acceptation en tant qu'établissement de coopération intellectuelle. Dans ce sens, il favorisa l'instauration d'un partenariat entre l'Université de Galatasaray et plus d'une trentaine d'universités françaises avec comme chef de file l'université Paris I Panthéon -Sorbonne afin de créer des relations interuniversitaires durables et de mettre en place un système d'échanges de professeurs et d'étudiants. Par ailleurs, avec Raymond Barre, les ambassadeurs turcs de l'époque, Tansuğ Bleda (1991-1998) et Köksal Sönmez (1998-2001), contribuèrent au déploiement international de Galatasaray par leurs propositions et leurs conseils.

À côté de sa mission de création de partenariat interuniversitaire, le Haut Comité intervient aussi au niveau de l'environnement matériel dans lequel fonctionne l'établissement, pour atteindre une qualité d'enseignement comparable à ceux des pays européens. Afin d'enrichir la bibliothèque de l'université, il se chargea d'installer un système de correspondance « en ligne » avec la Bibliothèque nationale de France<sup>768</sup>. On note ici, une volonté d'accorder des moyens durables et privilégiés de manière à renforcer les liens avec la France et de prouver son intérêt pour l'université. Il apporta aussi son concours à l'installation de nombreux équipements dont des laboratoires pour les départements de génie informatique et génie industriel et fit en sorte que les milieux industriels du pays s'intéressent à ces filières<sup>769</sup>.

Le Haut Comité se distingue des autres organes de direction par l'influence de la France plus présente dans l'activité et la prise de décision. La présidence française et la situation des réunions sur le sol français quoique dans l'ambassade de Turquie semblent y être pour beaucoup.

---

<sup>767</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, op. cit., p. 207.

<sup>768</sup> Galatasaray Üniversitesi, *Galatasaray Üniversitesi*, op.cit., p. 40.

<sup>769</sup> Galatasaray Üniversitesi, *Galatasaray Üniversitesi*, op.cit., p. 40-41.

Cette position influente acquise par la France s'explique également par la valeur subalterne de la fonction assignée au Haut Comité compte tenu des questions substantielles que traitent le reste des structures administratives installées en Turquie, qui sont partie intégrante de l'université.

Dotée d'un système de gestion résultant de dispositions nationales et internationales, l'Université de Galatasaray parvient une fois de plus à se différencier des autres établissements d'État en dépit du fait qu'elle soit soumise au même statut. Toutefois les structures décisionnelles imposées par l'État priment au quotidien sur celles établies par la coopération franco-turque, en particulier le Comité paritaire qui donne essentiellement les grandes lignes de conduite autour du projet qui n'aurait vu le jour sans sa participation. Parmi ces institutions, le recteur joue également un rôle fondamental. Respectueux de la tradition Galatasaray il est le principal dirigeant et représentant de l'université.

## **B. Le rôle majeur des recteurs respectueux des traditions**

L'Université de Galatasaray étant un établissement public obéit aux principes du droit turc régissant le domaine de l'enseignement supérieur. Ainsi, selon l'article 13 de la loi du 4 novembre 1981 sur le *Y.Ö.K.*, les recteurs des universités d'État sont désignés par le Président de la République à partir d'une liste de trois candidats proposés par le Conseil de l'enseignement supérieur (*Y.Ö.K.*). Ces derniers sont quant à eux choisis parmi six professeurs d'université âgés de moins de soixante-sept ans et élus par le corps enseignant de l'université en question.

Depuis sa fondation et jusqu'à aujourd'hui, l'université a été dirigée par quatre recteurs tous issus de la communauté Galatasaray, anciens élèves mais surtout enseignants ou encore directeurs du Lycée de Galatasaray. L'université fut dirigée par des personnalités éminentes fortement imprégnées par l'esprit et l'éducation Galatasaray, tout à fait désignées pour la présider.

Cette université qui couronne le cursus Galatasaray ne peut être gérée autrement que par des « *Galatasarayli* » conscients de la valeur de cet établissement non seulement pour la communauté Galatasaray mais également et principalement pour la Turquie engagée sur le chemin d'une intégration future à l'Union européenne.

Jusqu'en 2008, l'université connut quatre recteurs<sup>770</sup>. Le premier fut Yıldızhan Yayla, le second, Erdoğan Teziç, fut le plus influent ; lui succéda Duygun Yarsuvat recteur en rupture avec la tradition des recteurs-directeurs, et enfin Ethem Tolga, l'actuel recteur, depuis 2008.

### *1° Yıldızhan Yayla*

Le premier recteur choisi fut le professeur de droit, Yıldızhan Yayla. Issu d'une famille libérale ouverte à la culture occidentale, Yıldızhan Yayla suivit les mêmes études que son père avocat et théologien. Il fut diplômé en 1956 du lycée de Galatasaray où il reçut une éducation scolaire fondée sur les principes de tolérance et de liberté de pensée qui contribua fortement à forger son caractère<sup>771</sup>.

Après le lycée, il souhaitait faire des études en France ou en Suisse, à une époque où les études à l'étranger étaient facilement accessibles, en vue notamment d'embrasser une carrière de diplomate comme la plupart des élèves sortant de Galatasaray. Pourtant, suivant la volonté de son père qui espérait le voir faire des études juridiques en Turquie, il entra à la faculté de droit à l'université d'Istanbul où il s'intéressa un certain temps à la philosophie du droit. Après sa maîtrise, il obtint son doctorat en droit public et accéda en 1974 au titre de *Doçent*<sup>772</sup> en droit administratif.

En 1982, il devint professeur de droit. Au cours de la même année, il fut promu adjoint du doyen de la faculté des sciences politiques dans la même université. En 1986, il quitta l'université d'Istanbul pour le poste de recteur adjoint de l'université de Marmara. Il n'occupa cependant cette nouvelle fonction que peu de temps puisqu'en septembre 1987 sur proposition d'Inan Kıraç il passa à la direction du Lycée de Galatasaray. Fidèle à ses origines scolaires, Yayla resta fort attaché à la communauté Galatasaray tout au long de sa carrière universitaire. Il fut d'ailleurs l'un des premiers adhérents au projet de création de la Fondation d'éducation Galatasaray auquel il apporta son soutien du début jusqu'à la fin.

En outre, le fait qu'il soit une personne de confiance intègre et fort appréciée par son entourage, était autant de qualités qui décidèrent Coşkun Kırca, Yiğit Okur et Inan Kıraç dont il fut camarade de classe au lycée, à lui soumettre la proposition de diriger le lycée de Galatasaray<sup>773</sup>.

---

<sup>770</sup> Cf. annexe 19.

<sup>771</sup> Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, *Sultani Söyleşileri*, op. cit., p. 18.

<sup>772</sup> *Dozent* maître de conférences disposant d'une chaire. Titre d'enseignant qui vient avant celui de professeur.

<sup>773</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006*, op. cit., p. 122.

Le plus important facteur de choix pour ce poste était d'avoir la capacité de porter l'institution Galatasaray jusqu'à la création d'une université. Pour le président de la fondation, Inan Kıraç, il s'agissait là d'un rôle qui convenait parfaitement à Yayla. Avec l'obtention de l'accord du ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Metin Emiroğlu, et l'acquiescement du recteur de l'université de Marmara, Orhan Oğuz qui le libéra de son poste de recteur adjoint, Yayla entra alors en fonction dès septembre 1987<sup>774</sup>.

Son arrivée au Lycée de Galatasaray était porteuse d'une toute nouvelle tradition, celle des directeurs professeurs. Yıldızhan Yayla fut effectivement le premier directeur du Lycée de Galatasaray à détenir le titre de professeur ; il ouvrit de ce fait la voie puisque la plupart de ses successeurs en seront titulaires. Yıldızhan Yayla hésita avant d'accepter de ce poste. Il n'avait jamais étudié la pédagogie et encore moins reçu une formation pour un poste exigeant une telle responsabilité et qui, dans le cadre du Lycée de Galatasaray, était un véritable sacerdoce ; il finit par consentir.

Depuis le départ à la retraite de Süreyya Günay, dernier directeur en date, aucun successeur n'avait été trouvé, de plus il ne pouvait décevoir un ami comme Inan Kıraç dévoué à Galatasaray ; en outre, s'il avait décliné cette proposition, il se serait lui-même exclu du milieu Galatasaray<sup>775</sup>. C'est pourquoi armé de son amour pour cette grande institution qui lui avait tant donné, il exerça avec brio ses nouvelles fonctions dans lesquelles pourtant il était profane. Fidèle à ses convictions, il mit en place une méthode de gestion transparente et apporta une grande attention à ses élèves. Aidé par son côté « *galatasaraylı* »<sup>776</sup>, son travail laborieux eut d'heureux résultats.

En 1980 et 1990, deux rapports relatifs à la situation et au fonctionnement du lycée soumis au parlement français vinrent confirmer les apports bénéfiques de Yayla. Dans celui de 1980, on fit mention de l'état de ruine au sens propre comme au sens figuré dans lequel se trouvait l'établissement<sup>777</sup>. Tandis que dans celui établi dix ans plus tard en 1990 alors que Yayla était en fonction depuis trois ans, on constata de nettes améliorations avec un retour au prestige originel<sup>778</sup>.

---

<sup>774</sup>Le recteur Orhan Oğuz, préparant Yıldızhan Yayla à la fonction de recteur de l'université de Marmara accepta de le libérer pour une durée de deux ans seulement.

<sup>775</sup>Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, *Sultani Söyleşileri*, op. cit., p. 21.

<sup>776</sup>*Ibid.*

<sup>777</sup>*Ibid.*

<sup>778</sup>Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, *Sultani Söyleşileri*, op. cit., p. 21.

Cependant Yayla n'était pas le seul auteur de ce renouveau ; une part était due aux actions de la Fondation d'éducation Galatasaray et de la communauté Galatasaray<sup>779</sup> sans lesquelles il n'aurait pu avoir lieu. Yıldızhan Yayla fut l'un des protagonistes et le moteur de ce regain.

Durant ses fonctions de directeur, il suivit également de très près les travaux concernant la création de l'université de Galatasaray dont les bases politiques, diplomatiques, et scientifiques furent posées dès 1987<sup>780</sup>. Membre de la fondation ainsi que de la commission chargée de préparer le projet de création de l'université, Yayla participa activement à tous les stades de sa réalisation.

Cet engagement lui valut sa nomination à la présidence de l'E.E.I.G. constituant dès lors un nouveau tournant dans sa vie. Par décret du conseil des ministres du 27 décembre 1987, Yıldızhan Yayla fut officiellement désigné à la tête de l'E.E.I.G., avec l'assistance d'un vice-président turc le professeur Barlas Tolan et d'une vice-présidente française, Annie Petit, conformément à l'accord international du 14 avril 1992. Malgré les charges de ce nouveau poste, il poursuivit ses fonctions de directeur encore quelque temps car il fallait lui trouver un remplaçant digne de ce nom.

À l'automne 1993, il laissa finalement sa place à un universitaire comme lui le professeur de droit Erdoğan Teziç. En véritable « *galatasarayli* » soucieux de l'avenir et des intérêts de l'institution Galatasaray, Teziç fut impliqué activement dans le fonctionnement et les activités de la fondation. En outre avec une carrière universitaire brillante, il avait suscité l'admiration de certains milieux<sup>781</sup>. Personnage à la hauteur de la qualité de l'enseignement et du prestige du lycée, il pouvait être considéré comme un bon remplaçant de Yayla.

Cependant à la suite des difficultés nées de l'inadaptation du statut de l'E.E.I.G. au système général en vigueur en Turquie, ce dernier ne fonctionna que dix-neuf mois. Le 6 juin 1994 l'Université de Galatasaray fut substituée à l'E.E.I.G. et Yıldızhan Yayla en devint le recteur. Yayla entra ainsi dans l'histoire de la Turquie comme, le premier recteur de l'unique établissement public francophone d'enseignement supérieur du pays créé par un traité international.

---

<sup>779</sup> *Ibid.*

<sup>780</sup> Yıldızhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi, tarih ve toplum », 2002, n°222, p. 27.

<sup>781</sup> Inan KIRIÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006, op. cit.*, p.180.

Il fut alors confronté à de lourdes responsabilités tenant non seulement à la nouveauté de la chose et aux difficultés qui en résultaient, mais également à la portée de cette toute nouvelle expérience dans le cadre des relations bilatérales entre la France et la Turquie.

Lancé dans cette aventure aussi bénéfique que périlleuse pour la Turquie, Yayla pourtant peu enclin à la gestion et à l'administration, s'acquitta avec succès de ses fonctions de recteur. Il contribua dès le début au développement qualitatif de l'enseignement pour faire de Galatasaray l'une des universités les plus importantes et les plus prisées du pays, tout en restant fidèle aux valeurs ancestrales revendiquées par la communauté Galatasaray.

En 1998, il reçut le certificat et la médaille d'honneur de la Fondation d'éducation Galatasaray en raison de ses bons et loyaux services au sein des structures Galatasaray et plus particulièrement pour les travaux relatifs à la création de l'université. De plus une salle de l'université lui fut consacrée et porte son nom<sup>782</sup>, sorte de reconnaissance solennelle de son dévouement ; recteur fondateur, il entra comme tel dans l'histoire de Galatasaray. Passionné, solidaire, fidèle à ses origines et dirigeant malgré lui, Yayla, figure illustre de la renaissance du lycée et de la naissance de l'université réussit avec conviction à relever un défi annoncé aussi audacieux que très délicat. Yayla demeura au poste de recteur jusqu'à l'an 2000, durant deux mandats de suite. Lui succéda alors Erdoğan Teziç, son successeur au Lycée de Galatasaray.

## 2°Erdoğan Teziç

Yıldızhan Yayla, arrivé au terme de son deuxième mandat céda sa place à Erdoğan Teziç, (son successeur au lycée de Galatasaray), le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Professeur de droit de renommée, Teziç fut l'un des recteurs les plus charismatiques de l'université.

Issu d'une famille modeste et croyante de *Fatih* (aujourd'hui l'arrondissement le plus conservateur d'Istanbul), Teziç y naquit en 1936. Son père un fervent pratiquant qui était *hafiz* et *hadji*<sup>783</sup>, décédé jeune, tenait une petite boutique de cordonnerie dans lequel après sa mort Teziç travailla pendant ses temps libres. L'aventure Galatasaray commença pour lui au lycée; il y fit ses études secondaires et en sortit diplômé en 1956. Durant ces années il fut un élève travailleur, sérieux, et probe dans tout ce qu'il entreprenait, il rêvait de faire des études de droit<sup>784</sup>.

---

<sup>782</sup> Salle utilisée en générale pour les conférences organisées à l'université.

<sup>783</sup> Personne connaissant le Coran par cœur et ayant effectué le pèlerinage à la Mecque.

<sup>784</sup> Nursel DILEK, «YÖK'te 'yok' olan Kaptan Erdoğan», *Aksiyon*, 2007, n°678, p. 16.

Bon sportif, il intégra assez rapidement l'équipe de volley-ball du lycée et progressa rapidement dans cette discipline; il joua également dans l'équipe nationale en tant que capitaine. Il participa d'ailleurs au championnat du monde de volley-ball qui se déroulait en France en 1956. Il arrêta cependant sa carrière de sportif après le lycée sans pour autant se désintéresser de ce sport puisque, après avoir terminé ses études, il fut un temps président de la commission juridique de la Fédération internationale de volley-ball, dirigea le club de *Yeşilyurt* et eut également des fonctions dans le club de volley-ball Galatasaray. Possédant une forte personnalité et volontaire, il fut une autorité respectée dans le monde du volley-ball<sup>785</sup>.

Après le lycée il réalisa son rêve et entra à la faculté de droit à l'université d'Istanbul d'où il sortit diplômé en 1959. Par la suite ayant obtenu une bourse du gouvernement français, il se rendit à Paris et entama des études de doctorat en droit constitutionnel et sciences politiques qu'il acheva en 1965. De retour à l'université d'Istanbul, il obtint en 1970 le titre de *Doçent* en droit constitutionnel. Devenu professeur en 1980 dans la même branche, il fut nommé à la faculté de droit de l'université dans laquelle il avait fait ses études. Professeur rigoureux attaché à ses fonctions, avec un savoir étendu notamment sur les Constitutions étrangères, il fut un maître admiré par ses étudiants<sup>786</sup>.

De 1992 à 1999 il fut président de la section de droit constitutionnel de la faculté de droit. En 1993 alors que Yıldızhan Yayla était nommé président de l'E.E.I.G. puis recteur de l'Université de Galatasaray, Erdoğan Teziç lui succéda le 15 février 1993 à la tête du lycée où il y resta cinq ans. Jouissant de l'estime de ses élèves et des enseignants, il fut un directeur très estimé et apprécié. Son professionnalisme et son érudition, reconnus dans le milieu du droit, lui valurent une fonction de conseiller juridique à la présidence de l'Assemblée nationale pour une durée de trois ans, de 1999 à 2001 alors qu'il menait de front plusieurs carrières.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2000 il fut nommé recteur de l'université par le président fraîchement élu Ahmet Necdet Sezer. Recteur pragmatique et résolu, il poursuivit avec détermination l'œuvre commencée par son prédécesseur Yıldızhan Yayla afin d'atteindre le niveau des universités européennes.

---

<sup>785</sup> Nursel DILEK, «YÖK'te 'yok' olan Kaptan Erdo», *op. cit.*, p. 17.

<sup>786</sup> Nursel DILEK, «YÖK'te 'yok' olan Kaptan Erdo», *op. cit.*, p. 18.



Ouvert d'esprit et accordant une certaine importance au domaine de l'art, il favorisa le développement culturel et artistique de l'université en apportant son soutien à la mise en place des clubs de musique et d'art dramatique afin d'assurer l'épanouissement de ses étudiants en dehors d'un enseignement stricto sensu et créer notamment un environnement universitaire moins rigide.

Auteur de nombreux ouvrages juridiques en droit constitutionnel, son statut de recteur ne l'empêchait pas de poursuivre sa carrière d'universitaire. À ce titre il participa à de nombreuses conférences à l'étranger et fut convié à donner des cours dans des universités parisiennes. Cependant le 8 décembre 2003 nommé par le président de la République Ahmet Necdet Sezer à la tête du Conseil supérieur de l'enseignement<sup>787</sup>, il quitta prématurément son poste.

Devenu un personnage public, disposant de pouvoirs étendus dans l'enseignement supérieur, il fut l'objet de toutes les controverses. Accusé d'avoir adopté une attitude anti-démocratique et politisée au *Y.Ö.K.*, Teziç suscita la colère des milieux étudiants et enseignants<sup>788</sup>.

À l'époque où il était encore un universitaire, il était décrit comme étant un professeur opposé à l'hégémonie militaire, démocrate et tolérant, à l'écart des discours entrant dans la conception manichéenne laïque/anti-laïque<sup>789</sup>. Pourtant, il afficha en tant que président du *Y.Ö.K.*, une position opposée. Après la présidence agitée de son prédécesseur Kemal Gürüz, beaucoup d'espoir avait été placé en lui. À ses débuts, il annonça sa volonté de conduire une politique plus libérale en rupture avec les complications du passé ; or ce ne fut pas le cas.

Pendant ces quatre années, il se fit une certaine réputation avec des déclarations anti-démocratiques et des critiques sur les actions du gouvernement. Certaines universités lui reprochèrent son favoritisme envers l'Université de Galatasaray. Malgré des plaintes déposées contre l'Université de Galatasaray qui recrutait la moitié des étudiants par un examen interne, le *Y.Ö.K.* de Teziç s'enferma dans un mutisme farouche sur ce sujet<sup>790</sup>.

---

<sup>787</sup> Le choix de Sezer se serait porté sur Teziç en raison du fait qu'il soit un juriste de droit constitutionnel comme lui.

<sup>788</sup> Teziç suscita notamment l'hostilité de ses anciens pairs *galatasarayli* de l'université puisqu'à la nomination du recteur il remit au chef de l'Etat une liste différente de celle transmise par l'université, laquelle contenait le nom des candidats ayant obtenu le plus de voix à élections intra-universitaires.

<sup>789</sup> Nursel DILEK, «*YÖK'te 'yok' olan Kaptan Erdo*», *op. cit.*, p. 18.

<sup>790</sup> Article en ligne du journal *Milli Gazete* du 21-08-2007 : <http://www.tumgazeteler.com/?a=2204703>

S'ajoutait à cela un comportement partial au moment de l'attribution des enveloppes budgétaires aux universités, au cours de laquelle il sollicita une part plus importante pour Galatasaray<sup>791</sup>. Le 8 décembre 2007, son mandat de président du *Y.Ö.K.* prit fin.

En dépit des nombreuses contestations dont il avait été l'objet en Turquie, il rencontra un franc succès à l'étranger notamment en France. En 2004, l'université de Paris I Panthéon Sorbonne lui décerna un doctorat *honoris causa*<sup>792</sup>. La même année, le 17 septembre 2004, il fut décoré à l'ambassade de France, au nom du Président Jacques Chirac, par l'ambassadeur de France en Turquie, Bernard Garcia, de la médaille de commandeur de la Légion d'honneur, afin de le récompenser pour sa précieuse contribution au développement des relations scientifiques culturelle et éducatives franco-turques<sup>793</sup>. Erdoğan Teziç était ainsi la première personnalité turque ayant reçu un insigne honorifique français d'un tel grade. À la suite de l'adoption de la proposition de la loi visant à réprimer la négation du génocide arménien par l'assemblée nationale française le 12 octobre 2006, Erdoğan Teziç prit la décision de ne pas garder sa décoration et de la restituer accompagnée d'une lettre expliquant les motivations, de son acte<sup>794</sup>.

Cette décision jugée comme légitime et courageuse fut favorablement accueillie en Turquie et permit à Teziç de redorer un peu son image ternie par la politique mise en œuvre au *Y.Ö.K.* En dehors de ces quatre années de président du Conseil de l'enseignement supérieur, Erdoğan Teziç fut un « *Galatasaraylı* » profondément attaché aux principes fondateurs de l'institution, acteur influent dans la coopération universitaire franco-turque. En 2004 Duygun Yarsuvat lui succéda au poste de recteur.

### 3° *Duygun Yarsuvat*

Après le départ d'Erdoğan Teziç pour la présidence du *Y.Ö.K.*, Duygun Yarsuvat le remplaça par intérim à son poste de recteur. Il fut officiellement nommé recteur de l'Université de Galatasaray en juillet 2004. Il est issu d'une famille de quatre enfants et son père Ihsan Yarsuvat était un grand avocat. Sorti en 1957 du Lycée de Galatasaray, il suivit le chemin de son père et entama des études à la faculté de droit de l'université d'Istanbul à l'instar de ses prédécesseurs.

---

<sup>791</sup> Article en ligne du journal *Bugün*, du 24-10-2006 <http://www.tumgazeteler.com/?a=2116189>

<sup>792</sup> Article en ligne du journal *Milliyet* du 17-03-2004 <http://www.tumgazeteler.com/?a=159478>

<sup>793</sup> Article en ligne du journal *Akşam* du 17-10-2006 <http://www.tumgazeteler.com/?a=1743865>

<sup>794</sup> Article en ligne du journal *Akşam* du 17-10-2006 <http://www.tumgazeteler.com/?a=1743865>

Diplômé en 1961, il y fit également son doctorat. En 1979 il devint professeur de droit pénal et criminologie et donna des cours à l'université où il fit ses études mais également à l'université de Marmara.

Éminent professeur et criminologue reconnu, il fut membre de la commission d'élaboration de projet de loi en droit pénal au ministère de la Justice de 1987-1990. Et de 1996 à 1997 il participa à la commission de l'élaboration de la loi en droit pénal du même ministère. Très grand juriste il fut également à la tête d'un important cabinet juridique qu'il restructura avec son frère en 1994, à la mort de son père<sup>795</sup>. Très attaché à Galatasaray, il travailla activement au sein des associations. Il fut ainsi président de l'association des « *Galatasarayli* » de 1992-1995 et de 1995-1997 mais également président du conseil du club de sport de Galatasaray dont il est toujours membre.

En 2001 il est promu doyen de la faculté de droit de l'Université de Galatasaray. Après avoir remplacé provisoirement Erdoğan Teziç en 2003 il est officiellement nommé recteur par le chef de l'État, Sezer. « *Galatasarayli* » de souche, il fut toutefois le premier recteur n'ayant pas été directeur du Lycée de Galatasaray auparavant.

Recteur de l'université de 2004 à 2008 il encouragea l'ouverture de l'Université de Galatasaray sur le plan international considérant l'établissement comme « *un acteur ayant vocation à jouer un rôle crucial dans le processus de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne* »<sup>796</sup>. Personnalité éclairée il préconise un enseignement à la fois classique et novateur, favorisa le rapprochement entre étudiants et enseignants et chercha à une meilleure communication entre eux<sup>797</sup>. Son objectif, tout comme ses prédécesseurs était d'améliorer la qualité de l'enseignement et le niveau de l'établissement.

Dans ce sens, conscient de l'importance des langues à l'heure de la mondialisation, il développa une diversification des langues d'enseignement ; pour tenir compte des caractéristiques socioculturelles du pays, il prôna l'emploi de langues d'enseignements telles que le grec, l'arménien, l'arabe<sup>798</sup>, tout en poussant ses étudiants à en maîtriser plusieurs. En tant que responsable de l'une des plus prestigieuses universités de Turquie il contribua au développement de son activité, afin qu'elle acquière le rang qu'elle mérite. Duygun Yarsuvat

---

<sup>795</sup> [http://www.yarsuvat-law.com.tr/about/who\\_are\\_we.asp](http://www.yarsuvat-law.com.tr/about/who_are_we.asp)

<sup>796</sup> Bilge DEMIRKAZAN, interview avec le recteur Duygun Yarsuvat, « UGS : un pont vers l'Europe », *Aujourd'hui la Turquie*, 2005, n°1, p. 3.

<sup>797</sup> Bilge DEMIRKAZAN, interview avec le recteur Duygun Yarsuvat, *op.cit.*, p. 3.

<sup>798</sup> *Ibid.*

par son ouverture d'esprit, son réalisme et sa foi en l'avenir de Galatasaray apporta un souffle nouveau à l'université. À la fin de son mandat il fut remplacé par Ethem Tolga.

#### 4° Ethem Tolga

Nommé à la tête de l'université de Galatasaray le 14 janvier 2008 par le Président de la République nouvellement élu Abdullah Gül, Ethem Tolga tout comme les précédents recteur est un « *Galatasarayli* ». Né en 1950 il fit ses études au lycée de Galatasaray d'où il en sortit en 1969<sup>799</sup>. Contrairement à ces prédécesseurs juristes, Ethem Tolga entra quant à lui à l'université technique d'Istanbul, en faculté d'ingénierie industrielle. Diplômé en 1975, il resta à l'université pour préparer son doctorat qu'il obtint en 1979. Après avoir acquis le titre de *Doçent* en ingénierie industrielle, il devint professeur en 1990. Ethem Tolga quitta l'université technique d'Istanbul où il étudia et enseigna quelques années, pour les fonctions de doyen de la faculté de technologie et d'industrie et de recteur adjoint de l'université de Galatasaray ; avant de devenir recteur il fut un temps membre du Conseil de l'enseignement supérieur.

Il occupa le poste de directeur du Lycée de Galatasaray pendant un an de 2000-2001 mais préféra de loin la carrière universitaire, moins pédagogique et plus scientifique<sup>800</sup>. De cette manière il ne faillit pas à la tradition des recteurs-directeurs. Fort attaché à Galatasaray et membre de la Fondation d'éducation Galatasaray, il participa à toutes les étapes de la création de l'université et entre dans la catégorie des recteurs fondateurs.

Optimiste il croit à l'utilité de l'Université de Galatasaray pour l'intégration de la Turquie à l'Union européenne. Aussi, il souhaite faire de l'Université de Galatasaray un établissement du niveau des universités européennes<sup>801</sup>. Fervent démocrate et défenseur des libertés individuelles, il aspire à une université moderne, plus libérale, respectant les valeurs universelles.

Il désire faire de Galatasaray une université où s'expriment librement toutes les idées et règne la liberté d'expression. Sur un plan plus concret, figure dans ses projets la création au sein de l'Université de Galatasaray dans un premier temps d'une haute école de la marine, puis, dans un deuxième temps, d'une faculté de la marine afin de tirer avantage de la situation géographique de l'université et de développer ce secteur en recul actuellement dans le pays.

---

<sup>799</sup> Site du lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/000/004.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/000/004.html)

<sup>800</sup> Site du lycée de Galatasaray [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/000/004.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/000/004.html)

<sup>801</sup> Article en ligne du journal *Sabah* du 11-10-2007 <http://www.tumgazeteler.com/?a=2452878>

Démocratie, liberté, progrès et impartialité sont les maîtres-mots de ce nouveau recteur ; une nouvelle ère semble s'annoncer à l'université de Galatasaray avec un recteur déterminé à faire évoluer l'université ; cette attitude vient sans doute de la formation plus technique que reçut le professeur Ethem Tolga. Outre des spécificités relatives à ses institutions de direction, l'université de Galatasaray se distingue également par ses différents établissements d'enseignement.

## **Paragraphe 2 : Les différents établissements d'enseignement de l'Université de Galatasaray.**

*« De nos jours l'une des conditions préalables au développement du savoir et des capacités à côté de la facilité d'accès à la connaissance c'est la maîtrise de la méthode expérimentale et des nouvelles technologies. Conscient de cette réalité, l'Université de Galatasaray développe chaque année ses équipements institutionnels et techniques en fonction des besoins de l'époque »<sup>802</sup>.*

À travers cet argument de présentation, l'Université de Galatasaray se veut une institution d'exception, attractive et moderne s'adaptant au progrès en général avec une propension pour la recherche. L'objectif principal à travers son enseignement résolument évolutif, est de se hisser au rang des établissements supérieurs de haut niveau, tout en étant fortement engagée dans le système administratif et le développement économique du pays. Investie d'une mission d'envergure par rapport à sa modeste taille, l'Université de Galatasaray qui chaque année accueille trois cent nouveaux étudiants environ, propose une formation universitaire ciblée sur des enseignements spécifiques conformes aux besoins du pays tant sur le plan national qu'international.

L'établissement propose à cette fin un enseignement général hétérogène où coexistent des unités d'enseignements tout à fait distinctes par nature et établies par des accords internationaux. On distingue d'une part les filières scientifiques et d'autre part les sciences sociales et les lettres. À partir de 2002, l'université offre des formations courtes de deux ans, en accueillant des écoles supérieures de formation professionnelle.

---

<sup>802</sup> Argument utilisé par l'université dans la plaquette de présentation de l'établissement.

## A. Les accords internationaux

Consacrés en grande partie à l'organisation des études universitaires le protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 du 13 octobre 1994 et l'accord sous forme d'échanges de lettres du 19 octobre 1995 concernant ce même protocole prévoyaient quelques dispositions concernant les enseignements des premier et second degrés, car même si l'E.E.I.G. fut transformé en une université de plein droit, l'institution conserva ses caractéristiques d'établissement d'enseignement intégré comprenant le Lycée de Galatasaray auquel est rattachée l'école primaire de même que toutes les unités dépendant directement du rectorat conformément à l'article annexe 34 de la loi du 6 juin 1994 adoptée à l'unanimité par le Parlement turc <sup>803</sup> :

*« L'établissement d'Enseignement Intégré de Galatasaray, créé conformément à l'accord du 14 avril 1992 entre la République de Turquie et la République française et entré en vigueur après approbation du Conseil des Ministres par décret 92/2991 en date du 4 mai 1992, est transformé en « Université de Galatasaray »*

*Cette université dépendant du rectorat se forme :*

- a) D'une Faculté de Droit, d'une Faculté des Sciences Economiques et Administratives, d'une Faculté d'Ingénierie et de Technologie et d'une Faculté des Sciences et Lettres.*
- b) D'un Institut des Sciences Sociales et Institut des Sciences.*
- c) Le lycée de Galatasaray et l'école primaire qui lui est rattachée. Sont appliqués aux unités d'enseignements supérieurs de l'Université de Galatasaray les décisions législatives de l'enseignement supérieur. S'agissant de l'enseignement primaire et secondaire, la gestion de la mission éducation instruction, le contrôle et la surveillance sont de la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale en collaboration avec le rectorat.*
- d) Les enseignants et les dirigeants de l'enseignement primaire et secondaire de Galatasaray sont nommés par le Ministère de l'Éducation Nationale sur proposition du rectorat ».*

L'E.E.I.G. prenait ainsi la forme d'une université d'État. Le protocole du 13 octobre 1994 complété par l'accord du 19 octobre 1995 posait d'une manière générale les principes de base se rapportant à la transformation dans le fond de l'université. Dans ce sens, ils prévoyaient toutes les dispositions concernant la structure interne des différentes unités d'enseignement supérieur, leurs conditions d'accès, mais aussi le contingent et les qualités requises pour le personnel universitaire.

---

<sup>803</sup> Galatasaray Üniversitesi, *Galatasaray Üniversitesi, op. cit.*, p. 27.

Les correspondances échangées entre les ministères des Affaires étrangères des deux pays à la suite de ce premier accord sur l'université, contribuèrent à donner à l'établissement universitaire ses caractères définitifs notamment au niveau des facultés.

Dans la lettre du 13 octobre 1994 de Mümtaz Soysal à Alain Juppé<sup>804</sup>, le ministre des Affaires étrangères turc fit part de la réorganisation des unités d'enseignements de l'E.E.I.G. en facultés et instituts conformément au statut d'université.

*« (...) les filières de droit et de communication sont organisées en facultés distinctes. Les filières d'administration publique, d'économie et de finances publiques et de gestion ainsi que la filière de relations internationales sont organisées en Départements distincts de la faculté des sciences économiques et administratives.*

*Les filières d'informatique et de génie industriel sont organisées en tant que Département de la faculté des sciences de l'ingénierie et de technologie.*

*La faculté de sciences et de lettres prévue par la loi turque précitée ne sera activée qu'à la suite d'une décision du comité paritaire (...) ».*

Cette lettre de proposition de modification des unités d'enseignement supérieur soumises à l'acquiescement de la partie française qui donna son accord, institua les départements d'enseignements constituant l'ensemble de l'enseignement supérieur de Galatasaray. Par conséquent, naquirent officiellement cinq facultés et deux instituts que sont :

- La faculté de droit
- La faculté de communication
- La faculté d'ingénierie et technologie
- La faculté des sciences économiques et administratives
- La faculté de sciences et lettres
- L'institut des sciences sociales
- L'institut des sciences

Notons tout de même que malgré la conversion des grandes écoles en facultés et instituts ces dernières conservèrent le caractère de grande école tout comme la continuation de la personnalité juridique de l'E.E.I.G. à travers le statut d'université.

---

<sup>804</sup> Décret n°96-802 du 11 septembre 1996 portant publication du protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie relatif à l'E.E.I.G. (avec un échange de lettres signées à Paris le 13 octobre 1994).

Dans la lettre du 19 octobre 1995 de Coşkun Kırca à François Dopffer :

*« (...) L'institut des sciences sociales (École supérieure de magistrature et d'administration) de l'université de Galatasaray se conformera aux dispositions législatives turques en application à la date de l'entrée en vigueur du présent échange de lettres en ce qui concerne les stages prévus par les fonctionnaires et autres agents publics stagiaires. Les ministères et autres organismes publics utiliseront les services dudit Institut pour ce qui est des stages à effectuer par les fonctionnaires et autres agents publics stagiaires dépendant d'eux et admis comme étudiants au même Institut conformément au troisième alinéa de l'article premier et aux alinéas e et f de l'article 3 du Protocole annexe susmentionnés.*

*Deuxièmement la première partie du sixième alinéa de l'article 6 du protocole annexe précité laquelle stipule que « les étudiants des grandes écoles de licence de l'EEIG doivent en principe terminer leurs études au maximum en six ans », ne constitue en aucune façon un obstacle à la prise en considération des dérogations à ce même principe qui figurent dans la législation turque en application à la date de l'entrée en vigueur du présent échange de lettres »<sup>805</sup>.*

Cette dernière correspondance entre les nouveaux ministres des Affaires étrangères tendait à finaliser les récents remaniements apportés à l'enseignement universitaire de Galatasaray, et précisait l'application de la législation turque sur certains points dont la haute école de magistrature transformée en institut de sciences sociales dans le cadre de stage pour les fonctionnaires, de même que pour le nombre d'années d'études maximum consentis en licence. Les principes énoncés dans les divers accords internationaux ne faisaient plus obstacle à la loi turque qui restait la législation suprême.

La transformation de l'E.E.I.G. en une université de plein exercice n'affecta pas seulement l'activité universitaire de l'établissement mais également toute l'organisation administrative. De cette réorganisation, apparurent deux catégories de filières dont les filières scientifiques.

---

<sup>805</sup> Décret n°96-803 du 11 septembre 1996 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie concernant le protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 relatif à l'E.E.I.G. signé à Ankara le 19 octobre 1995.



## B. Les filières scientifiques

Les filières scientifiques à l'Université de Galatasaray sont constituées par la faculté d'ingénierie et de technologie et l'Institut des sciences. Cette faculté créée en 1993-1994 comprend un département de génie industriel et un département de génie informatique, deux branches très prisées ; il s'agit de la seule unité d'enseignement qui donne une formation technologique. Dispensant un enseignement à la fois théorique et pratique complété par des stages en entreprise en Turquie ou en France, la faculté a pour objet de former des cadres supérieurs de qualité pour les domaines de l'industrie et de l'informatique, deux secteurs en plein essor et avec des besoins constants de personnel qualifié. Par les débouchés qu'elle offre, elle constitue une filière fortement demandée dont le contingent est pourtant limité à trente ou quarante étudiants par département.

Depuis sa création en 1993 jusqu'en 2010, 1147 étudiants se sont inscrits dans cette filière. Les filles représentent environ 26,6 % des inscriptions en génie informatique, alors qu'en génie industriel la part des filles s'élève à environ 45,5%. Ces dernières semblent être davantage intéressées par l'ingénierie industrielle, que par l'informatique. Toutefois leur nombre reste inférieur à celui des garçons qui dans les deux formations sont majoritaires.

Le programme de « *Lisans* » de la première année pour les deux départements prévoit un enseignement similaire de matières de base d'ingénierie telles que : les mathématiques, la physique, la chimie, le dessin technique, l'informatique ainsi que des matières littéraires comme : le turc, le français et des cours de réformes kémalistes enseignés en génie informatique qui ne commencent que l'année suivante en génie industriel. C'est à partir de la deuxième année que l'accent est mis sur les spécialisations permettant de distinguer les deux départements.

Sur le plan international, la faculté considérablement développée dispose depuis 1997 d'une chaire de l'U.N.E.S.C.O.<sup>806</sup>, en fabrication informatisée, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des formations en génie informatique et génie industriel par le développement des programmes, par la mise en place d'une coopération scientifique institutionnelle et universitaire au niveau national et international.

---

<sup>806</sup> Chaire U.N.E.S.C.O. est un programme créé en 1992 à la suite d'une décision prise à la 26<sup>ème</sup> session de la conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. en 1991. L'objectif est de favoriser le renforcement des capacités par un échange mutuel de connaissance dans le domaine de l'enseignement supérieur : par un système de mise en réseau des universités. Les chaires supposent donc des activités de formation, recherche et d'échange universitaire. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001439/14398f.pdf>

Cela par l'accroissement des ressources telles la favorisation de la création d'un laboratoire de fabrication informatisée afin qu'il puisse être utilisé par les étudiants de tous niveaux pour leur recherche, la préparation des projets et les activités pratiques relatives à leurs domaines, tout cela dans le but principal de développer les projets de collaboration entre l'université et le milieu industriel<sup>807</sup>.

L'Université de Galatasaray dispose en plus de ses facultés, d'instituts dont l'Institut des sciences, une filière scientifique. Ces instituts sont chargés exclusivement des programmes de troisième cycle « *Yüksek Lisans* », de master et doctorat. Ainsi à la différence des universités françaises, il y a des unités d'enseignement distinctes pour les formations de quatre ans et pour les formations de troisième cycle. L'accès à ces instituts, et par conséquent l'admission en master, est conditionné par l'obtention du diplôme de « *Lisans* » ainsi que l'admission à l'examen d'accès à l'enseignement de licence supérieure. La réussite de l'examen suppose l'obtention d'un certain nombre de points aux différentes épreuves qui le constituent.

En outre les candidats doivent maîtriser suffisamment une langue étrangère qui peut varier selon le master. Ainsi pour le master professionnel, cette langue peut être le français, l'anglais ou l'allemand. Pour cela les candidats sont subordonnés à la réussite d'un examen de langue étrangère. Des dispenses à cet examen sont prévues (en master recherche) si l'étudiant est diplômé de l'Université de Galatasaray, ou de nationalité étrangère avec le français comme langue maternelle ou encore s'il a obtenu assez de points dans un examen similaire antérieurement<sup>808</sup>.

Les conditions d'admission à un programme de master s'avère être ainsi plus difficiles à Galatasaray et donc en Turquie qu'en France ; les universités françaises procèdent à un simple examen sur dossier voire parfois un entretien (en plus) pour permettre l'accès à un troisième cycle. L'institut des sciences propose ainsi quatre masters en tout et deux doctorats relatifs au génie informatique et génie industriel<sup>809</sup>.

Depuis 1997, date des premières inscriptions à l'institut, jusqu'en 2003, seule la formation en ingénierie industrielle compta des étudiants. 74 inscriptions, dont la part des filles représentait 37,8%. De 2004 jusqu'en 2010, 258 étudiants se sont inscrits et le taux d'inscription pour les filles est d'environ 39,5%.

---

<sup>807</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://mtf.gsu.edu.tr/tr/unesco/>

<sup>808</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://sbe.gsu.edu.tr/tr/ogrencikabulu/sbe/>

<sup>809</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://www.gsu.edu.tr/tr/akademik/birimler/>

Même dans le cas de poursuite des études après la « *Lisans* », les filles restent minoritaires par rapport aux garçons. Les filières scientifiques de l'Université de Galatasaray sont peu nombreuses contrairement aux filières des sciences sociales et des lettres, plus importantes.

### C. Les sciences sociales et les lettres

Ces filières s'organisent autour de quatre facultés dont la plus prestigieuse est la faculté de droit. Cette dernière a commencé son enseignement en 1993-1994 et accueille chaque année une cinquantaine d'étudiants en première année ; elle est considérée comme la meilleure du pays. Organisée sur quatre ans, les programmes d'enseignement sont quasiment identiques à ceux des facultés françaises, sans oublier le fait que, à partir de la construction de la République sous Atatürk, le droit turc s'est largement inspiré de celui des pays européens. Néanmoins quelques différences liées notamment aux spécificités de la Turquie demeurent.

Au niveau du programme d'enseignement très varié de première année, figurent à côté des matières juridiques classiques : la sociologie, les sciences sociales, la comptabilité et l'économie, la faculté dispense également des cours d'histoire constitutionnelle (histoire des réformes kémalistes). Par fidélité au fondateur de la République, père des Turcs et du modernisme, l'idéologie atatürkiste intemporelle et inhérente à la Turquie contemporaine est profondément ancrée dans le système éducatif scolaire et universitaire. Ainsi concevoir un enseignement en Turquie où il serait fait abstraction de l'apport de Mustafa Kemal au pays est impossible, voir impensable vue l'immense dévotion du peuple turc envers ce dernier. Il est en effet en Turquie « *objet d'un culte de la personnalité certainement unique dans une démocratie, Atatürk a mis en place un système moderne pour les années 30, mais qui s'est complètement figé par la suite en mémoire du « chef Éternel »* »<sup>810</sup>.

Cependant l'hétérogénéité de la première année laisse place pour les années suivantes, à une palette de matières juridiques allant du droit privé turc au droit public turc, enseignées même si la plupart des cours sont dispensés en français.

---

<sup>810</sup> Rapport d'information n°279 (annexe au procès-verbal de la séance du 29 avril 2004) fait au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la candidature de la Turquie à l'Union européenne. Par MM Robert DEL PICCHIA et Hubert HAENEL, Sénateurs, <http://www.senat.fr/rap/r03-279/r03-2790.html>

Les cours relatifs au droit turc sont en langue turque alors que le français est utilisé pour le reste. De plus, le programme de la faculté prévoit également l'enseignement obligatoire de l'anglais (de haut niveau) pour tous les étudiants et cela durant les quatre années. Le but est de former des juristes « trilingues » de compétence internationale, pour lesquels la maîtrise de l'anglais semble indispensable.

Dépassant sa mission d'établissement francophone l'Université de Galatasaray souhaite s'adapter à l'ère du temps, en proposant de surcroît l'enseignement d'un anglais de haut niveau, afin de conserver son prestige en face des universités avec lesquelles elle se trouve en concurrence. De 1993 à 2010, 716 étudiants se sont inscrits en faculté de droit, dont 422 sont des filles représentant environ 58,9% des inscriptions. Le droit reste donc le domaine de prédilection des filles.

La faculté des sciences économiques et administratives créée en même temps que la faculté de droit se décompose en quatre départements distincts : le département d'économie, le département de gestion, le département des relations internationales et enfin le département des sciences politiques. Cette faculté est organisée sur un programme de « *Lisans* » de quatre années comme toutes les autres facultés de Galatasaray.

Le département d'économie, suppose en enseignement étendu de l'économie, telle que la microéconomie, la macroéconomie, l'économie internationale, les finances, les systèmes bancaires afin de former des économistes capables d'appréhender le monde économique et financier tel qu'il se présente aujourd'hui à travers différentes conjonctures. De 1993 à 2010, 516 inscriptions dont presque la moitié (49,2%) sont des filles.

Le département de gestion a pour ambition de former les futurs cadres supérieurs du pays et les entrepreneurs de demain dans un esprit créatif et novateur. Le département d'économie quant à lui permet à ses étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension des questions économiques et la maîtrise des techniques d'évaluation et d'analyse des problèmes de ce domaine<sup>811</sup>. La langue d'enseignement étant le français hormis certaines matières, les cours sont en partie dispensés par des enseignants français et l'anglais est imposé comme deuxième langue. Les diplômes délivrés par cette faculté offre ainsi de multiples débouchés, autant dans le secteur privé que public, comme spécialiste chercheur ou encore dirigeant dans les entreprises multinationales ou les établissements étatiques.

---

<sup>811</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://iibf.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>

En dix-huit ans et jusqu'en 2010, 554 étudiants se sont inscrits dans ce département avec une répartition, environ à part égale entre les filles et les garçons.

Le département des relations internationales propose un enseignement relatif aux relations internationales de la Turquie sur le plan politique et économique. En outre, des spécialisations à partir des cours optionnels sont possibles dans des domaines assez précis tels que l'union européenne en autres, ouvrant de cette manière les portes d'une carrière internationale<sup>812</sup>. Depuis le commencement de la formation en 1993 jusqu'en 2010, ce département compte 551 étudiants inscrits et est fort prisé par les filles, qui représentent environ 64,4% des inscriptions.

Enfin, le département de sciences politiques offre une formation polyvalente et étendue en sciences politiques, en adéquation avec les conséquences de la mondialisation<sup>813</sup>. Dans cette optique, les matières principales sont constituées par l'histoire politique, l'économie, la sociologie politique, et les sciences sociales. Les deux premières années supposent essentiellement des cours obligatoires alors que la troisième et dernière année s'organisent autour d'un choix pléthorique de cours optionnels offrant aux étudiants la possibilité de s'orienter vers de multiples spécialisations.

La faculté de communication fondée par le professeur de renom Niyazi Öktem<sup>814</sup> ouvre également ses portes en 1994. Elle propose un enseignement exhaustif de la discipline qui répond avant tout aux besoins du monde moderne. Compte tenu de l'accroissement des nouvelles techniques de communication la faculté assure une formation théorique et pratique afin de préparer l'étudiant de façon optimale, aux exigences complexes du monde professionnel dans ce domaine fortement influencé par l'environnement socioculturel, entraînant par conséquent une constante évolution du programme d'enseignement<sup>815</sup>.

---

<sup>812</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://ui.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>

<sup>813</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://siyaset.gsu.edu.tr/tr/genelbilgiler/>

<sup>814</sup> Doyen de la faculté de communication de 1994 à 1997. Professeur de philosophie du droit il mit en avant l'idée selon laquelle « *toute science, notamment les sciences sociales, doit recourir à la philosophie pour trouver ses racines profondes. D'autant plus que la science du droit n'est pas une science qui soit entièrement autonome, pleinement autarcique ; elle dépend d'autres disciplines qu'on appelle "architectonique" à savoir, la philosophie et la sociologie* » : Niyazi ÖKTEM, « Tendances actuelles de la philosophie du droit en Turquie », in Jacques LAFON, Niyazi ÖKTEM, *Tendances actuelles du droit turc et du droit français*, Actes de la première semaine juridique franco-turque, Istanbul, 9-12 mai 1983, Istanbul-Paris, ISIS, 1988, p. 103.

<sup>815</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://iletisim.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>

Les deux premières années se fondent sur un enseignement de matières relatives aux composantes substantielles de la communication en générale, telles que la radio, le cinéma, la télévision, accordant en plus une importance particulière aux sciences sociales. Le but est de former des professionnels, spécialistes de la communication conscients des réalités sociales.

À partir de la troisième année les étudiants peuvent se consacrer à une des spécialités proposée par la faculté sous forme de module. Au nombre de trois, ces derniers sont les modules suivants : celui de journalisme et médias sur internet, celui de radio, télévision et cinéma et enfin celui de relations publiques et publicité<sup>816</sup>. L'établissement met à la disposition des étudiants un certain nombre de moyens techniques tels que des studios de radio et télévision, une unité de publication assistée ainsi que l'opportunité de sortir un journal étudiant intitulé « *DETAY* »<sup>817</sup> et fournit un environnement propice à l'apprentissage de métiers futurs. Il s'agit d'une formation appréciée par les filles qui y sont nettement plus nombreuses que les garçons.

La faculté des sciences et lettres la plus jeune a été créée par la loi turque du 1<sup>er</sup> juin 1994. Elle enter en activité quelques années plus tard à la suite d'une décision du comité paritaire. Établie par le protocole annexe du 6 novembre 1995, elle est constituée de quatre départements : département de sociologie, de philosophie, de linguistiques comparées et langues étrangères appliquées et le département de mathématiques créé en 2006 ; elle n'a reçu que 91 inscriptions de 2006 à 2010 ; ce qui représente environ une vingtaine d'étudiants chaque année si l'on excepte la première où l'on en compta seulement 12. Les filles sont toutefois plus nombreuses que les garçons à s'inscrire. Cette faculté propose ainsi un enseignement littéraire et scientifique théorique classique renforcé par des activités académiques, ouvrant aux étudiants les portes des métiers de la recherche et de l'enseignement. Elle commença officiellement l'enseignement pour l'année scolaire 1999-2000. Cependant compte tenu des débouchés assez limités auquel donnent accès les diplômes des départements de cette faculté, ceux-ci sont les unités qui séduisent le moins ainsi que le département de sciences politiques de la faculté des sciences économiques et administratives. Les filles sont en général plus nombreuses que les garçons à s'inscrire dans cette faculté. De 1999 à 2010, elles représentaient environ 75,4% des inscriptions.

---

<sup>816</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://iletisim.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>

<sup>817</sup> Journal étudiant mensuel distribué gratuitement, créé en 1998 et publié par les étudiants de la faculté de communication, d'une vingtaine de pages. Il s'agit d'un journal d'information sur les événements politiques, économiques, sociales et culturels nationales et internationales.

L'Institut des sciences sociales propose quant à lui des masters de recherche en droit, économie, sciences politiques, communication, Union européenne, gestion et autant de masters professionnels de mêmes intitulés et quatre doctorats (en gestion, philosophie, droit privé et droit public), d'une durée théorique de quatre ans. D'une manière générale, les masters de droit attirent plus d'étudiants surtout les filles. Cependant nombreux sont ceux qui grâce aux programmes d'échanges Socrate ou Erasmus, effectuent un troisième cycle à l'étranger. Les programmes de doctorat étant très longs et laborieux suscitent peu d'intérêt. Les premiers étudiants de l'institut apparaissent à la rentrée 1998-1999 et sont au nombre de 28, on comptait 12 filles et 16 garçons, inscrits dans des masters en droit. Jusqu'en 2010, 1036 étudiants (634 filles et 402 garçons) se sont inscrits à l'institut des sciences sociales. Parmi ces étudiants, 732 se sont inscrits en doctorat dont 365 sont des filles, pour la plupart en droit public et en droit privé. Viennent ensuite dans l'ordre d'importance, les doctorats de philosophie, de gestion, de relations internationales et sciences politiques.

À côté de son activité principale d'enseignement, l'Université de Galatasaray tend à favoriser le développement de la recherche au sein de son établissement ainsi que la publication dans des revues afin de s'assurer un nom au niveau international. Pour cela l'université a fondé un certain nombre de centres de recherche qui sont les suivants :

- Le centre de recherches de réformes kémalistes
- Le centre de recherche en gestion
- Le centre de recherches de criminologie et droit pénal
- Le centre de recherche et de documentation sur l'Europe
- Le centre de recherche stratégique
- Le centre de droit fiscal Selim Kaneti et Adnan Tezel
- Le centre d'étude de recherche et d'application sur les médias.

Galatasaray offre un large éventail d'enseignements et de formations universitaires dont l'accès est conditionné par des modalités de recrutement assez spécifique. En plus des filières longues, elle accueille à partir de l'année 2002, des écoles supérieures de formation professionnelle.

## D. Les écoles supérieures de formation professionnelle

À partir de l'année 2002, l'université ajoute à sa palette de formation, des écoles supérieures de formation professionnelle afin de satisfaire les besoins en dirigeants intermédiaires des firmes turques. À la rentrée 2002-2003, s'ouvre ainsi l'École supérieure de formation professionnelle de comptabilité.

Dépendant administrativement de l'université, l'enseignement est dispensé cependant au lycée professionnel de commerce *Mehmet Ali Büyükhanlı* d'Istanbul<sup>818</sup>. Les inscriptions dans cette filière sont très variables ; et elle semble maintenant sans candidat. Dès la première année sont inscrits 77 étudiants, 50 filles et 27 garçons. Filière qui intéresse davantage les filles plus nombreuses que les garçons.

L'université accueille également des formations d'école supérieure professionnelle dans le domaine de la marine. Située sur les rives du Bosphore sur les côtes de la mer de Marmara la situation géographique de l'université s'y prête bien. Les besoins de moyens humains dans ce secteur se font ressentir, d'autant plus que le pays entouré par la mer dispose d'une économie maritime forte dans la région. L'année 2004-2005, s'ouvre la filière machinerie de navire relative à la navigation et à la mécanique navale, et compte une cinquantaine d'étudiants tous des garçons.

Les cours sont dispensés au lycée professionnel de la marine *Ziya Kalkavan*<sup>819</sup>. Notons que le domaine de la marine reste un domaine masculin. Les conditions de vie sur un bateau sont difficiles et ce secteur n'attire guère les filles. Relativement important dès l'ouverture de la formation, le nombre d'étudiants tend à diminuer au fil des années. En 2005, ils sont 49 étudiants; en 2006, 25 étudiants; en 2007, 24 étudiants et en 2008, 25 étudiants.

En 2006, l'université compte une nouvelle section dans le domaine marin, la section classe pont dont l'objectif est la formation de personnel navigant et capable gérer l'organisation d'un navire, avec 25 étudiants inscrits la première année, essentiellement des garçons. En 2007 on comptait 23 étudiants inscrits dont 4 sont des filles et enfin en 2008 la section il n'y avait plus que 25 inscriptions dont 3 filles.

---

<sup>818</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://myo.gsu.edu.tr/tr/genelbilgiler/>

<sup>819</sup> <http://myo.gsu.edu.tr/tr/genelbilgiler/>



Enfin en 2009, s'ouvre deux nouvelles sections. Celle de génie maritime, avec un enseignement relatif à la fabrication et l'utilisation des navires qui comptait 25 inscriptions la première année, tous des garçons et 25 inscriptions en 2010 dont une fille. La deuxième section concerne le transport maritime et gestion, afin de relatif à la former des personnels de l'industrie maritime, rassemblait 26 inscrits en 2009 dont une fille contre 25 inscriptions en 2010

Absentes à la création, les écoles supérieures professionnelles font leur apparition à l'Université de Galatasaray dans un souci de satisfaire les besoins du pays dans des domaines dynamiques, où les débouchés ne sont pas négligeables. L'université montre une fois de plus sa capacité à appréhender l'environnement économique dans lequel elle se trouve et réussir à être un protagoniste actif et réaliste.

### **Paragraphe 3 : Les modalités de recrutement.**

L'Université de Galatasaray exige à l'instar de tous les établissements universitaires du monde un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Cependant la spécificité de Galatasaray par rapport aux autres établissements supérieurs notamment turcs, se manifeste au niveau même du recrutement. Il existe en effet pour l'Université de Galatasaray deux voies d'accès qui sont d'une part le concours national d'entrée aux universités, obligatoire pour tous les candidats aux établissements d'enseignement supérieur du pays et d'autre part le concours interne<sup>820</sup> réservé aux élèves des lycées bilingues. L'accès à l'Université de Galatasaray suppose un recrutement à deux niveaux d'une part selon les modalités nationales et d'autre part selon la vocation de Galatasaray. Et malgré ce recrutement sévère et complexe Galatasaray demeure une université attractive.

---

<sup>820</sup> Pour passer ce concours les candidats doivent au préalable passé le concours national.

## A. Un recrutement selon les modalités nationales

L'admission des étudiants à l'université conformément à la législation turque sur l'enseignement supérieur, en application dans tous les établissements universitaires du pays, s'impose à Galatasaray. Cependant, selon les accords bilatéraux signés entre les deux pays, seule la moitié des élèves, soit 50% du contingent, sont recrutés par un concours national d'entrée à l'université<sup>821</sup>. 45% des places sont réservées aux étudiants admis à l'issue de l'Ö.S.S.<sup>822</sup>, examen national d'entrée à l'université et 5% sont réservées aux étudiants étrangers qui présentent un examen spécifique à leur statut de résident, le Y.Ö.S.<sup>823</sup> : examen d'entrée à l'université pour les ressortissants étrangers.

D'une manière générale sont concernés par ce dernier, les étudiants de nationalité autre que turque et ceux de la République turque de Chypre du Nord. Organisé tout comme l'Ö.S.S. par l'Ö.S.Y.M., le Centre de sélection et de répartition des étudiants. Il se compose de deux tests écrits : l'un de raisonnement où les explications sont données en anglais et en turc, et le deuxième, le plus important, de compréhension de la langue turque afin de déterminer le niveau de l'étudiant, les épreuves du Y.Ö.S. se présentent ainsi, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples, le grand classique des examens turcs. Les étudiants étrangers titulaires du baccalauréat français dont la moyenne est égale ou supérieure à 12 sur 20 peuvent intégrer directement l'Université de Galatasaray dans la limite du contingent prévu pour les ressortissants étrangers<sup>824</sup>. La seconde moitié des places est réservée aux élèves des lycées bilingues soumis à un recrutement interne propre à Galatasaray.

---

<sup>821</sup> Cf. Première partie, chapitre I, section II sur l'enseignement supérieur.

<sup>822</sup> Cf. Première partie, chapitre II. L'Ö.S.S. : *Öğrenci seçme sınavı*, signifie littéralement examen de sélection des étudiants.

<sup>823</sup> Le Y.Ö.S. : *Yabancı uyruklu öğrenci sınavı*, signifie littéralement concours des étudiants étrangers soit examen d'entrée à l'université pour les étrangers.

<sup>824</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://www.gsu.edu.tr/fr/universite/recrutement/>

## **B. Un recrutement selon la vocation de Galatasaray**

Selon l'article 3 du protocole annexe à l'accord bilatéral du 13 octobre 1994, l'accès des étudiants à l'Université de Galatasaray se fait par un concours spécifique, dans la limite d'un quart des places offertes pour les élèves du Lycée de Galatasaray<sup>825</sup> et dans la limite d'un autre quart des places offertes, pour les élèves des établissements secondaires francophones de Turquie et pour les élèves turcs issus des lycées à programme français homologués par le ministère français de l'Éducation nationale, sous condition de présentation du baccalauréat français pour ces derniers. Ce concours est organisé par l'E.E.I.G. ; ses principes et modalités d'organisations sont définis par le conseil d'administration de l'E.E.I.G. après délibération du comité paritaire.

En vertu de cette disposition, 50% du contingent d'entrée à l'Université de Galatasaray sont réservés aux élèves issus des établissements secondaires francophones de Turquie, quel que soit leur statut (privé ou public) tels que le Lycée de Galatasaray, le Lycée Pierre Loti, le Lycée Charles De Gaulle, le Lycée Saint-Benoît et bien d'autres encore.

Toutefois dans ce pourcentage consacré aux élèves ayant reçu un enseignement en français, la moitié des places sont destinées exclusivement à ceux du Lycée de Galatasaray ayant passé avec succès le concours interne. Il est nécessaire de rappeler que l'octroi d'un tel privilège aux élèves de Galatasaray fut l'une des conditions de création de l'université. En effet, quoi de plus naturel pour les fondateurs que de faire jouir ces élèves d'un tel droit, dans la mesure où l'université constitue la continuité dans le supérieur d'une tradition d'enseignement francophone née avec le Lycée de Galatasaray, sans lequel elle n'existerait sans doute pas. Le second quart, soit 25% des places de l'université, est réservé aux élèves provenant des autres établissements francophones du pays ainsi que les élèves turcs des lycées à programme français homologués par le ministère français de l'Éducation nationale et par conséquent titulaires du baccalauréat français.

Le concours interne de l'Université de Galatasaray est programmé à une date proche de l'Ö.S.S. aux alentours de la fin du mois de mai. Les élèves devant passer le concours doivent avant tout valider leur inscription en présentant leur diplôme de fin d'études secondaires ou leur baccalauréat. On note ici que l'administration de l'Université de Galatasaray n'accorde pas une importance particulière au baccalauréat français et tient surtout compte de l'enseignement francophone dispensé.

---

<sup>825</sup> Cf. annexe 21.

Alors qu'il constitue un sésame d'entrée aux universités françaises voire mêmes européennes où le niveau est en général plus élevé que celui des établissements d'enseignements supérieurs turcs, il n'offre pas les mêmes débouchés en Turquie. Le baccalauréat français est considéré comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires turc et en vertu d'un système éducatif assez complexe il ne permet pas d'intégrer directement, hormis quelques exceptions, les universités turques et en l'occurrence francophone. Outre cela, les élèves ayant la possibilité de passer le concours interne ne peuvent s'y présenter qu'une seule fois étant donné qu'il n'existe pas de session de rattrapage comme il est d'usage d'en organiser en France pour le baccalauréat, il en est de même d'ailleurs pour l'Ö.S.S. (Y.G.S., L.G.S<sup>826</sup>.)

Dans un contexte où le système d'entrée à l'université est déjà fort sélectif, où l'admission d'un candidat dans une formation donnée dépend non seulement des points obtenus aux examens mais également du nombre de places offertes, les conditions aussi avantageuses que sévères au niveau du concours interne rendent assez difficile l'accès à Galatasaray d'une manière générale, mais c'est sans doute l'un des facteurs également qui contribue au prestige de l'établissement à côté de ses attributs historiques et francophones.

En ce qui concerne le concours en lui-même, il obéit en principe chaque année aux mêmes modalités de fond et de forme. Il s'organise en deux épreuves que les candidats doivent passer dans la même journée. Celles-ci consistent en majeure partie en questionnaires à choix multiples ; cependant l'une d'entre elles est une épreuve générale et une autre est une épreuve spécifique à l'enseignement universitaire choisi. Ainsi, la première épreuve relative à l'ensemble des filières suppose quatre-vingt-cinq questions de langue turque, français, mathématiques, physique chimie, biologie, géographie, histoire générale et histoire des institutions, conformément aux programmes turcs officiels tout cela à répondre en cent quatre-vingt minutes<sup>827</sup>. Les matières les plus importantes que sont respectivement les mathématiques, le français et la langue turque, font l'objet d'un plus grand nombre de questions<sup>828</sup>.

---

<sup>826</sup> Cf. Première partie, chapitre II.

<sup>827</sup> Guide du concours interne de l'Université de Galatasaray 2006, p. 1.

<sup>828</sup> Guide du concours interne de l'Université de Galatasaray 2006, p. 2.

La deuxième épreuve quant à elle est de plus courte durée quatre-vingt-dix minutes. Les élèves ayant opté pour la filière d'ingénierie et technologie ont un sujet de trente-cinq questions relatives aux mathématiques, à la physique et à la chimie tandis que ceux qui choisissent les filières de sciences sociales ont un sujet comportant vingt-cinq questions de français, turc, philosophie et sociologie en plus d'une rédaction en français<sup>829</sup>. Les épreuves des deux filières en question se déroulent l'une à la suite de l'autre, de sorte que les élèves voulant y être candidat dans les deux, peuvent s'y présenter successivement. La filière « ingénierie et technologie » offre deux choix aux candidats : le génie industriel et le génie informatique. La filière sciences sociales quant à elle donne la possibilité de s'inscrire dans quatre facultés : la faculté de droit, la faculté de communication, la faculté des sciences économiques et administratives et enfin la faculté des lettres et sciences ces deux dernières sont composées de plusieurs départements.

En somme, le concours interne destiné à une catégorie d'élèves prédéfinie ouvre sans restriction toutes les portes de l'enseignement universitaire de Galatasaray. Toutefois, selon le conseil d'administration de l'université, l'évaluation des résultats au concours interne de Galatasaray dépend de ceux obtenus au concours national. Dans ces circonstances, la réussite au concours interne de Galatasaray n'a pas de valeur par elle-même ; il faut obtenir de bons résultats à l'examen d'entrée à l'université.

En effet pour qu'elle soit prise en compte, les élèves candidats aux deux principales filières doivent en plus se trouver, selon un classement établi en fonction du nombre de points obtenus, dans les 25 000 premiers du concours national. Ainsi, pour un candidat ayant obtenu suffisamment de points lors du concours interne, la possibilité d'intégrer l'université n'est effective que dans la mesure où il est classé dans les 25000 premiers du concours national d'entrée dans l'enseignement supérieur<sup>830</sup>.

Cependant, échappent à cette règle les élèves turcs diplômés dans l'année des lycées du pays appliquant des programmes d'enseignement français titulaires par conséquent du baccalauréat. Ces derniers peuvent participer de plein droit et ainsi faire prévaloir leurs résultats obtenus au concours interne, abstraction faite du classement au concours national<sup>831</sup>.

---

<sup>829</sup> Guide du concours interne de l'Université de Galatasaray 2006, p. 2.

<sup>830</sup> Guide du concours interne de l'Université de Galatasaray 2006, p. 3.

<sup>831</sup> Guide du concours interne de l'Université de Galatasaray 2006, p. 4.

Le diplôme français trouve ici une certaine reconnaissance, même si celle-ci n'est pas à la hauteur de ce qu'il mérite ; il permet de cette manière à ses détenteurs de bénéficier d'une sorte d'exemption dont même les élèves issus du Lycée de Galatasaray « maison mère » de l'université ne disposent pas. Considéré comme un véritable privilège pour ceux qui jouissent de ce droit, ce concours interne fait l'objet de nombreuses critiques.

L'Université de Galatasaray est le seul parmi tous les établissements d'enseignement supérieur qu'ils soient privés ou publics, à procéder à un contingentement privilégié et, par-là, à organiser un concours interne destiné essentiellement à une catégorie d'élèves prédéfinis, une méthode jugée parfois inégalitaire et voir même illégale par certains milieux. Les détracteurs de ce système de sélection dénoncent l'atteinte portée par ce dernier à l'égalité des droits garantis par la Constitution<sup>832</sup> mais également à la loi du 4 novembre 1981 sur l'enseignement supérieur selon laquelle l'entrée à toutes les universités du pays est assurée essentiellement par le concours organisé par le Centre de sélection et de répartition des étudiants : l'*Ö.S.Y.M.*, d'autant plus qu'il s'agit ici d'une université de droit public, même si elle est dotée d'un statut particulier en raison du rôle joué par la Fondation d'éducation Galatasaray.

D'autre part, comme nous l'avons vu lorsqu'il était président du Conseil de l'enseignement supérieur, Erdoğan Teziç, ancien directeur du lycée et recteur de l'Université de Galatasaray, fut fustigé pour son indifférence face aux plaintes adressées au *Y.Ö.K.* sur ce sujet<sup>833</sup>. La question du concours interne et l'injustice qu'il entraîne furent également évoquées à l'Assemblée nationale turque en 2006. Malgré toutes les controverses autour de cette méthode de sélection, la situation reste inchangée, l'administration de l'université maintient cette pratique ; une seule évolution peut être soulignée : l'augmentation de l'effectif dans le recrutement des étudiants imposée par le *Y.Ö.K.*, en sachant que le Comité paritaire franco-turc fixe chaque année le nombre des étudiants admis par concours<sup>834</sup>. Ces modalités de recrutement très sélectif ne sont pas toutefois, un obstacle à l'attractivité de l'université.

---

<sup>832</sup> Article en ligne du journal *Milli Gazete* du 21-08-2007, voir supra p. 235.

<sup>833</sup> *Ibid.*

<sup>834</sup> Article en ligne du journal *Zaman* du 03-01-2006, <http://www.tumgazeteler.com/?a=1258770>

### C. Galatasaray : une université attractive

Contrairement à certaines universités turques, très prisée Galatasaray remplit son contingent disponible pour ces facultés, à 98%<sup>835</sup>. L'Université de Galatasaray apparaît ainsi sur tous les plans comme étant un établissement parmi les plus attractifs du pays. Elle offre aux étudiants, une formation universitaire singulière assortie de moyens techniques modernes, tout en restant fidèle à la tradition de l'enseignement supérieur turc. Proposant un enseignement à la fois classique et novateur, elle favorise l'enseignement des langues, la mobilité étudiante et enseignante mais également le développement de formation en conformité avec les exigences du monde moderne et le phénomène de mondialisation dans un cadre d'étude exceptionnel. Cependant dans un contexte où l'entrée à l'université est subordonnée à un système de sélection très rigoureux, intégrer une université aussi prestigieuse que Galatasaray relève du parcours du combattant que beaucoup d'étudiants souhaitent réussir. De plus ayant créé une élite francophone influente en Turquie, Galatasaray se doit de maintenir un niveau élevé par rapport aux autres établissements du pays afin de conserver notamment son excellence, c'est ce qui explique la sélection rigoureuse des étudiants.

Le système complexe de recrutement de l'Université de Galatasaray ne constitue toutefois pas un obstacle à l'attractivité de l'établissement qui dispose de nombreux atouts pour attirer les bons éléments. Certes, le fait que l'Université soit un établissement d'enseignement francophone peut constituer un élément attractif aux yeux des étudiants, dû notamment à l'image de la France aux yeux de l'élite turque.

Cependant, l'hégémonie tant nationale qu'internationale de l'anglais comme langue étrangère sur le plan éducatif, universitaire et même socio-économique tend à rendre désuet cet argument, puisqu'aujourd'hui le français n'occupe plus la place de langue valorisante qu'elle avait, il y a quelques décennies en Turquie ; au contraire de l'anglais mieux placé. Il paraît de ce fait évident que l'université séduit sur des critères autres que sur son statut francophone.

---

<sup>835</sup> Rapport d'activités 2008 et 2009 de l'Université de Galatasaray. Cf. annexe 22

D'un point de vue qualitatif, l'Université de Galatasaray est un établissement de haut niveau, dont certaines de ses facultés et départements sont parmi les meilleurs du pays, ainsi la faculté de droit fleuron de l'université, classée parmi les premières du pays mais également les départements de gestion, d'économie et de communication qui attirent les élèves les mieux classés au concours de l'Ö.S.S.<sup>836</sup>. Ainsi en 2006 sur treize départements cinq dont la faculté de droit « *recrutent l'intégralité de leurs effectifs dans les 1500 premiers (droit communication, gestion, économie et relations internationales)* »<sup>837</sup>, des critères de qualité qui n'échappent pas aux yeux de ces derniers. Il ne faut pas également oublier la qualité du corps enseignant de l'université qui est également un facteur d'attractivité. Galatasaray concentre en son sein, un certain nombre d'universitaires de renom, reconnu dans leur branche, comme Ahmet Insel<sup>838</sup>, Beril Dedeoğlu<sup>839</sup>, İlber Ortaylı<sup>840</sup>, Kenan Gürsoy<sup>841</sup>, Niyazi Öktem, Işıl Karakaş<sup>842</sup> aujourd'hui juge à la Cour européenne des droits de l'homme depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, pour n'en citer que quelques-uns.

L'université est un établissement public ; ce statut joue un rôle non négligeable dans le choix des étudiants. Les études universitaires coûtent cher en Turquie et en raison d'une économie en plein essor mais instable, l'État ne peut assurer une aide financière constante et convenable aux étudiants comme dans les pays européens, dans ces circonstances les frais de scolarité plus abordables<sup>843</sup> de Galatasaray<sup>844</sup> compte tenu de la qualité de l'enseignement offert constituent un atout fort appréciable, d'autant plus que la fondation Galatasaray accorde quelques bourses.

---

<sup>836</sup> Interview de Pierre LE MIRE adjoint de l'Université de Galatasaray, « Université de Galatasaray : plus attractive que jamais », *Aujourd'hui la Turquie*, novembre 2006, n° 19, p. 6. (Propos recueillis par Sophie CLEMENT).

<sup>837</sup> Interview de Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, « Université de Galatasaray : plus attractive que jamais », *op. cit.*, p. 6.

<sup>838</sup> Économiste et politologue.

<sup>839</sup> Professeur en relation internationales.

<sup>840</sup> Historien.

<sup>841</sup> Professeur de philosophie.

<sup>842</sup> Professeur de droit international de 2003 à 2008.

<sup>843</sup> Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, « Le « choix » de l'UGS », *Aujourd'hui la Turquie*, mai 2005, n° 2, p. 2

<sup>844</sup> Les droits d'inscription sont de l'ordre de 500euros environ en sachant que dans les universités privées les droits commencent à partir de 5000 euros.



Dans le cadre du contenu de l'enseignement en lui-même, Galatasaray propose l'apprentissage de plusieurs langues. En plus du français enseigné de manière intensive afin de former de véritables francophones, l'université dispense des cours d'anglais de haut niveau quelle que soit la filière choisie, avec en prime la possibilité d'apprendre une troisième langue comme : l'espagnol, le russe, l'allemand ou l'italien, obligatoire en relations internationales. Une telle formation linguistique donne ainsi aux diplômés l'opportunité de travailler dans la diplomatie ou même encore dans les entreprises françaises et étrangères installées en Turquie et en Europe, postes d'ailleurs très prisés<sup>845</sup>.

De plus, dans la plupart des autres universités, il est impossible pendant leurs études pour les étudiants d'effectuer des stages en principes rémunérés en entreprises au cours de leur dernière année de « *Lisans* » validé dans leur cursus et pouvant parfois déboucher sur une offre d'emploi<sup>846</sup>. À côté des nombreuses possibilités de débouchés, Galatasaray permet aussi à ces étudiants de poursuivre leurs études à l'étranger grâce aux relations universitaires qu'elle entretient avec les établissements supérieurs européens. Selon Pierre Le Mire, recteur adjoint de l'Université de Galatasaray, celle-ci est « *la pionnière pour les échanges Socrate-Erasmus et reste leader dans ce domaine au regard du nombre des étudiants. Recevant plus de soixante-dix étudiants européens par an, plus d'une centaine d'étudiants turcs de Galatasaray se rendent dans un pays européen pour des périodes allant de six mois à un an* »<sup>847</sup>.

Pour favoriser ces échanges universitaires internationaux, l'établissement fait en sorte d'obtenir des organismes européens français et turcs des bourses d'accès aux étudiants désireux de partir à l'étranger. La France accorde des bourses aux étudiants turcs tels que les bourses d'excellences (10) offertes par l'ambassade de France en Turquie pour les étudiants en master et les bourses Eiffel (10) octroyées par le ministère français des Affaires étrangères<sup>848</sup>.

---

<sup>845</sup> Interview de Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, « Université de Galatasaray : plus attractive que jamais », *op. cit.*, p. 6.

<sup>846</sup> Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, « Le « choix » de l'UGS », *op. cit.*, p. 2.

<sup>847</sup> Interview de Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, « Université de Galatasaray : plus attractive que jamais », *op. cit.*, p. 6.

<sup>848</sup> Site Ambassade de France en Turquie, <http://www.ambafrance-tr.org/spip.php?article446>

L'A.U.F. attribue également des bourses de master, 5 en 2008-2009<sup>849</sup> et 7 en 2009-2010 pour des étudiants de Galatasaray en sciences politiques, sciences économiques, mathématiques et sociologie... pour une durée de 10 mois<sup>850</sup>. L'U.E. attribue également des bourses, il s'agit des bourses Jean Monnet, 9 pour l'année universitaire 2010-2011<sup>851</sup>.

Enfin, l'Université de Galatasaray peut séduire le corps étudiant tout simplement en raison de sa situation géographique<sup>852</sup> puisque les bords du Bosphore offrent une vue panoramique exceptionnelle, et de sa convivialité due au nombre très limité d'étudiants. Elle offre ainsi un environnement paisible et idéal pour des études supérieures. La vocation internationale de l'université reste toutefois un facteur important.

---

<sup>849</sup> Site de l'A.U.F, <http://www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/actualites/bourses-de-master-resultats-de-la-selection-2008-2009.html>

<sup>850</sup> Site de l'A.U.F, <http://www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/actualites/bourses-de-master-2009-2010.html>

<sup>851</sup> Site Bourse Jean Monnet, <http://www.jeanmonnet.org.tr/web/docs/2010-2011%20Secilen%20Adaylar%20Duyurusu.pdf>

<sup>852</sup> Cf. annexe 16.

## **Section II : Une université à vocation internationale.**

L'Université de Galatasaray, en dépit de son statut d'établissement d'enseignement francophone, est avant tout une véritable université turque sans être pour autant strictement turco-turque. Partagée entre un certain conservatisme et des velléités pro-européennes l'Université de Galatasaray se trouve confrontée au contexte politique, économique et social du pays dans lequel elle se trouve, contexte qui ralentit l'essor escompté. Ensermée entre la réalité du pays et sa volonté de s'ouvrir à l'international, Galatasaray aussi déterminée que confortée dans ses prétentions jouit toutefois d'une position non négligeable sur le plan national et international, faisant d'elle un acteur plus qu'utile à la Turquie. Cependant cela reste insuffisant pour la hisser au rang des plus grandes universités du monde. Elle doit faire face non seulement à des difficultés que connaissent toutes les universités turques, mais également à celles qui lui sont propres notamment dans ses débuts (§1). Le français, dans sa place dans l'enseignement de l'université (§2), ses relations internationales (§3) sans oublier le fait qu'elle soit encore une université jeune, sont autant de facteurs qui influencent son fonctionnement et contribuent au développement de sa vocation.

### **Paragraphe 1 : Les difficultés rencontrées par l'Université de Galatasaray.**

La création de l'Université de Galatasaray entre dans les annales de l'histoire de l'enseignement supérieur turc comme étant l'unique université publique du pays dispensant un enseignement francophone, et fondée par un accord international. Cela n'empêche pas l'Université de Galatasaray de se heurter à des problèmes liés au système de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux conditions socio-économiques du pays ; problèmes que connaissent d'une manière générale l'ensemble des universités turques. Galatasaray dut donc faire face à la fois aux difficultés nées de sa naissance récente et à celles communes à toutes les universités publiques turques.

## A. Les difficultés d'une jeune université

Créée il y a un peu plus d'une dizaine d'années Galatasaray est une jeune université publique. Encore naissante, elle connaît un certain nombre d'insuffisances qui font obstacle à son plein fonctionnement. Pour la plupart financières, ces dernières furent en partie comblées grâce au soutien essentiel de la fondation. Cependant, restait encore le problème des bâtiments, et celui du manque de personnel.

### *1° Le soutien essentiel de la G.E.V.*

De statut étatique l'université doit sa naissance aux travaux minutieux et au soutien financier de la Fondation d'éducation Galatasaray, sans oublier les « *Galatasaraylı* » passionnés de la France et du français. En dépit du fait que l'université soit un établissement dépendant de l'État, la fondation, qui en est la principale initiatrice, constitue un appui si indispensable à son fonctionnement que l'on est tenté de croire qu'il s'agit d'une université privée. À ses débuts et plus particulièrement au cours de sa première année, alors que le budget n'avait pas encore été officiellement établi, les frais engendrés par l'établissement avaient été supportés par la fondation.

Cependant cette participation s'estompe au fil des années avec la mise en place des moyens de l'État, sans pour autant disparaître puisque la fondation œuvre là où l'État n'est pas en mesure d'intervenir. Rappelons à ce sujet les propos du principal fondateur de la Fondation d'éducation Galatasaray, Inan Kıraç : « *la partie que l'État ne peut faire sera faite par la fondation. L'université de Galatasaray est une unité qui n'est pas détachée de l'État et c'est ainsi qu'elle doit rester d'après moi. Mais ce que l'État ne fait pas, c'est nous qui allons le faire* »<sup>853</sup>. Malgré une présence moins ostensible qu'au commencement, la fondation intervient avec constance et de manière plus ou moins importante, au développement structurel de l'université, allant parfois jusqu'à se substituer à l'État.

En 2001 alors que le pays traversait une grave crise économique dont les répercussions se firent ressentir à tous les niveaux de l'État jusqu'à affecter les financements des universités publiques, la G.E.V. supporta une partie des dépenses de Galatasaray ; en temps normal, elles auraient été à la charge de l'État<sup>854</sup>.

---

<sup>853</sup> Niyazi ÖKTEM-Emre ÖKTEM, *Sultani Söyleşileri*, op. cit., p. 17.

<sup>854</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006*, op. cit., p. 244.

La fondation reste ainsi l'une des pièces maîtresse du fonctionnement de l'université, essentielle à son développement tant sur le plan national qu'international. Toutefois, il y a encore des domaines où l'Université de Galatasaray connaît des difficultés pour lesquelles, la fondation est impuissante ; cela tient au fait qu'elle soit un très jeune établissement et aussi au fait qu'elle soit une université publique de Turquie.

Bien qu'elle intervienne aussi souvent que possible, la fondation ne peut régler l'ensemble des problèmes.

## 2° *Le problème des bâtiments*

Jeune université d'une quinzaine d'années, l'Université de Galatasaray accueillit ses premiers étudiants à la rentrée 1993-1994 et commença ses enseignements en étant encore en plein travaux. De cette situation naquirent un certain nombre de déficiences rendant difficile le fonctionnement normal de l'établissement qui avait en plus à faire face à d'autres difficultés nées de sa situation complexe : être une université publique avec un statut francophone. À côté des problèmes communs à l'ensemble des universités dépendant de l'État, Galatasaray affrontait des questions spécifiques.

Dès sa naissance, l'université installée sur les rives du Bosphore au palais de *Feriye*, fut confrontée à un cruel manque d'espace. Très esthétique et prestigieux du point de vue de la localisation géographique mais bien moins sur le plan historique, le palais de *Feriye* avait une superficie insuffisante même pour une université de taille modeste récemment fondée comme l'Université de Galatasaray. Il était difficile de mettre en place toutes les structures et équipements qu'une université se devait d'avoir pour offrir à ses étudiants des conditions d'études optimales. Le faible nombre de salles de classe pour accueillir l'ensemble des cours dispensés à l'université, ou encore la bibliothèque universitaire en principe fierté d'une université, trop petite pour répondre aux besoins des étudiants, formaient autant de handicaps pour l'Université de Galatasaray<sup>855</sup>.

Plus accessoire, mais aussi important pour l'image de l'établissement, était l'insuffisance d'espace destinés aux activités sociales et culturelles comme une cafétéria, mais également des aires de sport<sup>856</sup> indispensables non seulement au bien-être des étudiants mais aussi à l'image donnée par l'université.

---

<sup>855</sup>Yıldızhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin sorunları*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 1996, p. 53.

<sup>856</sup>*Ibid.*

Telle était la situation de l'Université de Galatasaray à ses débuts. Toutefois, depuis ces dernières années avec l'augmentation du nombre des étudiants qui a plus que doublé en une dizaine d'années, passant de 1237 étudiants pour l'année 1998-1999<sup>857</sup> à 3118 étudiants pour l'année 2009-2010<sup>858</sup>, l'université s'est considérablement développée. En 2003 la bibliothèque Suna Kiraç et le campus Yiğit Okur sont construits de l'autre côté de la rue face aux bâtiments historiques. Et enfin, se sont ouverts en 2006 deux autres bâtiments accueillant des salles de classes, des salles de conférences et de réunions, et des cantines<sup>859</sup>.

Aujourd'hui, l'université compte pour l'enseignement, 119 salles de classes dont 8 pouvant accueillir de 51 à 75 personnes ; 4 amphithéâtres de taille moyenne et 2 de capacité plus importante, 17 laboratoires informatiques ; 31 autres laboratoires ; 4 salles de réunions de 50 personnes et 7 salles de conférences de plus de 50 personnes dont 3 de plus de 100<sup>860</sup>. Cependant avec l'accroissement du nombre d'étudiants au fil des années, les équipements de l'université<sup>861</sup> pourraient être à long terme insuffisant, sans oublier le fait que l'université de par sa réputation et son emplacement géographique exceptionnel est fortement attractive. Le manque de personnel était également un problème récurrent qui vint nuire au bon fonctionnement.

### *3° Le manque de personnel*

À ces défaillances d'ordre matériel venaient s'ajouter les insuffisances relatives aux moyens humains qu'ils concernent le personnel administratif affecté aux fonctions d'encadrement et de gestion de l'université ou le personnel enseignant, tels que les assistants, *doçents*, professeurs<sup>862</sup>. La situation était telle qu'avec le développement de l'université et simultanément l'augmentation des effectifs étudiants, les besoins en moyens humains étaient de plus en plus pressants à tous les niveaux de l'établissement. Les requêtes parfois infructueuses auprès du Conseil de l'enseignement supérieur se concentraient d'une part autour du nombre insuffisant des fonctionnaires, mais aussi du personnel technique à savoir chauffeurs, opérateurs d'ordinateur, personnels d'entretien, techniciens de santé et les services de sécurité<sup>863</sup> manquant à une université digne de ce nom.

---

<sup>857</sup> Cf. annexe 25.

<sup>858</sup> Rapport d'activités de l'Université de Galatasaray 2009.

<sup>859</sup> Programme de performance de l'Université de Galatasaray de l'année budgétaire 2010.

<sup>860</sup> Programme de performance de l'Université de Galatasaray de l'année budgétaire 2010.

<sup>861</sup> Cf. annexe 26.

<sup>862</sup> *Ibid.*

<sup>863</sup> Yıldızhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin sorunları*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 2000, p. 45.

Le corps professoral se trouvait dans la même situation ; les demandes relatives à la nomination par le Conseil, de chargés de cours, chercheurs, spécialistes et professeurs, dont manquait cruellement cette université à ses débuts, ne furent satisfaites qu'en partie ; il y eut même des difficultés pour remplacer les départs à la retraite<sup>864</sup>. En effet avec ce statut peu commun en Turquie, Galatasaray souffrit dès le départ d'une pénurie d'enseignants pourtant composante la plus importante d'une université en particulier Galatasaray engagée dans le défi délicat de celui de dispenser un enseignement à la fois en turc et en français. Il est clair que dans le cadre d'un établissement public, la tâche s'avérait être beaucoup plus difficile. Il fallait trouver des enseignants maîtrisant non seulement le français, une langue en général peu choisie par les étudiants par rapport à l'anglais et l'allemand, mais en plus acceptant les rémunérations allouées aux enseignants du secteur public face à la concurrence des universités privées, plus attractives sur ce point. Toutes ces déficiences s'expliquaient en majeure partie par le fait que l'Université de Galatasaray constituait une expérience nouvelle pour la Turquie dans le domaine de l'enseignement supérieur et qu'elle était encore une jeune université. Le temps a permis de trouver les remèdes.

Aujourd'hui Galatasaray est une des plus célèbres universités du pays, dotée de toutes les qualités nécessaires pour être un grand établissement. Elle recense aujourd'hui plus de 250 personnels enseignants<sup>865</sup> pour un nombre d'étudiant de plus en plus croissant. L'université commença l'enseignement avec 174 étudiants en 1993-1994, pour accueillir en 2008-2009, 2729 étudiants. Elle reste toutefois confrontée aux difficultés communes à toutes les universités publiques du pays.

## **B. Les difficultés communes à toutes les universités d'État turques**

Pour satisfaire sa volonté de développement, Galatasaray doit faire face à des problèmes communs à toutes les universités publiques du pays. La faiblesse des ressources financières allouées à l'ensemble des universités publiques est à l'origine de contraintes importantes<sup>866</sup>, tout comme l'excès de centralisation dans le système de l'enseignement supérieur.

---

<sup>864</sup> *Ibid.*

<sup>865</sup> 245 en 2006, 276 en 2008, 279 en 2009.

<sup>866</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin Temel sorunları Çağdaş eğitim, Çağdaş Üniversite, Üniversitelerimizin Gelişmişlik Durumu*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 1996, p. 97.

### 1° *Le manque de soutien financier de l'État*

L'apport anémique de l'État inadapté et en dessous des besoins effectifs des établissements affectent leur bon fonctionnement et leur capacité à dispenser un enseignement en adéquation avec les exigences du monde moderne. Les principaux inconvénients se manifestent au niveau des moyens matériels dans toutes les universités. Ainsi l'insuffisance de laboratoires, de leurs équipements dans les branches universitaires technologiques, le manque d'ordinateurs ou encore la vétusté de ce qui existe déjà, sont autant de faits qui entraînent la baisse du niveau de formation dans les filières concernées, sans oublier les équipements du personnel enseignant<sup>867</sup>. S'ajoutent à ce dénuement, les bibliothèques universitaires qui bien qu'elles soient une composante substantielle d'un établissement d'enseignement supérieur, éprouve les plus grandes difficultés à offrir aux étudiants un choix suffisant et diversifié d'ouvrages turcs et étrangers<sup>868</sup>. Elles ne peuvent concurrencer les universités privées du pays qui, financées par de grands groupes financiers, bénéficient de moyens beaucoup plus importants.

Dans de telles conditions l'accès à des études de qualité est subordonné à la situation financière du futur étudiant, un tableau peu conforme avec les principes d'égalité et de démocratie que veut défendre le pays. Le personnel enseignant n'est pas dans une meilleure situation dans la mesure où il subit également les effets du budget restreint auquel sont assujetties les universités. Leur salaire, bien inférieur à celui des enseignants des universités européennes<sup>869</sup> reste insuffisant par rapport aux conditions de vie en Turquie<sup>870</sup>. Ainsi, une quasi absence d'évolution de leurs revenus tend à rendre plus difficile le maintien à leur poste alors que les universités sont en déficit constant de professeurs et autres membres du corps enseignant.

Leurs travaux de recherche dont dépend le renouvellement de leur enseignement sont aussi menacés<sup>871</sup>. Astreints à des emplois du temps chargés et disposant de peu de fonds en raison de la participation minimale de l'État, les universitaires sont dans l'incapacité d'investir dans des travaux de recherches avancés leur donnant une reconnaissance nationale voir même internationale<sup>872</sup>. Il est vrai que, dans de nombreux pays même développés et dotés d'une

---

<sup>867</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin Temel sorunları Çağdaş eğitim, Çağdaş üniversite, Üniversitelerimizin Gelişmişlik Durumu, op. cit.*, p. 97.

<sup>868</sup> *Ibid.*

<sup>869</sup> En moyenne un professeur dans les universités de Turquie gagne deux fois moins qu'un professeur dans les universités européennes.

<sup>870</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin Temel sorunları Çağdaş eğitim, Çağdaş üniversite, Üniversitelerimizin Gelişmişlik Durumu, op. cit.*, p. 98.

<sup>871</sup> *Ibid.*

<sup>872</sup> *Ibid.*



économie forte, la recherche reste un secteur délaissé par l'État. Toutefois, nous pouvons dire qu'en Turquie, la recherche n'intéresse guère les autorités ce qui retarde les progrès universitaires et scientifiques du pays. L'ensemble des problèmes omniprésents dans les universités turques émanent d'une manière générale, de la faiblesse des moyens de l'État et de l'absence d'autonomie dans la gestion des établissements<sup>873</sup>.

## 2° L'excès de centralisation

Le Conseil de l'enseignement supérieur (*Y.Ö.K.*) créé après le coup d'État militaire de 1980 afin de contrôler les universités, a une véritable mainmise sur l'organisation de ces dernières. Organe ayant une personnalité juridique publique, rattaché directement à la présidence de la République<sup>874</sup> et bénéficiant de larges attributions, il exerce sur les universités un pouvoir tutélaire pesant, faisant obstacle notamment à leur essor tant au niveau national qu'international. Chargé de déterminer les budgets universitaires avant de les proposer au gouvernement et au parlement, il suggère la création des universités, facultés, écoles, instituts mais également de la création de postes relatifs à l'ensemble du corps enseignant, sans oublier la nomination des doyens et la présentation au président de la République de la liste des candidats au rectorat des universités.

Disposant en outre d'une grande autonomie, il organise le fonctionnement des universités en fixant notamment les programmes d'ensemble aussi bien dans le contenu, que sur le volume. Dans ce système d'enseignement supérieur extrêmement centralisé dans lequel le *Y.Ö.K.* est titulaire de pouvoirs étendus et très importants, les universités publiques turques, dont Galatasaray, souffrent de ce manque d'indépendance qui est une entrave à leur développement individuel dans un cadre plus libéral et démocratique et à la détermination de leur propres critères organisationnels selon leurs besoins.

Fruit d'un régime politique militaire né dans une période où le pays était en proie à l'anarchie surtout dans les milieux étudiants, le *Y.Ö.K.* fut mis en place afin de mettre un terme aux désordres dans les universités. Considérées comme principales sources de troubles, incapables de s'organiser et d'établir une politique conforme aux besoins du pays, les universités turques étaient devenues de véritables foyers de conflits. L'objectif fut alors de restructurer le système d'enseignement supérieur turc tombé en décadence en se basant sur un contrôle strict des universités.

---

<sup>873</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin Temel sorunları Çağdaş eğitim, Çağdaş üniversite, Üniversitelerimizin Gelişmişlik Durumu*, op. cit., p. 97.

<sup>874</sup> Président du *Y.Ö.K.* nommé par le président de la République.

Cependant une organisation conçue dans un tel contexte semble être dépassée pour la Turquie du XXI<sup>e</sup> siècle frappant aux portes de l'Union européenne. Enfermées dans un carcan étatique uniforme et rigide, les universités turques peinent à s'adapter au monde moderne qui les entoure ; situation qui sans conteste influe sur la qualité de leurs formations et leurs niveaux, au regard des universités européennes.

L'absence d'une réelle autonomie dans les universités constitue sans doute une raison des difficultés qu'elles rencontrent qu'elles soient sur le plan universitaire, administratif ou financier. La tutelle excessive et inflexible exercée par le *Y.Ö.K.*, ne fait en effet que freiner l'avancement des universités qui, soumises à une forte dépendance ne sont même pas habilitées à élaborer individuellement leurs propres programmes, méthodes et recherches scientifiques. Ce conseil préconise l'homogénéisation des universités, en s'appuyant sur un contrôle rigoureux de leurs activités au préjudice de leur liberté de gestion et d'organisation.

Derrière le choix d'une telle structure, se trouve nonobstant la volonté de l'État de contenir ses institutions et les maintenir dans un cadre conforme aux caractéristiques culturelles et principes fondamentaux du pays découlant de la révolution kémaliste qui sont la laïcité, le républicanisme et le nationalisme.

Ancrées dans un système paralysant et figé, les universités turques ne parviennent pas à sortir de leur inertie, à l'heure où les progrès scientifiques et technologiques s'accroissent vertigineusement dans le monde entier. Loin derrière les pays européens, voire même de certains pays en cours de développement, la Turquie doit sortir de cette crise universitaire si elle veut atteindre le niveau tant espéré des pays riches. Sur ce point, en l'an 2000, l'ancien recteur de l'Université de Galatasaray le professeur Yayla présente un constat et certaines solutions pour permettre enfin aux universités de décoller et de se réaffirmer concrètement comme institution de recherche et d'enseignement de qualité. Il évoque d'une part, la nécessité de donner au métier d'universitaire la place qu'il mérite dans la société et d'encourager les jeunes à choisir cette voie. Il faut pour cela, selon lui procéder sans perdre de temps, à une augmentation sérieuse des rémunérations du personnel enseignant et des chercheurs. Les études effectuées ces derniers temps montrent qu'en raison de la faiblesse des salaires, le métier est de moins en moins attractif et bon nombre d'enseignants et de chercheurs en poste dans les universités publiques se dirigent vers le secteur privé ou les universités privées, où les salaires sont le double de celui alloué par l'État<sup>875</sup>.

---

<sup>875</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *21. Yüzyılda Türk Üniversiteleri*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 2000, p. 62.

Il met également l'accent sur, l'importance de la profession d'universitaire pour la formation d'une jeunesse compétente. Cette profession selon lui est l'objet d'une certaine désaffection de la part des étudiants, en raison de la faiblesse de leur rétribution. Cette rétribution influe sur la qualité de leur enseignement. Cette critique est tout à fait valable en Turquie, mais dans certains pays occidentaux, on peut observer le même phénomène, même s'il est sans doute moins accentué. La situation d'un maître de conférences dans une université française s'est considérablement dégradée depuis un demi-siècle et des constatations comparables pourraient être faites au niveau des professeurs. On constate d'ailleurs une nette régression des salaires des maîtres de conférences débutant, par rapport au Smic. Alors que celui-ci était, de plus de 100% au-dessus du Smic dans les années 80, il est aujourd'hui de moins de 50% au-dessus et d'ici une dizaine d'années ils seront équivalents si le mouvement perdure<sup>876</sup>.

Il remet en question également la tutelle des universités et préconise une plus grande autonomie. La concurrence scientifique s'en trouverait accrue et les universités seraient plus soucieuses de la qualité de leur formation. Ce qui leur permettrait également de rechercher des fonds et ressources propres. Les universités ne seraient plus dès lors, dans l'obligation d'obtenir l'aval de l'organe supérieur pour les opérations qu'elles souhaiteraient effectuer<sup>877</sup>. Yayla souligne ici les avantages de l'autonomie universitaire sur le plan financier et sur celui de la qualité de l'enseignement.

Il prône l'intensification des relations entre les universités et le secteur privé afin de suivre l'utilisation des recherches scientifiques. Ainsi, on pourrait assurer le placement de capitaux privés dans les fonds de roulement des universités à partir de projets élaborés après des consultations organisées dans le cadre d'une collaboration secteur privé-universités ; en suivant cet axe de recherche, des ressources supplémentaires pourraient être obtenues<sup>878</sup>.

Il constate une surcharge de demande d'inscriptions au niveau des universités trop brigüées selon lui, en raison de la déficience des formations dispensées dans les lycées généraux ou professionnels, inadaptées aux besoins du marché du travail. Il faut donc améliorer la qualité de l'enseignement secondaire afin d'augmenter la possibilité pour les

---

<sup>876</sup> <http://nicolas.tentillier.free.fr/Salaires/index.html>

<sup>877</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *21. Yüzyılda Türk Üniversiteleri*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 2000, p. 62.

<sup>878</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *21. Yüzyılda Türk Üniversiteleri*, op. cit., p. 63.

jeunes diplômés, de trouver un emploi correspondant à leur formation et diminuer ainsi l'affluence aux portes des universités<sup>879</sup>.

Il suggère également l'ouverture de plus de filières de doctorat dans les universités d'enseignement bilingue, afin d'assurer une formation plus complète. Cela permettrait aussi une reconnaissance internationale de la Turquie dans le domaine scientifique par le biais des recherches et thèses rédigées en langue étrangère et empêcherait le départ des chercheurs dans les autres universités pour continuer leurs travaux<sup>880</sup>.

Il souligne enfin, l'insuffisance des ressources des bibliothèques universitaires qui peinent à se procurer un nombre suffisant d'ouvrages scientifiques nécessaires aux travaux des enseignants. Il suggère également la généralisation de l'outil internet dans les universités afin que les enseignants aussi bien que les étudiants puissent suivre de près le progrès des recherches et des travaux<sup>881</sup>.

Les universités publiques de Turquie y compris la jeune Université de Galatasaray sont dans l'ensemble confrontées aux mêmes dysfonctionnements. Dépendant d'un système d'enseignement supérieur archaïque, inadapté aujourd'hui à l'évolution du pays dans un contexte de mondialisation, et un État quasiment absent quant aux investissements dans la recherche. Les universités turques ne parviennent pas à se faire une place parmi les meilleures. Excédées par des problèmes élémentaires d'ordre interne, elles arrivent difficilement à se consacrer à de véritables activités universitaires pouvant ouvrir les portes de la reconnaissance internationale.

À ce niveau, l'Université de Galatasaray dispose d'un avantage, dans la mesure où son statut francophone lui procure une certaine considération à l'extérieur, notamment en France. Toutefois, cela reste encore insuffisant, étant donné qu'elle doit faire face aux problèmes structurels que connaissent tous les établissements publics en plus de ceux relatifs à son caractère nouveau et inédit.

Les suggestions présentées par l'ancien recteur de l'Université de Galatasaray afin de résoudre ces difficultés semblent être des solutions applicables essentiellement à long terme. Préconisant un système de gestion des universités plus décentralisé et libéral, Yayla recommande des investissements plus importants et plus concrets de la part de l'État, en vue d'améliorer les qualités d'enseignement des universités, le développement scientifique et

---

<sup>879</sup> Yılmazhan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *21. Yüzyılda Türk Üniversiteleri*, op. cit., p. 63.

<sup>880</sup> *Ibid.*

<sup>881</sup> Yılmazhan YAYLA, «Galatasaray Üniversitesi», *21. Yüzyılda Türk Üniversiteleri*, op. cit., p. 64.

favoriser l'ouverture à l'international. Selon lui, un remaniement de l'enseignement secondaire et universitaire en adéquation avec les besoins économiques et sociales du pays s'avère nécessaire. Cependant la mise en place de ces réformes suppose d'une part une bonne croissance économique et une présence étatique moins policière. Les difficultés rencontrées par Galatasaray ne sont toutefois pas un obstacle à la dispense d'une formation universitaire de qualité, dans laquelle l'enseignement du français est un facteur important.

### **Paragraphe 2 : La place du français à l'Université de Galatasaray.**

L'Université de Galatasaray, issue d'une longue tradition d'enseignement francophone, est un établissement d'enseignement supérieur assez surprenant au regard de ses éléments constitutifs. Elle est dotée de toutes les caractéristiques d'une université privée en raison du soutien financier accordée par la Fondation d'éducation Galatasaray, mais aussi du choix du français comme langue d'enseignement, alors que l'anglais est la première langue internationale. La création de cette dernière avec un statut d'établissement public, soulève ainsi certaines interrogations notamment sur le choix du français comme langue d'enseignement. Se pose alors, la question des différentes formes d'apprentissage pré-universitaire du français, puisque l'université est ouverte aux élèves non francophones qui ont besoin d'un minimum de connaissances dans cette langue pour suivre les cours, ainsi qu'à la gestion des cours de français d'une manière générale.

#### **A. Le choix du français comme langue d'enseignement**

Alors que les relations franco-turques sont dans la sphère politique relativement tendues, pourquoi opter pour la langue d'un pays contre lequel une grande partie de la population turque connue pour son patriotisme virulent éprouve du ressentiment, de surcroît dans le cadre d'un établissement public. Selon Erdoğan Teziç, ancien recteur de l'université, à l'origine du choix du français se trouve indépendamment du lien institutionnel avec le lycée de Galatasaray, une réaction contre l'uniformisation née du phénomène de mondialisation<sup>882</sup>.

---

<sup>882</sup> Erdoğan TEZIÇ, cédérom de présentation de l'Université de Galatasaray, réalisé par la faculté de communication en 2003.

La volonté ici était de faire en sorte que l'Université de Galatasaray soit une expérience atypique<sup>883</sup> inscrite dans un courant moderne. Dans ce sens l'université est dotée d'une grande bibliothèque où les ouvrages en français occupent une place importante. Ainsi, sur environ 98 000 ouvrages on compte 38 062 ouvrages en turc, et plus de 36 000 ouvrages en français contre environ 20 500 ouvrages en anglais<sup>884</sup>. L'accès à une bibliothèque riche en ouvrages en français contribue au développement de la langue au sein de l'établissement et influe sur la qualité de la formation francophone de l'université. Il ne faut pas oublier que le français tient une place importante dans la diplomatie et surtout dans les relations économiques et culturelles entre la Turquie et l'Union européenne, s'ajoute à cela le fait qu'il est également l'une des langues officielles des Nations Unies. Le français, certes devancé par l'anglais, demeure donc sur le plan international une langue appréciable, encore vivante en Turquie et que l'on ne peut négliger.

Concernant l'université à proprement parler, le français est la langue choisie pour l'apprentissage tel qu'il est mentionné à l'article 4 de l'accord international du 14 avril 1992 : « *Le français est la langue de l'enseignement dans l'établissement* ». Cependant, étant université publique, Galatasaray recrute la moitié de ses étudiants parmi ceux qui ont fait des études dans des établissements turcophones ou anglophones, l'autre moitié concerne essentiellement les étudiants francophones. La question qui se pose alors est de savoir comment des étudiants qui ne connaissent pas un mot de français peuvent suivre l'enseignement et étudier dans cette langue ?

## **B. Les différentes formes d'apprentissage pré-universitaire du français**

Pour ceux-là, l'université avait prévu une à deux années d'apprentissage et de perfectionnement du français afin de pouvoir suivre le mieux possible les cours qui y sont dispensés. Ainsi avant d'entamer tout programme de licence de quatre années, tous les étudiants non francophones doivent passer un an à deux ans dans une classe préparatoire de linguistique qui constitue une formation pré-universitaire. Ceci étant les études sont dès lors amenées à une durée de cinq ou six ans selon le niveau de maîtrise du français.

---

<sup>883</sup> Face à l'omniprésence de l'anglais dans le domaine éducatif et universitaire le choix du français exprime ici une volonté de rupture le classicisme actuel.

<sup>884</sup> Rapport d'activités 2009 de l'Université de Galatasaray.

Dans cette formation pré-universitaire on distinguait les classes préparatoires de français et les classes d'initiation au français avancé et aux sciences sociales. Sont donc soumis à suivre les cours proposés dans ces formations, tous les étudiants recrutés principalement par le biais du concours de l'Ö.S.S., soit la moitié du contingent d'entrée prévu par l'administration. Quant aux étudiants francophones, en provenance du Lycée de Galatasaray, des lycées catholiques français comme Saint-Benoît, Sainte Pulchérie, Notre-Dame de Sion, Saint-Joseph, Saint-Michel et des lycées Tevfik Fikret d'Ankara et d'Izmir, ces derniers peuvent en être dispensés, à condition de réussir l'examen interne de suffisance linguistique qui détermine le niveau requis pour comprendre les cours. Les étudiants qui ne se présentent pas à cette épreuve ou bien y échouent sont placés en fonction de leur situation dans les classes adaptées. Les cours y sont organisés sur une année et divisés en deux semestres avec vingt-deux heures de cours hebdomadaire.

Le premier semestre suppose un enseignement assez général et basique du français, comme la grammaire et la compréhension de textes simples. Dès lors, l'accent est mis sur des points tels que la compréhension et l'expression orale. Le deuxième semestre est consacré à des travaux de linguistique sur des documents relatifs au milieu professionnel. L'objectif de cette année de préparation est de permettre aux étudiants d'acquérir suffisamment de connaissances en français afin qu'ils puissent au quotidien comprendre les conversations et prendre la parole dans cette langue.

S'agissant des classes d'initiation au français avancé et aux sciences sociales celles-ci sont une sorte de « *propédeutique imposée à tous les étudiants francophones ou non, désireux de poursuivre des études de sciences sociales* »<sup>885</sup>. Par conséquent, les étudiants ayant choisi d'intégrer les programmes de licence en droit, économie, gestion, sciences politiques, relations internationales, communication, philosophie, sociologie et enfin linguistiques comparées et langues étrangères appliquées sont contraints d'effectuer cette année de renforcement linguistique.

Les étudiants inscrits en faculté d'Ingénierie et de Technologie sont par conséquent dispensés de suivre cette année de préparation supplémentaire. L'enseignement dans cette filière étant assez technique, il ne demande pas autant d'effort en langue que les filières de sciences sociales. Cependant, les étudiants forcés d'intégrer une classe préparatoire de français doivent réussir cette dernière avant de pouvoir accéder à cette deuxième année de rattrapage.

---

<sup>885</sup> Pierre DUMONT, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, op. cit., p. 63.

Seuls, les titulaires du baccalauréat issus des lycées français comme Charles De Gaulle d'Ankara et Pierre Loti d'Istanbul en sont exemptés. Cette distinction s'explique par le fait que le cycle secondaire est de sept ans dans le système français et seulement six ans en Turquie y compris dans les établissements « bilingues » ex-congréganistes qui sont soumis à la loi turque, dans le cadre de l'accord de Lausanne<sup>886</sup>.

Cette exemption dont bénéficient les bacheliers semblent tout à fait légitime outre le caractère pédagogique de la situation, étant donné que ces derniers ayant reçu une instruction strictement à la française et en français n'ont nullement besoin d'effectuer une année de mise à niveau, contrairement aux étudiants diplômés des écoles bilingues à programmes turcs dont le niveau en français est en moyenne assez décevant. Ces classes prévoient donc l'enseignement de l'histoire des idées politiques, la philosophie, l'histoire politique et sociale, l'introduction aux sciences sociales, la culture générale et le monde moderne, des conférences de méthodologie, anglais et enfin des cours de français professionnel.

À côté sont dispensés six heures de cours de perfectionnement de français afin de constituer une base solide en français pour les études en licence. Ces classes doivent apprendre à l'étudiant un ensemble de méthodes, de raisonnements et de recherches, de manière à ce qu'ils puissent comprendre les progrès scientifiques et apporter leur participation à des débats au niveau national et international. Ces classes ont d'une manière générale comme but de compenser les carences pédagogiques du système d'enseignement secondaire turc, beaucoup trop linéaire et peu disposé à préparer concrètement les élèves à l'université. Effectivement, compte tenu du diplôme délivré, nécessaire pour tenter l'Ö.S.S. le lycée semble être une unité éducative autonome ; certes, il est indispensable pour entrer à l'université mais seulement sur le plan formel.

Dans le fond, la formation qu'il apporte reste insuffisante pour accéder aux études supérieures. D'ailleurs, pour une préparation efficace en vue d'intégrer un établissement supérieur, une très grande majorité des candidats prennent des cours privés très onéreux dans des centres spécialisés<sup>887</sup>. Le passage par ces centres est quasiment indispensable à la réussite de ce concours très sélectif. Cependant face à la concurrence accrue des diverses universités anglophones notamment relative à la durée du cursus, trop long à Galatasaray, une réforme s'est avérée nécessaire<sup>888</sup>.

---

<sup>886</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 68.

<sup>887</sup> Les *Dershane* sont des centres spécialisés d'enseignement privé préparant les élèves en particulier à l'examen d'entrée à l'université l'Ö.S.S.

<sup>888</sup> « *Évolutions et perspectives des études de français et en français dans la zone Balkans/Europe du Sud-Est* ». Institut français d'Athènes, 7-8 mai 2010, intervention de Mme Zajdela et Mme Kaya.



Depuis la rentrée 2009 un certain nombre de changements se sont opérés donc quant à ces classes préparatoires de langue. Ainsi, au lieu de deux ans, l'année préparatoire linguistique est passée à un an, mais les cours y sont plus intensifs. De plus en première année de faculté sont ajoutées quatre heures hebdomadaires de cours de français langue étrangère et deux heures de méthodologie en français, heures créditées dans le diplôme, soit six heures de cours supplémentaires par semaine en français. S'ajoute à cela l'enseignement en français d'au moins 50% des cours disciplinaires<sup>889</sup>. L'augmentation de l'enseignement du/en français ne peut qu'améliorer le niveau des étudiants désireux de poursuivre efficacement leurs études à Galatasaray. Délaissée sur le plan pédagogique, cette réforme vient consolider dans certains sens la place du français à l'université, en lui accordant plus de place dans les différentes filières et d'une manière générale à l'université. L'introduction des heures de méthodologie et l'apprentissage de la langue en première année de la formation universitaire à proprement parler permet de consolider les acquis de la langue française et de développer les capacités dans cette langue. La gestion des cours de français est quant à elle, soumise à une certaine organisation distincte de l'enseignement général de l'université.

### **C. La gestion des cours de français**

L'ensemble des cours relatifs à la linguistique française reste sous la responsabilité du département de français travaillant avec des institutions annexes et la M.I.C.E.L. Créé dès la fondation de l'université, le département de français est indispensable au fonctionnement de l'établissement francophone.

Étape préalable à l'enseignement supérieur Galatasaray, il prend en charge l'enseignement du français du cycle pré-universitaire qui constituent les classes préparatoires linguistiques, mais également la classe d'initiation aux études de sciences sociales. Il fonctionne dans le cadre de l'enseignement secondaire et la tâche d'enseigner dans ces classes incombe alors à des professeurs de lycées que ces derniers soient turcs ou français<sup>890</sup>.

Notons toutefois, que les bâtiments accueillant ce département sont un peu éloignés du bâtiment principal<sup>891</sup> bordant le Bosphore qui représente l'université, caractère qui fait tout le charme de l'établissement et contribue indéniablement à sa renommée.

---

<sup>889</sup> « *Évolutions et perspectives des études de français et en français dans la zone Balkans/Europe du Sud-Est* ». Institut français d'Athènes, 7-8 mai 2010, intervention de Mme Zajdela et Mme Kaya.

<sup>890</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 75-76.

<sup>891</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 74.

Les cours de français du cycle pré-universitaire ont lieu dans des bâtiments plus modestes qui ne sont pas en bordure du Bosphore mais de l'autre côté des Palais *Feriye*. Cette situation est significative selon Pierre Dumont : « *Le côté noble, celui qui longe le Bosphore est réservé à l'université, l'autre au français pré-universitaire. Cette répartition, qui ne fut pas laissée au hasard, eut le triste inconvénient d'isoler les cours de français, exclus de facto du campus et surtout de la vie universitaire. En revanche, les cours d'anglais ont lieu dans la partie noble du campus* »<sup>892</sup>.

En tant qu'ancien recteur de l'université, Pierre Dumont, soulève ici clairement la question de la valeur réelle du français aux yeux des responsables turcs et français. Du reste, son interprétation de l'attitude des autorités turques et du Quai d'Orsay quant à l'enseignement du français est dans ce contexte sans ambiguïté. Il a le sentiment dans cette affaire, que le caractère « francophone » de l'université n'est qu'un paravent, bien utile ; d'une part aux universitaires turcs de Galatasaray, qui ont eu l'opportunité, saisie habilement, de se doter d'une université, dernière étape manquante à « *la fusée Galatasaray* », depuis la création et le développement de prestigieuses universités turques privées anglophones<sup>893</sup>. Et d'autre part aux politiques français du Quai d'Orsay qui pouvaient réaliser dans cette région du monde une action francophone de grande envergure<sup>894</sup>.

Dans ce constat fort pertinent, Dumont tente de mettre en évidence les véritables motivations selon lui, des autorités turques dans le choix du français comme langue d'enseignement de l'université, ainsi que celles des diplomates français dans leur participation au projet.

En effet, du côté français, la fondation de l'Université de Galatasaray présente un tout autre intérêt. La Turquie se situe dans une région du monde où l'influence française sur le plan culturel est minime voire inexistante, dès lors toute initiative d'une certaine importance tant pour les relations bilatérales entre les deux pays qu'au niveau régional constitue une première action notable dans cette partie du monde. Pour les Turcs, derrière le statut francophone, ils recherchent avant tout à donner une continuité à l'enseignement Galatasaray qui débute avec le Lycée de Galatasaray, à l'origine *Mekteb-i Sultani*. Dans un système d'éducation séculaire, de plus de cinq siècles, qui dispose déjà d'un établissement d'enseignement secondaire et d'un établissement d'enseignement primaire, la création de l'Université de Galatasaray vient parfaire cette longue tradition.

---

<sup>892</sup> *Ibid.*

<sup>893</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 75.

<sup>894</sup> *Ibid.*

Ultime étape et maillon manquant de l'enseignement Galatasaray, elle constitue une véritable opportunité pour la partie turque, face à l'émergence des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Dans ce contexte, le statut francophone constitue non pas une fin en soi mais plutôt un moyen d'affirmer le prestige de l'enseignement Galatasaray ; ainsi les responsables de l'université se détachent un peu de la langue française.

Pierre Dumont observant ce « mépris » pour l'instruction du français, alla encore plus loin dans son analyse et affirma qu'il était, dès 1995, à l'origine directe ou indirecte du désintérêt manifesté par les étudiants pour le français compte tenu du faible coefficient attribué à la note dans cette matière, mais également de la diminution des cours en français au profit des enseignements en turcs, situation contraire au règlement régissant le fonctionnement de l'université<sup>895</sup>.

Selon l'article 4 de l'accord du 14 avril 1992, la langue d'enseignement de l'université est le français, mais que jusqu'à la fin des études universitaires le droit turc ancien et moderne sera enseigné en turc. Dès la création de l'université, bon nombre de cours furent enseignés en turc dans des disciplines autres que le droit turc, en dépit des dispositions internationales ; ces pratiques confortent la thèse de la dévalorisation du français et du caractère accessoire du statut francophone de l'Université de Galatasaray. Or, malgré ces critiques fondées, qui indubitablement contribuent à mieux appréhender le fonctionnement de l'université quant à son statut, certaines réalités relatives au choix de la langue d'enseignement ne peuvent être omises. Il paraît ici indispensable d'évoquer que, nonobstant un manque d'intérêt manifeste pour la langue française, l'Université de Galatasaray est avant tout le fruit de l'admiration pour la culture française dans tous ses aspects.

Au-delà du simple besoin né de la volonté de continuer à un niveau universitaire la tradition d'enseignement Galatasaray amorcée avec le Lycée de Galatasaray et clairement souligné par Dumont, l'université fut toutefois créée grâce aux ambitions démesurées et au travail courageux de personnalités turques amoureuses de la France, aidées par des homologues français. Du point de vue matériel, il est utile de préciser que, si l'apprentissage de la langue à proprement parlé s'effectue certes dans des locaux moins attrayants que le fameux palais installé sur les rives du Bosphore, les principales matières universitaires des différentes filières enseignées y sont pourtant dispensées en français; ajoutons à cela que

---

<sup>895</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 75.

l'enseignement de la langue au sens strict constitue pour l'essentiel un cycle pré-universitaire qui pourrait expliquer la mise à l'écart géographiquement parlant de ces cours.

En bref, depuis sa fondation, le caractère francophone de l'université prête à l'équivoque. Alors qu'elle tire son prestige en grande partie de ce caractère unique en Turquie pour un établissement public d'enseignement supérieur, l'université fait preuve d'une négligence certaine sur la formation des étudiants à la langue française ; la moitié des effectifs de Galatasaray est constituée par des étudiants qui à leur entrée à l'université ignorent le français. Il paraît légitime de s'interroger sur les motivations et les visées officielles des Turcs dans ce projet, tout cela à la lumière des observations et conclusions de Pierre Dumont. Cependant, la réalité politique, sociale et culturelle de la Turquie en fait un partenaire particulier, peu comparable avec les autres pays collaborant avec la France en matière de francophonie. Ceci nous contraint à atténuer notre critique sur ce point précis.

La Turquie contemporaine est sans conteste un pays doté d'un passé historique à la fois lourd et complexe dont les répercussions sont encore perceptibles dans tous les domaines de l'État. Sur le plan éducatif et même à tous les niveaux de l'enseignement, l'ensemble du système est organisé autour des principes kémalistes dans lesquels la laïcité et le nationalisme sont les piliers fondamentaux et inébranlables.

Précisons toutefois que le nationalisme préconisé ici, suppose la volonté de préserver l'indépendance de la nation turque face aux diverses puissances étrangères, excluant tout sentiment xénophobe. L'attachement sans faille à ce principe naquit du traumatisme subi par le peuple turc à la suite de la chute de l'Empire ottoman, alors que le pays affaibli par l'invasion des puissances en provenance d'Europe, était en danger de passer sous domination étrangère. Ceci explique la réaffirmation constante du nationalisme, et plus particulièrement dans l'éducation, domaine constituant le meilleur moyen de l'ancrer de manière durable. De plus, la Turquie est aujourd'hui un pays où le sentiment national exalté au quotidien est omniprésent.

L'autorisation émanant des autorités turques de fonder un établissement universitaire public francophone, relève déjà de l'exception. Attendre donc de ces derniers un engagement absolu dans l'enseignement francophone relèverait de l'illusion ; envisager la supériorité du français sur la langue turque dans un établissement public serait inconcevable, sans oublier que cela pourrait contribuer à nourrir l'impérialisme français !

En tenant compte de cette situation, il serait plus pertinent d'analyser l'attitude des responsables de Galatasaray comme fruit de la perception à la turque de la francophonie, inhérent à l'esprit turc, plutôt que comme une réelle désaffection.

En dehors des enseignements relatifs à la linguistique française et ceux dispensés en français, conformément au programme universitaire obligatoire, l'Université Galatasaray dispose également de deux structures d'apprentissage du français en libre accès, destinées aux étudiants désireux d'améliorer leur niveau en langue, et de découvrir la culture française hors du cadre rigide des cours.

La première structure est l'espace francophone créé en 1996. Ce centre culturel francophone est installé dans une ancienne bibliothèque « *du bon côté du campus* », au bord du Bosphore<sup>896</sup>. Lieu de détente et de loisir, il est dédié à la presse écrite et visuelle, au cinéma francophone et à la documentation culturelle, afin de permettre aux étudiants de l'université de découvrir le monde francophone et la France autrement qu'à travers des cours formels et de surcroît obligatoires.

L'ouverture d'un tel espace apparaît fort profitable aux étudiants cependant sa création fut contestée par l'Institut français d'Istanbul<sup>897</sup> qui y voyait une « *concurrence déloyale* »<sup>898</sup>. Cette hostilité, selon Pierre Dumont, n'avait pas de raison d'être. Avec leur emploi du temps chargé et l'éloignement de l'Institut, les étudiants n'ont guère la possibilité de le fréquenter. En outre, les activités et manifestations qu'il proposait n'étaient pas très attractives pour des étudiants<sup>899</sup>.

L'espace francophone, équipé d'ordinateurs, de télévisions et de quoi écouter de la musique française connaît un franc succès auprès des élèves qui l'utilisent davantage comme un lieu de détente et de distraction que de documentation ; alors qu'il était à l'origine question d'en faire avant tout une bibliothèque dans laquelle on pouvait consulter de nombreux quotidiens et périodiques français, avec des offres appropriées aux études universitaires.

---

<sup>896</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 84.

<sup>897</sup> L'Institut français d'Istanbul est un centre culturel dépendant du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit d'un établissement culturel français ayant pour objectif de faire connaître la culture et la langue française en Turquie. Il dispense notamment des cours de langue tout en assurant la coopération éducative, universitaire et culturelle entre la France et la Turquie à travers des activités et manifestation dans plusieurs domaines dont l'art et la science. Il possède également une bibliothèque (centre de ressources contemporaines) à la disposition des francophones.

<sup>898</sup> *Ibid.*

<sup>899</sup> *Ibid.*

Cette attirance pour les divertissements au détriment de l'information et l'amélioration de la connaissance du français met en évidence un certain désintérêt des étudiants pour le français qui demeure limité aux études.

La deuxième structure francophone consiste en un Centre d'auto apprentissage linguistique<sup>900</sup> créé huit ans plus tard, en septembre 2004. Centre d'apprentissage autonome de la langue, il offre aux étudiants et en particulier aux non francophones, la possibilité d'avoir accès à des équipements informatiques modernes d'apprentissage linguistique notamment pour renforcer les acquis en français. L'objectif de cette structure est de permettre aux étudiants de travailler librement et individuellement leur français dans un cadre qui diffère de celui des cours traditionnels de la faculté, au moyen de nouvelles technologies selon un rythme et une méthode librement choisis.

Compte tenu de la qualité et de la place de l'établissement dans le monde universitaire turc, le nombre des structures francophones reste insuffisant car la maîtrise du français par les étudiants reste médiocre. En dehors des cours, le caractère francophone de l'université semble s'effacer au profit de la langue turque qui prédomine. D'ailleurs, le journal « *DETAY* » publié par la faculté de communication et destinée à tous les étudiants est rédigé en turc alors que pour un établissement qui se dit et se veut francophone, le français aurait dû être utilisé. Sur cette question, l'Université de Galatasaray doit réaffirmer de manière plus concrète son appartenance à la francophonie, ceci contribuerait à améliorer le niveau de l'établissement et de ses étudiants tant dans le pays qu'à l'étranger.

La partie française mise au second plan par une présence turque trop prégnante et rigide, devrait sortir de son indolence chronique en exprimant son intérêt, et en participant davantage à l'enseignement du français comme elle le fit au commencement avec la Mission de coopération éducative et linguistique (M.I.C.E.L.).

Cet organisme a été créé en 1992 par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la fondation de l'université, afin de gérer le personnel français affecté à ce projet. Dotée d'une autonomie financière, cette mission bénéficie depuis sa création d'une subvention du Quai d'Orsay qui lui permet de participer à l'organisation administrative et financière de Galatasaray<sup>901</sup> dans le domaine de l'enseignement du français et d'en assurer

---

<sup>900</sup> Le C.A.A.L.

<sup>901</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2004, p. 19.

une certaine constance. Cependant la M.I.C.E.L. a surtout été créée dans le but de réduire les coûts élevés engendrés par les postes d'expatriés créés pour satisfaire les besoins en enseignants français. Avec le temps, elle cessa de cantonner son action à Galatasaray et étendit son champ d'action à l'ensemble des établissements scolaires et universitaires turcs associés dans des projets de coopération et d'actions culturelles; elle s'efforça d'harmoniser les conditions d'emploi entre les différents établissements<sup>902</sup>.

Au-delà de cette action administrative, la M.I.C.E.L. a étendu sa vocation et assume la fonction de centre de formation pédagogique, pour améliorer la qualité de l'enseignement du français dans l'ensemble des niveaux à Galatasaray, à savoir de l'école élémentaire jusqu'à l'université<sup>903</sup>.

Lorsque, à l'origine, la M.I.C.E.L. ne s'occupait que de l'Université de Galatasaray, son directeur était le recteur adjoint de l'université. Bien entendu, avec l'extension de l'action de l'organisme à d'autres établissements, son directeur est aujourd'hui le conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, auquel les bénéficiaires d'un contrat de la M.I.C.E.L. sont soumis<sup>904</sup>. Sur le plan financier, le rôle de la M.I.C.E.L. varie selon les établissements avec lesquels elle travaille. En effet, les enseignants affectés à l'université de Galatasaray mais également au lycée de Galatasaray et au lycée anatolien d'Ankara, sont entièrement pris en charge par la M.I.C.E.L. qui est leur responsable administratif et employeur<sup>905</sup>.

En revanche, les enseignants détachés dans les lycées turcs bilingues installés dans les grandes villes de Turquie, ayant passé un accord avec la M.I.C.E.L., sont employés à la fois par celle-ci et par l'établissement conventionné qui partage les frais, notamment les rémunérations<sup>906</sup>.

Dans ce dernier cas de figure, la M.I.C.E.L. n'est pas le seul employeur mais partage cette tâche et ses conséquences avec l'établissement accueillant l'enseignant. Cependant le prélèvement des cotisations sociales à reverser aux organismes français de protection sociale est à la charge de la Mission. Les enseignants recrutés dans ce cadre-là dépendent du régime social en France.

---

<sup>902</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 20.

<sup>903</sup> Pierre DUMONT, *op.cit.*, p. 45.

<sup>904</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395, *op. cit.*, p. 20.

<sup>905</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395, *op. cit.*, p. 20.

<sup>906</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395, *op. cit.*, p. 20.

D'autre part, la M.I.C.E.L. reste le seul moyen de prise en charge des professeurs de français compte tenu du statut public de l'université de Galatasaray car il ne faut pas négliger le fait que la rémunération des professeurs en Turquie, dans les établissements publics, reste assez faible ; la formation des enseignants turcs en France favorise ainsi leur passage du public au privé<sup>907</sup>. Dans le cas d'une formation en France, il serait bien de prévoir l'obligation contractuelle d'enseigner dans l'établissement qui requiert ladite formation ; on éviterait ainsi la désertion des professeurs de français qui quittent les établissements publics. La M.I.C.E.L. ne s'occupe pas du seul personnel enseignant le français, elle gère aussi les employés administratif recrutés au niveau local français mais également turc et organise un éventail de contrats élaborés spécifiquement en fonction des bénéficiaires, soit au total une dizaine de conventions de travail différentes, échelonnés selon les catégories<sup>908</sup>.

L'installation de la M.I.C.E.L. à l'ambassade de France d'Ankara, permet de réaliser la coordination de la collaboration à partir du pays attributaire de la participation française, et permet ainsi d'appréhender au mieux les besoins réels au-delà de l'instruction stricto sensu. Elle dispose effectivement d'une compétence financière ouverte à toutes les activités de la coopération engagée par la France, cependant celle-ci reste limitée dans la quasi-totalité des cas au financement des salaires.

Créée au départ pour gérer le corps enseignant français de l'Université de Galatasaray, aujourd'hui, la M.I.C.E.L. devenue facteur de souplesse, permet à l'ambassade de France de nuancer les conditions de sa participation financière<sup>909</sup>. L'enseignement du/en français est au cœur des activités et du fonctionnement de Galatasaray, toutefois les relations internationales nécessaires à une reconnaissance de l'université à l'étranger occupe une place tout aussi importante.

---

<sup>907</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 18.

<sup>908</sup> Site de l'ambassade de France en Turquie : <http://www.ambafrance-tr.org/spip.php?article493>

<sup>909</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 20.



### **Paragraphe 3 : Les relations internationales de l'Université de Galatasaray.**

L'Université de Galatasaray constitue en soi, l'unique projet éducatif et universitaire commun d'une telle envergure entre les deux pays. Malgré, les précédents accords bilatéraux de coopération culturelle et technique signés en 1952 et 1968, le traité du 14 avril 1992 créant l'Université de Galatasaray, elle constitue le premier pas concret de collaboration universitaire entre la France et la Turquie. Elle porte ainsi leurs relations à une dimension inédite. Établissement public, régi par la législation sur l'enseignement supérieur turc, Galatasaray est avec détermination tournée vers la France et l'Europe par son statut francophone, mais également par le soutien accordé avec une coopération française en matière d'enseignant, une mobilité étudiante, des échanges universitaires et l'attribution de bourses d'études.

Le consortium universitaire et l'Agence universitaire de la Francophonie (A.U.F.) favorisent aussi l'ouverture de Galatasaray à l'international. L'Université de Galatasaray devient ainsi un pont entre la Turquie et l'Europe.

#### **A. Le Consortium**

Créée dans l'esprit du Lycée de Galatasaray, en particulier dans celui de former une élite turque influente à tous les niveaux de la société, l'université de Galatasaray veut être un établissement universitaire moderne, désireux d'atteindre le niveau de celui des universités européennes sur lesquelles elle prend modèle. Dans cet objectif et afin de contribuer à la qualité de l'enseignement francophone, Galatasaray développe un partenariat avec différents établissements français organisés en consortium. Réunissant au départ sept universités, ce Consortium s'étend avec le temps à d'autres établissements supérieurs, avec comme chef de file l'université Paris I.

##### *1° Les sept premiers membres*

Pour cela, le 13 décembre 1993, furent signés à Istanbul les protocoles relatifs à la coopération scientifique entre l'E.E.I.G. et sept universités et établissements d'enseignement supérieur français. Le but était de définir les modalités de coopération dans les domaines où ils avaient un intérêt commun.

Les parties convenaient dès lors de comparer leurs programmes pédagogiques, afin d'établir les modalités de leur collaboration et de s'informer de leurs programmes de recherches<sup>910</sup>. De plus, cette coopération interuniversitaire au sein du consortium fut consacrée par l'article 4 du protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie relatif à l'établissement de l'E.E.I.G. signé le 13 octobre 1994 à Paris.

Selon ce texte, les accords de coopération conclus ou à conclure par l'E.E.I.G. transformé en Université publique de Galatasaray, avec les établissements français d'enseignement supérieur et avec les institutions françaises ont pour objet, la promotion de l'enseignement supérieur. Ces conventions sont conclues conformément aux accords du 17 juin 1952 sur la culture, du 29 octobre 1968 sur la coopération technique et scientifique, du 14 avril 1992 sur l'E.E.I.G. et le présent protocole annexe, signés entre la France et la Turquie.

Ces sept premiers membres du consortium d'appui à Galatasaray coordonnés par l'Université Paris I (Panthéon Sorbonne), contribuent au développement de l'Université de Galatasaray notamment par l'élaboration des programmes d'enseignement de Galatasaray. Ces derniers acquièrent le droit de siéger par le biais de leur représentant au Conseil académique se réunissant une fois par an en même temps que le comité paritaire et dont le rôle est de suivre le projet et favoriser la coopération pédagogique entre Galatasaray et les membres de ce partenariat organisé en consortium<sup>911</sup>.

Ces sept membres étaient prévus par *la Convention de coopération universitaire relative à l'université de Galatasaray* signée le 13 octobre 1994 à Paris, entre le ministère des Affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé, et le directeur général des enseignements supérieurs au ministère de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Bardet<sup>912</sup>. Ces premiers adhérents constituent en quelque sorte le noyau initial, et directeur du partenariat, et sont en lien direct avec l'université de Galatasaray pour développer ses activités. Cette dernière qui a vocation à être une université ouverte sur l'étranger doit collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers si elle veut accroître la qualité de son enseignement mais également intensifier ses activités scientifiques et obtenir une reconnaissance internationale. Une telle coopération constitue un atout prestigieux, facteur de progrès et de renommée dans le pays d'autant plus que le nombre d'adhérent croît au fil du temps.

---

<sup>910</sup> Galatasaray Üniversitesi, *Galatasaray Üniversitesi, op. cit.*, p. 40.

<sup>911</sup> Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, *op. cit.*, p. 17.

<sup>912</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 110.

## 2° *L'extension*

Avec le temps de nombreux établissements supérieurs français signèrent avec le consortium une convention de membre associé : ce qui ne leur donna pas le même statut que les sept premiers et ne leur permit pas de siéger au Conseil académique. Composé aujourd'hui de plus d'une trentaine de membres, le consortium compte dans ses rangs les plus grandes universités françaises telles que l'Université de Strasbourg I Louis Pasteur, l'Université de Paris V, de Paris IX Dauphine, des écoles prestigieuses comme l'École nationale de la magistrature (E.N.M.), l'École nationale d'administration (E.N.A.), les Instituts d'études politiques de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Lille ainsi que l'Institut français d'études anatoliennes, l'Institut international d'administration publique et l'Institut national des langues et civilisations orientales (I.N.A.L.C.O.) qui constituent un apport bénéfique au fonctionnement et aux activités de Galatasaray.

Fondé afin de soutenir le développement et l'enseignement en français de l'Université de Galatasaray le consortium poursuit quatre objectifs principaux<sup>913</sup> : favoriser l'accueil des enseignants turcs de Galatasaray dans les établissements signataires, ainsi que celui des étudiants de Galatasaray notamment au niveau des études doctorales ; favoriser le détachement d'enseignants français à Galatasaray pour des missions de courte ou de moyenne durée ; développer des formations bi-diplômantes ou des diplômes communs avec l'Université de Galatasaray.

Cette coopération entre l'Université de Galatasaray et les établissements du consortium s'établit cependant, essentiellement au niveau des départements prédéfinis dans les accords. Ces derniers peuvent être donc différents selon les universités. À titre d'exemple, l'Université Paris X-Nanterre collabore avec Galatasaray en droit et en économie<sup>914</sup>; l'Université de Paris XII-Val de Marne quant à elle instaure une coopération en gestion, lettres modernes, philosophie et sociologie urbaine<sup>915</sup>. Ce consortium est dirigé par l'Université Paris I.

---

<sup>913</sup> Site de l'université Paris I Panthéon Sorbonne : <http://www.univ-paris1.fr/index.php?id=440177>

<sup>914</sup> Site de l'université Paris X [http://www.u-paris10.fr/98507069/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=INT\\_MEN](http://www.u-paris10.fr/98507069/0/fiche___pagelibre/&RH=INT_MEN)

<sup>915</sup> Site de l'université Paris XII [http://www.univ-paris12.fr/46392865/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=NOS\\_RESE](http://www.univ-paris12.fr/46392865/0/fiche___pagelibre/&RH=NOS_RESE)

### 3° *Le rôle de l'université Paris I*

L'Université de Paris I (Panthéon Sorbonne) coordinatrice du consortium développa une collaboration plus large avec plusieurs facultés notamment celle de droit, communication, de sciences économiques et administratives, d'ingénierie et de technologie et avec l'institut de sciences<sup>916</sup>. L'étendue de cette coopération semble s'expliquer par le statut de l'université Paris I au sein du consortium, dans la mesure où il paraît normal qu'en tant que chef de file du partenariat, elle en soit un acteur important. Toutefois, sa position fut contestée par les autres membres du consortium et des responsables de Galatasaray, ces derniers « *ont eu le sentiment que l'université de Paris I Panthéon Sorbonne « colonisait » Galatasaray*<sup>917</sup> ». Il semblerait que l'université Paris I ait en quelque sorte abusé de cette position de prééminence pour contrôler entièrement et à son avantage la coopération universitaire pour le développement de Galatasaray.

En effet, d'après l'ancien recteur adjoint Dumont « *les plus hautes instances universitaires turques du bord du Bosphore n'eurent jamais leur mot à dire ni pour le recrutement des personnels envoyés en délégation d'enseignement à Istanbul, ni pour la définition de certains programmes, ni même pour l'organisation des missions d'enseignement, elles aussi attribuées la plupart du temps, à des collègues de Paris I. Ni le Recteur turc, le recteur adjoint français, ni même les services culturels de l'ambassade de France à Ankara, ni enfin le Département qui, pourtant finançait la plupart de ces missions, ne furent jamais consultés sur ce sujet*<sup>918</sup> ».

L'Université de Paris I profita non seulement de sa qualité de coordinatrice du consortium mais également de son excellence en tant que l'un des meilleurs établissements d'enseignement supérieur de France par rapport à une Université de Galatasaray trop jeune, peu expérimentée et peu développée pour se faire entendre afin d'imposer son point de vue. Son action se fit au détriment des autres partenaires français, et d'une certaine manière elle mit en tutelle l'Université de Galatasaray.

Cette situation eut l'inconvénient d'apparaître comme une manifestation de l'impérialisme français au niveau universitaire; l'Université de Galatasaray dotée d'un statut francophone pouvait le craindre et la francophonie en général en fut ébranlée<sup>919</sup>.

---

<sup>916</sup> Site de l'université Paris I Panthéon Sorbonne : <http://www.univ-paris1.fr/index.php?id=440177>

<sup>917</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 110.

<sup>918</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 110-111.

<sup>919</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 112.

N'était-ce pas un résultat contraire à celui escompté par la politique linguistique de la France à travers l'Université de Galatasaray ?

Le français pouvait apparaître comme une langue d'invasion et non comme celle de la connaissance et de la recherche face à l'hégémonie de l'anglais. Dans le contexte de « suprématie » de l'Université de Paris I , sur le conseil de Pierre Dumont, les autorités turques réclamèrent un élargissement du consortium qui, lors d'une réunion organisée à Paris I au mois de juin 1998, passa de sept membres à vingt-cinq. Il espérait que mêlées avec les autres, les ambitions de Paris I seraient moins apparentes<sup>920</sup> .

À partir de là, le nombre d'adhérents au consortium augmenta au fil des années. C'est ainsi que, passé de sept à vingt-cinq en 1998, le consortium compte en 2005 trente-huit membres, et en 2009 48, établissement avec l'E.N.A.<sup>921</sup> devient un véritable atout tant pour l'Université de Galatasaray que pour la Turquie. Il constitue en effet un moyen d'attraction efficace en offrant aux étudiants la possibilité d'effectuer une partie de leurs études dans de nombreuses universités françaises, mais également de conduire des travaux de recherche scientifique, à l'échelle internationale.

Les diplômés bénéficient d'équivalence, reconnues de droit par les universités françaises membres du consortium<sup>922</sup>. Cela permet à de nombreux diplômés de l'université de continuer leur troisième cycle, et de poursuivre des études doctorales en France. Un certain nombre d'étudiants bénéficient des bourses attribuées par le gouvernement français ou encore par l'Union européenne. La participation de l'Université de Galatasaray aux programmes européens Socrate-Erasmus à partir de l'année 2000, ainsi que les échanges étudiants avec les différents établissements français d'enseignement supérieur favorisent l'ouverture de Galatasaray sur l'extérieur.

---

<sup>920</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 112.

<sup>921</sup> Rapport d'activités 2009 de l'université de Galatasaray.

<sup>922</sup> L'article 2 du protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 signé en France le 13 octobre 1994 selon lequel « (...) les programmes des grandes écoles précitées sont fixées sur délibérations du comité paritaire pour le conseil d'administration de l'EEIG. Ces programmes doivent d'une part permettre d'assurer l'équivalence des diplômes délivrés par les autres unités d'enseignement supérieurs turques du même niveau dans les filières mentionnés dans l'article précédent et d'autre part ils doivent également faciliter la reconnaissance des niveaux des cursus suivis par les établissements d'enseignement supérieur français »

Néanmoins dans cette mobilité étudiante, le flux en provenance des établissements européens vers Galatasaray est moins dense que celui de départ de Galatasaray en destination des universités d'Europe<sup>923</sup>. Il est vrai que l'Université de Galatasaray n'est attrayante que pour les étudiants qui s'intéressent aux Balkans et au Moyen-Orient ; ceux-là sont peu nombreux et le turc reste une langue peu utilisée dans le monde, notamment dans les affaires commerciales. Dans la logique actuelle du marché du travail, les études dans une université turque ne semblent pas assez attrayantes. Outre le consortium, l'A.U.F assure à l'Université de Galatasaray la possibilité d'établir des relations avec les universités étrangères.

## **B. L'Agence universitaire de la Francophonie**

Les relations de l'Université de Galatasaray avec les établissements étrangers s'inscrivent en général dans l'esprit des accords internationaux relatifs à sa création de l'université. Cependant au-delà des relations internationales nées de ce partenariat interuniversitaire, l'Université de Galatasaray se trouve être également membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (A.U.F.), ce qui lui permet d'entretenir des relations avec des établissements étrangers sur une base autre que le consortium. L'enseignement francophone dispensé par Galatasaray, fait de cet établissement un acteur actif et efficace du développement et du renforcement de la francophonie dans cette partie du monde où la connaissance et l'enseignement de la langue et de la culture française n'émanent pas du passé colonial de la France. Dès lors membre de facto du club des établissements universitaires étrangers d'enseignement en français ou disposant au moins d'une filière dans cette langue, l'Université de Galatasaray adhère en 2002, dix ans après sa création, à l'organisation officielle qui les représente : l'A.U.F. Qu'en est-il alors de cette organisation et du rôle de Galatasaray ?

---

<sup>923</sup> Dans le cadre des programmes Socrates-Erasmus, l'année universitaire 2000-2001, 10 étudiants turcs de l'université sont partis étudier en Europe et 2 étudiants européens sont venus étudier à Galatasaray ; en 2001-2002, 17 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe et 3 étudiants européens sont venus à Galatasaray ; en 2003-2004, 34 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe alors que 17 étudiants européens sont venus étudier à l'université de Galatasaray ; en 2004-2005, 49 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe et 20 étudiants européens sont venus étudier à Galatasaray ; en 2005-2006, 88 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe et 60 étudiants européens sont venus étudier à l'université de Galatasaray ; en 2006-2007, 105 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe et 80 étudiants européens sont venus étudier à Galatasaray ; en 2008-2009, 91 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe et 97 étudiants européens sont venus étudier à Galatasaray ; 2009-2010, 105 étudiants de Galatasaray sont partis en Europe et 113 étudiants européens sont venus étudier à Galatasaray.

### *1° L'organisation de l'A.U.F*

En 1959, deux Québécois Jean-Marc Léger, journaliste et André Bachand, directeur des relations internationales de l'université de Montréal, donnèrent l'impulsion du rassemblement de l'ensemble de ces universités sous le même toit institutionnel<sup>924</sup>. Ainsi le 13 septembre 1961 cent cinquante représentants des différentes régions de la francophonie jetèrent les bases de l'Association des universités partiellement ou entièrement de la langue française (A.U.P.E.L.F.). Cet organisme né de la volonté de créer une structure officielle de représentation internationale des établissements d'enseignements supérieurs travaillant en français a pour objectif de développer la solidarité et les échanges scientifiques en se fondant sur la Francophonie à l'instar des pays du Commonwealth<sup>925</sup>.

En avril 1998 l'A.U.P.E.L.F., devient l'agence universitaire de la Francophonie(A.U.F.) soutenue financièrement par le Fonds International de coopération universitaire (F.I.C.U. pour financer les activités de coopérations entre les universités membres de l'organisation. Ce dernier est intégré en 2001 au Fonds universitaires de coopération et de développement<sup>926</sup>. Véritable organisme d'échanges, de formation et de recherche universitaires, l'A.U.F. compte aujourd'hui dans ses rangs plus de six cents établissements installés dans plus de cinquante pays et sur les cinq continents relevant selon leur situation géographique de bureaux régionaux<sup>927</sup>. Installant son siège à l'université de Montréal<sup>928</sup>, ville de naissance et pionnière du mouvement, l'A.U.F. favorise le développement des travaux scientifiques en français en attribuant chaque année de nombreuses bourses (plus de 2000) aux étudiants des universités membres de l'agence. Le but était de créer un réseau d'activité, de recherche francophone en matière universitaire et scientifique<sup>929</sup>. En s'appuyant sur le français et dans le but de favoriser le développement mondial, l'organisation s'investit de la mission de satisfaire aux besoins des établissements membres.

---

<sup>924</sup> Site de l'A.U.F. : <http://www.auf.org/l-auf/histoire/accueil.html>

<sup>925</sup> Site de l'A.U.F. : <http://www.auf.org/l-auf/histoire/accueil.html>

<sup>926</sup> Site de l'A.U.F. : <http://www.auf.org/l-auf/histoire/accueil.html>

<sup>927</sup> Elle compte au total huit bureaux que sont : le bureau Afrique centrale, le bureau Afrique de l'Ouest, le bureau Europe de l'Ouest et le Maghreb, le bureau Amérique, le bureau Océan indien, le bureau Moyen-Orient, le bureau Asie-Pacifique, le bureau Europe centrale et orientale, le bureau Caraïbe.

<sup>928</sup> Article 4 des Statuts de l'agence universitaire de la Francophonie adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire de Québec, le 18 mai 2001, <http://www.auf.org/IMG/pdf/auf-statuts-2004-08.pdf>

<sup>929</sup> Site de l'A.U.F., <http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>

Dans ce sens, elle propose en plus de bourses, des programmes de coopération relatifs à la linguistique française, la recherche et d'une manière générale l'enseignement tout cela grâce à une enveloppe budgétaire d'environ 40 000 000 d'euros en provenance des Etats membres, mais que la France finance en grande partie<sup>930</sup>. L'A.U.F. dispose en son sein de deux types de membres dont la distinction repose sur le volume de l'enseignement en français. Elle compte à la fois des adhérents titulaires et des adhérents associés.

Le statut de titulaire est accordé aux établissements d'enseignements supérieurs de recherche entièrement francophones ou dans lesquels l'enseignement en français occupe quantitativement la place la plus importante.

Sont également membres titulaires les institutions et centres de recherche qui coopèrent au niveau international avec l'A.U.F., ainsi que les unités d'enseignement et de recherche en contrat avec l'agence et qui œuvrent en partie ou partiellement en langue française. Le titre de titulaire octroie au membre le droit de faire partie de l'assemblée générale et des organes de l'A.U.F., avec un droit de vote. En plus, il donne un accès direct aux programmes organisés par l'agence<sup>931</sup>.

Le statut de membre associé est conféré aux établissements d'enseignement supérieur, de recherches comptant au moins une unité d'études française ou bien encore dans lequel le français constitue une linguistique de travail. Tous ceux-ci doivent être en mesure de mener des travaux de coopération au niveau international avec l'A.U.F. Les membres associés peuvent assister à l'Assemblée générale de l'A.U.F., dans laquelle ils ont une voix consultative. Leur participation est donc limitée à un simple avis, contrairement aux adhérents titulaires qui eux ont une voix délibérative. Ils peuvent également assister aux séminaires et activités organisés et profiter des services proposés par l'agence<sup>932</sup>.

L'admission à l'organisation est soumise à certaines conditions qui permettent de devenir membre titulaire ou membre associé. Les candidats doivent formuler leur demande d'adhésion selon une procédure assez classique. Il faut constituer un dossier présenté par les responsables des établissements, au bureau régional de la circonscription dans laquelle ils se trouvent.

---

<sup>930</sup> Site de l'A.U.F., <http://www.auf.org/1-auf/auf-bref/accueil.html>

<sup>931</sup> Article 1.1 des Statuts de l'agence universitaire de la Francophonie adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire de Québec, le 18 mai 2001, <http://www.auf.org/IMG/pdf/auf-statuts-2004-08.pdf>

<sup>932</sup> Article 1.2 des Statuts de l'agence universitaire de la Francophonie adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire de Québec, le 18 mai 2001. <http://www.auf.org/IMG/pdf/auf-statuts-2004-08.pdf>



L'affiliation de l'établissement à l'A.U.F. n'est effective qu'une fois le dossier étudié et la décision d'admission est prise par le conseil de l'A.U.F.<sup>933</sup>. Dans le cas d'une délibération du conseil en faveur de l'établissement demandeur, ce dernier s'engage à respecter un certain nombre de principes qui forment la charte de l'A.U.F.<sup>934</sup> :

Selon les principales dispositions, l'adhérent a le devoir de respecter les valeurs et missions de l'A.U.F., en particulier la solidarité entre les institutions membres. Il se doit de faciliter, la participation des étudiants et personnels universitaires, aux activités et aux programmes de l'agence.

Il lui incombe également, l'obligation de développer des partenariats et des actions communes avec les autres membres et d'ouvrir son institution aux étudiants, professeurs, chercheurs et personnels de tout l'espace francophone ; sans oublier le maintien et le développement de la langue française dans ses activités relatives à l'enseignement. Enfin sur le plan financier l'adhérent doit payer une cotisation qui varie selon le pays dans lequel il se trouve et l'effectif de ses étudiants. Cependant, lorsque l'adhérent est un centre de recherche membre titulaire, ce dernier est contraint d'utiliser le français dans ses travaux et les faire connaître dans cette langue<sup>935</sup>. La diffusion et la promotion de la langue française dans un cadre associatif solidaire et expansif reste l'objectif principal de cette charte.

Ainsi que l'indique la charte de l'organisation à laquelle doivent se conformer les établissements admis, ces derniers sont tenus de verser des cotisations à l'A.U.F., sorte de participation financière qui reste toutefois variable selon le pays. La somme à acquitter par les membres titulaires et les membres associés sont en réalité déterminées en fonction de la situation économique du pays dans lequel se trouve l'établissement, mais également du nombre d'étudiants qu'il compte. Les cotisations des titulaires sont en principe plus élevées que celles des membres associés.

Sur le plan économique, l'A.U.F. établit son barème de cotisation fixé par le conseil associatif en s'appuyant sur les données de la Banque mondiale, mises à jour chaque année.

---

<sup>933</sup> Site de l'A.U.F., <http://www.auf.org/1-auf/nos-membres/comment-devenir-membre.html>

<sup>934</sup> « Charte d'adhésion » entre l'A.U.F. et ses membres, <http://www.auf.org/IMG/pdf/adhesion-charte-2008-07.pdf>

<sup>935</sup> « Charte d'adhésion » entre l'AUF et ses membres, <http://www.auf.org/IMG/pdf/adhesion-charte-2008-07.pdf>

Selon les revenus nationaux bruts (R.N.B.), l'agence distingue trois types de pays qui sont <sup>936</sup>:

- Les pays à revenu faible dont le R.N.B. par habitant supérieur ou égal à 905 dollars.
- Les pays à revenu moyen ou intermédiaire dont le R.N.B. par habitant est supérieur ou égal à 906 dollars mais inférieur à 11 115 dollars.
- Les pays à revenu élevé dont le R.N.B. est supérieur à 11 116 dollars.

Il y a quelques années l'A.U.F. établissait son barème suivant seulement deux zones géographiques : première zone où la cotisation était la plus élevée ; l'Union européenne, la Suisse et l'Amérique du Nord, et la seconde zone qui correspondait à tous les pays ne se trouvant pas dans la zone 1. En somme, seuls deux facteurs étaient pris en compte : la situation géographique et l'effectif de l'établissement.

Le barème 2008 quant à lui prévoit une distinction entre les membres titulaires et les membres associés et les réseaux, dans la mesure où les titulaires sont soumis à des contributions importantes, compte tenu de leur participation au fonctionnement et aux activités de l'association. Les adhérents associés sont tenus à des cotisations moindres, et versent la moitié de celles exigées aux membres titulaires<sup>937</sup>. D'autre part, la prise en compte de la situation économique du pays d'établissement de l'adhérent ainsi que le nombre d'étudiant qu'il accueille et dont le premier palier correspond à moins de dix mille étudiants conduit à mettre en place une grille de cotisations assez variées. Ainsi les contributions exigibles aux pays à revenu faible est de deux à cinq fois inférieur par rapport à celles des pays à revenu élevé ; cette disposition rend l'intégration à l'A.U.F. plus accessible aux établissements des pays à faible économie.

D'une manière générale, la majorité des membres de l'association sont issus de pays à revenu intermédiaire ou faible et sont pour la plupart francophones. Beaucoup sont d'anciennes colonies françaises et ont par conséquent, un lien historique avec la France. Quelle en est alors de la situation de Galatasaray ?

---

<sup>936</sup> Site de l'A.U.F, <http://www.auf.org/l-auf/nos-membres/comment-devenir-membre.html>

<sup>937</sup> Article 3.1 des Statuts de l'agence universitaire de la Francophonie adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire de Québec, le 18 mai 2001. <http://www.auf.org/IMG/pdf/auf-statuts-2004-08.pdf>

## 2° Galatasaray et l'A.U.F.

En ce qui concerne la Turquie, quatre établissements du pays sont membres de l'A.U.F., dont trois sont membres associés : l'université *Dokuz Eylül* d'Izmir, l'université de *Hacettepe* d'Ankara, l'université technique *Yıldız* d'Istanbul ; seule l'université de Galatasaray est un membre titulaire puisqu'elle est un établissement francophone. Toutefois, l'université créée en 1992 et qui accueille aujourd'hui plus de 2500 étudiants, tarda à intégrer l'A.U.F. alors que depuis sa fondation, elle revendique avec fierté l'enseignement en français qu'elle dispense. Dès les débuts de son fonctionnement les responsables français souhaitèrent et encouragèrent avec insistance l'université à rejoindre l'association, cependant ils se confrontèrent au refus turc d'intégrer l'organisation dénommée l'A.U.P.E.L.F. à l'époque<sup>938</sup>.

Sur le plan social, culturel et historique la Turquie ne présente pas les mêmes caractéristiques que les divers pays membre de l'association. Les relations unissant les deux pays sont simplement amicales, en dehors du domaine économique.

Contrairement aux autres adhérents souvent issus de pays francophones, anciennes colonies françaises ou héritiers d'un passé commun, la Turquie n'a pas de liens établis de facto avec la France.

De plus, à cela s'ajoute les particularités du peuple turc animé d'une fierté quasi-arrogante et qui expliquerait l'inquiétude qu'il a, à s'unir sous le même toit avec différentes structures francophones construites sur le passé impérialiste français ainsi que le constate Pierre Dumont : « *se situer sur un tel axe, équivaldrait, pour les Turcs, à se placer-ou à être placé par d'autres-parmi les représentants du Sud, au même titre, par exemple, que tous les États Afrique, anciennement sous tutelle française, et ceci n'est pas envisageable*<sup>939</sup> ».

Cette situation a été quelque peu préjudiciable à Galatasaray, isolée des différents établissements universitaires du monde entier ayant opté pour l'enseignement en français. Cette absence entraîna, la non représentation de la Turquie, même en tant qu'observateur, aux Sommets francophones, ce qui rend difficile les contacts de l'Université de Galatasaray au Nord et au Sud<sup>940</sup>.

Il est vrai que les Turcs ne peuvent pas accepter de faire partie des pays du Sud et de se placer au même rang que des États africains autrefois colonies françaises<sup>941</sup>.

---

<sup>938</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 21.

<sup>939</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 22

<sup>940</sup> *Ibid.*

<sup>941</sup> *Ibid.*

Ce serait méconnaître la Turquie et les Turcs de croire que les autorités de ce pays, consentiraient à faire partie d'une organisation dans laquelle il serait dans le même groupe<sup>942</sup> que des pays anciennement sous domination française ; ils craindraient d'être appréhendé comme une conquête française à travers la langue, alors que la Turquie est l'héritière de l'Empire ottoman, l'une des puissances les plus glorieuses du monde durant six siècles. D'autre part, les Turcs n'apprécieraient guère d'être classés dans un groupe spécifique sous la houlette d'un pays comme la France, ex-puissance impériale mais qui ne procure pas une position manifestement exceptionnelle aux yeux des Turcs.

Les réticences des autorités turques quant à l'adhésion de l'Université de Galatasaray à l'A.U.F. ont sans doute été encouragées selon Pierre Dumont par «*le silence approbateur du Quai d'Orsay dans cette affaire*»<sup>943</sup>. Selon lui, à l'époque où il était recteur adjoint de l'Université de Galatasaray jusqu'en 1998 (1995-1998), la Direction générale des Relations Culturelles scientifiques et techniques (D.G.R.C.T.) du Département ne le soutint pas dans les démarches pour inciter les Turcs à devenir membres de l'association.

Les raisons de cette attitude s'expliqueraient par le fait que l'Université de Galatasaray constituait pour le département des Affaires étrangères une opération d'une certaine envergure et surtout fort dispendieuse en matière de politique culturelle et linguistique. Le département craignait qu'une éventuelle adhésion de l'Université de Galatasaray à l'A.U.F., entraîne la perte d'une partie des bénéfiques qu'il escomptait retirer de ce projet. Une telle situation aurait atténué le caractère jusque-là essentiel de ce projet d'appartenir aux Affaires étrangères ; en effet l'Éducation nationale joue dans l'A.U.F. un rôle non négligeable, et Galatasaray aurait pu échapper aux diplomates français du Quai d'Orsay<sup>944</sup>.

Il est vrai que le projet Galatasaray donna une dimension inédite aux relations franco-turques en matière universitaire, qualité que les promoteurs français voulaient conserver dans le cadre des Affaires étrangères pour en faire une œuvre exceptionnelle à part. Toutefois, le refus du côté turc d'engager toute démarche d'adhésion auprès de l'A.U.F., ne persista pas puisque dix ans après sa création, en 2002, l'Université de Galatasaray devient membre officiel de l'association en accédant notamment au titre de titulaire étant donné qu'elle dispense un enseignement francophone, inscrit dans ses statuts.

---

<sup>942</sup> Pays du Sud.

<sup>943</sup> *Ibid.*

<sup>944</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 22.

Les autorités turques ainsi que les responsables de Galatasaray ont probablement compris l'intérêt pour leur établissement de participer à une telle association ayant pour but essentiel la coopération des établissements sur la base de la francophonie, et pouvant être bénéfique pour le développement international de l'université sur le plan scientifique.

Membre titulaire, l'Université de Galatasaray conformément aux principes de l'agence, est tenue comme l'ensemble des membres qu'ils soient associés ou titulaires, de s'acquitter de cotisations annuelles. Les siennes sont déterminées en fonction du revenu intermédiaire et du nombre de ses étudiants dont le premier échelon correspond à un effectif inférieur à 10 000 étudiants. Dotée d'une économie dynamique qui ne cesse de s'accroître au fil des années le revenu national brut de la Turquie tourne autour de six mille dollars par an, restant toutefois bien inférieur à ceux des pays riches, elle entre donc dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'université accueillant aujourd'hui plus de 2500 étudiants, ses cotisations s'élèvent donc à 800 dollars selon le barème 2008<sup>945</sup>, cette contribution a augmenté puisqu'en 2004, elle s'élevait à 285 euros, soit une augmentation de plus de 200% en quatre ans<sup>946</sup>.

La coopération de l'Université de Galatasaray à travers l'A.U.F. s'effectue tout d'abord au niveau régional. L'université de Galatasaray dépend dès lors du bureau régional d'Europe Centrale et Orientale installé depuis 1994 à Bucarest en Roumanie, responsable de seize pays en Europe de l'Est, mais aussi du Sud-est et des Balkans en plus de la Turquie, dont l'objectif principal est le soutien de l'enseignement en/du français, Il s'agit d'une région où la présence culturelle et linguistique française est assez faible, si l'on excepte la Roumanie.

Dans ce cadre régional, les représentants des établissements se réunissent plusieurs fois par an afin de mettre en place une collaboration interuniversitaire en vue de développer les activités internationales de leurs universités<sup>947</sup>. À cet effet l'Université de Galatasaray participe avec d'autres universités du Bureau, à l'École doctorale francophone en Sciences sociales, mise en place par l'Université de Bucarest sous l'égide de l'A.U.F. Cette participation permet aux étudiants de l'Université de Galatasaray de présenter leur candidature aux bourses d'études de troisième cycle dans des universités francophones<sup>948</sup>.

---

<sup>945</sup> Site de l'A.U.F, [http://www.auf.org/IMG/pdf/bareme\\_cotisation.pdf](http://www.auf.org/IMG/pdf/bareme_cotisation.pdf)

<sup>946</sup> Cette augmentation de la contribution est indépendante du nombre d'étudiants en ce qui concerne l'université de Galatasaray, dont l'effectif a toujours été inférieur à 10 000 étudiants.

<sup>947</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/membre/>

<sup>948</sup> Site de l'Université de Galatasaray, <http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/membre/>

De plus l'A.U.F. constitue une base administrative relative aux échanges d'étudiants mais également à ceux des enseignants en favorisant ainsi les mobilités universitaires. Depuis son adhésion à l'agence, un certain nombre d'étudiants de Galatasaray ont été retenus pour des bourses de master dans différentes universités francophones mais également pour des bourses doctorales, encourageant ainsi l'université à augmenter le nombre de ses candidats.

Cette coopération s'étend au niveau mondial avec la coordination par l'association, d'activités avec l'ensemble des établissements de toutes les régions. Malgré les réticences et l'adhésion tardive à l'A.U.F., l'Université de Galatasaray en est aujourd'hui un membre actif, et bénéficie pleinement des services offerts tout en développant ses relations internationales. Cette adhésion dote l'université d'une qualité attractive supplémentaire. Pionnière, elle ouvre la voie aux autres établissements du pays dotés d'une filière francophone et contribue à l'affermissement de la francophonie en Turquie grâce à une reconnaissance internationale de ses activités et une représentation dans les structures officielles.

De part ses relations avec la France mais aussi sa participation aux organisations francophones, Galatasaray constitue un lien solide entre la Turquie et l'Europe.

### **C. Galatasaray, lien entre la Turquie et l'Europe**

À côté de ses activités internationales, l'université de Galatasaray en se fondant sur son statut d'établissement francophone s'investit d'une mission autre mais toute aussi intrinsèque à ses qualités d'université moderne, celle d'intermédiaire entre la Turquie et l'Europe.

Liée historiquement à l'Europe depuis des siècles, la vocation européenne du pays s'est manifestée dès la fondation de la République, sur les cendres de l'Empire ottoman en 1923 sous la houlette de Mustafa Kemal. En effet, l'intérêt concret de la Turquie commence avec la fascination d'Atatürk pour l'Occident « *ce dernier considère la civilisation et les valeurs occidentales incarnées à ses yeux par l'Europe, comme les seules pouvant permettre à la Turquie d'entrer de plein pied dans la modernité et d'être ainsi partie prenante et acteur de l'évolution de l'humanité* »<sup>949</sup>.

---

<sup>949</sup> Didier BILLION, *La politique extérieure de la Turquie : une longue quête d'identité*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 104.

Cependant après la Seconde Guerre Mondiale la manifestation des nouvelles forces en présence issues du conflit et la situation géographique stratégique de la Turquie l'enjoignent à se rapprocher des États-Unis avec lesquels elle collabore dans de nombreux domaines autant qu'économique que militaire et politique, rapprochement qui se fait un peu aux dépens de l'Europe occidentale<sup>950</sup>.

Or, l'aventure européenne de la Turquie commence à proprement parler le 31 juillet 1959. Elle adresse une demande d'association qui aboutit à la signature d'un accord d'association avec la Communauté économique européenne, le 12 septembre 1963 à Ankara. La demande turque intervint presque deux mois après celle faite par les Grecs et selon Didier Billion, à ce moment-là, les Turcs étaient plutôt préoccupés d'être au même niveau que ces derniers dans les relations avec l'Europe occidentale ; « *c'est ce que F. A. Vali, en décrivant les relations qui lient la Grèce et la Turquie, appelle très justement "le complexe de mimétisme"* »<sup>951</sup>.

Les motivations politiques primaient ici sur les motivations économiques qui existaient réellement mais étaient secondaires<sup>952</sup>. Autrefois territoire ottoman, la Grèce accéda à son indépendance en 1821, depuis les deux pays s'affrontèrent à plusieurs reprises après une période d'accalmie sous Mustafa Kemal et une volonté de ramener les relations à la normale voire amicales. La question chypriote et le rattachement de l'île à la Grèce raviva les anciennes rancœurs et s'ensuivirent des actes d'hostilité envers la population grecque ; la rivalité entre ces deux nations reprit.

Au cours de la cérémonie de signature de l'accord le 12 septembre 1963, le président de la Commission européenne, Walter Hallstein déclare :

*« La Turquie est une partie de l'Europe. C'est réellement la signification première de ce que nous sommes en train d'accomplir aujourd'hui. Cela confirme d'une façon incomparablement moderne une vérité qui est plus que l'expression sommaire d'un concept géographique ou d'un fait historique qui tient bon depuis plusieurs siècles. (...) La Turquie fait partie de l'Europe : aujourd'hui cela signifie qu'elle a établi une relation institutionnelle avec la Communauté européenne. Comme pour la Communauté elle-même, cette relation est imprégnée d'un concept d'évolution »*<sup>953</sup>.

---

<sup>950</sup> Ibid.

<sup>951</sup> Didier BILLON, *La politique extérieure de la Turquie : une longue quête d'identité*, op. cit., p. 106.

<sup>952</sup> Ibid.

<sup>953</sup> Didier BILLON, « Brève histoire des relations turco-européennes depuis 1963 », *Supplément Le Monde diplomatique*, juin 2008, p. 2. <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/06/BILLON/16009>

Dans le préambule de cet accord les parties reconnaissent que « *l'appui accordé par la Communauté économique européenne aux efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté* ».

Il prévoyait en son article 2 un mécanisme d'adhésion à la communauté en trois étapes. La première, supposait un renforcement constant et équilibré des relations commerciales et économiques entre les parties, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer le développement rapide de l'économie turque et l'augmentation de l'emploi et des conditions de vie des Turcs. La seconde étape prévoyait, la mise en place progressive d'une union douanière. Dans la troisième et dernière étape il était question de l'association comportant une phase préparatoire, une phase transitoire et une phase définitive.

Membre fondateur du Conseil de l'Europe depuis 1949 et adhérent de l'O.T.A.N. dès février 1952, la Turquie a toujours été attachée à l'Europe dans les faits et l'accord d'association de 1963 apporta seulement une base juridique à cette participation. Cependant selon Ahmet Insel, le déclenchement de la phase finale d'adhésion était prévu par l'accord d'Ankara au plus tard vingt-deux ans après l'entrée en vigueur du protocole annexe<sup>954</sup>, or aucune précision n'avait été apportée au sujet de la durée de cette phase finale<sup>955</sup>. En 1995, la signature de l'accord d'Union douanière entre la Turquie et l'Union européenne à la suite de longues et laborieuses négociations, fait partie des mesures prévues en 1969.

Et conformément aux dispositions de l'accord d'Ankara, la Turquie demanda officiellement l'adhésion en 1987. Depuis, la question de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne aurait dû être presque réglée<sup>956</sup>.

Quarante ans après l'accord d'association et vingt ans après la demande d'adhésion, la Turquie n'est toujours pas membre de l'Union européenne. Pourtant, bon nombre de pays ayant fait une demande postérieure à la Turquie l'ont déjà intégré comme la Hongrie, la Pologne, Chypre ou même encore la Bulgarie et la Roumanie qui ont déjà signé un traité d'adhésion. Après un parcours semé d'embûches dans ses relations avec l'Union européenne, elle obtient en décembre 2004 au Conseil européen de Bruxelles une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion fixée au 3 octobre 2005, à la suite de longs pourparlers.

---

<sup>954</sup> Protocole annexe signé le 23 novembre 1970 qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et ouvra la phase transitoire.

<sup>955</sup> Ahmet INSEL, *La Turquie et l'Europe : une coopération tumultueuse*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 6.

<sup>956</sup> *Ibid.*



Jusqu'à l'ouverture des négociations d'adhésion, la Turquie entretenait des rapports houleux avec l'Union européenne. À l'origine, sa candidature était déjà source de contestation pour des raisons géographiques et culturelles, mais aussi à cause de son instabilité politique, ses relations hostiles avec ses voisins arméniens, grecs, et syriens, les tensions avec le P.K.K.<sup>957</sup> et enfin le non-respect constant des droits de l'homme ; autant de facteurs qui ne facilitaient pas son intégration. En outre, les relations avec la France, principal acteur de l'organisation, n'étaient pas non plus au beau fixe malgré une histoire en commun. Dans un tel contexte, l'université de Galatasaray par un enseignement francophone de type européen, prend un tout autre sens comme institution d'enseignement supérieur dans la mesure où elle devient une véritable passerelle entre la Turquie et les pays européens.

En entretenant des relations étroites avec la France, un des pays noyau de l'Union, l'Université de Galatasaray joue un rôle non négligeable dans l'intégration du pays. La coopération avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur français, les échanges de connaissances, les travaux de recherches de part et d'autre, les rencontres et les mobilités universitaires, permettent à la Turquie de s'adapter et de suivre l'évolution scientifique de l'Europe mais également du monde. Dans le même temps, elle constitue le moyen de faire connaître à la Turquie, la réalité européenne et de s'en rapprocher.

La collaboration et les relations de l'Université de Galatasaray opérées dans un tel cadre, offrent à la Turquie l'occasion de s'insérer dans l'espace européen, au moins dans le domaine universitaire.

De plus, un accord entre l'Université de Galatasaray et le Conseil de l'Europe a permis de créer au sein de l'établissement une bibliothèque relative aux activités européennes<sup>958</sup> ; il s'agit du Centre de recherche et de documentation sur l'Europe créé en 1997. L'objectif est de permettre de réaliser des études et des recherches scientifiques relatives à l'Europe et à ses institutions, mais également de créer, un centre de documentation disposant de tous les dossiers, décisions, documents et publications concernant ces institutions à la disposition des organismes et instituts, des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

---

<sup>957</sup> Parti des travailleurs du Kurdistan revendique l'indépendance des territoires dont la population est en grande majorité kurde au Sud-est du pays.

<sup>958</sup> Yıldırgan YAYLA, « Galatasaray Üniversitesi », *Avrupa Birliğine Entegrasyon'da Türk Üniversitelerinin Rolü*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 1998, p. 228.

Ce Centre collabore avec les organisations européennes et favorise les travaux de recherches, la publication des rapports d'études sur les relations internationales de la Turquie, l'organisation de programme de formation selon les besoins des secteurs publics et privés. Il coordonne des cours de master dans des départements de l'Université de Galatasaray ayant pour thème les relations internationales et l'Union européenne<sup>959</sup>.

Bibliothèque dépositaire du Conseil de l'Europe, le Centre de recherche, dispose des publications du Conseil, tout en étant un centre spécialisé en économie et en droit de l'Union européenne. En collaboration avec les enseignants de l'université de Galatasaray et ceux des autres universités, il organise des programmes de recherches relatifs aux problèmes rencontrés par la Turquie et l'Union européenne dans des domaines tels que, la sociologie, les relations internationales, le droit et l'économie.

En dehors des activités de documentation et de recherche, le centre organise des conférences, symposium et séminaires de formation sur l'Union européennes et ses journées d'études sont de véritables structures d'information et de recherche. Il représente un support académique dans les relations du pays avec l'Union européenne, par le biais de l'Université de Galatasaray. Intermédiaire fondamental, grâce à son statut d'établissement dépendant de l'État avec un enseignement francophone, l'Université de Galatasaray est un soutien non négligeable dans la politique européenne de la Turquie.

#### **D. Galatasaray une université internationale sur le plan scientifique**

Bien que l'Université de Galatasaray soit une jeune université, elle parvient par ses activités scientifiques à se faire une place parmi les grandes universités du monde. Elle accueille de nombreux congrès et rencontres scientifiques tel que le 3<sup>e</sup> *Congrès international de logistique et de chaîne d'approvisionnement* organisé les 23-24 novembre 2005; le *Congrès international de l'Association des sociologues en langues française* les 7-11 juillet 2008. Elle organise également de nombreux colloques comme le *Colloque d'Économie Sociale et de Développement* en juin 2002, le *Colloque international de sociologie*, les 12-14 mai 2005 ; le *Colloque de l'Association International des Criminologues de Langue Française* en mai 2006, le *Colloque EMMA* (Economie Méditerranée, Monde Arabe) les 26-27 mai 2006 pour ne citer que quelques uns.

---

<sup>959</sup> *Ibid.*

Elle met en place également de nombreuses activités telles que les *Journées de Technologie et Communication* en mai 2005; la 5<sup>ème</sup> *Journées Européennes: La Turquie, l'Union Européenne et les nouveaux enjeux internationaux*, en octobre 2005. Elle accueille l'*Association Européenne de Mathématiques* en 2006. L'université s'occupe également de coordonner de nombreux colloques en collaboration avec les universités françaises notamment à l'occasion de l'année de la Turquie (juillet 2009-mars 2010) par exemple, le colloque organisé en collaboration avec l'I.E.P. de Rennes et l'université Rennes 1 « *L'orientalisme désorienté ? La Turquie contemporaine au miroir des approches postcoloniales* » 29 janvier 2010.

L'université est le lieu de conférences où sont invitées des personnalités étrangères et plus particulièrement françaises comme Dominique Baudis en 2006 (président du CSA à l'époque), l'historien Michel Tardieu, et bien d'autres. Ces activités touchent tous les domaines, du droit à la sociologie, aux mathématiques. Mais ce sont le plus souvent des thèmes relatifs au droit international, à l'U.E., les questions sociales concernant le pays qui sont traités. La candidature de la Turquie à l'Union européenne est l'occasion d'organiser de nombreux débats, conférences et séminaires traitant de ce sujet. La situation géographique et le statut de l'université constitue un lieu parfait pour ce genre de débat. Outre ces manifestations, l'université édite sous son nom, de nombreux ouvrages, articles en turc, en français mais également en anglais.

Ces publications sont des ouvrages juridiques<sup>960</sup>, historiques<sup>961</sup> ou même des ouvrages en hommage à des « *Galatasarayli* » comme Erdoğan Teziç<sup>962</sup>, Nedim Gürsel<sup>963</sup> ou Coşkun Kırca. Parmi ces ouvrages on peut citer *Le principe de non-discrimination dans l'Union Européenne* de Maral Törenli édité en 2007.

En 2005-2006, l'université réalisa 164 travaux scientifiques (dont articles, ouvrages, participation à un ouvrage collectif, manifestes nationales et internationales) en turc, 45 en français et 110 en anglais<sup>964</sup>.

---

<sup>960</sup> Exemple, ouvrage d'Ebru Ceylan, *Boşanmanın hukuki yolu* (Les conséquences du divorce), publié en 2002.

<sup>961</sup> Ouvrage d'Ergin Tanağar, *Kronolojik Dünya Tarihi Tarihte Kim Ne Ne Zaman* ( Histoire chronologique du monde qui, quoi, quand), publié en 1997.

<sup>962</sup> *Erdoğan Teziç Armağan* (Présent à Erdoğan Teziç), publié en 2007.

<sup>963</sup> Seza Yılancıoğlu, *Pera'dan Paris'e, Nedim Gürsel'e Armağan* (De Pera à Paris, un présent à Nedim Gürsel) publié en 2007.

<sup>964</sup> Exemple, Şule Özsoy, *Measuring compatibility with the European convention on human rights : the Turkish example in the free speech context*, 2006.

Notons que les travaux scientifiques en anglais sont plus importants que ceux en français, cela s'explique par le fait que le *Y.Ö.K.* voit comme critère de performance les publications internationales, et le poids de l'anglais comme langue scientifique tendant à s'accroître entraîne une augmentation des travaux dans cette langue<sup>965</sup>.

En France aussi les scientifiques consacrent nombre de leurs publications en anglais et que souvent leurs recherches ne sont prises en considération que si elles sont publiées dans des revues anglophones. Il semble ainsi normal qu'en Turquie, les scientifiques soient soumis à la même domination de la langue anglaise. Actuellement en France, lors des réunions de conseil d'administrations de sociétés françaises et même lors des réunions de comités de rédaction de revues scientifiques, les débats ont souvent lieu en anglais.

Depuis 2006, l'université publie chaque année plus d'une quarantaine d'ouvrages en français et en turc<sup>966</sup>. En France des travaux de l'université sont publiés aux éditions de *l'Harmattan* dans la collection Recherches à l'Université tel que ceux d'Ahmet Insel, *La Turquie et le développement*, édité en 2001, Beril Dedeoğlu et Füsün Türkmen, *L'Europe-Puissance et la Turquie*, édité en 2006, et bien d'autres.

Nombreuses thèses et mémoires ont également été publiés, on peut citer la thèse de Fülürya Yusufoglu, *Les conditions de délivrance d'un brevet ( Patent verilebilirlik şartları)* 2008 ; la thèse de Tuba Karaman Akçura : *La responsabilité des producteurs relatif au préjudice causé par des produits défectueux à des tiers (Üreticinin ayıplı ürünüün sebep olduğu zararlar nedeniyle üçüncü kişilere karşı sorumluluğu)* éditée en 2007, la thèse d'Ercüment Tezcan sur *La responsabilité des États membres dans le paiement des dommages et intérêts aux individus et les applications sur ce sujet, en droit européen (Avrupa Birliği hukukunda üye devletlerin bireylere karşı tazminat sorumluluğu ve bu konudaki uygulamalar)* publiée en 1998; le mémoire de Mehmet Cengiz Uzun sur *La liberté de religion à la lumière de la convention européenne des droits de l'homme (Avrupa insan hakları sözleşmesi ışığında din özgürlüğü)*, publiée en 2007, le mémoire Murat Ertan Kardeş, *Comprendre la modernité politique en termes d'autonomie et d'imaginaire: une recherche sur la philosophie politique de Cornelius Castoriadis* édité en 2007, on encore le mémoire de Müge Demirci : *Réception d'un feuilleton télévisé par les adolescents: Kurtlar Vadisi*, 2007.

---

<sup>965</sup> Université de Galatasaray plan stratégique 2008-2012.

<sup>966</sup> Rapport d'activités 2009 université de Galatasaray.

Le caractère francophone de l'université ainsi que sa collaboration avec les différentes universités français membres du consortium ou le fait qu'elle soit membre de l'A.U.F., favorisent le développement de ses activités scientifiques, et surtout la reconnaissance de l'université au niveau international. Ainsi, grâce à son lien particulier avec la France et son réseau de coopération universitaire, l'Université de Galatasaray assure la promotion de la Turquie en Europe et plus particulièrement en France où l'opinion publique est plutôt hostile à l'entrée du pays dans l'Union européenne. Sur le plan international, l'Université de Galatasaray est donc pour la Turquie un atout majeur de représentation et de renforcement de sa position sur la scène politique européenne voire mondiale. Et sur le plan national, elle constitue une ouverture scientifique sur l'Europe.

# **CONCLUSION**

À la suite de la chute de l'Empire ottoman, la Turquie ouvre une nouvelle page de son histoire avec le renoncement au sultanat et la fondation de la République en 1923, sous la houlette du militaire Mustafa Kemal. Construite sur les ruines d'un empire puissant qui s'étendait à son apogée sur plus de trois millions de kilomètres carrés<sup>967</sup>, la Turquie nouvelle se veut en rupture avec son passé impérial dont la fin fut aussi déplorable qu'humiliante pour le peuple turc. Père de la Turquie moderne Mustafa Kemal Atatürk prôna l'abandon des caractéristiques culturelles orientales et arabo-musulmanes, en refondant le pays sur les principes d'occidentalisation et de sécularisation. L'Europe était dès lors, perçue comme un modèle de civilisation face à une culture orientale jugée rétrograde. Il préconisait le modèle européen de développement politique, économique et social pour la Turquie et s'inspira de différents pays, notamment de la France, pour les principes de laïcité en vue de freiner l'influence de la religion islamique sur les institutions publiques et de détourner définitivement le pays du monde musulman au profit du monde occidental. Le progrès tout comme le développement humain devait trouver sa source dans la science et la raison et non pas dans les croyances et superstitions d'un autre âge, obstacles à la modernisation. Le phénomène de sécularisation de la Turquie par le biais d'une laïcisation forcée émanant d'en haut, amena son lot de complications dans une société turque où la religion est inhérente à la personne.

L'élite kémaliste formée et occidentalisée dans les écoles sécularisées et européanisées nées de l'action réformatrice des *Tanzimat* se retrouvait effectivement dans ce système laïc, ce qui n'était pas le cas de la majorité de la population notamment anatolienne dotée d'une éducation souvent archaïque et essentiellement religieuse. L'objectif principal fut certes la modernisation à tout prix de la Turquie à la lumière des principes occidentaux, mais surgit la question relative à la nature du régime instauré par Mustafa Kemal. Selon François Georgeon, on pourrait parler de dictature, au regard des pouvoirs étendus dont il disposait et de la brutalité avec laquelle il traita certains opposants et rivaux<sup>968</sup>.

---

<sup>967</sup> Jean François PEROUSE, *La Turquie en marche : les grandes mutations depuis 1980*, Paris, La Martinière, 2004, p. 348.

<sup>968</sup> François GEORGEON, « Atatürk invente la Turquie moderne », *Les collection de l'Histoire*, 2009, n°45, p. 71.

La répression dans les milieux religieux fut réelle. Jusqu'à la fin des années 1920, 7500 personnes furent arrêtées et 660 exécutées pour leur opposition à l'idéologie kémaliste « *certain conservateurs payent de leur vie le refus d'ôter le turban* »<sup>969</sup>. Dans les années 30, il interdit les partis d'oppositions, et supprima toutes les organisations civiles structurant la société telles que les syndicats, les associations de journalistes, les clubs de réunions, les confréries religieuses et même la franc-maçonnerie pourtant instigatrice de la modernisation<sup>970</sup>. Bien qu'autoritaire et hostile au cosmopolitisme et au libéralisme, ce régime ne pouvait être assimilé à l'agressivité d'un régime fasciste, dans la mesure où Atatürk ne chercha pas à embrigader la société, ni à organiser une milice<sup>971</sup>. Préconisant la paix à l'intérieur et à l'extérieur des frontières « *l'État kémaliste, s'apparente à un « paternalisme éclairé » qui regarde du côté des démocraties occidentales plutôt que des régimes totalitaires* »<sup>972</sup>.

La méthode intransigeante adoptée par Mustafa Kemal semblait être nécessaire pour guider son peuple vers les lumières de la civilisation moderne. Ce dernier, épuisé par la chute de l'Empire et la guerre d'indépendance (1919-1922) n'était pas encore prêt à prendre en main les rênes de son destin. Dans une vision bienveillante et protectrice, la tâche incombait tout au moins dans les débuts à une élite consciente des effets bénéfiques de l'occidentalisation et ayant pris goût au modernisme dans leur éducation.

Cependant, à partir de la disparition de Mustapha Kemal, le 10 novembre 1938, la Turquie peina à conforter les principes de modernisme qu'il avait mis en place, en raison de tensions politiques et économiques. Enfermée dans une instabilité générale avec les interventions systématiques de l'armée (coups d'État de 1960, de 1971), la démocratie, pourtant gardienne des principes kémalistes, apparut fragile,.

La Turquie ne parvint pas à se maintenir dans cette nouvelle voie et cela jusqu'aux années 1980. Après le coup d'État du 12 septembre 1980, et l'adoption d'une nouvelle Constitution celle du 7 novembre 1982, toujours en vigueur, la Turquie, assagie sur le plan politique et social, entra dans une nouvelle phase. Selon Jean-François Pérouse, elle a fait beaucoup de progrès. Au niveau législatif, le Code pénal a été refondu, le Code civil révisé, la Constitution a été en partie reformulée et les récentes lois sur l'administration publique devraient améliorer le fonctionnement de la démocratie locale. Au niveau politique, le régime s'est démilitarisé et ses relations houleuses avec ses voisins se sont apaisées.

---

<sup>969</sup> François GEORGEON, « Atatürk invente la Turquie moderne », *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>970</sup> François GEORGEON, « Atatürk invente la Turquie moderne », *op. cit.*, p. 71.

<sup>971</sup> *Ibid.*

<sup>972</sup> *Ibid.*



Au plan économique, le pays s'est ouvert largement à l'extérieur, aussi bien vers l'ouest que vers le monde turc et bien au-delà. Enfin, sur le plan social, la société s'est éveillée, plus confiante, elle fait désormais entendre ses différences, elle a pris conscience de son pouvoir et multiplie ses initiatives dans tous les domaines<sup>973</sup>. Tous ces changements intervinrent toutefois au prix de deux « coups d'État postmodernes<sup>974</sup> ». L'un le 28 février 1997, par le biais d'un ultimatum lancé par l'armée au gouvernement de Necmettin Erbakan issu de la mouvance islamique, au cours d'une réunion du Conseil national de sécurité (M.G.K.) dans lequel elle lui « « conseille » de prendre des mesures contre la montée de la Charia » (...), de rétablir un contrôle strict de l'État sur toutes les activités religieuses et d'éradiquer ce qu'elle fustige sous le vocable d'irtica (« réaction »)<sup>975</sup> ce qui provoqua la démission du gouvernement et la fermeture de son parti, le parti de la prospérité (*Refah partisi*).

L'autre, le « e-mémorandum »<sup>976</sup> (*e-muhtıra*) du 27 avril 2007, dans lequel les forces armées turques s'opposent à l'élection d'Abdullah Gül issu de l'A.K.P. à la Présidence de la République. Selon Semih Vaner « *La démocratie turque a un ancrage historique relativement récent et un soubassement idéal relativement faible* »<sup>977</sup>. Les interventions fréquentes de l'armée pour rappeler à l'ordre les partis qui tendent à s'éloigner des principes kémalistes et plus particulièrement de la laïcité par mémorandum et ultimatum « *fait dire à certains observateur que nous sommes en présence d'un « régime de mémorandum » (muhtıra rejimi)* »<sup>978</sup>.

L'importance du rôle joué par l'armée sur la scène politique de la Turquie remonte non pas à la période républicaine de la Turquie mais à l'Empire ottoman plus exactement à l'ère des *Tanzimat*. Symbole de puissance, elle fut le premier domaine étatique à être réformé en profondeur sur le modèle européen. Les écoles militaires furent les premières à subir la modernisation de l'enseignement, bien avant les écoles civiles. Bénéficiant d'un enseignement scientifique dit moderne en exclusivité, les militaires acquirent une certaine supériorité par rapport à la population civile, une sorte d'élitisme dont les effets sont encore visibles aujourd'hui. Une armée qui s'arroge le droit d'intervenir à chaque fois qu'elle croit

<sup>973</sup> Jean François PEROUSE, *op. cit.*, p. 347.

<sup>974</sup> Expression utilisée par le journaliste Cengiz Çandar pour parler de l'intervention de l'armée le 28 février 1997. <http://arsiv.sabah.com.tr/1997/06/28/y12.html>

<sup>975</sup> Elise MASSICARD, « Un pays musulman et laïc », *Les collection de l'Histoire*, 2009, n°45, p. 78.

<sup>976</sup> Mémorandum publié sur le site internet de l'État-major turc rédigé par le chef d'état-major de l'époque le général Yaşar Büyükanıt.

<sup>977</sup> Semih VANER, « La démocratie et l'autoritarisme vont de pair », *La Turquie*, Paris, Fayard/CERI, 2005, p. 151.

<sup>978</sup> *Ibid.*

nécessaire pour le bien du pays, d'une nation qu'elle estime ne pas être encore capable de décider de son avenir.

Depuis ces dernières années on assiste à un affaiblissement du poids de l'armée dans le gouvernement du pays, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, et au profit d'un raffermissement de la démocratie et des droits de l'homme. Le projet d'intégration de la Turquie à l'U.E. permet de libérer le pays du carcan rigide du kémalisme militaire qui fait primer la laïcité au détriment de la démocratie, étouffant ainsi l'expression religieuse dans la sphère publique. Depuis la réforme de 2003, le rôle du Conseil de national de sécurité turc a sensiblement changé.

Autrefois véritable organe de contrôle et de surveillance notamment du gouvernement et de l'armée, les réformes entreprises par l'*A.K.P.* en ont fait une instance essentiellement consultative (article 4 de la loi sur le Conseil national de sécurité et le secrétariat du Conseil national de sécurité 9 novembre 1983, modifiée le 7 août 2003)<sup>979</sup> sous la présidence du Président de la République et en son absence du Premier ministre (article 5). L'ordre du jour n'est plus fixé arbitrairement mais par le Président de la République (article 6). En 2004, le gouvernement supprime la présence d'un membre de l'armée au *Y.Ö.K.*, et en 2005 *R.T.Ü.K.* (*Radyo Televizyon Üst Kurulu*) Conseil supérieur de l'audiovisuel (article 6 de la loi du 13 avril 1994 modifié le 24 juin 2005)<sup>980</sup>.

Le 12 septembre 2010, est adopté par référendum à 58% des voix en faveur de la révision de la Constitution de 1982, ouvrant ainsi la voie au jugement des membres de l'armée par les tribunaux civils<sup>981</sup>. Le choix de la date du 12 septembre pour le référendum, n'était pas le fruit du hasard mais bel et bien la volonté d'enterrer au 30<sup>e</sup> anniversaire du coup d'État du 12 septembre 1980, cette période d'autoritarisme militaire, et afin de symboliser la naissance d'une Turquie plus civile et plus démocratique.

---

<sup>979</sup> <http://www.mgk.gov.tr/Turkce/kanun.html>

<sup>980</sup> [http://www.rtuk.org.tr/sayfalar/IcerikGoster.aspx?icerik\\_id=8e56c98d-e0fd-4c25-a9c4-1c615a431b71](http://www.rtuk.org.tr/sayfalar/IcerikGoster.aspx?icerik_id=8e56c98d-e0fd-4c25-a9c4-1c615a431b71)

<sup>981</sup> [http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/12/les-turcs-approuvent-la-reforme-de-la-constitution\\_1410193\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/12/les-turcs-approuvent-la-reforme-de-la-constitution_1410193_3214.html)

Sur le plan des libertés individuelles, la loi du 16 juin 2004 supprima les tribunaux de sûreté de l'État (*Devlet güvenlik Mahkemeleri*) (*D.G.M.*) jugeant les crimes contre la sûreté du pays<sup>982</sup> ; tribunaux d'exception utilisant la loi anti-terroriste et toute une série de lois du code pénal turc (*prévus par l'article 9 de la loi du 16 juin 1983 sur les D.G.M.*) pour condamner des milliers de personnes journalistes, politicien et intellectuels pour délits d'opinion et d'expression au nom de la sûreté. L'actuelle Premier ministre fut condamné en 1998 à une peine de prison pour la lecture d'un poème de Ziya Gökalp, de même que des anciens députés du Parti de la prospérité comme Şevki Yılmaz, Hasan Hüseyin Ceylan, Ibrahim Halil Çelik, Necmettin Erbakan<sup>983</sup>, mais aussi des anciens députés du Parti de la démocratie *D.E.P.* (*Demokrasi Partisi*) comme Leyla Zana, Sırrı Sakık<sup>984</sup>, les journalistes Gülgün Feyman, Ahmet Altan, Latif Salioglu<sup>985</sup>, Fehmi Koru<sup>986</sup>, l'homme d'affaire Aydın Doğan<sup>987</sup>, le chanteur kurde Ahmet Kaya<sup>988</sup>, et bien d'autres.

De la période des *Tanzimat* jusqu'à aujourd'hui, la Turquie ne cesse de se moderniser malgré les vicissitudes de la vie politique. D'une modernisation de l'armée au XIX<sup>e</sup> à la modernisation de la société sous Mustafa Kemal, la Turquie avance résolument sur le chemin de l'occidentalisation. Cependant, alors qu'elle s'appuyait jusqu'à présent sur la primauté de la laïcité (principe immuable) pour avancer dans ce sens, on assiste depuis ces dernières années à une mise en avant du principe démocratique au nom d'une volonté d'adhésion à l'U.E. Or une partie de l'opinion publique incarnée par les partis de gauche tels que le Parti républicain du peuple *C.H.P.* (*Cumhuriyet Halk Partisi*) ou le Parti démocratique de gauche *D.S.P.* (*Demokratik Sol Partisi*), y voient un prétexte pour écarter l'armée garante de laïcité.

L'actuel parti au pouvoir, *l'A.K.P.* est accusé par ses détracteurs d'avoir un agenda secret visant l'instauration d'un État islamique, et le Premier ministre Erdoğan d'utiliser la sensibilité religieuse de la population pour accéder au pouvoir. Selon Semih Vaner « *il peut être intéressant de constater que « l'utilisation de la religion à des fins politiques » (dinin siyasete âlet edilmesi) est une stratégie dénoncée par les intellectuels parfois laïques, souvent laïcistes, en Turquie, depuis les débuts de la République* »<sup>989</sup>.

---

<sup>982</sup> <http://www.tbmm.gov.tr/kanunlar/k5190.html>

<sup>983</sup> <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/03/16/102639.asp>

<sup>984</sup> <http://www.bugun.com.tr/haber-detay/45712-demiral-in-aciklamasi-eski-haberi.aspx>

<sup>985</sup> <http://www.dorduncukuvvetmedya.net/medyajans/medyajans26.htm>

<sup>986</sup> <http://www.dorduncukuvvetmedya.net/medyajans/medyajans20.htm>

<sup>987</sup> <http://www.habervitrini.com/haber.asp?id=77797>

<sup>988</sup> <http://arama.hurriyet.com.tr/arsivnews.aspx?id=-63453>

<sup>989</sup> Semih VANER, « Laïcité et laïcisme », *La Turquie*, Paris, Fayard/CERI, 2005, p. 311.

Malgré ces critiques sans doute fondées, ces derniers n'apportent aucune solution politique ou culturelle pour combattre cette stratégie<sup>990</sup>.

À travers le processus d'ancrage démocratique de la société et des institutions publiques dans le cadre des réformes relatives à l'intégration à l'U.E., il y a une volonté de la part des conservateurs notamment au pouvoir depuis ces dernières années de dénoncer les conséquences anti-démocratiques de ce laïcisme. Pourtant peu friands de la laïcité, ils semblent l'accepter « *la laïcité est une situation de fait, un état historique et sociologique, éventuellement un consensus entre l'État et la société civile, un processus, une synthèse* »<sup>991</sup>, et l'opposent au laïcisme qui reflète une forme de militantisme, un dogme, imposé par l'autorité au peuple, considérant l'islam comme rétrograde<sup>992</sup>.

L'imperméabilité de l'élite turque kémaliste et par conséquent laïciste à la sensibilité islamique de la population, empêche l'affirmation d'une véritable démocratie<sup>993</sup>. Certes, la peur d'une islamisation de la Turquie au détriment d'une laïcité, source de tolérance et d'égalité, est tout à fait légitime. Mais mettre en avant constamment cette crainte pour affaiblir la démocratie tend à retarder l'évolution du pays, et à dénigrer son image sur la scène internationale et plus particulièrement dans ses desseins européens.

Certaines actions entreprises par le gouvernement de l'A.K.P. relatives à l'autorisation du voile à l'université, l'élection d'un Président de la République dont l'épouse est voilée, ou encore la tentative de criminalisation de l'adultère, tendaient à nourrir ces craintes. Une partie de la population hostile à ces manifestations, qui apparaissent comme un regain d'islamisme, exprimèrent leur opposition par des « meetings de la République » au printemps 2007, à Ankara, Istanbul et Izmir (bastion de la gauche) où des dizaines de milliers de Turcs brandissant le drapeau turc, manifestèrent pour la défense de la laïcité. En outre les peurs étaient telles, qu'elles nourrirent une discussion autour de la question d'une possibilité de la Turquie de devenir une deuxième Malaisie. Auparavant, la crainte était qu'elle devienne une république islamique comme l'Iran. Bien que cette période ait permis de démontrer que la démocratie turque progressait (non intervention de l'armée qui quelques années en arrière se serait dépêchée de s'immiscer dans le politique), cette dernière a encore besoin de se raffermir.

---

<sup>990</sup> *Ibid.*

<sup>991</sup> Semih VANER, « Laïcité et laïcisme », *op. cit.*, p. 312.

<sup>992</sup> *Ibid.*

<sup>993</sup> Semih VANER, « Laïcité et laïcisme », *op. cit.*, p. 322.

Les responsables du gouvernement doivent être prudents dans leurs initiatives et prendre en compte les appréhensions d'une partie non négligeable de la population en établissant un consensus avec les représentants de la société comme les organisations civiles. Plus récemment, sur le plan international, le ralentissement des réformes relatives à l'adhésion à l'U.E., les prises de position contre Israël<sup>994</sup>, et le développement des relations économiques et amicales avec les pays tels que la Syrie, l'Arabie Saoudite ou encore l'Iran, contre lequel elle refuse toute pression au sujet du nucléaire, fait craindre au sein de l'opinion internationale un changement d'axe, ce que rejette Erdoğan. Dans un discours tenu à Trabzon le 12 juin 2010, il affirme qu'il n'est pas question d'un changement d'axe, et que si l'U.E. n'est pas un club chrétien elle a l'obligation d'accepter la Turquie<sup>995</sup>.

L'éducation quant à elle est encore au centre des préoccupations de l'État, dans la mesure où la construction d'une nation et sa pérennité en tant qu'entité indépendante, moderne et démocratique portant les valeurs républicaines, repose sur l'instruction du peuple, et sur son accession à la science et la connaissance. Atatürk insista sur la nécessité du développement des connaissances, notamment scientifiques. Ainsi pour le fondateur de la Turquie moderne, l'éducation et la connaissance sont au cœur même des progrès d'un pays.

Aux prémices de la République, la réorganisation du système éducatif était l'un des objectifs principaux de la politique. Confiant l'avenir de la Turquie à la jeunesse turque, Atatürk la voulait parfaitement instruite. L'instruction devint alors un moyen nécessaire à toute réussite et pas seulement un ornement vain<sup>996</sup>.

L'éducation laïque et moderne héritée d'Atatürk, est encore aujourd'hui une question centrale et tout aussi sensible. Malgré les nombreux efforts en vue de mettre en place un système éducatif efficient qui puisse collaborer aux progrès économiques et sociaux du pays, la Turquie est toujours confrontée à des problèmes fondamentaux tels que la scolarisation de l'ensemble des enfants notamment celles des filles dans les régions de l'Est et Sud-est anatolien. Dans cette partie du pays, l'État doit faire face à des barrières culturelles profondément enracinées dans une population qui, en majorité, vit dans des conditions très modestes, voire dans la misère et ne perçoit pas d'un bon œil l'éducation scolaire des jeunes filles. À cela s'ajoute, la médiocrité de l'enseignement et de la formation dispensés par les établissements scolaires turcs en inadéquation avec les réalités socio-économiques nationales et internationales.

---

<sup>994</sup> Elle fustige l'attaque de l'armée israélienne dans la Bande de Gaza en décembre 2008.

<sup>995</sup> <http://www.cnntrk.com/2010/turkiye/06/12/erdogan.ksen.kaymasi.soz.konusu.degil/579875.0/index.html>

<sup>996</sup> Site du ministère de l'Éducation nationale turque : <http://www.meb.gov.tr/belirligunler/ataturk/ata.html>

À côté d'un système où le primaire et le secondaire ne parviennent pas répondre aux besoins de la société, l'enseignement supérieur réorganisé à partir du coup d'État de 1980 connaît une situation similaire. Enfermé dans un carcan administratif pesant, sous l'autorité du sacro-saint *Y.Ö.K.*, les établissements universitaires turcs sont à la traîne par rapport à leurs congénères européens. Il est clair que l'étendue du pouvoir autoritaire de cette instance créée dans les années 1982 pour reprendre en main les universités en pleine anarchie à la fin des années 1970, est aujourd'hui archaïque et encombrante plus que bénéfique. Le contexte dans lequel il fut créé a changé dans la Turquie du XXI<sup>e</sup> siècle. Rappelons également, que la situation de l'enseignement supérieur turc est très différente de celles des années 1980 où on ne comptait qu'une dizaine d'universités alors qu'aujourd'hui on en compte plus de 70 dont la majorité se trouve à Istanbul et dans sa région. En 1992, la carte universitaire turque a été bouleversée, avec la création de 24 établissements en province. Depuis, de nombreuses facultés, écoles et instituts technologiques d'enseignement supérieur attachés aux universités, ont été mis en place dans de petites et moyennes villes<sup>997</sup> ; aujourd'hui encore, le nombre d'universités publiques, privées ou de fondations ne cesse de croître.

L'Université de Galatasaray fut créée dans un contexte d'accroissements du nombre des universités. Elle apporte dès lors un souffle nouveau au paysage universitaire turc en plein essor, mais également aux relations du pays avec la France marquées par des vicissitudes. Galatasaray est le résultat d'une volonté turque remarquable de poursuivre l'aventure française du Lycée de Galatasaray à un niveau supérieur, mais également de celle des diplomates français dans leur volonté de mettre en place en Turquie, un projet important et marquant de politique linguistique et culturelle.

L'amour du français d'une part et les desseins de développer la francophonie dans une région où la présence française est faible d'autre part, ont donné naissance à l'Université de Galatasaray, fruit d'un déterminisme franco-turc, portant les relations culturelles des deux pays à un niveau encore méconnu jusqu'à présent.

Unique établissement d'enseignement supérieur public du pays dont l'enseignement est en langue étrangère, Galatasaray est de ce fait une exception dans le monde universitaire turc. Elle est capable de concurrencer en matière de qualité d'enseignement, les universités privées ou des fondations onéreuses disposant de moyens financiers considérables. Pionnière en la matière, Galatasaray inspira d'ailleurs d'autres pays européens comme l'Allemagne,

---

<sup>997</sup>Jean François PEROUSE, *op. cit.*, p. 91.

l'Italie et l'Angleterre qui entamèrent des démarches officielle en vues de la création d'universités en coopération avec la Turquie sur le modèle de Galatasaray<sup>998</sup>. Le Japon fit également savoir sa volonté d'en fonder une également sur un principe similaire<sup>999</sup>. Modèle de réussite, l'Université de Galatasaray contribue d'une manière directe et indirecte au développement de la qualité de l'enseignement supérieur en Turquie. Fondée il y a plus de dix ans, l'Université de Galatasaray est classée parmi les meilleurs établissements d'enseignement supérieur publics du pays et cela en dépit de sa taille modeste et de sa récente création.

Galatasaray doit son excellente réputation à la qualité de son enseignement tourné vers le modèle universitaire européen et offre à ses étudiants un éventail de choix professionnels apprécié par le marché du travail turc. Fruit d'un défi aventureux à l'issue incertaine, l'Université de Galatasaray connaît ses premiers diplômés en octobre 1997, sept étudiants ayant entamé leurs études dans une université en pleine construction<sup>1000</sup>. Au fil du temps, avec le développement de l'établissement, le nombre de diplômés atteignait plus de deux cents en moyenne chaque année à partir de l'année 2000<sup>1001</sup>. Le marché du travail turc, offre aux titulaires des diplômes très appréciés de Galatasaray, sortant de l'université entre 24 et 30 ans, de sérieuses opportunités professionnelles, et permet à ces derniers d'accéder rapidement à un emploi. D'ailleurs, 80% des étudiants diplômés de l'université disposent d'un emploi permanent<sup>1002</sup>, sachant qu'une grande partie de ceux qui n'exercent pas encore une profession poursuivent leurs études<sup>1003</sup> ou sont appelés au service militaire obligatoire en Turquie<sup>1004</sup>.

Avec leur formation francophone, mais également la maîtrise de l'anglais enseigné de manière obligatoire et intensive, le trilinguisme des étudiants de Galatasaray<sup>1005</sup> ouvre la voie d'une carrière internationale aussi bien dans le monde des affaires que celui de la diplomatie. Les diplômés employés dans le secteur privé occupent quant à eux en principe des fonctions de cadres dans des entreprises françaises ou étrangères implantées en Turquie, des multinationales ou même encore des cabinets d'avocats, selon les études entreprises.

---

<sup>998</sup> Article en ligne du quotidien Zaman du 07-01-2008 : <http://www.tumgazeteler.com/?a=2468395>

<sup>999</sup> Article en ligne du quotidien Zaman du 07-01-2008 : <http://www.tumgazeteler.com/?a=2468395>

<sup>1000</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006*, p. 222.

<sup>1001</sup> Dossier de proposition de sponsor 2003 de l'Association des diplômés de l'université de Galatasaray (*Galatasaray Üniversitesini Mezunlar Derneği*), p. 4.

<sup>1002</sup> Dossier de proposition de sponsor 2003 de l'Association des diplômés de l'université de Galatasaray, p. 5.

<sup>1003</sup> Environ 15% des étudiants titulaires d'un maîtrise poursuivent en doctorat.

<sup>1004</sup> Dossier de proposition de sponsor 2003 de l'Association des diplômés de l'université de Galatasaray, p. 5.

<sup>1005</sup> Les étudiants maîtrisent le turc, le français, et l'anglais et parfois même une quatrième langue comme l'allemand ou l'italien.

Leur insertion professionnelle est par ailleurs facilitée par des stages effectués au cours de leur dernière année, qui parfois débouchent sur des offres d'emplois<sup>1006</sup>. En particulier, le soutien des entreprises françaises installées dans le pays s'avère primordial.

Dans une Turquie où les diplômés des universités turques peinent en général à trouver rapidement un emploi en adéquation avec leur formation universitaire, l'Université de Galatasaray s'efforce de créer un pont entre les étudiants et le monde du travail ; elle organise chaque année des journées professionnelles « *Kariyer Günü* ». Celles-ci sont étalées sur une quinzaine de jours. Une trentaine d'entreprises privées, et d'établissements étatiques participent à cette réunion annuelle très appréciée par les étudiants ; elle leur offre l'occasion de se faire connaître par d'éventuels futurs employeurs, de trouver un stage voir même parfois un poste. D'autre part, il s'agit également d'une occasion pour les entreprises de présenter leur secteur d'activité, les métiers qu'elles proposent, leurs besoins ainsi que l'attente de leurs employés. Ce genre de manifestation permet aux étudiants de prendre conscience de la réalité du marché du travail, de mieux orienter leurs études, et de se préparer à ses exigences.

Les conférences, séminaires et colloques organisés tout au long de l'année par les différentes facultés de l'université, favorisent aussi la rencontre avec de nombreux professionnels et contribuent au maintien de la relation université-monde du travail. Au-delà du souci de dispenser un enseignement de qualité à ses étudiants, l'Université de Galatasaray tente d'assurer un avenir professionnel à ses diplômés, attitude qui constitue un facteur de prestige non négligeable. Une part importante des diplômés se dirigent également vers la fonction publique, domaine de prédilection de la communauté Galatasaray depuis la création du Lycée de Galatasaray. La plupart travaillent donc au sein des institutions étatiques et principalement au ministère des Affaires étrangères. Au début, lors de la fondation de l'Université de Galatasaray, l'accord franco-turc du 14 avril 1992 prévoyait outre une haute école des technologies avancées, la mise en place d'une haute école de magistrature et d'administration (article 3) à l'image de l'E.N.A. et de l'E.N.M. en France<sup>1007</sup> ayant comme prétention la formation des hauts fonctionnaires du pays.

Cependant, la transformation de l'E.E.I.G., en une université mit fin à cette trop grande prétention car une école sur le modèle de l'E.N.M. et de l'E.N.A. reviendrait à laisser la formation des personnalités influentes du pays, à un seul établissement créé en coopération avec la France.

---

<sup>1006</sup> Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, Le « choix » de l'UGS ", *op. cit.*, p. 2.

<sup>1007</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 125.



L'État turc pourrait s'en inquiéter. Selon Pierre Dumont, les autorités d'Ankara avaient perçu ce danger : « *il n'est pas question, pour elles, de prendre le risque d'abandonner la formation des cadres de la nation, soit à la France, soit à la communauté Galatasaray, toutes les deux unies dans un projet où chacune des parties croit y trouver son compte* »<sup>1008</sup>.

Sur ce point, l'Université de Galatasaray n'est peut-être pas l'établissement principal de formation des hauts cadres de Turquie mais elle fait partie de ceux qui y contribuent grandement. Enfin, bon nombre d'étudiants décident de rester à l'université pour se lancer dans la profession d'universitaire. Les opportunités de poursuite des études de troisième cycle ou doctorales à l'étranger grâce à l'appui de bourses offertes par la Turquie, le gouvernement français et l'Union européenne sont autant de facteurs qui favorisent le choix d'une carrière universitaire. L'Université de Galatasaray est considérée dès lors comme « *une pépinière où poussent les universitaires de demain* »<sup>1009</sup>. D'une manière générale, l'enseignement et le diplôme fournis par l'Université de Galatasaray semblent répondre aux attentes de la société turque ouverte sur le monde et enclin à une modernisation sur tous les fronts. Nous constatons que l'Université de Galatasaray fait très bonne figure dans un curriculum vitae et permet aux titulaires de ses diplômes de s'intégrer rapidement sur le marché du travail, qu'il soit dans le secteur privé ou public.

Fondée entièrement par des moyens turco-turcs Galatasaray est un établissement d'enseignement supérieur jeune, entre tradition et modernisme, à l'image de la Turquie actuelle. Elle est profondément ancrée dans la tradition universitaire turque qui veut défendre des principes de laïcité, de républicanisme et de nationalisme véhiculés par la révolution kémaliste. Dans sa constitution comme dans son fonctionnement, elle reste une université turque au sens strict du terme, en puisant sa force dans l'histoire d'une institution de plus de cinq siècles. Elle nourrit son prestige en s'appuyant sur une communauté quasi sociétale, extrêmement solidaire de ses membres et influente en Turquie depuis plus d'un siècle grâce à la formation d'une élite francophone. Toutefois ses ambitions d'université ouverte et pro-européenne en font une université moderne. Elle peut être un moyen efficace de redorer l'image de la Turquie à l'étranger et surtout en Europe où celle-ci demeure assez négative même si on constate une nette amélioration depuis quelques années. Les réformes engagées

---

<sup>1008</sup> Pierre DUMONT, *op. cit.*, p. 126.

<sup>1009</sup> Bilge DEMIRKAZAN, interview avec le recteur Duygun Yarsuvat, « UGS : un pont vers l'Europe », *Aujourd'hui la Turquie*, 2005, n°1, p. 3.

par le gouvernement turc dans le cadre du processus d'adhésion du pays à l'Union européenne, ainsi qu'une présence plus affirmée sur la scène internationale tendent à estomper les critiques. Cela reste bien entendu insuffisant pour déraciner les vieux préjugés sur les Turcs dont sont imprégnés les Européens depuis des dizaines d'années, voire des siècles.

Outre la promotion du pays à l'étranger, l'Université de Galatasaray en rimant avec excellence et qualité donne une image prestigieuse de la France dans le pays tout en favorisant la promotion de la langue française. Une des meilleures universités publiques du pays, Galatasaray université jeune et pluridisciplinaire installée dans l'une des plus belles villes du monde, constitue un atout considérable pour la Turquie certes mais aussi pour la France et la francophonie. Elle dispose de nombreuses qualités qui font d'elle une université très prestigieuse. Accueillant moins de 3 000 étudiants, elle est une université à taille humaine qui favorise dès lors un accompagnement universitaire plus performant quant à la formation de ses étudiants. Créée sur les bords du Bosphore, elle offre à ses étudiants un cadre de vie exceptionnel dans un environnement de travail compétitif grâce à la fourniture d'équipements modernes et de haute technologie.

De plus, Galatasaray veille à la qualité de la formation dispensée, dans un esprit d'ouverture ; ouverture sur le monde grâce à l'enseignement de plusieurs langues, grâce à ses partenariats avec les différents établissements français d'enseignement supérieur, mais aussi une ouverture sur le monde professionnel par l'entretien de relations étroites avec le secteur privé et l'insertion de stage dans les cursus.

Pour la France, Galatasaray constitue un tremplin culturel et linguistique non négligeable dans cette partie du monde, qui ne mérite pas d'être délaissée pour des raisons budgétaires ou encore sous-estimée, par des actions malencontreuses à l'égard du pays et pouvant mettre en péril les relations entre les deux pays ; face à la concurrence de l'anglais très fortement présent dans les universités turques et jugé plus intéressant par les étudiants attirés par les pays anglo-saxons.

La Turquie est un partenaire économique et culturel aussi important que nécessaire pour la France. Cette dernière à travers sa politique culturelle et linguistique doit veiller au développement de cette institution par la constance de sa participation. Elle doit démontrer aux Turcs que Galatasaray ne constitue nullement un cheval de Troie en terres ottomanes mais est bien la preuve de la modernité des relations entre les deux pays, basée sur une francophonie moteur de diffusion de la recherche et du progrès scientifique.

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1

Le sultan Bayezid II, fondateur du Lycée de Galatasaray en 1481<sup>1010</sup>



---

<sup>1010</sup> Thérèse BITTAR, *Soliman, l'empire magnifique*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 1994, p. 14.

## ANNEXE 2

L'Empire ottoman à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1011</sup>



- Empire ottoman à la fin du XV<sup>e</sup> siècle
- Expansion sous Selim I<sup>er</sup>
- Expansion sous Suleyman I<sup>er</sup> et Selim II
- Territoires occupés par Suleyman I<sup>er</sup> puis reperdus

<sup>1011</sup> Thérèse BITTAR, *Soliman, l'empire magnifique*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 1994, p. 28.

### ANNEXE 3

Le Lycée de Galatasaray<sup>1012</sup>

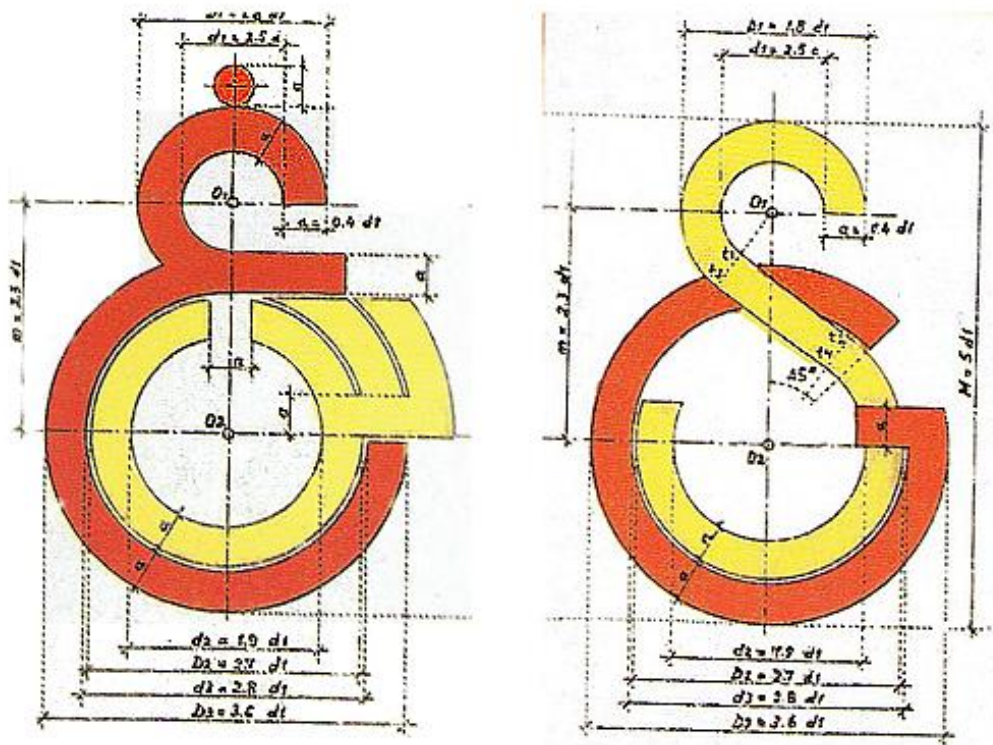


---

<sup>1012</sup> [http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/001/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/001/000.html)

## ANNEXE 4

### Évolution de l'emblème de Galatasaray<sup>1013</sup>



<sup>1013</sup> Necati AYDIN, *Imparatorluğun Cumhuriyet Kapısı*, Istanbul, 1999, p. 54.



## ANNEXE 5

Le créateur de l'emblème du lycée  
et de l'Université de Galatasaray

Ayetullah Emin dit *Ayet*<sup>1014</sup>



---

<sup>1014</sup> *Galatasaray, ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi 1994*, 1994, p. 57.



## ANNEXE 6

Le règlement de la faculté de droit du *Dârulfünûn-ı Sultani*<sup>1015</sup>

**Article 1 :** Seront admis à la faculté de droit les étudiants diplômés du Mekteb-i Sultani et les étudiants de l'Idadi<sup>1016</sup>.

**Article 2 :** Les diplômés des différentes écoles d'Istanbul et de provinces pourront intégrer la première année de la faculté de droit, à l'issue d'un examen d'entrée qui démontrera s'ils ont le niveau requis. Les élèves ayant échoué à l'examen, pourront intégrer une classe de remise à niveau ouverte au Mekteb-i Sultani afin de suivre un cursus d'une à deux années, qui leur permettrait de remonter leur niveau. Ils auront le statut de stagiaire, et à l'issue de l'examen de fin de remise à niveau, ils intégreront la faculté de droit en première ou deuxième année.

**Article 3 :** Les noms, âges, résidences et nationalités des étudiants admis à la faculté de droit, devront être inscrits dans les carnets. Des certificats attestant de leur inscription seront remis aux étudiants et ces derniers seront considérés comme définitivement inscrits.

**Article 4 :** Les étudiants désireux de suivre les cours de la faculté en tant qu'auditeurs libres n'auront pas l'obligation de passer des examens. Pour cela à la place du diplôme, un certificat leur sera délivré. Pour ces auditeurs libres seront inscrits et leur sera délivré une attestation d'entrée.

**Article 5 :** Les élèves permanents devront suivre les cours quotidiens, répondre aux questions posées par leurs professeurs, et quatre fois par an, à des périodes définies, ils auront l'obligation de demander à l'administration leur billet dit « d'inscription ». De plus, avec les examens de fin d'année, ils devront passer à l'écrit et à l'oral le doctorat soit le diplôme de fin d'étude universitaire.

**Article 6 :** L'ensemble des enseignants de la faculté auront à leur disposition un cahier de noms de leurs étudiants sur lequel ils devront mentionner après appel, les absents. Les étudiants seront notés en fonction des réponses données aux questions posées et leurs notes seront inscrites sur ce carnet. Les enseignants pourront y mentionner leurs impressions sur les élèves, à la fin des cours, ledit carnet devra être remis à l'administration.

---

<sup>1015</sup> Sava PAŞA, *Université Impériale Ottomane, Règlement et Programme*, Constantinople, 1876, pp. 55-63.

<sup>1016</sup> Établissements d'enseignement secondaire qui intervenaient après le « *Rüşdiyye* ». Ils s'agissaient d'écoles de préparation à l'enseignement supérieur créées en 1869 par le ministre de l'instruction publique à l'époque Saffet Pacha. Intégraient ces écoles les diplômés des *Rüşdiyye* pour trois années d'études sans distinction de race ni de religion.

**Article 7 :** Hormis les cahiers qui devront se trouver au secrétariat de l'école comme il a été précisé à l'article 6, se trouve également le cahier principal sur lequel devra être transcrit, les indications inscrites dans les tableaux de cours, remis chaque jour à l'administration. Seront écrit dans ce cahier le nom, la classe et le cours des étudiants, seront brièvement inscrits les indications des enseignants et l'état et le comportement des étudiants.

**Article 8 :** Comme il est défini à l'article 5, pour la remise des billets d'inscription de chaque période définie, le cahier principal devra être consulté. Perdront le droit obtenir « l'inscription » ceux qui sur une période de deux mois seront absents quatre fois sans motif et ceux qui donneront constamment de fausses réponses à leurs enseignants ou bien ceux dont le comportement et l'état sont déplorable. Les raisons de l'interdiction de passer les examens pour défaut de présentation des quatre « inscriptions » obligatoires de l'année, seront mentionnées dans le carnet principal à l'endroit concerné et il est prévu que ces deux sanctions soient données avec l'accord des enseignants et du directeur.

**Article 9 :** Seront autorisés à passer les examens, les étudiants ayant suivi les cours avec assiduité durant toute l'année et présentant les « inscriptions »; ceux ayant répondu correctement aux questions posées par les professeurs ainsi que les étudiants ayant eu un bon comportement.

**Article 10 :** Pour les examens écrits et oraux de fin d'année, le directeur et les professeurs se réuniront afin de noter d'abord les écrits et décideront de la note à mettre. Les oraux débiteront après. Ceux qui échoueront à l'écrit pourront le repasser trois mois après.

**Article 11 :** La faculté de droit suppose un enseignement supérieur de quatre années.

**Article 12 :** En faculté de droit, l'année scolaire est de neuf mois contrairement à l'Europe où celle-ci compte sept mois. De cette manière les étudiants pourront apprendre davantage. Huit mois de cette période, seront consacrés à l'enseignement, vingt jours aux révisions et dix jours aux examens.

**Article 13 :** Il est prévu qu'à la fin de la quatrième année, les étudiants inscrits régulièrement chaque année et ayant réussi leurs examens annuels pourront passer leur doctorat.

**Article 14 :** Le doctorat se compose d'un examen écrit et oral. À la suite de l'examen le candidat au doctorat devra traiter un sujet de thèse. Il recevra le titre de docteur en droit à l'issue de la soutenance de sa thèse devant un jury

formé du directeur, de professeurs et d'un représentant du ministère de l'Instruction publique.

**Article 15 :** Les étudiants ayant échoué aux examens du doctorat ou n'ayant pas pu rédiger leur thèse ne perdront pas tous leurs droits. Ils pourront passer un examen plus facile qui leur permettra d'être « licencié ».

**Article 16 :** Les titulaires du doctorat pourront exercer la fonction de magistrat au service de l'Etat. Les titulaires du diplôme de licence pourront exercer le métier d'avocat dans tout le pays.

**Article 17 :** L'enseignement en faculté de droit est gratuit. La thèse préparée en quatrième année sera imprimée par les propres moyens de l'étudiant.

## ANNEXE 7

### Chronologie du *Dârulfünûn-ı Sultani*<sup>1017</sup>

- 1845** Première tentative de création d'un *Dârulfünûn*.
- 1863** Ouverture du premier *Dârulfünûn*.
- 1868** Ouverture du *Mekteb-i Sultani*.
- 1870** Deuxième tentative de création d'un *Dârulfünûn*.
- 1871** Fermeture du deuxième *Dârulfünûn*.
- 1873** Installation du *Mekteb-i Sultani* à *Gülhane*.
- 1874** Création du *Dârulfünûn-ı Sultani*.
- 1876** Proclamation au public de la création du *Dârulfünûn-ı Sultani*.
- 1877** Arrêt des cours au *Dârulfünûn-ı Sultani*.
- 16 octobre 1878** Reprise des cours à la faculté de droit du *Dârulfünûn-ı Sultani*.
- 6 novembre 1878** Reprise des cours à la faculté d'ingénierie du *Dârulfünûn-ı Sultani*.
- 1878** Passage de la faculté de droit sous la protection du sultan.
- Octobre 1880** Premiers diplômés de la faculté de droit et de la faculté d'ingénierie du *Dârulfünûn-ı Sultani*.
- 1881** Seconds diplômés de la faculté de droit du *Dârulfünûn-ı Sultani*.

---

<sup>1017</sup> Ekmelddin İHSANOĞLU, « *Dârulfünûn Tarihçesi Giriş (II) Üçüncü Teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani* », *Bellefen*, 1993, n°218, p. 232-233.

## ANNEXE 8

Mustafa Kemal Atatürk, fondateur de la Turquie moderne<sup>1018</sup>



**Célèbre portrait de 1936 de Mustafa Kemal Atatürk, fondateur de la République laïque turque.**

---

<sup>1018</sup> Mustapha Kemal ATATÜRK, *Mémoires*, Paris, Coda, p. 62.

## ANNEXE 9

### La famille et la maison de naissance de Mustafa Kemal<sup>1019</sup>



Zübeyde Hamm, la mère d'Atatürk.



Photo supposée d'Ali Rıza, père d'Ataturk.



La « maison rose » de Salonique, avenue Islahane, dans le quartier de Kocakasım.

<sup>1019</sup> Mustapha Kemal ATATÜRK, *Mémoires*, Paris, Coda, p. 93.

## ANNEXE 10

Mustafa Kemal enseignant l'alphabet occidental<sup>1020</sup>



**Kayseri, 1928 Mustafa Kemal y donne une leçon destinée à encourager l'alphabet occidental, qui remplace désormais l'alphabet arabe ottoman.**

---

<sup>1020</sup> Mustapha Kemal ATATÜRK, *Mémoires*, Paris, Coda, p. 65.

## ANNEXE 11

Accord culturel entre la France et la Turquie signé le 17 juin 1952<sup>1021</sup>

### ACCORD CULTUREL ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT TURC

Le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement turc, d'autre part.

Désireux de conclure un accord afin de promouvoir, par le moyen d'une amicale coopération et d'échanges, l'entente la plus complète possible entre leurs pays respectifs dans les domaines intellectuel, artistique et scientifique ainsi que la compréhension des institutions de la vie sociale de leur pays,

Ont, en conséquence, nommé, dans ce but, des plénipotentiaires qui, dûment mandatés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, sont convenus de ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

Chaque Gouvernement contractant s'emploiera de son mieux à assurer la création et le développement, dans les universités ou autres établissements d'enseignement situés sur son territoire, de chaires, cours ou conférences traitant de la langue, de la littérature, des institutions et de l'histoire du pays de l'autre contractant ainsi que de tous autres sujets qui s'y rapportent.

#### Article 2

Chaque Gouvernement contractant pourra établir des institutions culturelles sur le territoire de l'autre à condition de se conformer aux dispositions générales de la législation du pays réglant l'établissement de telles institutions.

#### Article 3

Les Gouvernements contractants encourageront les échanges entre leurs pays respectifs, de personnel universitaire, de professeurs, d'étudiants, de chercheurs scientifiques, de techniciens et de spécialistes.

#### Article 4

Les deux parties s'emploieront à accorder, pour les inscriptions dans les universités et instituts supérieurs, les facilités compatibles avec les règlements universitaires du pays.

#### Article 5

Chacun des Gouvernements accordera des subventions et des bourses d'études afin de permettre à des étudiants et à des diplômés de l'autre Partie contractante de poursuivre, sur son territoire, des études, des recherches ou de parfaire leur formation technique.

#### Article 6

Les Gouvernements contractants encourageront, autant que possible, la collaboration la plus étroite entre les sociétés savantes de leurs pays respectifs. Ils se prêteront assistance mutuelle dans le domaine des activités intellectuelles, littéraires, artistiques, scientifiques, civiques et sociales.

---

<sup>1021</sup> <http://www.ambafrance-tr.org/ecrire/upload/traites/19520043.pdf>



#### Article 7

Chaque Gouvernement contractant encouragera, dans toute la mesure du possible, les recherches scientifiques et culturelles faites sur son territoire par des nationaux de l'autre partie.

#### Article 8

Les Gouvernements contractants étudieront les conditions dans lesquelles pourra être reconnue l'équivalence des diplômes soit en vue d'acquérir un grade académique, soit, dans des cas déterminés, pour l'exercice d'une profession. Ils s'efforceront également d'étudier les conditions dans lesquelles il pourrait être tenu compte des études supérieures effectuées dans le pays d'origine pour la poursuite des études dans l'autre pays.

#### Article 9

Chaque Gouvernement contractant encouragera l'institution de cours de vacances destinés au personnel universitaire, aux professeurs, aux étudiants ainsi qu'aux élèves *a* d'un pays sur le territoire de l'autre et *b* inversement de ce dernier pays sur le territoire du premier.

#### Article 10

Les Gouvernements contractants encourageront, par la voie d'invitations et de subventions, les visites réciproques de délégations de spécialistes dans le but de promouvoir la collaboration culturelle et professionnelle.

#### Article 11

Les Gouvernements contractants encourageront la coopération entre les organisations de jeunesse et les organisations d'adultes de leurs pays respectifs qui poursuivent un but éducatif et qui sont reconnues. Ils faciliteront, dans la mesure de leurs moyens, l'organisation de rencontres sportives et celle de voyages d'éclaireurs.

#### Article 12

Les Gouvernements contractants se prêteront mutuellement assistance afin d'assurer dans chaque pays une meilleure connaissance de la culture de l'autre, au moyen :

- a.* De livres, de périodiques et autres publications;
- b.* De conférences et de concerts;
- c.* D'expositions d'art et autres expositions à caractère culturel;
- d.* De représentations dramatiques;
- e.* De séries d'émissions radiophoniques consacrées à la vie culturelle des deux pays, de films, de disques et autres moyens techniques d'expression et de diffusion.

#### Article 13

Les Gouvernements contractants se prêteront également assistance pour l'échange des objets anciens, pièces de musées dans la mesure où chaque pays pourrait en disposer;

L'échange, entre spécialistes, d'informations sur les recherches et fouilles archéologiques, les procédés de conservation et de restauration des monuments historiques et la coopération dans l'exécution de ces travaux;

L'autorisation, dans le cadre des législations respectives des deux pays contractants de prendre des moulages des objets de musées, de photographier des manuscrits conservés dans les bibliothèques, de communiquer temporairement lesdits manuscrits et d'utiliser les documents et registres de toutes sortes d'archives d'État, y compris les archives des tribunaux et du cadastre pour les études d'histoire.

Les échanges et les autorisations prévus par le présent article seront soumis, dans chaque cas, à l'agrément des services compétents.

#### Article 14

Les Gouvernements contractants agiront, par les moyens en leur pouvoir et dans le cadre de leur législation intérieure, pour obtenir la correction des inexactitudes, ayant trait à chacun des deux pays, qui leur auraient été signalées dans les manuels scolaires.

#### Article 15

Les Gouvernements contractants se consulteront sur l'opportunité d'encourager des réunions d'experts et des conférences pour l'étude des problèmes culturels et scientifiques intéressant les deux pays.

#### Article 16

Il sera constitué, en vue de l'application du présent accord, dans l'esprit de son préambule, une commission mixte permanente comprenant six membres qui ne doivent pas nécessairement être des agents de l'État. Cette commission comprendra deux sections : l'une composée de trois membres français et siégeant à Paris, l'autre de trois membres turcs et siégeant à Ankara.

Les membres français seront désignés conjointement par le ministère français des affaires étrangères et le ministère français de l'éducation nationale.

Les membres turcs seront désignés par le ministère turc de l'éducation nationale d'accord avec le ministère turc des affaires étrangères.

Chaque liste sera transmise pour approbation à l'autre Gouvernement contractant par la voie diplomatique.

En dehors des réunions de la commission prévues à l'article 17 et afin d'assurer la liaison entre chacune des parties du présent accord, l'ambassade de France, à Ankara désignera un représentant auprès de la section turque, l'ambassade de Turquie à Paris désignera un représentant auprès de la section française. Chacune des sections pourra faire appel pour consultation au représentant de l'autre partie afin de préparer utilement les travaux de la commission entre les sessions prévues pour celle-ci.

#### Article 17

La commission mixte permanente se réunira en séance plénière chaque fois que la nécessité s'en fera sentir, et au moins une fois par an, alternativement en France et en Turquie.

La présidence sera assurée par un membre de la section du pays invitant et le secrétariat par un représentant du pays invité.

En cas de besoin, cette commission pourra s'adjoindre des experts à titre de conseillers techniques.

Article 18

1. Une des premières tâches de la commission mixte sera de procéder, au cours d'une séance plénière, à l'élaboration de propositions pour l'application du présent accord. Après approbation par les Gouvernements contractants, ces propositions seront rassemblées dans des annexes qui seront jointes au présent accord. L'approbation des Gouvernements contractants sera notifiée par un échange de notes.

2. Par la suite, la commission mixte examinera le fonctionnement de l'accord et proposera aux Gouvernements contractants toutes modifications et additions aux annexes qui paraîtront nécessaires.

3. Entre les réunions de la commission mixte permanente, des modifications aux annexes pourront également être proposées par chacune des sections, sous réserve de l'accord de l'autre.

4. Les modifications aux annexes entreront en vigueur après approbation par les Gouvernements contractants. Cette approbation sera notifiée par un échange de notes.

Article 19

Chaque Gouvernement contractant aura la possibilité de désigner des organisations ou des personnes pour procéder à l'exécution des dispositions qui seraient adoptées en application de cet accord.

Article 20

Le présent accord sera ratifié. Il entrera en vigueur quinze jours après l'échange à Paris des instruments de ratification.

Article 21

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette période de cinq ans, il pourra être dénoncé par l'une des deux parties, après un préavis de six mois.

En foi de quoi, les plénipotentiaires soussignés ont signé le présent accord et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double exemplaire, à Ankara, le 17 juin 1952.

Pour le Gouvernement français :

*Le secrétaire d'État aux affaires étrangères,*

Maurice SCHUMANN.

J. TARBE DE SAINT-HARDOUIN.

Pour le Gouvernement turc :

*Le ministre des affaires étrangères,*

F. KOPRULU.

## ANNEXE 12

Accord de coopération scientifique et technique entre  
la France et la Turquie signé le 29 octobre 1968<sup>1022</sup>

### ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Le Gouvernement de la République française,

Le Gouvernement de la République de Turquie,

Désireux de resserrer davantage leurs relations amicales, telles qu'elles s'expriment en particulier dans l'accord culturel du 17 juin 1952, et de fixer un cadre général qui facilite le développement de leur collaboration dans les domaines technique, scientifique, administratif et de formation professionnelle, conviennent des dispositions suivantes:

#### Article 1er

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie conviennent d'organiser la coopération technique et scientifique entre les deux Etats dans des domaines et selon des modalités qui seront définis par le moyen d'arrangements complémentaires, en application du présent accord qui leur servira de base.

#### Article 2

Cette coopération s'établit sur la base d'un financement commun qui couvre les domaines définis par les arrangements complémentaires prévus à l'article 1er et se réalise par les moyens suivants:

A. - La mise à la disposition de l'autre Partie d'experts, de professeurs et de techniciens chargés de fournir une aide technique sur des problèmes particuliers, de collaborer à la formation du personnel scientifique, technique, administratif et de préparation professionnelle, de participer aux recherches, de contribuer à l'étude de projets qui seront complémentaires aux projets réalisés dans le cadre d'organismes internationaux et qui seront choisis d'un commun accord entre les deux Gouvernements;

B. - L'aide pour la réalisation de programmes de recherche scientifique et technique - fondamentale ou appliquée - notamment par l'intervention d'établissements ou d'organismes spécialisés en ces matières;

---

<sup>1022</sup> <http://www.ambafrance-tr.org/ecriture/upload/traites/cooptechscien1968.pdf>

C. - L'organisation de stages d'études ou de perfectionnement et l'octroi de bourses d'études et de stages;

D. - Le don de matériel technique et scientifique.

### **Article 3**

Chacune des Parties contractantes prend les dispositions nécessaires pour faciliter les échanges d'étudiants et l'organisation des stages de formation et de perfectionnement pour les techniciens, chercheurs et professeurs. En particulier, elles s'engagent à maintenir pendant la durée de leur stage leur rémunération aux boursiers qui relèvent d'une administration publique ou parapublique.

### **Article 4**

Chacune des Parties contractantes désigne les techniciens qui collaboreront avec les experts envoyés par l'autre Partie aux fins prévues à l'article 2.

Lesdits experts, dans l'accomplissement de leur mission, fourniront aux techniciens désignés par l'Etat qui reçoit l'assistance toutes informations utiles sur les méthodes, les techniques et les pratiques appliquées dans leurs domaines respectifs, comme aussi sur les principes sur lesquels se fondent ces méthodes.

### **Article 5**

L'autorité auprès de laquelle sont détachés les experts prend les dispositions nécessaires pour réunir les moyens de travail, de transport, de secrétariat, d'équipement, de main-d'œuvre, etc., dont ceux-ci peuvent avoir besoin dans l'exécution de leur mission.

### **Article 6**

Les arrangements complémentaires prévus à l'article 1er du présent accord préciseront dans chaque cas la nature et la durée des missions. Ils fixeront également la répartition des frais et charges entre les deux Gouvernements.

### **Article 7**

Chacune des Parties contractantes s'engage à assurer aux experts, chercheurs, professeurs de l'autre Partie et à leurs familles, pendant la durée de leur mission, y compris la durée des trajets pour se rendre à leur lieu d'affectation ou en repartir, les garanties, exemptions et facilités nécessaires à l'exercice de cette mission.

## **Article 8**

Dans le cas où le Gouvernement français fournit au Gouvernement turc des machines, instruments ou équipements, le Gouvernement turc autorise l'entrée de ces fournitures en les exemptant des droits de douane ou d'autres charges, prohibitions ou restrictions à l'importation et à la réexportation ainsi que de toutes charges fiscales, y compris les droits de port et frais d'entrepôt. Au cas où la législation turque ne permet pas de telles exemptions, le Gouvernement turc assurera, par l'intermédiaire des ministères intéressés et des autres départements qui seront précisés plus spécialement dans les arrangements prévus par l'article 1er, le paiement de ces taxes, impôts et autres charges fiscales.

## **Article 9**

Une commission mixte franco-turque, dont les membres sont désignés en nombre égal respectivement par les deux Gouvernements et à laquelle peuvent être adjoints des experts, est chargée d'étudier les questions concernant l'application du présent accord. Cette commission se réunit en principe tous les ans, alternativement à Paris et à Ankara, la présidence appartenant à la nationalité du pays d'accueil.

La commission, à la lumière des résultats déjà obtenus, procède à des consultations au sujet des programmes des années suivantes et soumet ses décisions à l'approbation des deux Gouvernements.

## **Article 10**

Les dispositions du présent accord sont applicables aux experts, chercheurs et professeurs français exerçant leur activité en Turquie dans le cadre de la coopération technique franco-turque à la date de l'entrée en vigueur de l'accord.

## **Article 11**

Chacune des Parties contractantes notifie à l'autre l'accomplissement des procédures requises par son droit interne pour la mise en vigueur du présent accord. Celui-ci prend effet à la date de la dernière de ces notifications.

## **Article 12**

Le présent accord pourra être modifié par entente entre les deux Parties contractantes à la demande de l'une d'entre elles.

## **Article 13**

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans à partir de la date de son entrée en vigueur et, sauf dénonciation par l'une des Parties contractantes six mois avant son expiration, est tacitement renouvelé pour la même période.

Fait à Ankara le 20 octobre 1968, en double exemplaire en langue française.

Par le Président de la République:  
FRANCOIS MITTERRAND

Le Premier ministre,  
PIERRE BEREGOVOY

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,  
ROLAND DUMAS

Pour le Gouvernement  
de la République française:  
M. DEBRE

Pour le Gouvernement  
de la République de Turquie:  
I.S. CAGLAYANGIL

Le présent accord est entré en vigueur le 18 mars 1992.

## ANNEXE 13

Article 4 et 5 de la loi du 4 novembre 1981 sur le *Y.Ö.K*<sup>1023</sup>

### Article 4

Le but de l'enseignement supérieur est :

a) De former les étudiants de façon à faire d'eux des citoyens qui soient :

1- attachés au nationalisme d'Atatürk, en accord avec les principes et réformes d'Atatürk ;

2- porteurs des valeurs nationales, morales, humaines, spirituelles et culturelles de la nation turque heureux et fiers d'être turcs ;

3- mettant l'intérêt commun au-dessus des avantages personnels et remplis de l'amour de la famille, la patrie et de la nation ;

4- conscients de leurs devoirs et responsable envers l'Etat de la République turque et se comportant en conséquence ;

5- ayant une pensée forte, libre et scientifique, une vision large<sup>1024</sup> et respectueuse des droits de l'homme ;

6- ayant un développement physique, psychologique, mental, moral et affectif équilibré et sain ;

7- qui puissent correspondre du point de vue de l'intérêt et des capacités, au relèvement et aux besoins de leur pays et possédant une profession ainsi que les connaissances, l'habileté et le comportement y afférant et une culture générale de façon à assurer sa survie et son bonheur.

b) Dans le but d'augmenter le bonheur et le bien-être de l'Etat turc, ainsi que de son pays et de sa nation, considéré comme un tout indivisible en mettant en œuvre des programmes qui favorisent et accélèrent le relèvement économique, social et culturel, assurer que la civilisation contemporaine forme un tout constructif, créateur et de qualité.

c) En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, faire des travaux et des recherches scientifiques d'un niveau supérieur, produire de la science et de la technique, diffuser les données scientifiques, être un soutien pour le développement et le relèvement au niveau national, collaborer avec les institutions du pays et de l'étranger, devenir ainsi un élément de choix dans le monde scientifique et par là contribuer au développement universel et moderne .

---

<sup>1023</sup> Xavier JACOB, « Les tendances actuelles de l'enseignement », *La Turquie au seuil de l'Europe, op.cit.*, p. 128.

<sup>1024</sup> Ouverture d'esprit.



## Article 5

- Les plans, les programmes et l'organisation de l'enseignement supérieur seront établis conformément aux principes fondamentaux suivants :

- a) Assurer que les étudiants acquièrent une conscience de service liée au nationalisme d'Atatürk, en accord avec les principes et les réformes d'Atatürk,
- b) Développer notre culture nationale, en restant fidèle à nos coutumes et traditions et en gardant les formes et particularités qui nous sont propres au sein d'une culture et universelle ; faire acquérir un esprit et une volonté qui fortifient l'unité et la cohésion nationales ;
- c) Assurer le principe de l'unité de l'enseignement et de l'éducation en tenant compte des particularités des établissements d'enseignement supérieur et des fins poursuivies par les différentes branches d'enseignements ;
- d) Préparer les plans et programmes, à long terme, d'éducation et d'enseignements selon les principes scientifiques et techniques, selon les besoins du pays et des régions, et le développer de façon continue ;
- e) Prendre les mesures propres à assurer l'égalité des possibilités et des chances dans l'enseignement supérieur ;
- f) Créer de nouvelles universités ; dans les universités des facultés, instituts ou écoles supérieurs, conformément aux principes et fins des plans de relèvement national et dans le cadre de la planification de l'enseignement supérieur, sur proposition ou avis positif du Conseil de l'Enseignement Supérieur<sup>1025</sup> ;
- g) La création d'écoles supérieures liées à des ministères et formant des éléments professionnels est faite par le Conseil des ministres conformément aux principes à fixer par le Conseil de l'Enseignement Supérieur ;
- h) Développer les institutions d'enseignement supérieur, augmenter leur rendement et leur expansion sur l'ensemble du territoire du pays en ouvrant de nouvelles institutions, formant et nommant des enseignants dans le pays même et à l'étranger ; assurer l'équilibre entre la production, le potentiel humain et l'éducation, répartir les revenus et les spécialités de l'enseignements supérieur, subvenir aux besoins du pays, de la région, en conformité avec les principes et fins de la politique de l'enseignement national et avec les principes et fins des plans de relèvement ; planifier et mettre en pratique l'enseignement et l'éducation, y compris l'enseignement organisé, diffus, continu et populaire ;

---

<sup>1025</sup> Le Y.Ö.K.

i) Dans les institutions d'enseignement supérieur, les principes d'Atatürk, l'histoire des réformes (d'Atatürk), la langue turque et les langues étrangères font partie des cours obligatoires tout au long des années d'éducation. En outre, l'éducation physique ou bien une des branches des beaux-arts font partie des cours obligatoires.

## ANNEXE 14

Signature de l'accord relatif à  
l'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray  
au Lycée de Galatasaray le 14 avril 1992<sup>1026</sup>

Le président français :  
**François MITTERRAND**  
Le président turc :  
**Turgut ÖZAL**  
Le 14 avril 1992  
Au lycée de Galatasaray



Galatasaray'ın eğitim ve öğretim  
faaliyetleri için gerekli olan  
sınıfların atılması amacıyla  
14/4/1992

Longue vie = Galatasaray  
symbole de l'amitié - pour le futur - entre  
nos pays  
Francis Mitterrand  
14 IV 1992

14/4/1992  
Bugün Galatasaray lisesinde  
Galatasaray için bir anlaşma  
imzalandı. Bu anlaşma ile  
Turgut Özal  
Turgut Özal

Herkesin bildiği gibi bu gün,  
bu anlaşma imzalandı. Turgut Özal ile  
Francis Mitterrand arasında  
imzalandı Galatasaray.

Roland Dumas  
14.4.1992

<sup>1026</sup> Galatasaray, ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi 1994, 1994, p. 41.

## ANNEXE 15

Accord relatif à la création de  
l'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray,  
signé entre la France et la Turquie  
le 14 avril 1992<sup>1027</sup>

### ACCORD

ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET  
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
RELATIF A L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT INTÉGRÉ DE  
GALATASARAY

Vu l'accord culturel du 17 juin 1952 ;  
Vu l'accord de coopération technique et scientifique du 29 octobre  
1968 ainsi que l'échange de lettres qui lui est annexé ;  
Désireux de renforcer leur coopération en précisant certaines des  
modalités de mise en œuvre de ces accords ;  
Souhaitant notamment étendre leur coopération dans les domaines  
de l'enseignement primaire et des études supérieures, dans le cadre  
d'un établissement francophone d'enseignement intégré, créé par le  
Gouvernement turc à partir du lycée de Galatasaray ;  
Considérant la volonté de la Partie turque de créer, au sein de cet  
établissement, une école de magistrature et d'administration et une  
école des technologies avancées ;  
Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement  
de la République de Turquie sont convenus des dispositions sui-  
vantes :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'établissement mentionné dans le préambule porte le nom d'éta-  
blissement d'enseignement intégré de Galatasaray (E.E.I.G.).  
Les enseignements s'étendent des classes primaires aux études  
supérieures. Les deux gouvernements collaborent au fonctionnement  
de l'établissement.

#### Article 2

L'établissement jouit de la personnalité juridique de droit public  
turc. Dans ce cadre, il est régi par un statut spécifique d'autonomie  
administrative et pédagogique.

#### Article 3

L'établissement se compose des unités d'enseignement, de forma-  
tion et de recherche suivantes :

- l'école primaire qui est rattachée au lycée ;
- le lycée qui porte actuellement le nom de Galatasaray ;
- des unités d'études supérieures, parmi lesquelles l'école de  
magistrature et d'administration et l'école des technologies  
avancées, visées dans le préambule.

La création éventuelle d'autres unités d'études supérieures est  
décidée par les autorités turques compétentes sur proposition du  
comité paritaire institué par l'article 11.

#### Article 4

Le français est la langue de l'enseignement dans l'établissement.  
Toutefois, durant les deux premières années de l'enseignement pri-  
maire, les cours sont dispensés en turc et le français fait l'objet d'un  
enseignement adéquat.  
De la troisième année de l'enseignement primaire à la fin du cycle  
secondaire sont enseignés en turc la langue et la littérature turques,  
l'histoire et la géographie, l'art et la musique, l'éducation civique et  
l'éducation religieuse ainsi que l'éducation physique et sportive,  
d'une part, et jusqu'à la fin des études universitaires, le droit turc  
ancien et moderne, d'autre part.

<sup>1027</sup> <http://www.ambafrance-tr.org/ecriture/upload/traites/19920068.pdf>

Les enseignements s'inspirent des horaires et des programmes français selon les modalités définies par le comité paritaire, sauf pour les matières enseignées en turc.

Les programmes et les règlements de l'enseignement primaire et secondaire sont élaborés et mis en application conformément aux objectifs généraux et aux principes fondamentaux de l'éducation nationale turque.

#### Article 5

Le président de l'établissement est nommé par le Gouvernement turc. Il veille au respect des dispositions du cinquième alinéa de l'article 4. Son autorité s'exerce sur l'ensemble des personnels. Il a pouvoir disciplinaire sur les élèves et les étudiants. Il est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des enseignements en langue turque. Il est assisté de deux vice-présidents, un Turc et un Français.

Le vice-président turc est nommé par le Gouvernement turc. Il peut suppléer le président dans l'exercice de ses fonctions. Le vice-président français est nommé conformément aux dispositions de l'article 9. D'un commun accord avec le président, il assure la supervision des enseignements en français. Il est chargé, à ce titre, de veiller à la mise en œuvre des moyens attribués à l'établissement par le Gouvernement français et à l'application des programmes arrêtés en comité paritaire.

#### Article 6

L'école de magistrature et d'administration donne la formation requise pour l'exercice de hautes fonctions dans la magistrature et l'administration.

L'école des technologies avancées forme des ingénieurs de haut niveau.

#### Article 7

Des places sont réservées dans les unités de l'établissement aux élèves, étudiants, hauts fonctionnaires et cadres supérieurs du secteur privé en provenance d'Etats tiers, sous réserve de ne pas dépasser l'effectif par classe arrêté en comité paritaire.

#### Article 8

Les modalités du concours apporté à l'établissement par le Gouvernement français font l'objet d'une concertation dans le cadre du comité paritaire.

Ce concours vise aussi la formation linguistique, pédagogique et scientifique d'un corps enseignant turc.

#### Article 9

Les fonctionnaires et agents français appelés à servir dans l'établissement sont nommés par le Gouvernement français après accord du Gouvernement turc.

Ils bénéficient des dispositions de l'article 7 de l'accord de coopération technique et scientifique et de l'échange de lettres du 29 octobre 1968 et sont liés à l'établissement par des contrats dont la teneur est définie en comité paritaire. En matière disciplinaire, les mesures visant les personnels français sont prises d'un commun accord par le président de l'établissement et le vice-président français.

## Article 10

Conformément à l'accord culturel franco-turc du 17 juin 1952, la commission mixte permanente est compétente pour l'application du présent Accord.

Elle peut autoriser le comité paritaire défini dans l'article suivant à faire rapport directement aux autorités des deux Parties.

## Article 11

Il est inséré un comité paritaire franco-turc, **organe de concertation** sur le fonctionnement de l'établissement. Il **détermine le projet pédagogique** ; il arrête les programmes des enseignements donnés en langue française et fixe, sur proposition du président, l'emploi du temps général suivi dans l'établissement. Il définit les contrats des enseignants français prévus à l'article 8.

Ce comité est composé :

- du côté turc, d'un représentant du ministère des affaires étrangères, d'un représentant du ministère de l'éducation nationale et du président de l'établissement ;
- du côté français, d'un représentant du ministère des affaires étrangères, d'un représentant du ministère de l'éducation nationale et du vice-président de l'établissement.

## Article 12

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée et peut être dénoncé après un préavis d'un an.

## Article 13

Chacune des deux Parties notifiera à l'autre l'accomplissement des formalités constitutionnelles requises en ce qui la concerne pour l'entrée en vigueur du présent accord, laquelle se fera le premier jour du second mois suivant la date de réception de la dernière de ces notifications.

Le présent accord est signé le 14 avril 1992 à Istanbul en deux exemplaires originaux, chacun en langues française et turque, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement  
de la République française :  
ROLAND DUMAS  
*Ministre d'Etat,*  
*Ministre des Affaires étrangères*

Pour le Gouvernement  
de la République de Turquie :  
HIKMET CETIN  
*Ministre*  
*des Affaires étrangères*

## ANNEXE 16

L'Université de Galatasaray sur les rives du Bosphore<sup>1028</sup>



---

<sup>1028</sup> Photos cédérom de présentation de l'Université de Galatasaray, 2003.



## ANNEXE 17

Protocole entre l'Université de Galatasaray  
et l'université Paris I Panthéon Sorbonne pour  
la signature d'un accord de coopération<sup>1029</sup>

### **PROTOCOLE POUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ENTRE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT INTEGRE GALATASARAY ET L'UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON-SORBONNE**

Désireux de développer leurs relations scientifiques sur la base des liens traditionnels d'amitié entre la Turquie et la France et en conformité avec l'accord culturel du 17 juin 1952, l'accord de coopération scientifique et technique du 29 octobre 1968 et l'accord du 14 avril 1992 relatif à l'établissement d'Enseignement Intégré de Galatasaray signés entre la République de Turquie et la République Française, l'E. E. I. G. et l'Université de PARIS I PANTHEON-SORBONNE sont convenus de conclure prochainement un accord de coopération scientifique qui sera soumis pour approbation aux autorités de tutelle, selon les procédures réglementaires en usage dans chaque État concerné.

Cet accord aura pour objet de définir les modalités de coopération entre l'E. E. I. G. et l'Université de PARIS I PANTHEON-SORBONNE dans les domaines qui leur sont d'un intérêt commun. Le programme élaboré sera, selon les procédures réglementaires propres à chacun des deux pays, soumis aux autorités compétentes. D'ores et déjà, les deux parties conviennent de confronter leurs programmes pédagogiques afin d'établir les modalités de leur collaboration et de s'informer de leurs programmes de recherches.

Fait à Istanbul, le 13 décembre 1993  
Lycée de Galatasaray

Pour l'E. E. I. G.  
Le Président  
Yıldızhan YAYLA

Pour l'Université de Paris I  
PANTHEON-SORBONNE  
Le Président  
Georges HADDAD

<sup>1029</sup>Galatasaray Üniversitesi, Istanbul, Inan Kırac Masa Üstü yayıncılık, 2004, p. 45.



## ANNEXE 18

Le Président des États-Unis George W. Bush  
à l'Université de Galatasaray en 2004 pour son discours  
de clôture du sommet de l'OTAN<sup>1030</sup>



<sup>1030</sup> Inan KIRAÇ, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006*, Galatasaray Eğitim Vakfı İstanbul, 2006, p. 287.

## ANNEXE 19

Les recteurs de l'Université de Galatasaray depuis sa création<sup>1031</sup>



Prof. Yıldızhan YAYLA  
1992-2000



Prof. Erdoğan TEZİÇ  
2000-2004



Prof. Duygun YARSUVAT  
2004-2008



Prof. Ethem TOLGA  
2008-

<sup>1031</sup> [http://www.bahcesehir.edu.tr/files/akademik\\_kadro/yildizhan%20yayla.jpg](http://www.bahcesehir.edu.tr/files/akademik_kadro/yildizhan%20yayla.jpg)  
<http://www.kimkimdir.gen.tr/foto/3010.jpg>  
[http://www.genclaro.org/wp-content/uploads/2009/10/dunya-hukukcularinin-yonetimine-iki-turk-profesor\\_o.jpg](http://www.genclaro.org/wp-content/uploads/2009/10/dunya-hukukcularinin-yonetimine-iki-turk-profesor_o.jpg)  
<http://www.milliyet.com.tr/2008/01/08/siyaset/resim/axsiy0215.jpg>

## ANNEXE 20

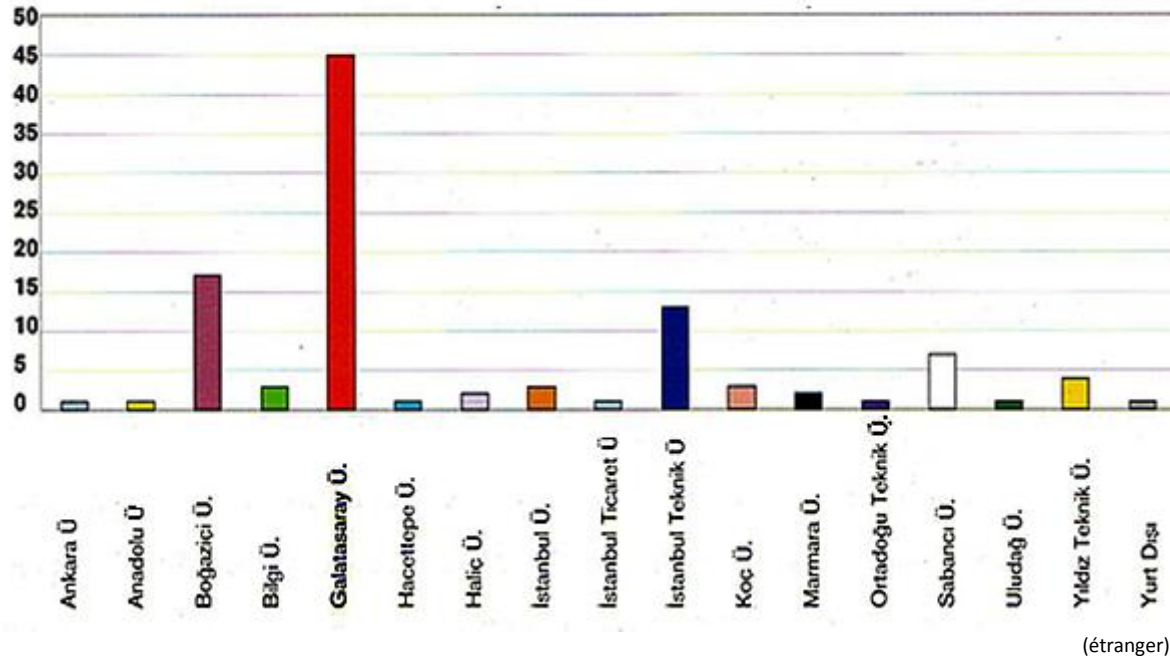
Les bourses délivrées par la *G.E.V* depuis 1984<sup>1032</sup>

<b>enseignement</b>	<b>secondaire</b>	<b>supérieur</b>	<b>primaire</b>	<b>USA \$</b>
1984-1985	4	0	0	
1985-1986	13	5		975
1986-1987	18	20		6.282
1987-1988	14	28		12.812
1988-1989	13	30		17.772
1989-1990	20	31		12.068
1990-1991	19	41		18.025
1991-1992	21	55		34.852
1992-1993	20	61		39.676
1993-1994	19	79		44.757
1994-1995	14	94		44.681
1995-1996	13	107		58.916
1996-1997	21	100		63.336
1997-1998	40	97		96.532
1998-1999	37	94		90.266
1999-2000	44	91		104.418
2000-2001	48	94		141.923
2001-2002	40	84		84.168
2002-2003	81	93		165.153
2003-2004	103	112	7	250.149
2004-2005	147	145	8	367.219
2005-2006	119	122	7	342.444
2006-2007	109	235	116	386.978
2007-2008	113	260	147	394.366
<b>Total</b>	1.807	2.970	1.131	2.807.807.99

<sup>1032</sup> <http://www.gev.org.tr/articles.asp?id=87>

## ANNEXE 21

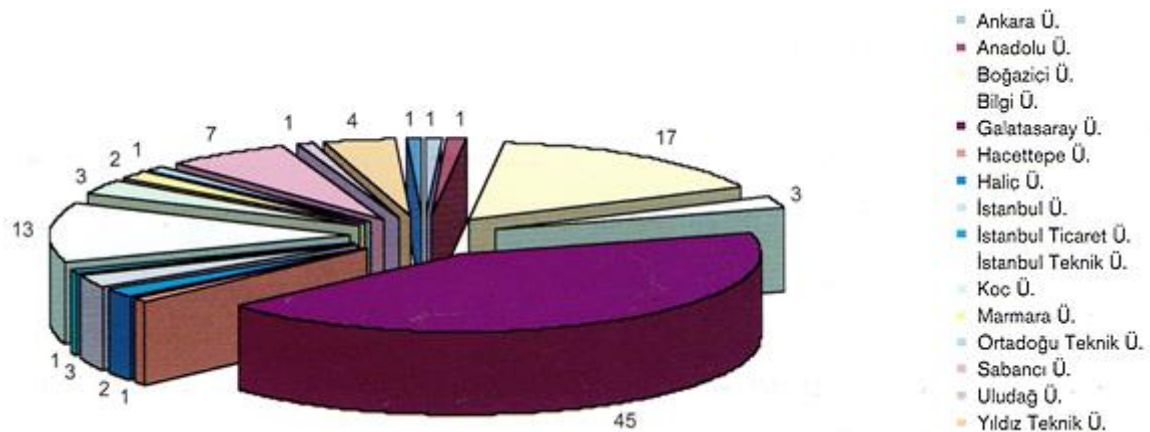
Effectif des lycéens de Galatasaray entrant à l'université en 2006<sup>1033</sup>



### Effectif des lycéens de Galatasaray entrant aux différentes universités turques dont l'université de Galatasaray en 2006

Effectif

universités



<sup>1033</sup> Inan KIRAC, 525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı, 1981-2006, Galatasaray Eğitim Vakfı İstanbul, 2006, p. 313.

## ANNEXE 22

Nombre d'étudiants en « *Lisans* » à l'Université de Galatasaray en 2006<sup>1034</sup>

	Licence	Cl.Ini.SS <sup>1035</sup>	Prép.	Total
FSEA Relations Internationales	191	36	23	250
Gestion	144	25	27	196
Economie	137	31	25	193
Scien. Po.	36	28	23	87
<i>Total de la Faculté</i>				<b>726</b>
Fac. de Droit	167	41	28	<b>236</b>
Fac. de Communication	140	24	25	<b>189</b>
FIT Génie Informatique	174	-	26	200
Génie Industriel	161	-	22	183
<i>Total de la Faculté</i>				<b>383</b>
FSL Philosophie	51	9	27	87
Sociologie	100	13	27	140
Langue et Littérature Française	6	10	23	39
Mathématiques	2	-	10	12
<i>Total de la Faculté</i>				<b>278</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1812</b>

Nombre des diplômés de Licence (depuis 1997)

Facultés et Départements	Nombre en 2006	Nombre total
FSEA Relations Internationales	46	206
Gestion	21	178
Economie	26	160
Science Politiques	5	119
Fac. de Droit	37	213
Fac. de Communication	29	183
FIT Génie Informatique	63	200
Génie Industriel	26	254
FSL Philosophie	19	10
Sociologie	10	7
<b>TOTAL</b>	<b>282</b>	<b>1530</b>

<sup>1034</sup> <http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/chiffre/>

<sup>1035</sup> Classes d'initiation aux sciences sociales.

## ANNEXE 23

Effectifs des étudiants en 3<sup>e</sup> cycle et doctorat en 2004 et 2006<sup>1036</sup>

### *INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES*

#### **En 2004-2005**

	<b>2004-2005 Nombre d'étudiants</b>	<b>Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 2000)</b>
Programmes de DOCTORAT	59	3
Programmes de Master de recherche	266	94
Programmes de Master professionnel	287	67
<b>Total</b>	<b>611</b>	<b>164</b>

#### **En 2006-2007**

	<b>2006-2007 Nombre d'étudiants</b>	<b>Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 2000)</b>
Programmes de DOCTORAT	80	7
Programmes de Master de recherche	270	182
Programmes de Master professionnel	370	308
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>497</b>

<sup>1036</sup> <http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/chiffre/>

## *INSTITUT DES SCIENCES*

### **En 2004-2005**

	<b>Nombre d'étudiants 2004-2005</b>	<b>Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 1999)</b>
Programmes de Doctorat	0	-
Programmes de DEA	21	41
Programmes de DESS	17	7
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>48</b>

### **En 2006-2007**

	<b>Nombre d'étudiants 2006-2007</b>	<b>Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 1999)</b>
Programmes de Doctorat	5	-
Programmes de Master de Recherche	47	53
Programmes de Master Professionnel	22	32
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>85</b>



## ANNEXE 24

Nombre d'étudiants et de diplômés selon les  
divers programmes des Instituts en 2006<sup>1037</sup>

### *INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES*

	Nom du programme	Date de début des programmes	Nombre d'étudiants 2006-2007	Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 2000)
<b>Doctorat</b>				
1	Droit Public	2000-2001	26	2
2	Droit Privé	2000-2001	35	4
3	Gestion	2003-2004	-	-
4	Philosophie	2003-2004	19	1
	<b>Total</b>		<b>80</b>	<b>7</b>
<b>Master de recherche</b>				
1	Droit Public	1998-1999	27	<b>18</b>
2	Droit de l'Union Européenne *	2002-2003	6	<b>7</b>
3	Droit Privé	1998-1999	54	<b>25</b>
4	Relations Internationales	1998-1999	40	<b>30</b>
5	Etudes Européennes	1998-1999	11	<b>16</b>
6	Philosophie	1998-1999	40	<b>12</b>
7	Finance Publique	2000-2001	1	<b>10</b>
8	Gestion	2000-2001	6	<b>7</b>
9	Journalisme en Radio-TV	2001-2002	1	<b>9</b>
10	Economie - Double diplôme **	2003-2004	-	-
11	Etudes de Média et de Communications	2003-2004	36	1
12	Sciences Politiques	2004-2005	27	-
13	Management de communication stratégique	2005-2006	17	-
14	Langue et Littérature Française	2006-2007	4	-
	<b>Total</b>		<b>270</b>	<b>182</b>
<b>Master professionnel</b>				
	Nom du programme	Date de début des programmes	2006-2007 Nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 2003)
1	Gestion	2001-2002	119	88
2	Management International ***	2003-2004	-	16
3	Marketing et Logistique	2002-2003	81	38
4	Etudes Régionales Stratégiques	2002-2003	25	27
5	Union Européenne	2002-2003	21	32
6	Information à la Télé	2002-2003	-	5
7	Economie de l'Union Européenne	2002-2003	14	24
8	Droit Economique	2002-2003	41	27

<sup>1037</sup> <http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/chiffre/>



<b>9</b>	Stratégies de Communications	2003-2004	35	31
<b>10</b>	Etudes Sociologiques sur La Turquie Contemporaine	2003-2004	-	-
	<b>Total</b>		<b>370</b>	<b>308</b>

### ***INSTITUT DES SCIENCES***

	Nom du programme	Date de début des programmes	Nombre d'étudiants 2006-2007	Nombre d'étudiants diplômés (à partir de 1999)
	<b>Doctorat</b>			
<b>1</b>	Génie Industriel	2005-2006	5	-
	<b>Master recherche</b>			
<b>1</b>	Génie Industriel	1997-1998	27	<b>53</b>
<b>1</b>	Génie Informatique	2005-2006	20	-
	<b>Master professionnel</b>			
<b>1</b>	Gestion de Génie	2003-2004	22	<b>32</b>

## ANNEXE 25

Évolution en dix ans des effectifs de l'Université de Galatasaray

ANNEE UNIVERSITAIRE	LISANS (4 années)			MASTER-DOCTORAT (troisième cycle et doctorat)			Effectif total
	Effectif Fille	Effectif Garçon	TOTAL	Effectif Fille	Effectif Garçon	TOTAL	
<b>1998-1999<sup>1038</sup></b>	<b>584</b>	<b>611</b>	<b>1195</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>1237</b>
<b>2008-2009<sup>1039</sup></b>	<b>1052</b>	<b>775</b>	<b>1827</b>	<b>442</b>	<b>15</b>	<b>774</b>	<b>2729</b>

<sup>1038</sup> *Türk Üniversiteleri*, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 1999 , p. 356.

<sup>1039</sup> <http://yogm.meb.gov.tr/devletogrenci.htm>

## ANNEXE 26

Les équipements de l'Université de Galatasaray <sup>1040</sup>

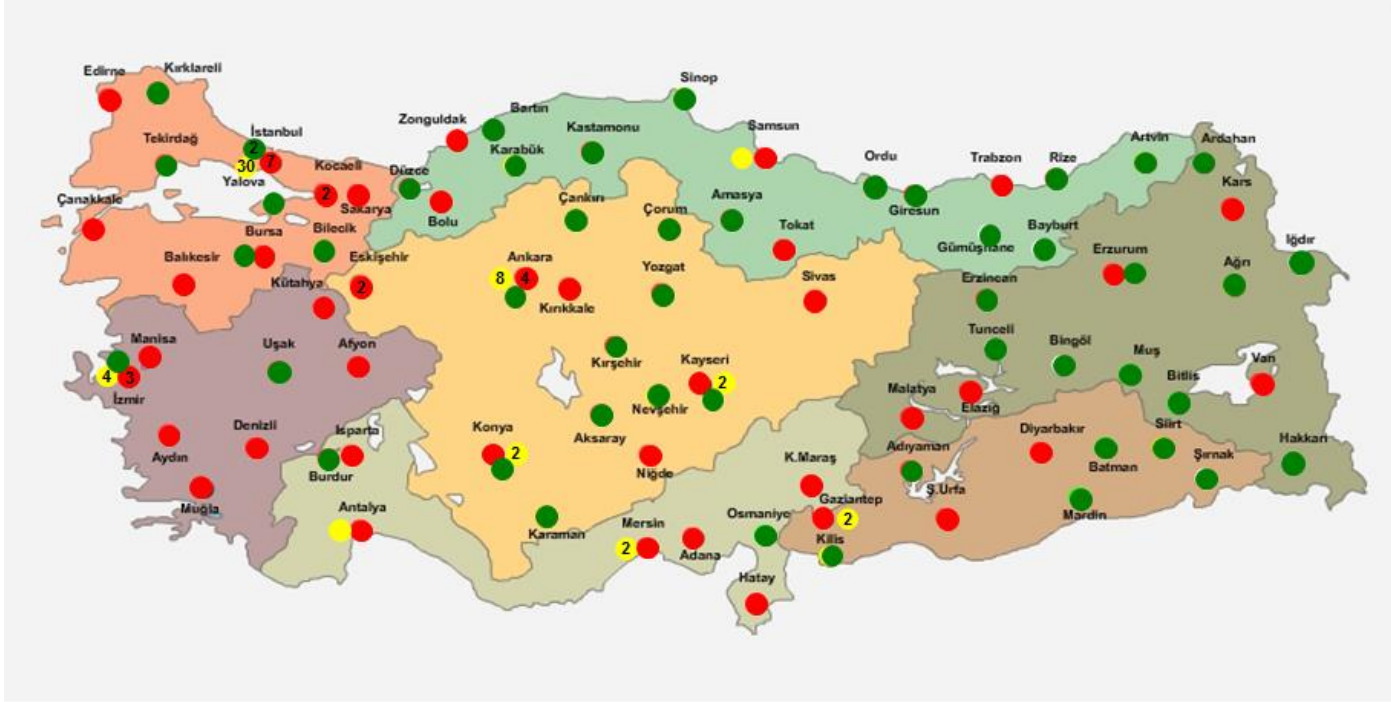
Instituts Facultés Adminis- trations Toutes les unités	SUPERFICIE EN m <sup>2</sup>									
		Domaines d'enseignement		Domaine social			Domaine de sport			
	Bâti- ment Adminis- tratif	Salle de classe	Labo- ratoire	Café- téria	Loge- ment	Foyer	Domaine de circulation	Installation Sportive extérieur	Installation Sportive Intérieur	TOTAL
<b>Campus Ortaköy</b>	<b>11.285</b>	<b>7.800</b>	<b>3.050</b>	<b>500</b>			<b>2.695</b>			<b>25.330</b>

<sup>1040</sup> Rapport d'activités 2009, de l'Université de Galatasaray.

## ANNEXE 27

### Les universités de Turquie<sup>1041</sup>

Les chiffres correspondent au nombre d'universités.



- Université publique créée jusqu'en 2002 (53)
- Université publique créée après 2002 (49)
- Université de Fondation (52)

<sup>1041</sup> <http://yogm.meb.gov.tr/istatistikler.htm>

## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

## I/ Sources :

### 1- Sources imprimées :

- Accord culturel entre la France et la Turquie signé le 17 juin 1952.
- Accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Turquie signé le 29 octobre 1968.
- Accord relatif à la création de l'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray, signé entre la France et la Turquie le 14 avril 1992.
- Constitution de la Turquie du 7 novembre 1982.  
<http://www.tbmm.gov.tr/anayasa.htm>
- Décret n°96-802 du 11 septembre 1996 portant publication du protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie relatif à l'E.E.I.G (avec un échange de lettres signées à Paris le 13 octobre 1994).
- Déplacement d'Hervé NOVELLI en Turquie le 20 février 2008 : « une volonté forte et partagée d'intensifier les relations économiques et commerciales » :  
[http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques\\_finances.php?type =communiqu&id=1237&rub=1](http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type =communiqu&id=1237&rub=1)
- Dossier de proposition de sponsor 2003 de l'Association des diplômés de l'Université de Galatasaray (*Galatasaray Üniversitesi Mezunlar Derneği*).
- Encyclopédie de l'Islam, Leyde : E.J. Brill ; Paris : G.P. Maisonneuve, 2<sup>e</sup> éd. 1960.
- Guide du concours interne de l'Université de Galatasaray 2006.
- Livret de présentation de l'Univerité de Galatasaray 2006.
- Loi sur le *Y.Ö.K.* du 4 novembre 1981. <http://www.yok.gov.tr/content/view/435/>
- Notes, « *Évolutions et perspectives des études de français et en français dans la zone Balkans/Europe du Sud-Est* ». Institut français d'Athènes, 7-8 mai 2010, intervention de Mme Zajdela et Mme Kaya.
- Protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 signé en France le 13 octobre 1994.
- Rapport d'activités 2008 de l'Université de Galatasaray.
- Rapport d'activités 2009 de l'Université de Galatasaray.

- Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi, adoptée par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, par M. Michel Ferrand . <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r0621.asp>
- Rapport d'information n°279 (annexe au procès-verbal de la séance du 29 avril 2004) fait au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la candidature de la Turquie à l'Union européenne. Par MM Robert DEL PICCHIA et Hubert HAENEL, Sénateurs :  
<http://www.senat.fr/rap/r03-279/r03-2790.html>
- Rapport d'information du Sénat n° 395 (2003-2004) de M. Jacques CHAUMONT, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2004 :  
[http://parlement-ue2008.fr/rap/r03-395/r03-395\\_mono.html](http://parlement-ue2008.fr/rap/r03-395/r03-395_mono.html)
- Rapport de Pierre Le Mire recteur adjoint de l'Université de Galatasaray sur l'enseignement supérieur en Turquie :  
[http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens\\_turquie.pdf](http://www.confreco.org/IMG/pdf/ens_turquie.pdf)
- SADAY Céline, « La Presse à la fin de l'Empire ottoman et au début de la République Kémaliste 1831-1928 », Centre d'Histoire du Domaine Turc, Langue O', 2007.
- SAVA PAŞA, *Université Impériale Ottomane, Règlement et Programme*, Constantinople, 1876.
- Türk Tarih Kurumu, *Türkçe sözlük (dictionnaire turc)*, Ankara, 1988.
- TESTA Ignace (de), *Recueil des Traités de la porte ottomane avec les puissances étrangères depuis le premier traité conclu en 1536 entre Suleyman I<sup>er</sup> et François I<sup>er</sup> jusqu'à nos jours*, Paris, Amyot-Ernest Lesroux, 11 vol., 1892.
- *Türkiye Cumhuriyeti Devlet Başkanı, Orgeneral Kenan Evren'in söylev ve demeçleri (Discours et déclarations du général Kenan Evren, chef de l'État de la République de Turquie)*, Başbakanlık Basımevi, 1981
- Université de Galatasaray plan stratégique 2008-2012.

## 2- Source en ligne:

- Encyclopædia Universalis :

### **3- Source audiovisuelle :**

- Cédérom de présentation de l'université de Galatasaray, réalisé par la faculté de communication en 2003.

## **II/ Bibliographie :**

### **1- Ouvrages :**

#### **Période pré-ottomane et ottomane :**

- AKGÖNÜL Samim, *Religions de Turquie, religion des Turcs*, Paris : L'Harmattan, coll. Compétences Interculturelles, 2005.
- ARMAĞAN Mustafa, *Ufukların Sultanı Fatih Sultan Mehmed*, Istanbul : Timaş, 2008.
- ASLAN Murat, *Antikçağ Anadolu'nun Savaşçı kavmi Galatlar*, Istanbul : Arkeoloji ve Sanat Yayinlari, 2000.
- ATA BEY Ahmed Atâullah Tayyazade, *Tarih-i Atâ (Osmanlı Tarihi)*, Istanbul : Basiret, 5 vol., 1874.
- AYDIN Necati, *İmparatorluğun Cumhuriyet Kapısı*, Istanbul, 1999.
- BELDICEANU Irène, « Les débuts Osmân et Orkhan », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1<sup>e</sup> éd. 1989, pp. 15-35.
- BENNASSAR Bartolomé, « La Méditerranée du premier rang aux seconds rôles », in CARPENTIER (Jean), LEBRUN (François) (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Éd. Du Seuil, Coll.Points-Histoire, 1998, pp. 209-300.
- BÉNÉ Charles, « Erasme et les humanistes dalmates devant l'invasion turque », in PEROUSE (Gabriel), THIERRY (André), TOURNON (André) (dir.), *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, Colloque de l'Association d'Études sur la Renaissance, l'Humanisme, et la Réforme, Université de Saint-Étienne, 1992.
- BITTAR Thérèse, *Soliman, l'empire magnifique*, Paris : Gallimard, coll. Découvertes, 1994.
- BOZÇALI Mahmut, *Alevi Bektaşî Nefeslerinde Dini Muhteva*, 2<sup>e</sup> éd., Istanbul : Horasan, 2006.
- BRIANT Pierre, *Alexandre le Grand*, Paris, 6<sup>e</sup> éd., Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je », 2005.



- CLOT André, *Soliman le Magnifique*, Paris : Fayard, 1983.
- DUCHAUVELLE Christine, *François I<sup>er</sup> et Soliman le magnifique Les voies de la diplomatie à la Renaissance*, Paris : Réunion des musées nationaux, 2010.
- DUMONT Paul, « La période des Tanzîmât (1839-1878) », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1989, pp. 459-522.
- ENGIN Vahdettin, *Mekteb-i Sultani*, Istanbul, Galatasaraylılar Derneği, 2003.
- ERGIN Osman Nuri, *Mecelle-i Umur-î Beldiyye*, Istanbul : Istanbul Büyükşehir Belediyesi, 9 vol., 1995.
- EVLIYA ÇELEBI, *Seyahatname*, Istanbul : Zuhuri Danışman, traduction : Zuhuri Danışman Yayınevi, 15 vol., 1969.
- GEORGEON François, *Abdulhamid II, le sultan calife*, Paris : Fayard, 2003.
- GERMANER Semra, « De Mekteb- Sultani au Galatasaray l'enseignement de la peinture et la contribution à l'art », in *De Mekteb-i Sultani au Lycée de Galatasaray peintres*, Istanbul : Pera Müzesi, 2009, pp. 23-49.
- GESLOT Jean-Charles, *Victor Duruy : historien et ministre (1811-1894)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009.
- GRANIER Édith, *L'alliance impie François I<sup>er</sup> et Soliman le magnifique contre Charles-Quint (1529-1547)*, Paris : éd. du Félin, 2008.
- GRENIER Albert, *Les Gaulois*, Paris : Payot, coll. pbp, 1994.
- GROG Gérard et ÇAĞLAR Ibrahim, *La presse française de Turquie de 1795 à nos jours-histoire et catalogue*, Istanbul : Isis, 1985.
- GÜVENLİ Gülsün, « Les cours de peinture : contenus et méthodes », in *De Mekteb-i Sultani au Lycée de Galatasaray peintres*, Istanbul : Pera Müzesi, 2009, pp. 51-73.
- HEERS Jacques, *Chute et mort de Constantinople*, Paris : Pour l'histoire, Perrin, 2005.
- HERVÉ Jane, *La Turquie*, Paris : Karthala/coll. Méridiens, 1996.
- IHSANOĞLU Ekmelddin, « Dârulfünûn Tarihçesi Giriş (II) Üçüncü Teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani », *Bellekten*, 1993, n°218, pp. 201-239.
- ISFENDIYAROĞLU Fethi, *Galatasaray Tarihi*, Istanbul : Doğan Kardeş yayınları, 1952.
- KARAL Enver Ziya, *Nizam-ı Cedid ve Tanzimat Devirleri (1789-1856)*, Ankara : Türk Tarih kurumu, Tome 5, 2007.

- KARAL Ziya Enver, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1856-1861)*, Ankara : Türk Tarih kurumu, Tome 6, 2000.
- KARAL Ziya Enver, *Osmanlı Tarihi Islahat Fermanı Devri (1861-1876)*, Ankara: Türk Tarih Kurumu, Tome 7, 2003.
- KARAL Enver Ziya, *Osmanlı Tarihi Birinci Meşrutiyet ve Istibdat Devirleri (1876-1907)*, Ankara : Türk Tarih kurumu, Tome 8, 2007.
- KLOCK-FONTANILLE Isabelle, *Les Hittites*, Paris : P.U.F./coll. Que sais-je ?, 1998.
- KODAMAN Bayram, *Abdülhamid Devri Eğitim Sistemi*, Ankara : Türk Tarih Kurumu, 3<sup>e</sup> éd, 1999.
- KRUTA Venceslas, *Les Celtes, Histoire et dictionnaire*, Paris : Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2000.
- LAURENS Henry, TOLAN John, VEINSTEIN Gilles, *L'Europe et l'Islam quinze siècles d'histoire*, Paris : Odile Jacob, 2009.
- MANTRAN Robert, *Histoire de l'Empire ottoman, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle administration, économie, société*, Londres : Variorum reprints, 1984.
- MANTRAN Robert, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris : Hachette/ coll. La vie quotidienne, 1994.
- MANTRAN Robert, *Histoire d'Istanbul*, Paris : Fayard, 1996.
- MARGOLIN Jean-Claude, *Guerre et paix dans la pensée d'Erasmus*, Paris, Aubier-Montaigne, 1973.
- MELIKOFF Irène, *Hadji Bektach : un mythe et ses avatars : genèse et évolution du soufisme populaire en Turquie*, Leiden : Brill, 1998.
- MOREAU Odile, *L'Empire ottoman à l'âge des réformes : les hommes et les idées du « Nouvel Ordre » militaire 1826-1914*, Paris : IFEA-Maisonnette et Larose, 2007.
- MORRISSON Cécile (dir.), « Les événements/ perspective chronologique », in *Le monde Byzantin*, t.1, Paris, Presses universitaires de France, coll. Nouvelle Clio, 2004.
- NORWICH John Julius, *Histoire de la Méditerranée*, tr.frç. A .Botz et J. L. Fidel, Paris : Perrin, 2008.
- OSTROGORSKY Georges, *Histoire de l'Etat byzantin*, Lausanne : Payot Histoire, 1996.

- ROUX Jean-Paul, *Histoire des Turcs. Deux mille ans du Pacifique à la Méditerranée*, Paris : Fayard, 2005.
- SARTRE Maurice, *l'Anatolie hellénistique : de l'Égée au Caucase (334-31 av J.-C.)*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., Armand Colin, 2003.
- SHAW Stanford Jay, *Histoire de l'Empire ottoman et de la Turquie*, traduit de l'anglais par Elizabeth Reyre, Le Coteau : Horvath, 1985.
- ŞİŞMAN Adnan, *Galatasaray Mektebi Sultanisi'nin Kuruluş ve İlk Eğitim Yılları*, İstanbul : İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi, 1989. « *The Foundation of Galatasaray Mektap-i Sultanisi and the first years of instruction (1808-1871)* », *Transf. Sc.*, 1992.
- VEINSTEIN Gilles, « L'empire dans sa grandeur (XVI<sup>e</sup> siècle) », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1<sup>e</sup> éd. 1989, pp. 159-226.
- ZARCONE Thierry, *La Turquie de l'Empire ottoman à la République d'Atatürk*, Paris : Gallimard-coll. Découvertes Histoire, 2005.

### **Période républicaine : la Turquie contemporaine**

- ATATÜRK Mustafa Kemal, *Mémoires*, Paris : Coda, 2005.
- AYHAN Akif, « Une évolution prometteuse qui dépasse les clivages », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998, pp. 31-37.
- BILLION Didier, *La politique extérieur de la Turquie : une longue quête d'identité*, Paris : l'Harmattan, 1997.
- BILLION Didier et CAILLAUD Franck-Emmanuel, *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998.
- BLEDA Tansuğ, « Allocution d'accueil », in BILLION Didier, CAILLAUD Emmanuel (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998, pp. 7-10.
- BOZASLAN Hamit, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 2004.
- CHASSARD Dominique, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel)

- (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998, pp. 25-30.
- DUHAMEL Georges, *La Turquie nouvelle puissance d'Occident*, Paris : Mercure de France, 1954.
  - DUMONT Paul, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Bruxelles : Complexes, 1997.
  - DUMONT Pierre, *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, Paris : L'Harmattan- Histoire et Perspectives Méditerranéennes, 1999.  
*Galatasaray Üniversitesi*, Istanbul: Inan Kıraç Masaüstü yayıncılık, 2004.
  - HUNTINGTON Samuel, *Le Choc des Civilisations*, Paris : Odile Jacob, 2007.
  - INSEL Ahmet, *La Turquie et l'Europe : une coopération tumultueuse*, Paris: L'Harmattan, 1999.
  - JACOB Xavier, « Les tendances actuelles de l'enseignement », in DUMONT (Paul), GEORGEON (François) (dir.), *La Turquie au seuil de l'Europe*, Paris : l'Harmattan, 1991, pp. 117-139.
  - JEVAKHOFF Alexandre, *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident*, Paris : Taillandier, 2<sup>e</sup> éd., 1999.
  - KIRAÇ Inan, *525 yılın son 25 yılı Galatasaray Eğitim Vakfı 1981-2006*, Istanbul : Galatasaray Eğitim Vakfı, 2006.
  - LEWIS Bernard, *Islam et laïcité : la naissance de la Turquie moderne*, trad. Philippe Delamare, Paris : Fayard, 1988.
  - LIAUZU Claude, « Du *mare nostrum* à la dérive des continents », in CARPENTIER (Jean) et LEBRUN (François) (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Éd. Du Seuil, Coll.Points-Histoire, 1998, pp. 427-511.
  - LUIZARD Pierre-Jean, « Laïcité et Kémalisme », in RIGONI (Isabelle) (dir.), *Turquie : les mille visages*, Paris : Syllepse, 2000, pp. 25-33.
  - MANGO Andrew, *Mustafa Kemal ATATÜRK*, Paris: Coda, 2006.
  - ÖKTEM Niyazi et ÖKTEM Emre, *Sultani Söyleşileri*, Istanbul : Derin, 2005.
  - ÖKTEM Niyazi, « Tendances actuelles de la philosophie du droit en Turquie », in LAFON Jacques, ÖKTEM Niyazi, *Tendances actuelles du droit turc et du droit français*, Actes de la première semaine juridique franco-turque, Istanbul, 9-12 mai 1983, Istanbul-Paris, ISIS, 1988.
  - PEROUSE Jean François, *La Turquie en marche : les grandes mutations depuis 1980*, Paris : La Martinière, 2004.

- PEROUSE Jean-François, « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées », *Penser les frontières de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
- *Türk Üniversiteleri*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1999.
- TÜRKMEN Buket, « La bipolarité civile : une relecture de la République », in RIGONI (Isabelle) (dir.), *Turquie : les mille visages*, Paris : Syllepse, 2000, pp. 55-74.
- VANER Semih (dir.), « La démocratie et l'autoritarisme vont de pair », in *La Turquie*, Paris : Fayard/CERI, 2005, pp. 151-191.
- VANER Semih (dir.), « Laïcité et laïcisme », in *La Turquie*, Paris : Fayard/CERI, 2005, pp. 311-329
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », in *Üniversitelerin Temel sorunları Çağdaş eğitim, Çağdaş Üniversite, Üniversitelerimizin Gelişmişlik Durumu*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1996, pp. 97-99.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », in *Üniversitelerin sorunları*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1996, p. 53-54.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », in *Avrupa Birliğine Entegrasyon'da Türk Üniversitelerinin Rölü*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1998, pp. 227-230.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », in *Üniversitelerin sorunları*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 2000, p. 45.
- YAYLA Yıldızhan, «Galatasaray Üniversitesi», *tarih ve toplum*, 2002, n°222, pp. 27-29.

## **2-Articles :**

- AYHAN Akif, « Une évolution prometteuse qui dépasse les clivages », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998, pp. 31-37.
- BELDICEANU Irène, « Les débuts Osmân et Orkhan », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1<sup>e</sup> éd. 1989, pp. 15-35.

- BÉNÉ Charles, « Erasme et les humanistes dalmates devant l'invasion turque », in PEROUSE (Gabriel), THIERRY (André), TOURNON (André) (dir.), *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, Colloque de l'Association d'Études sur la Renaissance, l'Humanisme, et la Réforme, Université de Saint-Étienne, 1992.
- BENNASSAR Bartolomé, « La Méditerranée du premier rang aux seconds rôles », in CARPENTIER (Jean), LEBRUN (François) (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Éd. Du Seuil, Coll. Points-Histoire, 1998, pp. 209-300.
- BILLION Didier, « Brève histoire des relations turco-européennes depuis 1963 », *Le Monde diplomatique (supplément)*, juin 2008.
- BLEDA Tansuğ, « Allocution d'accueil », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998, pp. 7-10.
- CHASSARD Dominique, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », in BILLION (Didier), CAILLAUD (Emmanuel) (dir.), *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, Paris : IRIS Presse, 1998, pp. 25-30.
- CLEMENT Sophie, interview de Pierre LE MIRE adjoint de l'université de Galatasaray, « Université de Galatasaray : plus attractive que jamais », *Aujourd'hui la Turquie*, novembre 2006, n° 19, p. 6.
- DEMIRKAZAN Bilge, interview avec le recteur Duygun Yarsuvat, « UGS : un pont vers l'Europe », *Aujourd'hui la Turquie*, 2005, n°1, p. 3.
- « Devlet Başkanı sayın Kenan Evren Galatasaray'da », *Galatasaray Lisesi Bülteni Ortaköy şubesi*, 1982, n°2, p. 1.
- DILEK Nursel, « YÖK'te 'yok' olan Kaptan Erdo », *Aksiyon*, 2007, n°678, pp. 16-18.
- DUBOIS Pierre, « Centenaire », *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği Tarihçesi 1994*, 1994, p. 75.
- DUMONT Paul, « La période des Tanzîmât (1839-1878) », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1989, pp. 459-522.
- GEORGEON François (entretien), « Chronique d'un effondrement », *Les collection de l'Histoire*, 2009, n°45, pp. 52-61.
- GEORGEON François, « Atatürk invente la Turquie moderne », *Les collection de l'Histoire*, 2009, n°45, pp. 64-70.

- GERMANER Semra, « De Mekteb- Sultani au Galatasaray l'enseignement de la peinture et la contribution à l'art », *De Mekteb-i Sultani au Lycée de Galatasaray peintres*, Istanbul : Pera Müzesi, 2009, pp. 23-49.
- GÜVENLİ Gülsün, « Les cours de peinture : contenus et méthodes », *De Mekteb-i Sultani au lycée de Galatasaray peintres*, Istanbul : Pera Müzesi, 2009, pp. 51-73.
- İHSANOĞLU Ekmelddin, « Dârulfünûn Tarihçesi Giriş (II) Üçüncü Teşebbüs : Dârulfünûn-ı Sultani », *Belleten*, 1993, n°218, pp. 201-239.
- JACOB Xavier, « Les tendances actuelles de l'enseignement », *La Turquie au seuil de l'Europe*, Paris : l'Harmattan, 1991, pp. 117-139.
- KOLOĞLU Orhan, « Gülbaba'dan Günümüze, Tanık Olduğu Olaylar ve Galatasaray'ın Köşesi », *Revue encyclopédique mensuelle tarih ve toplum*, 2002, n°222, pp. 14-26.
- LE MIRE Pierre, « Le « choix » de l'UGS », *Aujourd'hui la Turquie*, mai 2005, n° 2, p. 2.
- LIAUZU Claude, « Du *mare nostrum* à la dérive des continents », in CARPENTIER (Jean), LEBRUN (François) (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Éd. Du Seuil, Coll.Points-Histoire, 1998, pp. 427-511.
- LUIZARD Pierre-Jean, « Laïcité et Kémalisme », in RIGONI (Isabelle) (dir.), *Turquie : les mille visages*, Paris : Syllepse, 2000, pp. 25-33.
- MASSICARD Elise, « Un pays musulman et laïc », *Les collection de l'Histoire*, 2009, n°45, pp. 74-78.
- MAYER Judith, « « Fransız Kalmadım » : je ne suis pas restée française », *Oluşum/ Genèse*, n°101, 2006, p. 42.
- MORRISSON Cécile (dir.), « Les événements/ perspective chronologique », in *Le monde Byzantin*, t.1, Paris, Presses universitaires de France, coll. Nouvelle Clio, 2004.
- OLLIVIER Bruno, « Négociation et Médiation. Étude de cas : le comité paritaire franco-turc de l'Université de Galatasaray », *Communication et organisation négociation et médiation dans l'entreprise*, Bordeaux : GREC/O, 1<sup>er</sup> semestre 1997, pp. 299-319.
- ORALOĞLU Ali, « Bir kuruluşun Öyküsü », *Galatasaray*, juin-juillet 2002, n°1, pp. 64-69.
- ÖZKORAY Erol , « Timsah gözyaşları », *Yeni forum* , 1980, n°123, p. 8-9.

- PEROUSE Jean-François, « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées », in PECOUT (Gilles) (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004 ;
- PIERRE Joëlle, « La presse française de Turquie, canal de transmission des idées de la Révolution », *Le Temps des Médias*, 2005, n°5, pp. 168-176.
- SALVE Ernest (de), « L'enseignement en Turquie. Le Lycée Impérial de Galata-Séraï », *Revue des Deux Mondes*, septembre-octobre 1874, pp. 836-853.
- SAUTO Martine (de), « En Turquie des élèves apprennent à penser autrement », *La Croix*, 2006, n°37527, p. 9-10.
- SEMENDERÖĞLU Vefa, « Galatasaray Eğitim Vakfı », *Galatasaray ve Galatasaraylılar derneği tarihçesi 1994*, 1994, p. 31.
- TURUNÇ Garip, « Les relations franco-turques « une longue histoire d'amour » », *Aujourd'hui la Turquie*, 2006, n°9-10, p. 11.
- TÜRKMEN Buket, « La bipolarité civile : une relecture de la République », in RIGONI (Isabelle) (dir.), *Turquie : les mille visages*, Paris : Syllepse, 2000, pp. 55-74.
- « Üniversiteye doğru », *G.S.L Gazete*, 1981, n°8, p. 1.
- VANER Semih (dir.), « La démocratie et l'autoritarisme vont de pair », in *La Turquie*, Paris : Fayard/CERI, 2005, pp. 151-191.
- VANER Semih (dir.), « Laïcité et laïcisme », in *La Turquie*, Paris : Fayard/CERI, 2005, pp. 311-329.
- VEINSTEIN Gilles, « L'empire dans sa grandeur (XVI<sup>e</sup> siècle) », in MANTRAN (Robert) (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1<sup>e</sup> éd. 1989, pp. 159-226.
- VEINSTEIN Gilles, « L'Europe et le Grand Turc », *L'Europe et l'Islam quinze siècles d'histoire*, Paris : Odile Jacob, 2009, pp. 117-270.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin Temel sorunları Çağdaş eğitim, Çağdaş Üniversite, Üniversitelerimizin Gelişmişlik Durumu*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1996, pp. 97-99.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin sorunları*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1996, p. 53-54.



- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », *Avrupa Birliğine Entegrasyon'da Türk Üniversitelerinin Rölü*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1998, pp. 227-230.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », *Üniversitelerin sorunları*, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 2000, p. 45.
- YAYLA Yıldızhan, « Galatasaray Üniversitesi », *tarih ve toplum*, 2002, n°222, pp. 27-29.

### **3- Sites internet:**

#### **Sites officiels**

- Ambassade de France en Turquie :  
<http://www.ambafrance-tr.org/spip.php?article493>  
<http://www.ambafrance-tr.org/spip.php?article446>  
<http://www.ambafrance-tr.org/ecrire/upload/traites/19520043.pdf>  
<http://www.ambafrance-tr.org/ecrire/upload/traites/19920068.pdf>  
<http://www.ambafrance-tr.org/ecrire/upload/traites/cooptechscien1968.pdf>
- Le Sénat :  
<http://www.senat.fr/rap/r05-135/r05-13512.html>
- Ministère turc des Affaires étrangères :  
[http://www.mfa.gov.tr/turk-kultur-merkezleri\\_-turk-dili-ve-edebiyati-bolumleri-ve-turkce-egitim-merkezleri.tr.mfa](http://www.mfa.gov.tr/turk-kultur-merkezleri_-turk-dili-ve-edebiyati-bolumleri-ve-turkce-egitim-merkezleri.tr.mfa)  
[http://www.mfa.gov.tr/sayin-coskun-kirca\\_nin-ozgecmisi- ekim-1995\\_.tr.mfa](http://www.mfa.gov.tr/sayin-coskun-kirca_nin-ozgecmisi- ekim-1995_.tr.mfa)
- Ministère français des Affaires étrangères et européennes :  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html)  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/turquie\\_242/presentation-turquie\\_1331/presentation\\_1139.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/turquie_242/presentation-turquie_1331/presentation_1139.html)  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/enseignement-superieur\\_1043/base-curie\\_4931/fiches-enseignement-superieur\\_4958/europe\\_4961/turquie\\_14950.html#sommaire\\_1](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/enseignement-superieur_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/europe_4961/turquie_14950.html#sommaire_1)

- Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie :  
<http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FF35F2AAE4F54DAF9B>  
<http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FFB48A2ED314157011>  
<http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FF7AF5B163B0D4C52E>  
<http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBD404F9755767D76FF35F2AAE4F54DAF9B>  
<http://www.kultur.gov.tr/TR/belge/1-4997/evliya-celebi.html>
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :  
[http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques\\_finances.php?type=communiqu&id=1237&rub=1](http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communiqu&id=1237&rub=1)
- Ministère turc de l'Éducation nationale :  
<http://www.meb.gov.tr/belirligunler/aturk/ata.html>  
<http://mevzuat.meb.gov.tr/html/136.html>  
<http://yogm.meb.gov.tr/istatistikler.htm>  
<http://yogm.meb.gov.tr/devletogrenci.htm>
- Secrétariat générale du Conseil de sécurité nationale (loi)  
<http://www.mgk.gov.tr/Turkce/kanun.html>
- Conseil supérieur de la radio et de la télévision (loi)  
[http://www.rtuk.org.tr/sayfalar/IcerikGoster.aspx?icerik\\_id=8e56c98d-e0fd-4c25-a9c4-1c615a431b71](http://www.rtuk.org.tr/sayfalar/IcerikGoster.aspx?icerik_id=8e56c98d-e0fd-4c25-a9c4-1c615a431b71)
- Bourses Jean Monnet :  
<http://www.jeanmonnet.org.tr/web/docs/2010-2011%20Secilen%20Adaylar%20Duyurusu.pdf>
- Sous-préfecture de *Beşiktaş* :  
<http://www.besiktas.gov.tr/icerik.aspx?id=51>
- Mairie de *Beşiktaş* :  
<http://www.besiktas.bel.tr/t/15/sub.jsp?p=9184>
- Site du *Y.Ö.K* :  
[http://www.yok.gov.tr/content/view/527/222/lang,tr\\_TR/](http://www.yok.gov.tr/content/view/527/222/lang,tr_TR/)
- Direction nationale des fondations (Turquie):  
[http://www.vgm.gov.tr/001\\_Menu/01\\_Tarihce/tarihtevakiflar.cfm](http://www.vgm.gov.tr/001_Menu/01_Tarihce/tarihtevakiflar.cfm)

- La G.E.V :  
<http://www.gev.org.tr>  
<http://www.gev.org.tr/articles.asp?id=87>  
<http://www.gev.org.tr/articles.asp?id=87>
  
- Association Galatasaray (Galatasaray Cemiyeti) :  
<http://www.gsccemiyet.org.tr/htmls/GulBaba.htm>
  
- École primaire de Galatasaray le règlement :  
<http://www.gsi.gsu.edu.tr/yonetmelik.html>
  
- Lycée de Galatasaray :  
[http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/000.html)  
[http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_fr/000/001.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_fr/000/001.html)  
[http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/000/004.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/000/004.html)  
[http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/001/000.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/001/000.html)  
[http://www.gsl.gsu.edu.tr/html\\_tr/000/005.html](http://www.gsl.gsu.edu.tr/html_tr/000/005.html)
  
- Lycée Pierre Loti d'Istanbul :  
[http://www.pierreloti.k12.tr/INFO\\_DroitsDeScolarites.htm](http://www.pierreloti.k12.tr/INFO_DroitsDeScolarites.htm)  
[http://www.pierreloti.k12.tr/INFO\\_DroitsDeScolarites.htm](http://www.pierreloti.k12.tr/INFO_DroitsDeScolarites.htm)
  
- Lycée Charles De Gaulle d'Ankara :  
<http://www.lcdgankara.org/info/inscription.htm>  
<http://www.lcdgankara.org/info/inscription.htm>
  
- Les écoles Tevfik Fikret d'Ankara :  
<http://www.tevfikfikret-ank.k12.tr/oss/puan.asp>
  
- Université de Galatasaray :  
<http://mtf.gsu.edu.tr/tr/unesco/>  
<http://sbe.gsu.edu.tr/tr/ogrencikabulu/sbe/>  
<http://www.gsu.edu.tr/tr/akademik/birimler/>  
<http://iibf.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>  
<http://ui.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>  
<http://siyaset.gsu.edu.tr/tr/genelbilgiler/>  
<http://iletisim.gsu.edu.tr/fr/informationgenerale/>  
<http://www.gsu.edu.tr/fr/universite/recrutement/>  
<http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/membre/>

- <http://www.gsu.edu.tr/fr/internationales/universite/chiffre/>
- <http://myo.gsu.edu.tr/tr/genelbilgiler/>
- Université Paris I Panthéon Sorbonne :  
<http://www.univ-paris1.fr/index.php?id=440177>
- Université Paris X :  
[http://www.u-paris10.fr/98507069/0/fiche\\_pagelibre/&RH=INT\\_MEN](http://www.u-paris10.fr/98507069/0/fiche_pagelibre/&RH=INT_MEN)
- Université Paris XII :  
[http://www.univ-paris12.fr/46392865/0/fiche\\_pagelibre/&RH=NOS\\_RESE](http://www.univ-paris12.fr/46392865/0/fiche_pagelibre/&RH=NOS_RESE)
- L'A.U.F. :  
<http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>  
<http://www.auf.org/IMG/pdf/auf-statuts-2004-08.pdf>  
<http://www.auf.org/l-auf/histoire/accueil.html>  
<http://www.auf.org/IMG/pdf/adhesion-charte-2008-07.pdf>  
<http://www.auf.org/l-auf/nos-membres/comment-devenir-membre.html>  
[http://www.auf.org/IMG/pdf/bareme\\_cotisation.pdf](http://www.auf.org/IMG/pdf/bareme_cotisation.pdf)  
<http://www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/actualites/bourses-de-master-resultats-de-la-selection-2008-2009.html>  
<http://www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/actualites/bourses-de-master-2009-2010.html>
- UNESCO :  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001439/14398f.pdf>
- Institut MEDEA : Institut européen de recherche sur la coopération euro-arabe  
<http://www.medea.be/index.html?doc=339>

### **Articles de journaux en ligne**

- Article en ligne du journal *Sabah* du 28/06/1997 :  
<http://arsiv.sabah.com.tr/1997/06/28/y12.html>
- Article en ligne du journal *Hürriyet* du 16/02/1999 :  
<http://arama.hurriyet.com.tr/arsivnews.aspx?id=-63453>
- Article en ligne du journal *Hürriyet* du 16/03/1999 :  
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/03/16/102639.asp>
- Article en ligne du journal *Milliyet* du 17/03/2004 :

- <http://www.tumgazeteler.com/?a=159478>
- Article en ligne du journal *Hürriyet* du 30/06/2004 :  
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2004/07/01/483541.asp>
  - Article en ligne du journal *Milliyet* du 27/02/2005 :  
<http://www.milliyet.com.tr/2005/03/01/pazar/yazortay.html>
  - Article en ligne du quotidien *Zaman* du 03/01/2006 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=1258770>
  - Article en ligne du quotidien *Zaman* du 07/01/2008 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=2468395>
  - Article en ligne du journal *Akşam* du 17/10/2006 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=1743865>
  - Article en ligne du quotidien *Bugün*, du 24/10/2006 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=2116189>
  - Article en ligne du quotidien *Milli Gazete* du 21/08/2007 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=2204703>
  - Article en ligne du journal *Yeni Şafak* du 20/09/2007 :  
<http://yenisafak.com.tr/Gundem/?t=20.09.2007&i=69857>
  - Article en ligne du journal *Sabah* du 11/10/2007 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=2452878>
  - Article en ligne du journal *Star* du 11/11/2007 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=2355597>  
<http://www.stargazete.com/pazar/yazar/beylerbeyi-sarayi-8217-ni-kim-yapti-8626.htm>
  - Article en ligne du quotidien *Zaman* du 17/01/2008 :  
<http://www.tumgazeteler.com/?a=2468395>
  - Article en ligne du quotidien *Bugün*, du 11/11/2008 :  
<http://www.bugun.com.tr/haber-detay/45712-demiral-in-aciklamasi-eski-haberi.aspx>
  - Article en ligne du journal *Le Monde* du 12/09/2010 :  
[http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/02/22/madrid-veut-relancer-les-negociations-d-adhesion-de-la-turquie-a-l-ue\\_1309903\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/02/22/madrid-veut-relancer-les-negociations-d-adhesion-de-la-turquie-a-l-ue_1309903_3214.html)  
[http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/12/les-turcs-approuvent-la-reforme-de-la-constitution\\_1410193\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/12/les-turcs-approuvent-la-reforme-de-la-constitution_1410193_3214.html)

- [http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/13/turquie-apres-le-referendum-l-opposition-kemaliste-accuse-le-coup\\_1410650\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/09/13/turquie-apres-le-referendum-l-opposition-kemaliste-accuse-le-coup_1410650_3214.html)
- <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/09/VERRIER/16304>
- Article en ligne du journal Le Figaro  
<http://www.lefigaro.fr/international/2010/03/30/01003-20100330ARTFIG00517-ue-merkel-reste-ferme-sur-l-entree-de-la-turquie-.php>  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/05/12/97001-20100512FILWWW00579-turquie-referendum-sur-la-constitution.php>
  - Article en ligne de la revue Le Point  
[http://www.lepoint.fr/monde/ue-la-turquie-mecontente-de-la-lenteur-de-ses-negociations-d-adhesion-11-09-2010-1235144\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/ue-la-turquie-mecontente-de-la-lenteur-de-ses-negociations-d-adhesion-11-09-2010-1235144_24.php)  
[http://www.lepoint.fr/monde/referendum-en-turquie-une-avancee-democratique-importante-selon-le-conseil-de-l-europe-13-09-2010-1235656\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/referendum-en-turquie-une-avancee-democratique-importante-selon-le-conseil-de-l-europe-13-09-2010-1235656_24.php)

### **Sites Divers**

- Le sultan Mehmet II dans l'islam :  
<http://www.islamiyet.gen.tr/news.php?readmore=254>
- Coşkun Kırca :  
<http://www.aksiyon.com.tr/detay.php?id=12928>
- Yıldızhan Yayla :  
[http://www.bahcesehir.edu.tr/files/akademik\\_kadro/yildizhan%20yayla.jpg](http://www.bahcesehir.edu.tr/files/akademik_kadro/yildizhan%20yayla.jpg)
- Erdoğan Teziç :  
<http://www.kimkimdir.gen.tr/foto/3010.jpg>
- Duygun Yarsuvat :  
[http://www.yarsuvat-law.com.tr/about/who\\_are\\_we.asp](http://www.yarsuvat-law.com.tr/about/who_are_we.asp)  
[http://www.gencharo.org/wp-content/uploads/2009/10/dunya-hukukcularinin-yonetimine-iki-turk-profesor\\_o.jpg](http://www.gencharo.org/wp-content/uploads/2009/10/dunya-hukukcularinin-yonetimine-iki-turk-profesor_o.jpg)
- Ethem Tolga :  
<http://www.milliyet.com.tr/2008/01/08/siyaset/resim/axsiy0215.jpg>
- Pétition en ligne visant à s'excuser auprès du peuple arménien concernant les événements de 1915 :  
<http://www.ozurdiliyoruz.com/>
- Les fondations turques :

- <http://www.turkiyemiz.gen.tr/france/398-399.htm>
- Site turc de regroupement d'informations :  
<http://bianet.org/bianet/siyaset/107463-hukukculara-gore-mahkeme-yetkisini-asti-bekleniyordu-diyen-de-var>  
<http://www.dorduncukuvvetmedya.net/medyajans/medyajans26.htm>  
<http://www.habervitrini.com/haber.asp?id=77797>
  - Salaire en France des maîtres de conférences et des professeurs  
<http://nicolas.tentillier.free.fr/Salaires/index.html>
  - Informations du 12/06/2010 chaîne de télévision CNN türk  
<http://www.cnnturk.com/2010/turkiye/06/12/erdogan.eksen.kaymasi.soz.konusu.degil/579875.0/index.html>
  - Les tribunaux de sûreté (*D.G.M*)  
<http://www.tbmm.gov.tr/kanunlar/k5190.html>

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	
Le sultan Bayezid II, fondateur du Lycée de Galatasaray en 1481 .....	290
ANNEXE 2 :	
L'Empire ottoman à la fin du XV <sup>e</sup> siècle .....	291
ANNEXE 3 :	
Le Lycée de Galatasaray .....	292
ANNEXE 4 :	
Évolution de l'emblème de Galatasaray.....	293
ANNEXE 5 :	
Le créateur de l'emblème du Lycée et de l'Université de Galatasaray, Ayetullah Emin dit Ayet.....	294
ANNEXE 6 :	
Le règlement de la faculté de droit du Dârulfünûn-ı Sultani.....	295
ANNEXE 7 :	
Chronologie du Dârulfünûn-ı Sultani .....	298
ANNEXE 8 :	
Mustafa Kemal Atatürk fondateur de la Turquie moderne .....	299
ANNEXE 9 :	
La famille et la maison de naissance de Mustafa Kemal .....	300
ANNEXE 10 :	
Mustafa Kemal enseignant l'alphabet occidental.....	301
ANNEXE 11 :	
Accord culturel entre la France et la Turquie signé le 17 juin 1952 .....	302
ANNEXE 12 :	
Accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Turquie signé le 29 octobre 1968.....	306
ANNEXE 13 :	
Article 4 et 5 de la loi du 4 novembre 1981 sur le Y.Ö.K.....	310



ANNEXE 14 :	
Signature de l'accord relatif à l'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray au Lycée de Galatasaray le 14 avril 1992 .....	313
ANNEXE 15 :	
Accord relatif à la création de l'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray signé entre la France et la Turquie le 14 avril 1992 .....	314
ANNEXE 16 :	
L'Université de Galatasaray sur les rives du Bosphore .....	317
ANNEXE 17 :	
Protocole entre l'Université de Galatasaray et l'université Paris I Panthéon Sorbonne pour la signature d'un accord de coopération .....	318
ANNEXE 18 :	
Le président des États-Unis George W. Bush à l'Université de Galatasaray en 2004 pour son discours de clôture du sommet de l'OTAN .....	319
ANNEXE 19 :	
Les recteurs de l'Université de Galatasaray depuis sa création .....	320
ANNEXE 20 :	
Les bourses délivrées par la G.E.V depuis 1984.....	321
ANNEXE 21 :	
Effectif des lycéens de Galatasaray inscrit à l'université en 2006 .....	322
ANNEXE 22 :	
Nombre d'étudiants en « Lisans » à l'Université de Galatasaray en 2006 .....	323
ANNEXE 23 :	
Effectifs des étudiants inscrits en 3 <sup>ème</sup> cycle et doctorat de l'Université de Galatasaray en 2004 et 2006 .....	324
ANNEXE 24 :	
Nombre des étudiants et des diplômés selon les divers programmes des Instituts en 2006 ..	326
ANNEXE 25 :	
Évolution en dix ans des effectifs de l'Université de Galatasaray .....	328
ANNEXE 26 :	
Les équipements de l'Université de Galatasaray .....	329
ANNEXE 27 :	
Les universités de Turquie .....	330

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
<b>Paragraphe 1: Les origines de la Turquie contemporaine. ....</b>	<b>7</b>
A. Les Perses, les Grecs et les Romains.....	8
B. L'arrivée des Turcs en Anatolie et l'Empire ottoman.....	10
C. Le déclin et le renouveau kémaliste.....	18
<b>Paragraphe 2 : Aperçu historique d'Istanbul.....</b>	<b>28</b>
A. Byzance.....	29
B. Constantinople.....	29
C. Istanbul.....	31
<b>Paragraphe 3: Les relations entre la France et la Turquie. ....</b>	<b>34</b>
A. Les relations économiques et politiques franco-turques.....	34
B. La coopération française dans l'enseignement secondaire.....	36
C. La coopération française au niveau universitaire.....	39
<b>PREMIÈRE PARTIE.....</b>	<b>42</b>
<b>LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE LA NAISSANCE DE L'UNIVERSITÉ GALATASARAY.....</b>	<b>42</b>
<b>Chapitre I.....</b>	<b>44</b>
<b>Des origines historiques très singulières.....</b>	<b>44</b>
<b>Section I : Une aventure prestigieuse qui commence au XV<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>44</b>
<b>Paragraphe 1 : La légende de Gül Baba et Galatasaray.....</b>	<b>45</b>
A. Des origines légendaires.....	46
B. L'esprit de <i>Gül Baba</i> .....	48
C. La nécessaire instruction des cadres de l'empire.....	50
<b>Paragraphe 2 : 1868 : création du <i>Mekteb-i Sultani</i>, le Lycée impérial ottoman. ....</b>	<b>53</b>
A. Une réforme nécessaire de l'enseignement.....	56
B. Un lycée ouvert à tous.....	59
1° L'intervention de la France.....	59
2° Une tolérance source de protestations.....	63
C. Déclin et renouveau du lycée <i>Mekteb-i Sultani</i> .....	68
<b>Paragraphe 3 : Du <i>Mekteb-i Sultani</i> au Lycée de Galatasaray.....</b>	<b>78</b>
A. Les conséquences de la politique étrangère de l'Empire ottoman.....	78
B. Un changement de nom symbolique du changement de régime.....	79
C. Le rôle des Galatasarayli.....	81
	352

<b>Section II : Le <i>Dârulfünûn-ı Sultani</i> : l'Université de Galatasaray du XIX<sup>e</sup></b> .....	<b>83</b>
<b>Paragraphe 1 : Le <i>Dârulfünûn-ı Sultani</i>, fruit d'un travail laborieux.</b> .....	<b>83</b>
A. Un premier projet inabouti .....	84
B. Un second projet plus pragmatique .....	85
C. Les difficultés rencontrées .....	86
<b>Paragraphe 2 : Une authentique université mais de courte durée.</b> .....	<b>87</b>
A. Une création pleine de prudence .....	88
B. La faculté de droit .....	90
C. La faculté d'ingénierie .....	95
D. La faculté des lettres .....	100
<b>Paragraphe 3 : Les caractéristiques du <i>Dârulfünûn-ı Sultani</i>.</b> .....	<b>101</b>
A. La gestion de l'établissement .....	101
B. La question de la langue d'enseignement .....	102
C. Les conséquences positives de cette courte expérience universitaire .....	103
<b>Chapitre II</b> .....	<b>105</b>
<b>Les circonstances socioculturelles de la naissance de l'université de Galatasaray au XX<sup>e</sup> siècle</b> .....	<b>105</b>
<b>Section I : La culture française en Turquie</b> .....	<b>105</b>
<b>Paragraphe 1 : L'état des relations franco-turques</b> .....	<b>106</b>
A. Des liens anciens .....	107
B. La collaboration actuelle .....	109
<b>Paragraphe 2 : La langue française dans la Turquie contemporaine.</b> .....	<b>110</b>
A. L'influence du français dans les siècles passés .....	111
B. Le français dans la Turquie contemporaine .....	112
<b>Paragraphe 3 : L'action de la France dans le domaine de l'éducation.</b> .....	<b>114</b>
A. L'enseignement du français dans le primaire .....	117
1° À l'école primaire Galatasaray .....	117
2° Au sein des écoles Tevfik Fikret .....	118
B. L'enseignement du français dans le secondaire .....	120
1° Dans les deux lycées Tevfik Fikret .....	120
2° Dans les autres lycées francophones .....	121
3° Dans les deux lycées français .....	122
4° Au Lycée Galatasaray .....	124
C. Les faiblesses de l'enseignement du français en Turquie .....	124
1° La mauvaise formation des professeurs .....	124
2° La faiblesse des supports médiatiques .....	125

<b>Section II : L'enseignement supérieur turc : un système complexe.....</b>	<b>127</b>
<b>Paragraphe 1: Le contexte de la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur turc .....</b>	<b>128</b>
A. Les faiblesses du système antérieur.....	128
B. Une nécessaire reprise en main .....	130
<b>Paragraphe 2 : Les principes fondamentaux de la loi du 4 novembre 1981 .....</b>	<b>132</b>
A. Former de « bons citoyens ».....	132
B. L'unité de l'enseignement supérieur au service de l'unité de la nation .....	133
C. La diversification de l'enseignement supérieur au service du développement social	134
D. Le Y.Ö.K. ....	135
1° Les textes .....	135
2°La composition .....	135
3° Les fonctions.....	136
<b>Paragraphe 3 : L'enseignement supérieur : un système « à la turque ».....</b>	<b>137</b>
A. Un double système : des universités privées et des universités publiques ...	138
B. L'accès aux études supérieures.....	138
C. La diversité des filières.....	140
1° Des filières courtes .....	140
2° Des filières longues.....	141
D. La formation du corps enseignant .....	142
<b>DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>145</b>
<b>L'UNIVERSITÉ DE GALATASARAY SYMBOLE DE LA COOPÉRATION FRANCO-TURQUE .....</b>	<b>145</b>
<b>Chapitre I.....</b>	<b>147</b>
<b>Une création originale.....</b>	<b>147</b>
<b>Section I : Une fondation privée à l'origine de l'Université de Galatasaray .....</b>	<b>148</b>
<b>Paragraphe 1 : La volonté de rénover l'institution Galatasaray.....</b>	<b>149</b>
A. Coşkun Kırca .....	149
B. La crise du Lycée de Galatasaray .....	150
C. Le renouveau et Inan Kıraç .....	152
<b>Paragraphe 2 : La Fondation d'Éducation Galatasaray (G.E.V.).....</b>	<b>154</b>
A. La rédaction des statuts.....	155
B. La nécessité de convaincre le chef de l'État.....	156
C. L'appui des « Galatasarayli » .....	159

<b>Paragraphe 3 : Vers l'université de Galatasaray.</b> .....	<b>165</b>
A. Les négociations .....	165
B. La signature des accords .....	170
C. L'Établissement d'enseignement intégré de Galatasaray .....	174
<b>Section II : Une université nouvelle avec un héritage historique.</b> .....	<b>178</b>
<b>Paragraphe 1 : Un nom symbolique</b> .....	<b>179</b>
A. Galata.....	180
B. Saray .....	181
<b>Paragraphe 2 : Une architecture moderne sur un site ottoman.</b> .....	<b>182</b>
A. Le site .....	182
B. L'architecte, Sarkis Balyan.....	185
<b>Paragraphe 3 : Une jeune université avec un emblème traditionnel.</b> .....	<b>187</b>
A. Les dessins d'Ayetullah Emin .....	188
B. Les couleurs .....	189
<b>Chapitre II</b> .....	<b>192</b>
<b>Une université prestigieuse sur le plan national</b> .....	<b>192</b>
<b>et international</b> .....	<b>192</b>
<b>Section I : Une université d'État à statut dérogatoire</b> .....	<b>193</b>
<b>Paragraphe 1 : L'administration de l'Université de Galatasaray</b> .....	<b>193</b>
A. Les institutions de direction .....	194
1° Les institutions nées de la loi turque .....	194
2° Les institutions nées des accords internationaux .....	196
B. Le rôle majeur des recteurs respectueux des traditions .....	201
1° Yıldızhan Yayla .....	202
2° Erdoğan Teziç .....	205
3° Duygun Yarsuvat .....	208
<b>Paragraphe 2 : Les différents établissements d'enseignement de l'Université de Galatasaray.</b> .....	<b>211</b>
A. Les accords internationaux .....	212
B. Les filières scientifiques .....	215
C. Les sciences sociales et les lettres .....	217
D. Les écoles supérieures de formation professionnelle .....	222
<b>Paragraphe 3 : Les modalités de recrutement.</b> .....	<b>223</b>
A. Un recrutement selon les modalités nationales.....	224

B.	Un recrutement selon la vocation de Galatasaray .....	225
C.	Galatasaray : une université attractive.....	229
<b>Section II : Une université à vocation internationale. ....</b>		<b>233</b>
<b>Paragraphe 1 : Les difficultés rencontrées par l'Université de Galatasaray.....</b>		<b>233</b>
A.	Les difficultés d'une jeune université.....	234
1°	Le soutien essentiel de la G.E.V.....	234
2°	Le problème des bâtiments .....	235
3°	Le manque de personnel .....	236
B.	Les difficultés communes à toutes les universités d'État turques .....	237
1°	Le manque de soutien financier de l'État .....	238
2°	L'excès de centralisation .....	239
<b>Paragraphe 2 : La place du français à l'université de Galatasaray. ....</b>		<b>243</b>
A.	Le choix du français comme langue d'enseignement.....	243
B.	Les différentes formes d'apprentissage pré-universitaire du français .....	244
C.	La gestion des cours de français .....	247
<b>Paragraphe 3 : Les relations internationales de l'université de Galatasaray.....</b>		<b>255</b>
A.	Le Consortium .....	255
1°	Les sept premiers membres .....	255
2°	L'extension .....	257
3°	Le rôle de l'université Paris I.....	258
B.	L'Agence universitaire de la Francophonie.....	260
1°	L'organisation de l'A.U.F.....	261
2°	Galatasaray et l'A.U.F. ....	265
C.	Galatasaray, lien entre la Turquie et l'Europe .....	268
D.	Galatasaray une université internationale sur le plan scientifique .....	272
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>276</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>289</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>331</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>		<b>350</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>		<b>352</b>

## Résumé

L'Université de Galatasaray est une université publique jeune, dont les origines remontent au XV<sup>e</sup> siècle. Mais elle est avant tout une université francophone. Comment une université publique à la fois moderne et francophone s'inscrit dans une tradition d'enseignement séculaire ? C'est à cette question que répond cette étude.

Héritière d'une tradition éducative qui commence avec le *Mekteb-i Sultani*, l'actuel Lycée de Galatasaray, l'université constitue le dernier maillon de l'institution Galatasaray. Il s'agit alors d'analyser les circonstances de sa création, son fonctionnement, sa place et son rôle en Turquie comme à l'international.

Née avec l'appui de la Fondation d'éducation Galatasaray, une fondation privée créée au début des années 1980, l'université est l'aboutissement d'une coopération étroite entre la Turquie et la France, ouvrant ainsi une nouvelle page dans les relations bilatérales. Projet inhabituel, à l'heure où l'anglais occupe une place prépondérante dans le milieu scientifique et universitaire, les amoureux de la langue française ont réussi à braver les difficultés politiques, diplomatiques et financières pour mener à terme cette aventure inédite.

Galatasaray est la preuve de l'existence d'une amitié solide entre la France et la Turquie, parfois fragilisée par les dissensions politiques entre les deux pays. Mais par-dessus tout, elle est le fruit d'une politique francophone sans lien avec le passé impérial de la France.

Installée sur les rives du Bosphore, l'Université de Galatasaray fait partie aujourd'hui des établissements les plus prestigieux de Turquie. Atatürk disait du Lycée de Galatasaray qu'il était « une fenêtre qui s'ouvre à l'Occident ». Il ne serait pas prétentieux de dire aujourd'hui que l'Université de Galatasaray est quant à elle « une porte qui s'ouvre à l'Occident ».

### **The French-speaking University of Galatasaray in Istanbul**

Galatasaray University is a young state university, whose origins go back to the 15<sup>th</sup> century. But it is above all a French-speaking university. How can a state university, which is both modern and French-speaking, fit into an old traditional institution? This study will provide an answer to this question.

Galatasaray University inherited an educational tradition which started with the *Mekteb-i Sultani*, the current Galatasaray high school. It is the last link in the chain of the Galatasaray institution. Let us then analyze the circumstances of its creation, how it works, its place and role in Turkey but also on the world-wide scale.

Born with the support of the Galatasaray Education Foundation, a private foundation created in the early 1980's, the university is the outcome of a narrow cooperation between Turkey and France, thus opening a new chapter in the bilateral relations. It could be seen as an unusual project, at a time when English is prevailing in the scientific and academic circles: the lovers of the French language succeeded in overcoming the political, diplomatic and financial difficulties in order to carry this completely new adventure through.

Galatasaray shows how strong friendship between France and Turkey is, although it has been sometimes weakened by some political disagreements between the two countries. But above all, it is the fruit of a French-speaking politics which marked a break with the imperial past of France.

Settled on the Bosphore bank, Galatasaray University is nowadays among the most prestigious institutions of Turkey. Atatürk would say about Galatasaray High School that it was "an open window towards the West". It would not be pretentious today to say that Galatasaray University is "an open door to the West".

Mots clés: Université, Galatasaray, Turquie, Istanbul, coopération, français, fondation, étudiant, faculté, langue.

Keywords : University, Galatasaray, Turkey, Istanbul, cooperation, French, foundation, student, Faculty, language.